



Démographie des pharmaciens

PANORAMA 2023



SOMMAIRE

Édito

Le mot de la présidente 3

Synthèse des données démographiques 4

Données générales 10

1. Chiffres clés 2023 10
2. Répartition et évolution des inscriptions à l'Ordre depuis 10 ans 12
3. Évolution des étudiants et internes en pharmacie 15
4. Âge et renouvellement des générations de pharmaciens 24
5. Répartition et évolution des pharmaciens par nationalité et diplôme 29

Section A 36

Pharmaciens titulaires d'officine 36

1. Chiffres clés 2023 37
2. Portrait des pharmaciens inscrits en section A 38
3. Le maillage officinal: un pôle d'accès aux soins 45

Section D 52

Pharmaciens adjoints d'officine
et autres exercices 52

1. Chiffres clés 2023 53
2. Portrait des pharmaciens de la section D 54
3. Mode d'exercice des inscrits 64
4. Activités des pharmaciens inscrits en section D 67

Section H

Pharmaciens des établissements de
santé, médico-sociaux et des services
d'incendie et de secours 69

1. Chiffres clés 2023 70
2. Portrait des pharmaciens inscrits en section H 71
3. Mode d'exercice des inscrits selon le temps d'activité 76
4. Les internes en pharmacie hospitalière 80
5. Les Pharmacies à Usage Intérieur (PUI) 82

Section G

Pharmaciens biologistes médicaux 85

1. Chiffres clés 2023 87
2. Portrait des pharmaciens inscrits en section G 88
3. L'exercice des pharmaciens biologistes médicaux 92
4. Les internes en biologie médicale 93
5. Les médecins biologistes 96
6. Les laboratoires de biologie médicale en France 99

Section C

Pharmaciens de la distribution en gros 107

1. Chiffres clés 2023 108
2. Portrait des pharmaciens inscrits en section C 109
3. Une répartition sur l'ensemble du territoire de la métropole 112
4. La mobilité des inscrits en section C 114
5. L'évolution du nombre d'établissements et d'entreprises en section C 117

Section B

Pharmaciens de l'industrie 121

1. Chiffres clés 2023 122
2. Portrait des pharmaciens inscrits en section b 123
3. Répartition et évolution des effectifs 123
4. Mobilité de la section 127
5. Entreprises et établissements pharmaceutiques 128

Section E

Pharmaciens des départements et
collectivités d'outre-mer 131

1. Chiffres clés 2023 132
2. Portrait des pharmaciens inscrits en section E 133
3. Structures dans lesquelles les pharmaciens exercent 141

ÉDITO



© Laurent Arthuis-Crap

Carine Wolf-Thal,
Présidente
du Conseil national
de l'Ordre
des pharmaciens

Le mot de la présidente

Depuis près de deux décennies, ce panorama se positionne comme un outil essentiel, pour suivre et analyser l'évolution de la démographie pharmaceutique en France. Il nous permet de disposer de données pertinentes dans nos échanges avec les pouvoirs publics pour faire valoir les dynamiques et les enjeux qui façonnent nos exercices.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2024, l'Ordre recense 74 219 pharmaciens inscrits, affichant une augmentation de 0,6% par rapport à 2023. Cette croissance s'inscrit dans une trajectoire plus large, avec une progression de 1,8% au cours de la dernière décennie. La démographie de la profession en France révèle, depuis plusieurs années, une certaine stabilité qu'il faut toutefois nuancer à la lumière de dynamiques contrastées, selon les métiers. Si le profil type du pharmacien semble avoir peu évolué, avec une moyenne d'âge relativement stable sur 10 ans et un ratio femmes/hommes constant, certaines tendances méritent cependant d'être examinées de plus près. Si l'augmentation du nombre de pharmaciens de 60 ans et plus se poursuit, passant de 7% en 2013 à 19% en 2023, la part des pharmaciens de moins de 50 ans gagne du terrain et représente désormais 60% de la population en 2023, contre 56% dix ans auparavant. Ainsi, une répartition plus équilibrée s'observe, marquée par l'arrivée d'une nouvelle génération, conjuguée à un allongement des carrières.

Concernant l'implantation des sites, on dénombre cette année une moyenne de 30 officines, 7,4 laboratoires de biologie médicale et 3,3 pharmacies à usage intérieur pour 100 000 habitants. Bien que le maillage territorial reste stable par rapport à l'année passée, ces données ne reflètent pas les fragilités qui émergent localement.

Nous constatons également que l'attractivité de nos métiers perdure pour les pharmaciens diplômés à l'étranger. Depuis 2013, ils sont plus de 1 200 à s'être inscrits au tableau de l'Ordre des pharmaciens et représentent cette année 3,0% des effectifs. Ce sont donc 2 236 professionnels qui ont fait le choix d'exercer sur notre territoire. Si la reconnaissance des

qualifications au sein de l'Union européenne a contribué à cette constante évolution, nos efforts doivent être poursuivis pour faciliter encore l'exercice en France de celles et ceux qui le souhaitent, tout en garantissant une équivalence des compétences.

A partir de ces enseignements, il apparaît que nous devons non seulement attirer les jeunes talents et fidéliser nos professionnels dans leur exercice pharmaceutique pour garantir notre présence auprès des patients, dans l'intérêt de la santé publique.

Je remercie l'ensemble des contributeurs et des partenaires qui ont permis la réalisation de ce document. J'espère qu'il retiendra votre attention et vous invite à découvrir les spécificités de chacun de nos métiers en métropole comme en outre-mer.

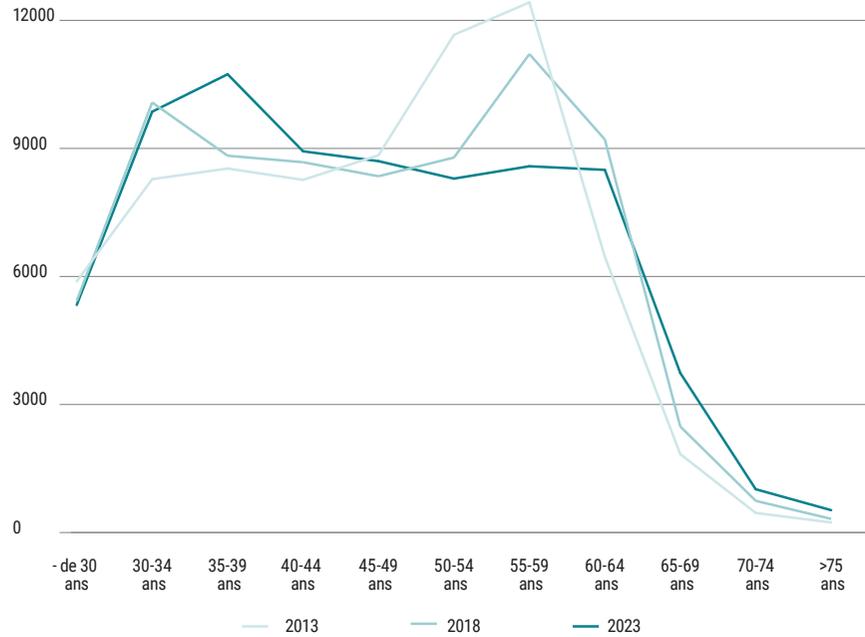
Synthèse des données démographiques

au 1^{er} janvier 2024

DONNÉES GÉNÉRALES

	Nombre de pharmaciens hommes par section principale en 2023 (personnes physiques)		Nombre de pharmaciens femmes par section principale en 2023 (personnes physiques)		Nombre de pharmaciens par section principale en 2023 (personnes physiques)		Évolution depuis 2022	Nombre d'inscriptions principales et premières inscriptions secondaires en 2023		Évolution depuis 2022
		Hommes (%)		Femmes (%)		Part (%)			Part (%)	
Section A	10 835	44,1 %	13 761	55,9 %	24 596	33,1 %	-1,3 %	24 596	32,6 %	-1,3 %
Section B	1 407	34,5 %	2 670	65,5 %	4 077	5,5 %	1,5 %	4 150	5,5 %	1,7 %
Section C	291	46 %	342	54 %	633	0,9 %	-1,9 %	1 170	1,5 %	-3 %
Section D	6 131	21,4 %	22 655	78,6 %	28 786	38,8 %	2,1 %	29 158	38,6 %	2,3 %
Section E	820	41,9 %	1 139	58,1 %	1 959	2,6 %	2,4 %	1 959	2,6 %	2,4 %
Section G	2 638	39,5 %	4 041	60,5 %	6 679	9 %	0,2 %	6 684	8,9 %	0,2 %
Section H	1 979	26,4 %	5 510	73,6 %	7 489	10,1 %	0,6 %	7 780	10,3 %	0,4 %
TOTAL	24 101	32,5 %	50 118	67,5 %	74 219	100 %	0,6 %	75 497	100 %	0,6 %

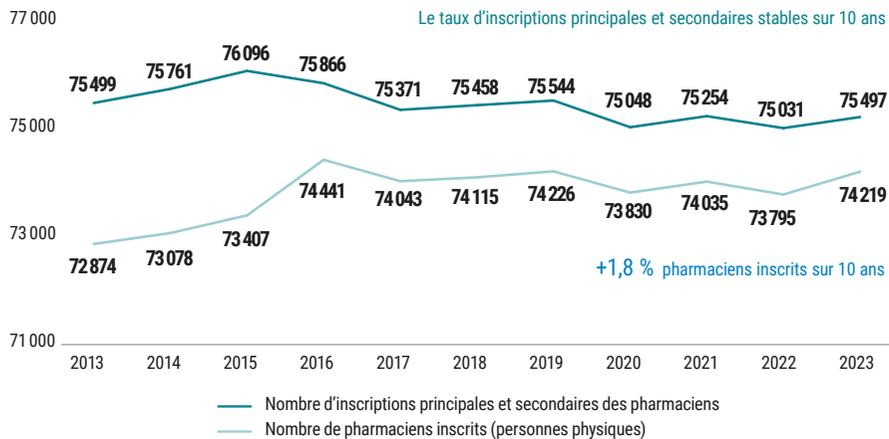
NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR TRANCHE D'ÂGE 2013-2018-2023



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des personnes physiques inscrites à l'Ordre (72 874 pharmaciens en 2013 ; 74 115 pharmaciens en 2018 ; 74 219 pharmaciens en 2023).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS ET DE PHARMACIENS INSCRITS À L'ORDRE SUR DIX ANS

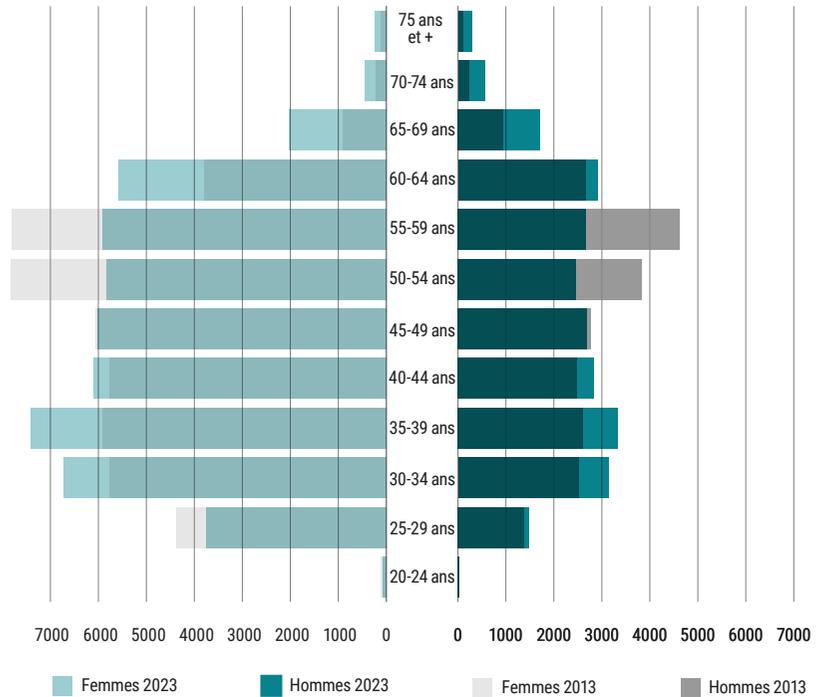


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : évolution du nombre de pharmaciens inscrits à l'Ordre ainsi que le nombre d'inscriptions principales et secondaires sur dix ans.

Note : la figure a été réalisée selon une base actualisée pour l'ensemble des années. Les chiffres présentés dans les éditions précédentes peuvent donc légèrement varier.

PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION HOMMES - FEMMES

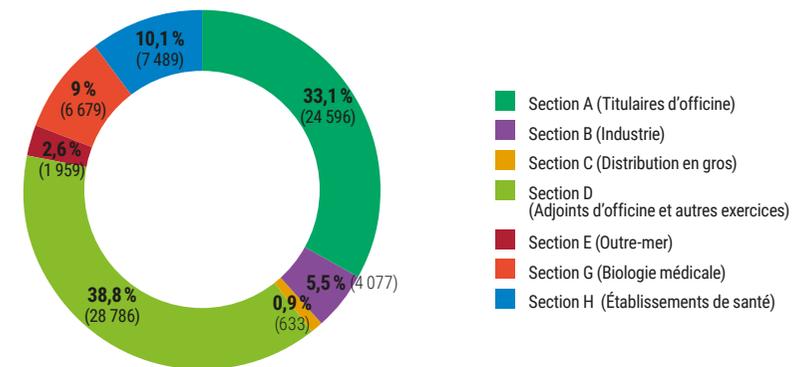


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des 74 219 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2023 (personnes physiques).

Champ : ensemble des 72 874 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2013 (personnes physiques).

RÉPARTITION DES PHARMACIENS PAR SECTION (PERSONNES PHYSIQUES)



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des 74 219 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2023 (personnes physiques).

Les grandes tendances de la démographie des pharmaciens en 2023

Au 1^{er} janvier 2024, on dénombre 74 219 pharmaciens inscrits à l'Ordre (+0,6% par rapport au 1^{er} janvier 2023). Ce chiffre a augmenté de 1,8% au cours des dix dernières années.

La moyenne d'âge des pharmaciens reste stable sur 10 ans. Elle est passée de 46,6 ans en 2013 à 46,5 ans en 2023.

Conséquence de l'allongement des carrières, le nombre de pharmaciens de 60 ans et plus est passé de 12% en 2013 à 19% en 2023. Sur la même période, la part des moins de 35 ans s'élève à 23%, soit 1 point de plus qu'en 2013 (22%). De même, les moins de 50 ans représentent 60% en 2023, contre 56% en 2013. Ainsi, en dix ans, on constate un aplatissement de la courbe d'âge à partir de 40 ans et un allongement des carrières.

Les moyennes d'âge les plus élevées sont celles des pharmaciens biologistes médicaux (49,5 ans) et des pharmaciens titulaires d'officine (49,2 ans). C'est en sections B et D que les pharmaciens sont les plus jeunes (respectivement 42,1 ans et 44,6 ans).

La population des pharmaciens est très majoritairement féminine (68%), et plus particulièrement au sein des sections D et H (79% et 74% respectivement). Notons que la proportion de femmes dans ces sections a baissé respectivement de 3 et 2 points entre 2013 et 2023, passant de 82% à 79% pour la section D et de 76% à 74% pour la section H.

En comparaison, la proportion d'hommes la plus importante se trouve parmi les pharmaciens de la distribution en gros (46%) et les titulaires d'officine (44%).



SECTION A

Pharmaciens titulaires d'officine

Le nombre d'inscriptions en section A poursuit sa baisse en 2023 (-1,3% par rapport à 2022, -10,7% par rapport à 2013). Cette baisse est notamment liée à la restructuration du réseau officinal.



SECTION B

Pharmaciens de l'industrie

La progression des effectifs des pharmaciens de l'industrie continue en 2023 avec 4150 inscriptions, soit +1,7% par rapport à l'année précédente. Le nombre d'établissements industriels a augmenté de 5,4% pour atteindre 839.



SECTION C

Pharmaciens de la distribution en gros

Le nombre de pharmaciens en section C décline en 2023 (-3% sur un an). Malgré cette baisse, le nombre d'établissements de la distribution en gros a accéléré sa croissance, augmentant de 4,8% après une période de baisse entre 2013 et 2020.



SECTION D

Pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices

En 2023, les effectifs de pharmaciens relevant de la section D poursuivent leur croissance (+2,3%). À noter également, le nombre de pharmaciens d'officine intérimaires poursuit sa progression: +15,7% entre 2022 et 2023 après une hausse de 5,4% entre 2021 et 2022.



SECTION E

Pharmaciens des départements et collectivités d'outre-mer

Le nombre de pharmaciens d'outre-mer augmente en 2023 (+2,4% par rapport à 2022) après une baisse en 2022 pour la première fois depuis dix ans.



SECTION G

Pharmaciens biologistes médicaux

Le nombre de structures augmente en 2023 (4863 sites de laboratoires de biologie médicale), parallèlement le nombre des inscrits augmente légèrement (+0,2% en 2023 par rapport à 2022).



SECTION H

Pharmaciens des établissements de santé

Les effectifs continuent de progresser (+0,4% en 2023), tandis que le nombre de PUI diminue (-1,7%), tant dans le secteur public (-0,1%) que dans le secteur privé (-3%). Cette diminution du nombre de PUI s'explique par des regroupements ou des fusions de structures hospitalières.

INDICATEURS



Officine (SECTIONS A, D, E)

PHARMACIENS	55 713
MÉTROPOLE	53 754
Pharmaciens titulaires d'officine	24 596
Pharmaciens adjoints et gérants en officine	28 101
Adjoint en officine	24 265
Adjoint d'officine intérimaires	3 591
Remplaçants de titulaire	65
Gérants après décès	22
Gérants de pharmacies mutualistes ou de sociétés de secours minières	56
Adjoint de pharmacies mutualistes ou de sociétés de secours minières	102
DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER	
Pharmaciens exerçant en outre-mer	1 477
Titulaires	705
Adjoint	772
PHARMACIES	20 502
En métropole	19 887
En outre-mer	615



Distribution en gros (SECTIONS C, E)

PHARMACIENS	1 229
MÉTROPOLE	1 170
Pharmaciens exerçant en métropole	1 170
Pharmaciens responsables	191
Pharmaciens responsables intérimaires	195
Pharmaciens adjoints	455
Pharmaciens délégués	286
Pharmaciens délégués intérimaires	43
DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER	
Pharmaciens exerçant en outre-mer	59
ÉTABLISSEMENTS	609
En métropole	568
En outre-mer	41

Industrie (SECTIONS B, E)

PHARMACIENS	4 153
MÉTROPOLE	4 150
Pharmaciens exerçant en métropole	4 150
Pharmaciens responsables.....	467
Pharmaciens responsables intérimaires.....	368
Pharmaciens adjoints.....	3 112
Pharmaciens délégués.....	154
Pharmaciens délégués intérimaires.....	49
DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER	3
Pharmaciens exerçant en outre-mer	3
ÉTABLISSEMENTS	848
En métropole	839
En outre-mer	9

Biologie médicale (SECTIONS G, E)

PHARMACIENS	6 879
MÉTROPOLE	6 684
Pharmaciens exerçant en métropole	6 684
pharmaciens biologistes médicaux exerçant dans le secteur privé.....	3 723
pharmaciens biologistes médicaux exerçant dans le secteur public.....	2 961
DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER	195
Pharmaciens exerçant en outre-mer	195
SITES DE BIOLOGIE MÉDICALE	4 962
En métropole	4 863
En outre-mer	123



Établissements de santé (SECTIONS H, E – PUI ET ASSIMILÉS)

PHARMACIENS	8 005
MÉTROPOLE*	7 780
Pharmaciens des établissements de santé publics	4 804
Praticiens des hôpitaux	2 666
Praticiens assistants (spécialistes et généralistes temps plein)	868
Praticiens attachés.....	319
Praticiens contractuels (temps plein et partiel)	915
Pharmaciens territoriaux	36
Pharmaciens des établissements de santé privés	2 247
Pharmaciens gérants (temps plein)	662
Pharmaciens gérants (temps partiel)	560
Pharmaciens adjoints (temps plein)	603
Pharmaciens adjoints (temps partiel)	422
Pharmaciens exerçant des activités diverses**	160
Pharmaciens chargés de produits sanguins labiles	30
Pharmaciens dans les centres de planning familial	8
Pharmaciens hygiénistes.....	44
Pharmaciens dans les centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).....	56
Autres fonctions	22
* y compris les pharmaciens exerçant dans les services d'incendie et de secours ainsi que des radiopharmaciens.	
** Liste non exhaustive de fonctions	
DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER	

Pharmaciens exerçant en outre-mer **225**

PHARMACIES À USAGE INTÉRIEUR (PUI)	2 258
En métropole	2 188
En outre-mer	70



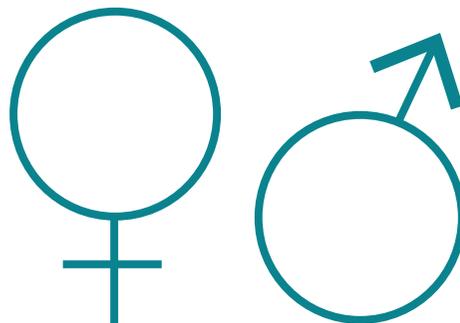
Autres exercices pharmaceutiques (SECTION D)

PHARMACIENS	1 057
Pharmaciens chargés de la dispensation des gaz à usage médical	674
Pharmaciens conseils de l'assurance maladie	211
Pharmaciens relevant des équipes mobiles de soins	120
Pharmaciens exerçant d'autres fonctions	52

1. Chiffres clés 2023



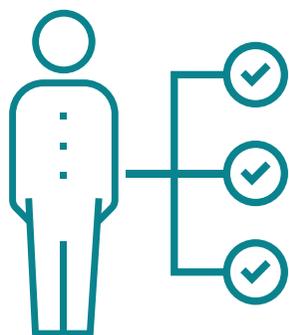
74 219
PHARMACIENS
INSCRITS À L'ORDRE
+0,6 % par rapport à 2022,
+1,8 % par rapport à 2013



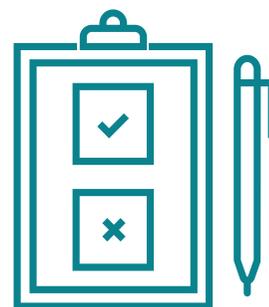
67,5 % **32,5 %**
FEMMES HOMMES
RÉPARTITION GLOBALE



46,5
ÂGE MOYEN
-0,2 an par rapport à 2022



2 497
NOUVELLES INSCRIPTIONS
+6,8 % par rapport à 2022,
+1,8 % par rapport à 2013



4 037
RADIATIONS
SANS RÉINSCRIPTION
EN 2022



4 202
PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS
soit 5,7 % des pharmaciens en 2023,
+6,8 % de pharmaciens par rapport à 2022

Note de lecture

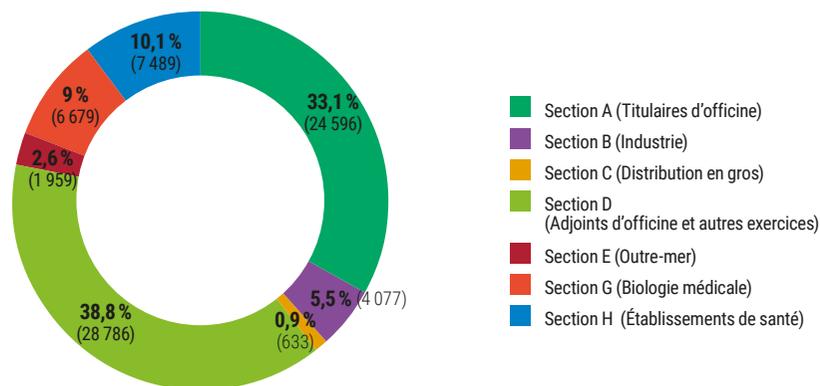
Dans l'analyse des effectifs des pharmaciens, il faut distinguer les inscriptions principales et inscriptions secondaires à l'Ordre.

- **Les pharmaciens inscrits dans une section (dite principale)** peuvent également disposer d'une inscription dans une autre section (dite première inscription secondaire). Par exemple, un pharmacien qui a une inscription principale en section D en tant qu'« adjoint d'officine » (activité principale), peut avoir une inscription secondaire en tant que pharmacien sapeur-pompier en section H.
- **Au total on compte donc, en 2023:**
 - 74219 pharmaciens inscrits (personnes physiques) à l'Ordre. Ils sont comptabilisés une seule fois en fonction de leur section principale de rattachement.
 - 75497 inscriptions. Il s'agit de la somme des pharmaciens disposant d'une inscription principale dans une section (74219 en 2023) et d'une première inscription secondaire dans une autres section (1278).

2. Répartition et évolution des inscriptions à l'Ordre depuis 10 ans

2.1 En 2023, l'Ordre recense 74 219 pharmaciens inscrits dont 72% exercent en officine

RÉPARTITION DES PHARMACIENS PAR SECTION (PERSONNES PHYSIQUES)



Source : données CNOP, traitement EY.

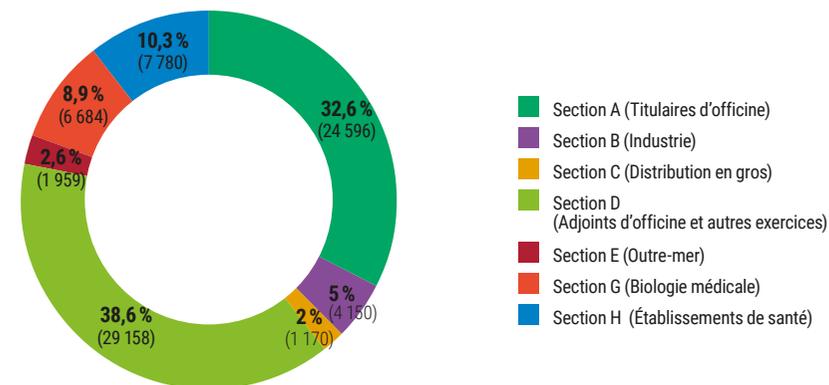
Champ : ensemble des 74 219 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2023 (personnes physiques).

L'inscription à l'Ordre national des pharmaciens s'effectue par métier dans les différentes sections (A, B, C, D, G et H) représentant respectivement les pharmaciens titulaires d'officine, les pharmaciens de l'industrie pharmaceutique, les pharmaciens de la distribution en gros, les pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices, les pharmaciens biologistes médicaux et les pharmaciens des établissements de santé ou médico-sociaux et des services d'incendie et de secours. La section E représente les pharmaciens exerçant dans les territoires d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna), tous métiers confondus.

Le nombre de pharmaciens inscrits à l'Ordre, recensés selon leur activité principale, est passé de 73 795 en 2022 à 74 219 en 2023, soit une hausse de 0,6% sur cette période.

Près des trois-quarts des pharmaciens exercent en officine en 2023: 33% sont titulaires d'officine et environ 39% adjoints d'officine (la section D regroupant d'autres métiers que celui d'adjoint en officine). Les pharmaciens des établissements de santé ou médico-sociaux et des services d'incendie et de secours (section H) représentent 10% des professionnels; 9% des pharmaciens exercent dans les laboratoires de biologie médicale (section G) tandis que 3% exercent en outre-mer. Enfin, 5% exercent en industrie et 1% dans la distribution en gros.

RÉPARTITION DES INSCRIPTIONS PRINCIPALES ET PREMIÈRES INSCRIPTIONS SECONDAIRES PAR SECTION



Source : données CNOP, traitement EY.

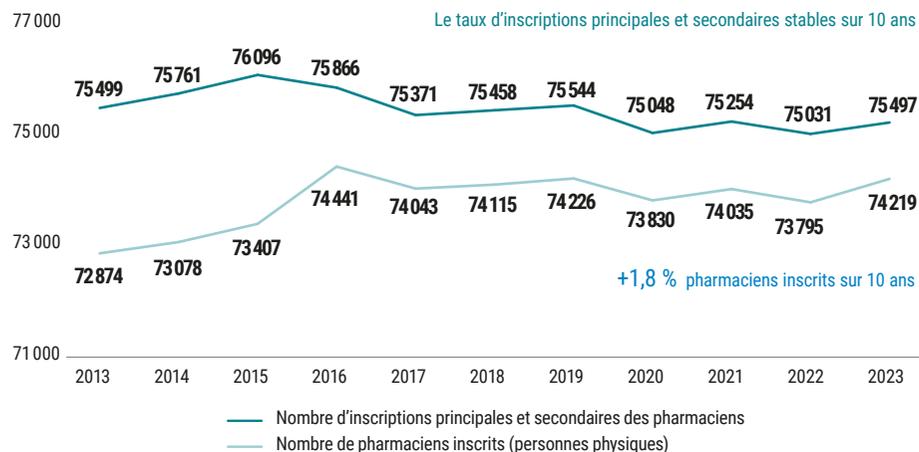
Champ : ensemble des 75 497 inscriptions principales et premières inscriptions secondaires par section

Un pharmacien peut être inscrit dans une ou plusieurs sections secondaires en plus de sa section principale. C'est pourquoi, le nombre d'inscriptions est supérieur au nombre de personnes physiques inscrites.

En 2023, le nombre total d'inscriptions principales et de premières inscriptions ou secondaires par section s'élève à 75 497 contre 75 031 en 2022, soit une hausse de 0,6%.

2.2 Les inscriptions de pharmaciens à l'Ordre diminuent sur 10 ans, avec des disparités en fonction des sections

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS ET DE PHARMACIENS INSCRITS À L'ORDRE SUR DIX ANS



Source : données CNOP, traitement EY.

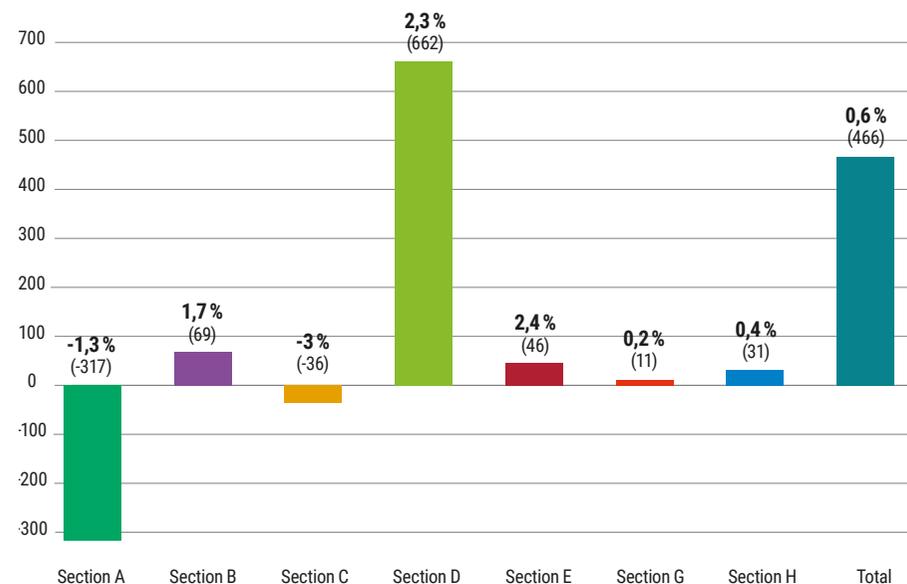
Champ : Ensemble des pharmaciens inscrits à l'Ordre et le nombre d'inscriptions principales et secondaires sur dix ans.

Note : la figure a été réalisée selon une base actualisée pour l'ensemble des années. Les chiffres présentés dans les éditions précédentes peuvent donc légèrement varier.

Entre 2013 et 2023, le nombre d'inscriptions principales et secondaires est stable alors que le nombre de pharmaciens inscrits à l'Ordre augmente de 1,8%.

L'année 2023 marque une hausse de 0,6 % des inscriptions principales et secondaires et du nombre de pharmaciens inscrits à l'Ordre par rapport à 2022.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS PRINCIPALES ET DE PREMIÈRES INSCRIPTIONS SECONDAIRES PAR SECTION SUR 1 AN (2022-2023)

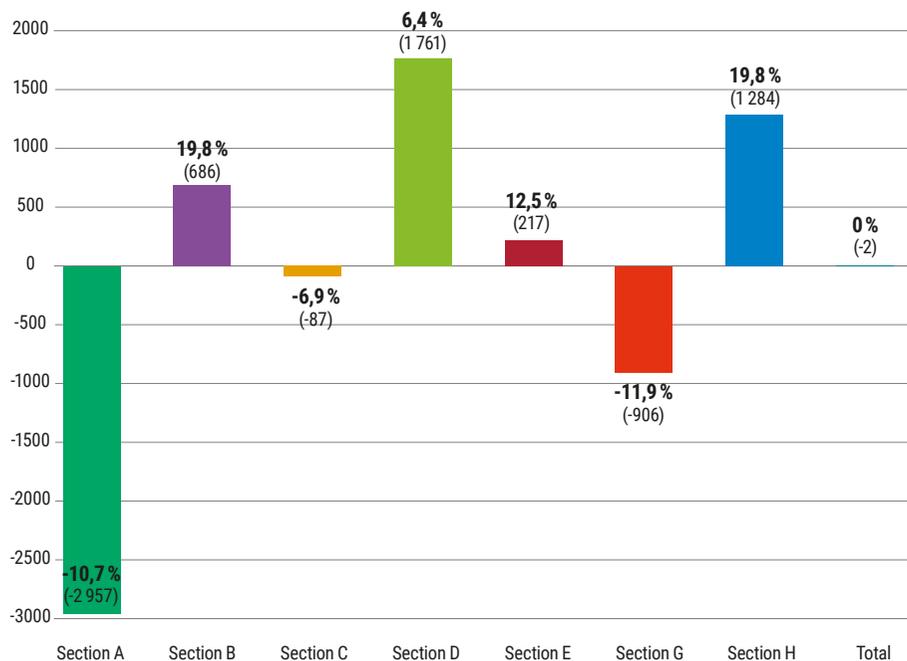


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : évolution des inscriptions principales et des premières inscriptions secondaires par section entre 2022 et 2023.

Globalement, la variation du nombre d'inscriptions principales et de premières inscriptions secondaires par section sur 1 an est relativement stable (+0,6% au total), allant de -3% pour la section C à +2,4% pour la section E.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES INSCRIPTIONS PRINCIPALES ET DES PREMIÈRES INSCRIPTIONS SECONDAIRES SUR 10 ANS, PAR SECTION (2013-2023)



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : évolution des inscriptions principales et des premières inscriptions secondaires par section entre 2013 et 2023.

Les sections B et H connaissent la plus forte hausse d'inscriptions principales et de premières inscriptions secondaires entre 2013 et 2023 : +19,8%.

Pour la section H, cela représente un total de 1284 inscriptions supplémentaires sur 10 ans.

Le nombre d'inscrits dans cette section suit une trajectoire de croissance de près de 2% par an sur la période. Cette hausse s'explique par l'accroissement des besoins en pharmaciens hospitaliers dus à de nombreuses missions nouvelles (pharmacie clinique, préparations de thérapies innovantes...)

La plus forte diminution des inscriptions de pharmaciens (section principale et premières inscriptions secondaires) entre 2013 et 2023 est visible au sein de la section G, -11,9%, soit 906 inscriptions en moins. Cette baisse s'explique en partie par un nombre de départs en retraite de pharmaciens biologistes médicaux supérieurs à celui des postes d'internes en biologie médicale, correspondant aux entrées dans la profession.

Entre 2013 et 2023, le nombre d'inscriptions des pharmaciens titulaires d'officine (section A) a diminué de 10,7%. Cette baisse s'explique par la restructuration du réseau officinal depuis plus de 10 ans et par les regroupements de ces structures sur le territoire national.

En parallèle, la section D a connu entre 2013 et 2023 une progression de 6,4% de son nombre d'inscriptions. Cette tendance s'explique en miroir de celle de la section A avec des officines regroupées fonctionnant avec un nombre plus important de pharmaciens adjoints.

Sur la période 2013-2023, le nombre d'inscriptions de pharmaciens dans la distribution en gros (section C) a diminué de 6,9%, avec 87 inscriptions en moins sur cette période. Cette baisse peut être liée à la diminution de 6% du nombre d'établissements en section C sur la même période.

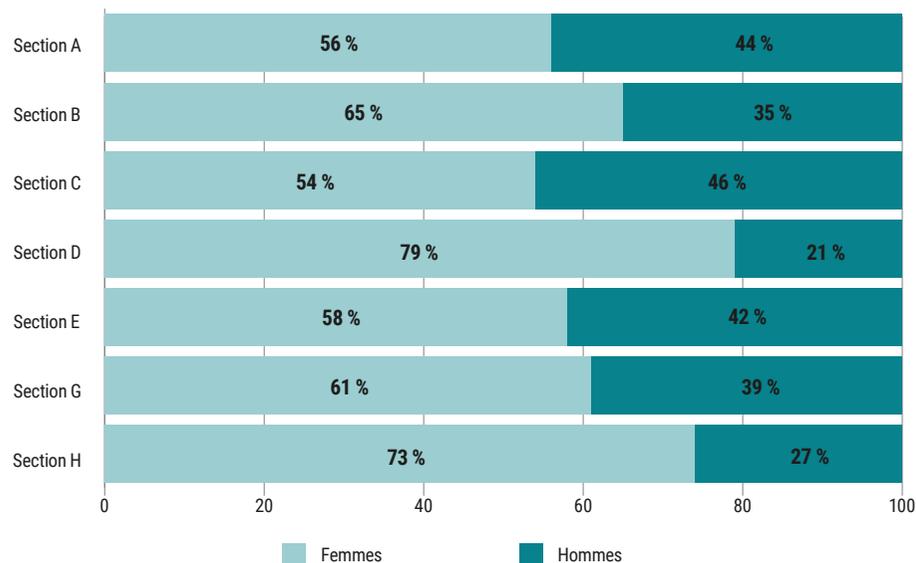
Les effectifs de la section E poursuivent leur hausse (+12,5% en dix ans), liée à celle du nombre de pharmaciens des établissements de santé et adjoints d'officine en outre-mer.

2.3 La proportion de femmes demeure plus importante au sein des sections D et H

De façon générale, les femmes inscrites au sein de l'Ordre national des pharmaciens sont plus nombreuses que les hommes, cette répartition s'expliquant elle-même par la présence plus importante des femmes parmi les étudiants en pharmacie. Ainsi, **on compte précisément 67,5% de femmes et 32,5% d'hommes parmi les personnes physiques inscrites à l'Ordre en 2023.**

L'augmentation du nombre de pharmaciens inscrits à l'Ordre entre 2013 et 2023 (+1,8%) est marquée par une hausse des effectifs féminins (+3%) et une diminution des effectifs masculins (-0,5%). Globalement, la part des femmes au sein de la profession est passée de 66,8% en 2013 à 67,5% en 2023.

RÉPARTITION FEMMES-HOMMES (EN %) PAR SECTION, EN 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des 74 219 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2023 (personnes physiques).

Parmi les sections regroupant le plus de femmes figurent celle **des adjoints d'officine (Section D), avec 79% de femmes**, puis celles **des pharmaciens des établissements de santé ou médico-sociaux et des services d'incendie et de secours (Section H) avec près de 74% de femmes**. En comparaison, la proportion d'hommes la plus importante se trouve parmi les pharmaciens de la distribution en gros et les titulaires d'officine (respectivement 46% d'hommes en section C et 44% en section A).

Les proportions de femmes pour les sections D (79%) et H (74%) ont respectivement baissé de 3 et 2 points entre 2013 et 2023.

La progression des femmes est nettement plus visible:

- En section B, passant de 60% en 2013 à 65% en 2023, soit une augmentation de 5 points en 10 ans;
- En section C évoluant de 51% en 2013 à 54% en 2023;
- Et en section G, où leur part est passée de 58% en 2013 à 61% en 2023.

3. Évolution des étudiants et internes en pharmacie

3.1 Suppression du numerus clausus dès 2021 pour les objectifs pluriannuels d'admission en première année

La loi du 24 juillet 2019 a réformé l'accès aux « études de santé » (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique) en supprimant le numerus clausus (NC) qui fixait le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé (PACES) pouvant poursuivre en 2^{ème} année.

Depuis la rentrée universitaire 2020, l'accès en 2^{ème} année du premier cycle des études de santé est organisé à travers des parcours de formation ayant remplacé la PACES, notamment la Licence Accès Santé (LAS) et le Parcours Accès Santé Spécifique (PASS), auxquels s'ajoute un accès via les formations paramédicales.¹

En outre, le nombre de places en 2^{ème} année est désormais déterminé selon des **objectifs nationaux pluriannuels**, par chaque université, en fonction de leur capacité de formation et des besoins de santé. [L'arrêté du 13 septembre 2021](#), publié au Journal Officiel le 17 septembre 2021, définit ces objectifs nationaux pluriannuels relatifs au nombre de professionnels de santé à former, par université, pour chacune des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (MPOM), **sur la période quinquennale 2021-2025, soit 17 065 étudiants en pharmacie à ± 5% près.**

¹ Décrets et arrêtés publiés le 5 novembre 2019, relatifs à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

OBJECTIFS NATIONAUX PLURIANNUELS RELATIFS AU NOMBRE DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ À FORMER EN PHARMACIE POUR LA PÉRIODE 2021-2025

ARS	UNIVERSITÉS	Objectifs pluriannuels pour la période 2021-2025 ²	Seuil minimal à -5 % de l'objectif	Seuil maximal à +5 % de l'objectif
Auvergne-Rhône-Alpes	Clermont Auvergne	470	445	495
	Grenoble Alpes	550	520	580
	Lyon I	880	835	925
	Saint-Étienne	295	280	310
Bourgogne-Franche-Comté	Besançon	390	370	410
	Dijon	430	405	455
Bretagne	Brest	625	590	660
	Rennes-I			
Centre-Val de Loire	Tours	600	570	630
Corse	Corse	50	45	55
Grand Est	Lorraine	655	620	690
	Reims	430	405	455
	Strasbourg	660	625	695
Hauts-de-France	Amiens	465	440	490
	Lille	1 120	1 060	1 180
	Institut Catholique de Lille	65	60	70
Île-de-France	Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	3 000	2 850	3 150
	Université de Paris-Cité			
	Sorbonne Université			
	Paris-XII			
	Paris-XIII			
	Paris-Saclay			

2 Décrets et arrêtés publiés le 5 novembre 2019, relatifs à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maieutique

Sources : Arrêté du 13 septembre 2021 définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025

ARS	UNIVERSITÉS	Objectifs pluriannuels pour la période 2021-2025 ²	Seuil minimal à -5 % de l'objectif	Seuil maximal à +5 % de l'objectif
Normandie	Caen	505	475	535
	Rouen	510	480	540
Nouvelle Aquitaine	Bordeaux	710	670	750
	Limoges	400	380	420
	Poitiers	360	340	380
Occitanie	Montpellier	1 015	960	1 070
	Toulouse III	695	660	730
Pays de la Loire	Angers	450	425	475
	Nantes	570	540	600
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	1 040	985	1 095
	Côte d'Azur			
Guadeloupe	Antilles	35	30	40
Martinique				
Guyane	Guyane	20	15	25
La Réunion	La Réunion	30	25	35
Mayotte				
	Nouvelle-Calédonie	20	15	25
	Polynésie Française	20	15	25
TOTAL		17 065	16 135	17 995

3.2 L'évolution des postes d'internat en pharmacie hospitalière et en biologie médicale

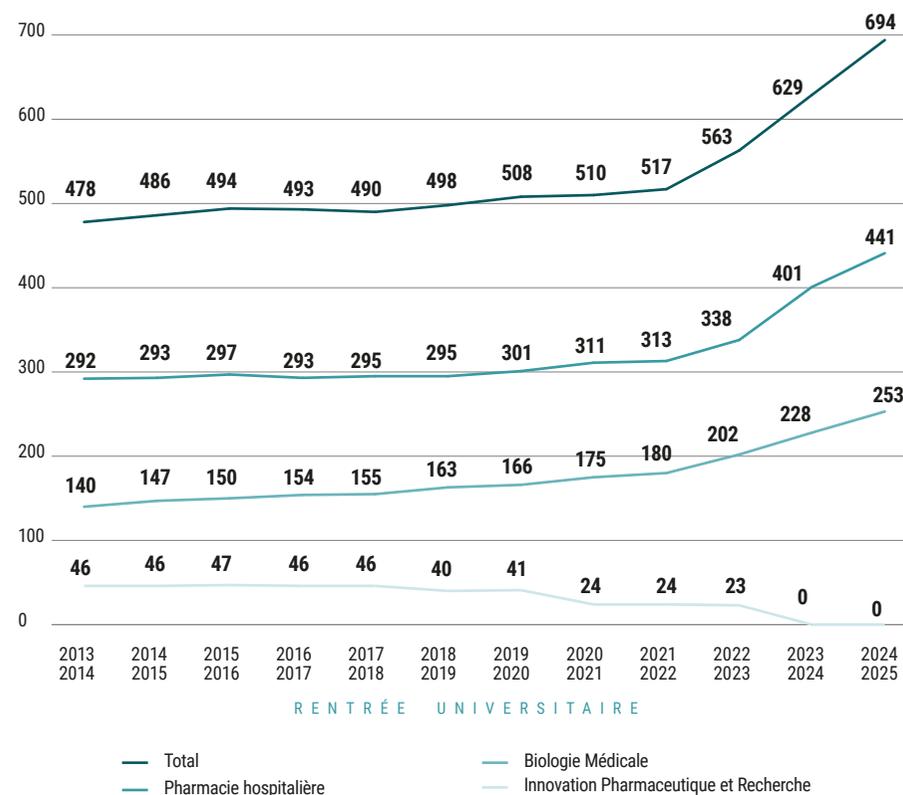
Les 4 années de l'internat conduisaient jusqu'en 2021 à l'obtention de 3 types de Diplômes d'Études Spécialisées (DES) :

- **Biologie médicale** (commun avec la filière médecine). Ce DES très prisé par les étudiants en pharmacie est le plus souvent laissé vacant par les étudiants en médecine, entraînant une sous-dotation des laboratoires de biologie médicale en biologistes médicaux (médecins et pharmaciens);
- **Pharmacie Hospitalière;**
- **Innovation Pharmaceutique et Recherche**, filière supprimée en 2022.

L'arrêté du 6 décembre 2023 fixe à **694 le nombre de postes offerts au titre de l'année universitaire 2024-2025** au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques (contre **629** pour l'année universitaire 2023-2024).

694 postes ouverts au titre de l'année universitaire 2024-2025 (concours décembre 2023)

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE POSTES OUVERTS AUX INTERNATS DE PHARMACIE, DE BIOLOGIE MÉDICALE ET D'INNOVATION PHARMACEUTIQUE ET RECHERCHE DE LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2013-2014 À CELLE DE 2024-2025

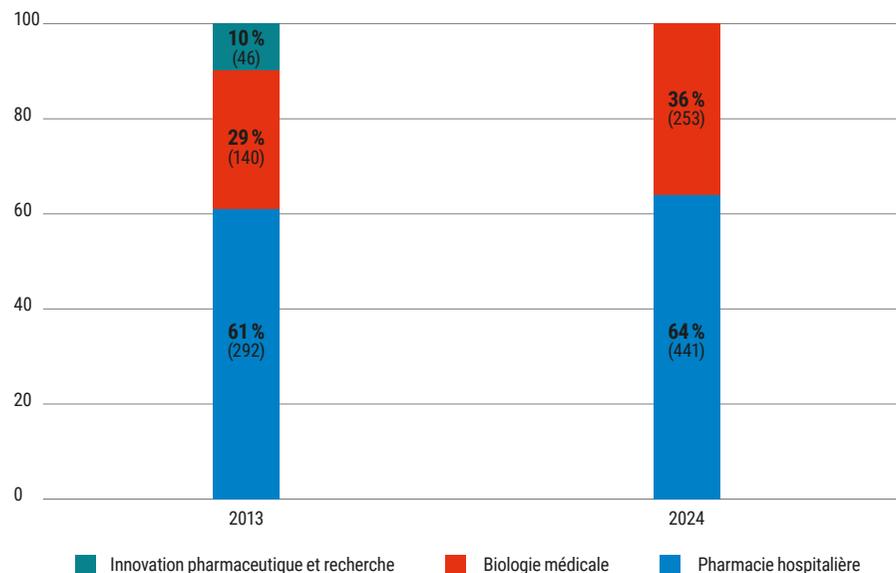


Source : nombre de postes ouverts par région fixés dans différents arrêtés : Arrêté du 6 décembre 2023 (2024-2025) ; arrêté 8 décembre 2022 (2023-2024) ; arrêté du 6 décembre 2021 (pour l'année 2022-2023) ; arrêté du 1er décembre 2020 (année 2021-2022) ; arrêté du 14 janvier 2020 (année 2020-2021) ; arrêté du 18 septembre 2018 (année 2019-2020) ; arrêté du 4 août 2017 (année 2018-2019) ; arrêté du 27 juin 2016 (année 2017-2018) ; arrêté du 12 juin 2015 (année 2016-2017) ; arrêté du 13 juin 2014 (année 2015-2016) ; arrêté du 27 novembre 2013 (année 2014-2015) ; arrêté du 11 décembre 2012 (année 2013-2014).

Après une faible évolution entre 2013 et 2021, le nombre total de postes ouverts aux concours d'internats de pharmacie hospitalière et de biologie médicale a augmenté de façon importante ces 3 dernières années, jusqu'à atteindre une ouverture de **65 postes supplémentaires entre les années universitaires 2023-2024 et 2024-2025. Une augmentation significative de 10,3% qui soutient une évolution totale de 45,2% entre les années scolaires 2013-2014 et 2024-2025.**

Suite à la suppression de la filière Innovation Pharmaceutique et Recherche en 2022, le nombre de postes en internat de pharmacie a été augmenté.

RÉPARTITION DES POSTES OUVERTS AUX CONCOURS DE L'INTERNAT PAR FILIÈRE POUR LES ANNÉES UNIVERSITAIRES 2012-2013 ET 2024-2025



Source : Arrêté du 14 décembre 2011 portant ouverture et répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2012-2013 au concours d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques ; Arrêté du 6 décembre 2023 portant répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2024-2025 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques.

La filière pharmacie hospitalière reste majoritaire avec **64 % des postes ouverts en 2023 pour l'année universitaire 2024 - 2025**.

RÉPARTITION PAR RÉGION DES POSTES OFFERTS AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025 AU CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT DONNANT ACCÈS AU TROISIÈME CYCLE SPÉCIALISÉ DES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

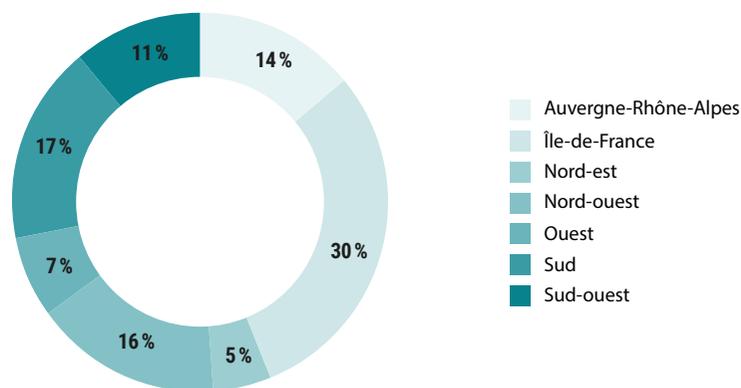
	Pharmacie hospitalière	Biologie médicale	Total	Pourcentage
Auvergne-Rhône-Alpes	51	33	84	12,1 %
Bourgogne-Franche-Comté	18	10	28	4 %
Bretagne	20	10	30	4,3 %
Centre-Val de Loire	15	9	24	3,5 %
Grand Est	35	20	55	7,9 %
Hauts-de-France	43	22	65	9,4 %
Île-de-France	62	50	112	16,1 %
Normandie	28	13	41	5,9 %
Nouvelle Aquitaine	38	25	63	9,1 %
Occitanie	51	22	73	10,5 %
Pays de la Loire	30	14	44	6,3 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	50	25	75	10,8 %
TOTAL	441	253	694	100 %

Source : Arrêté du 6 décembre 2023 portant répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2024-2025 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques.

La répartition par filière des 694 postes au titre de l'année universitaire 2024-2025 se décompose de la manière suivante: **441 postes en pharmacie hospitalière** (+40 postes) **et 253 postes en biologie médicale** (+25 postes).

La région Île-de-France concentre environ 16% des postes offerts au titre de l'année universitaire 2024-2025, devant Auvergne-Rhône-Alpes (12%), Occitanie (11%) et PACA (11%).

CHOIX DE RÉGIONS DES 100 PREMIERS ADMIS AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024



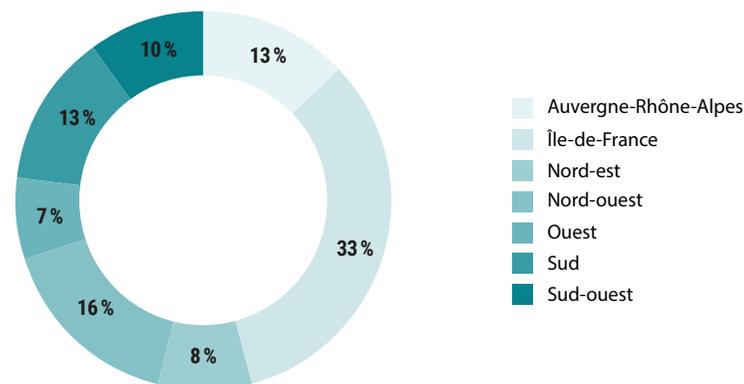
Source : Arrêté du 5 octobre 2023 relatif à l'affectation des internes de pharmacie ayant satisfait aux épreuves du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques au titre de l'année universitaire 2023-2024 - Traitement EY.
Champ : Régions choisies par les 100 premiers admis.

Près d'un candidat sur 3 choisit l'Île-de-France.

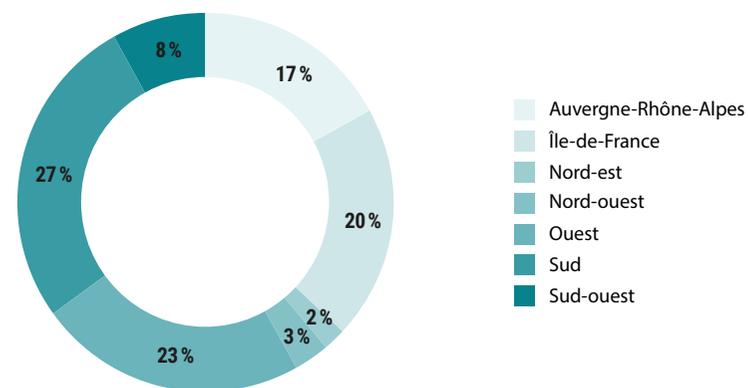
L'Île-de-France (30%), **le Sud** (17%) **et le Nord-Ouest** (16%) sont les régions choisies en priorité par les 100 premiers candidats ayant réussi l'épreuve du concours national d'accès au troisième cycle long des études de pharmacie.

CHOIX DE RÉGIONS DES 100 PREMIERS ADMIS POUR LES FILIÈRES DE LA BIOLOGIE MÉDICALE ET DE LA PHARMACIE HOSPITALIÈRE, AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Zoom sur le choix des 100 premiers admis en Biologie médicale

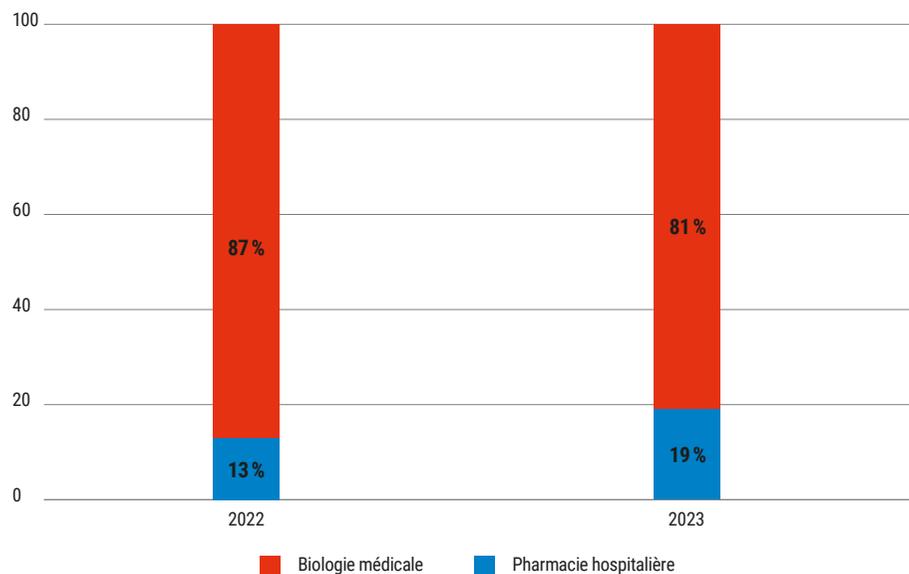


Zoom sur le choix des 100 premiers admis en Pharmacie hospitalière



Source : Arrêté du 5 octobre 2023 relatif à l'affectation des internes de pharmacie ayant satisfait aux épreuves du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques au titre de l'année universitaire 2023-2024. Traitement EY.
Champ : Régions choisies par les 100 premiers admis en Biologie médicale et les 100 premiers admis en Pharmacie hospitalière.

CHOIX DE SPÉCIALITÉ DES 100 PREMIERS ADMIS EN 2022 ET 2023



Source : Arrêté du 19 novembre 2022 relatif à l'affectation des internes de pharmacie ayant satisfait aux épreuves du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques au titre de l'année universitaire 2022-2023 - Arrêté du 17 novembre 2023 relatif à l'affectation des internes de pharmacie ayant satisfait aux épreuves du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques au titre de l'année universitaire 2023-2024 - Légifrance. Traitement EY.

Champ : Spécialité choisie par les 100 premiers admis.

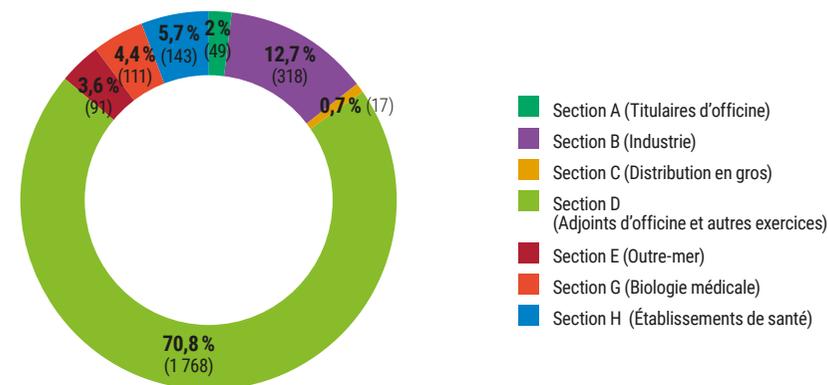
Pour l'année universitaire 2023-2024, **81%** des 100 premiers candidats ayant réussi l'épreuve du concours national d'entrée ont choisi la spécialité biologie médicale et **19%** la spécialité de pharmacie hospitalière, soit une hausse de 6 points de pourcentage par rapport à l'année universitaire 2022-2023.

3.3 Nouveaux inscrits à l'Ordre

3.3.1 Profil des nouveaux inscrits à l'Ordre

En 2023, 2 497 pharmaciens se sont inscrits pour la première fois à l'Ordre, soit 160 de plus que l'année précédente.

NOUVEAUX INSCRITS À L'ORDRE PAR SECTION EN 2023

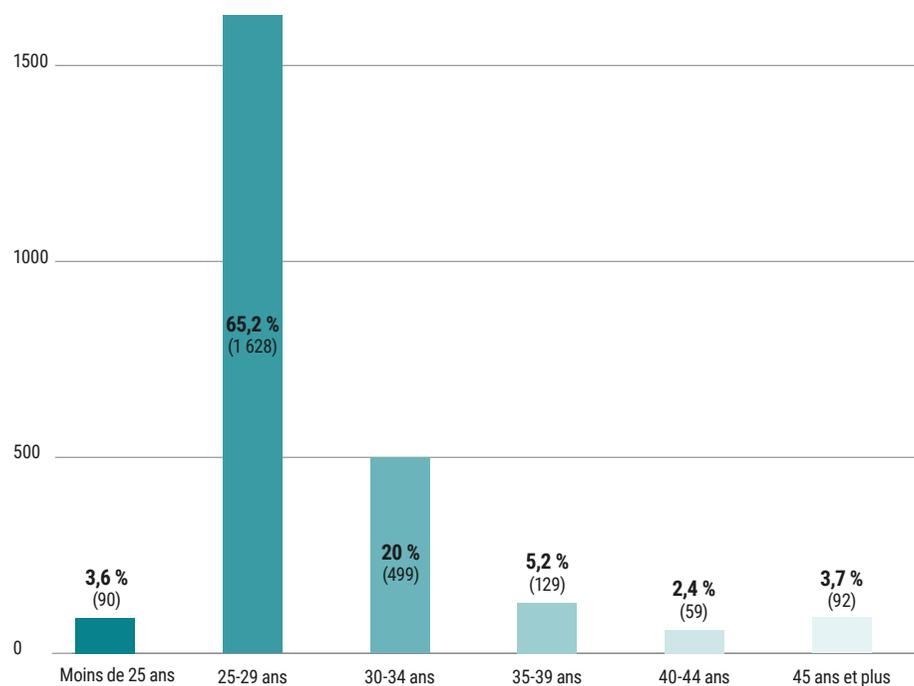


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : Nouveaux inscrits à l'Ordre en 2023 (2 497 pharmaciens).

Les nouvelles inscriptions se retrouvent majoritairement au sein de la section D (71%), qui reste la porte d'entrée principale des nouveaux inscrits. Les pharmaciens de l'industrie et des établissements de santé représentent respectivement 13% et 6% de ces nouvelles inscriptions. Enfin, la section des biologistes médicaux comptabilise environ 4% des nouveaux inscrits.

RÉPARTITION DES NOUVEAUX INSCRITS PAR TRANCHES D'ÂGES EN 2023



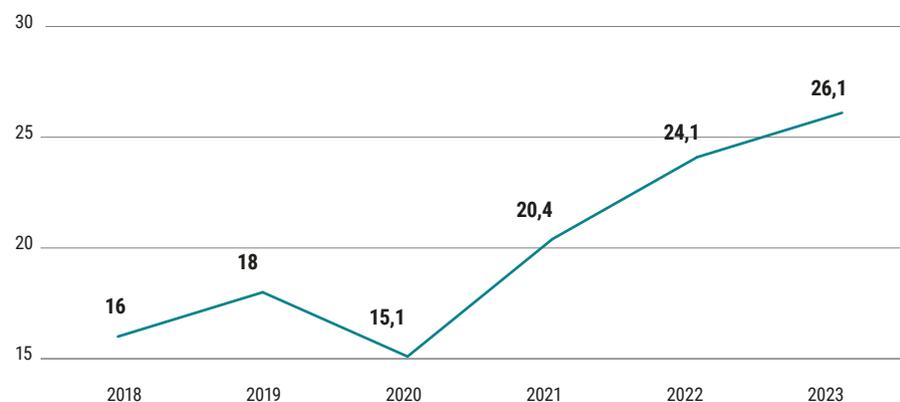
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : Nouveaux inscrits à l'Ordre en 2023 (2 497 pharmaciens).

L'âge moyen de tous les nouveaux inscrits à l'Ordre est de 29,6 ans.

Les nouveaux inscrits sont, en grande majorité, **âgés de moins de 30 ans (68,8%)**. Un cinquième d'entre eux a entre 30 et 34 ans. Les 35 ans et plus constituent une minorité (11,2%), tout comme les moins de 25 ans (3,6%).

NOMBRE DE MOIS ENTRE LA DATE DU DIPLÔME ET LA PREMIÈRE INSCRIPTION À L'ORDRE ENTRE 2018 ET 2023



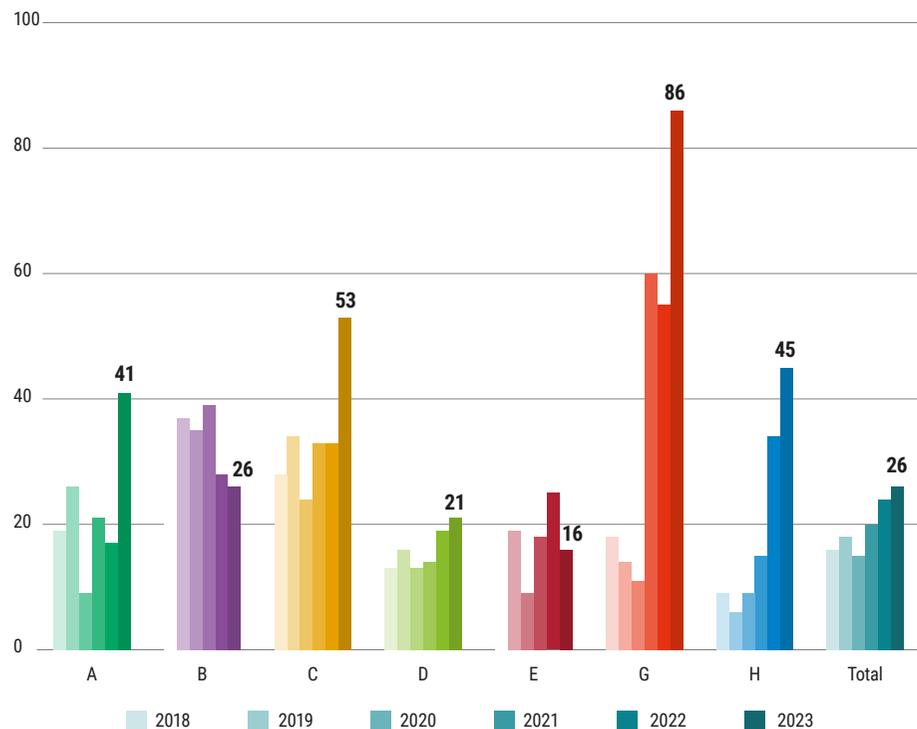
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : délai d'inscription des primo-inscrits des 6 dernières années (entre date du diplôme et première inscription).

Les nouveaux inscrits en 2023 ont mis en moyenne **26 mois** à s'inscrire à l'Ordre et **75% d'entre eux se sont inscrits dans l'année qui a suivi l'obtention de leur diplôme**.

Ce délai de primo-inscription des nouveaux diplômés tend à s'accroître depuis 2018: **+10 mois entre 2018 et 2023**.

NOMBRE DE MOIS ENTRE LA DATE DU DIPLÔME ET LA PREMIÈRE INSCRIPTION À L'ORDRE ENTRE 2018 ET 2023 PAR SECTION



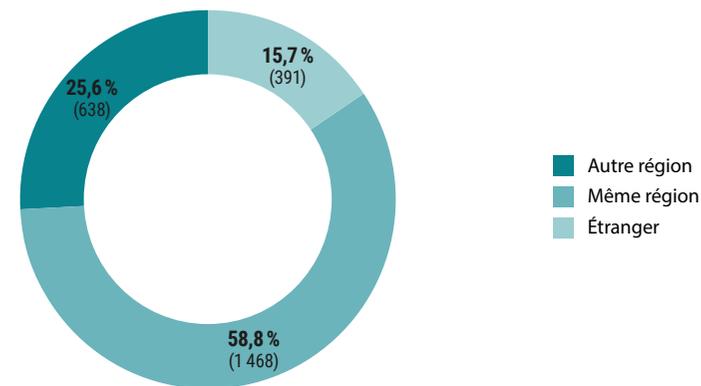
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : délais d'inscription des primo-inscrits des 6 dernières années (entre date du diplôme et première inscription) en mois par section.

Les sections C et G sont celles pour lesquelles les délais d'inscription des primo-inscrits sont les plus longs. L'allongement de ces délais depuis 2022 représente respectivement 60,6% et 56,4%.

3.3.2 Mobilité des nouveaux inscrits à l'Ordre

RÉPARTITION ENTRE LIEU DE FORMATION ET LIEU D'EXERCICE



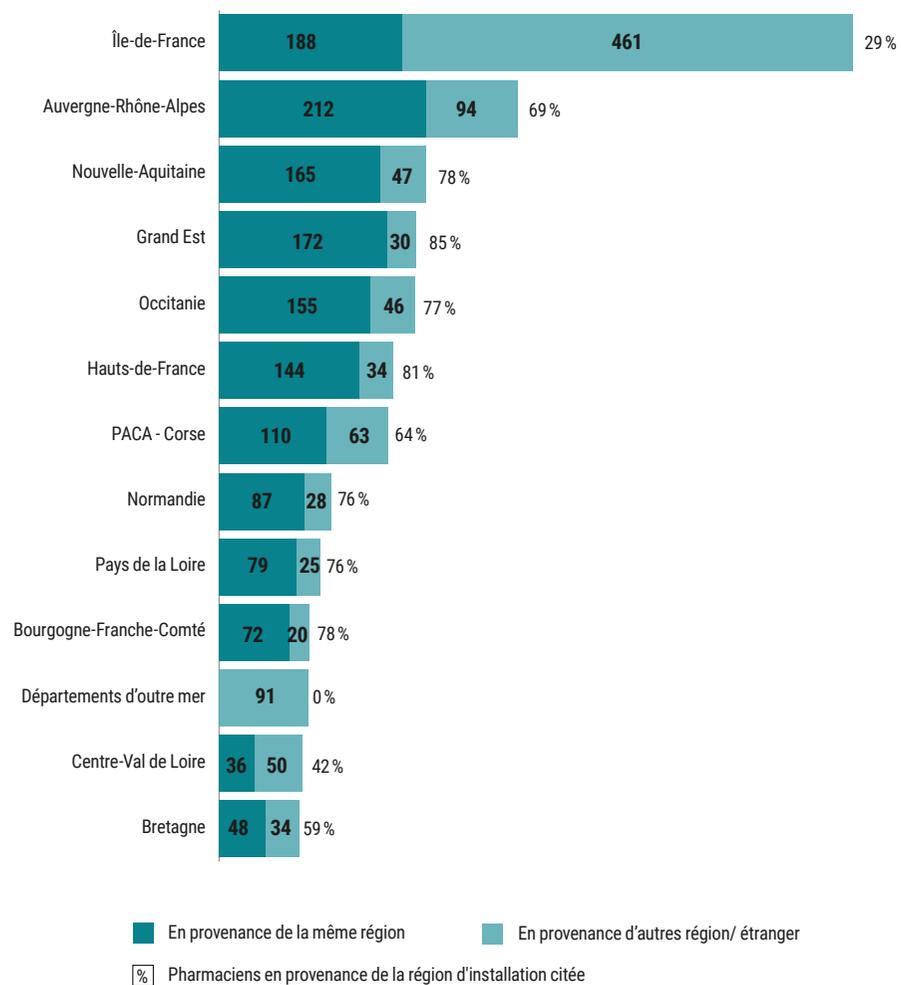
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : nouveaux inscrits à l'Ordre en 2023 (2 497 pharmaciens).

En 2023, **58,8% (soit 1 468) des nouveaux inscrits ont fait le choix d'exercer dans la région où ils ont suivi leurs études**, tandis que 25,6% (soit 638) des nouveaux inscrits exercent hors de leur région de formation.

15,7% (soit 391)
des nouveaux inscrits ont effectué
leurs études à l'étranger (UE et hors UE)
avant de s'installer en France,
contre 13,3% en 2022.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS NOUVELLEMENT INSCRITS SELON LES RÉGIONS D'EXERCICE



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : nouveaux inscrits à l'Ordre en 2023 (2 497 pharmaciens).

La première région d'exercice des nouveaux diplômés est l'Île-de-France où exercent 26% des nouveaux inscrits en 2023. Suivent les régions Auvergne-Rhône-Alpes (12%), PACA (8%) et Occitanie (8%).

Les régions qui concentrent le plus fort taux de pharmaciens nouvellement inscrits à l'Ordre ayant étudié dans leurs régions sont: le Grand Est (85%), les Hauts-de-France (81%), la Nouvelle Aquitaine, la Bourgogne-Franche-Comté (78%), les Pays-de-la-Loire et la Normandie (76%).

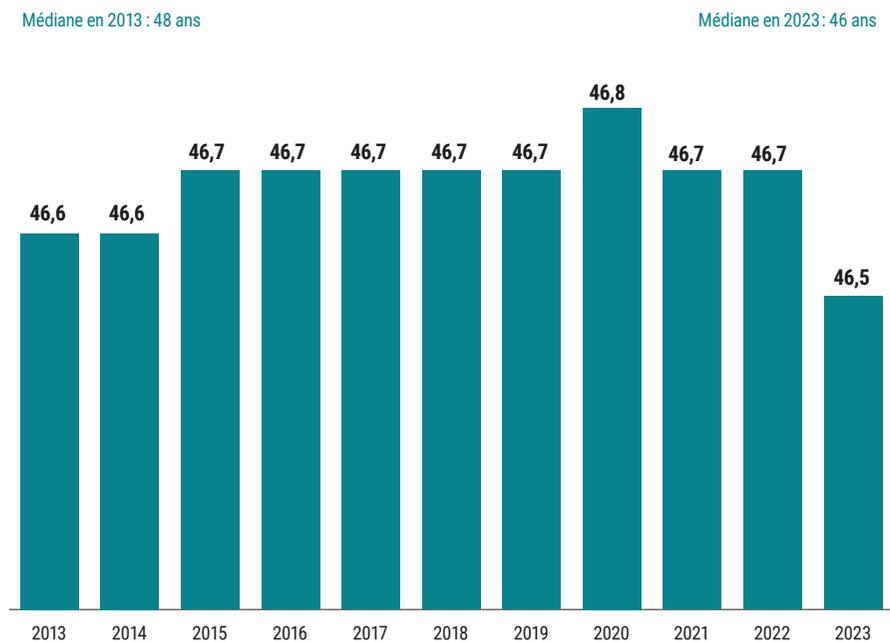
Certaines régions accueillent une part plus élevée de nouveaux pharmaciens inscrits en provenance d'autres régions. C'est le cas notamment de l'Île-de-France (71%).

Concernant les départements d'Outre-mer, la totalité des nouveaux inscrits viennent d'autres régions de métropole ou de l'étranger (respectivement 76 et 15 pharmaciens), ce qui s'explique par l'absence de faculté de pharmacie en Outre-mer.

4. Âge et renouvellement des générations de pharmaciens

4.1 Une moyenne d'âge stable et une médiane qui diminue dans le temps

ÉVOLUTION DE LA MOYENNE D'ÂGE DES INSCRITS ENTRE 2013 ET 2023



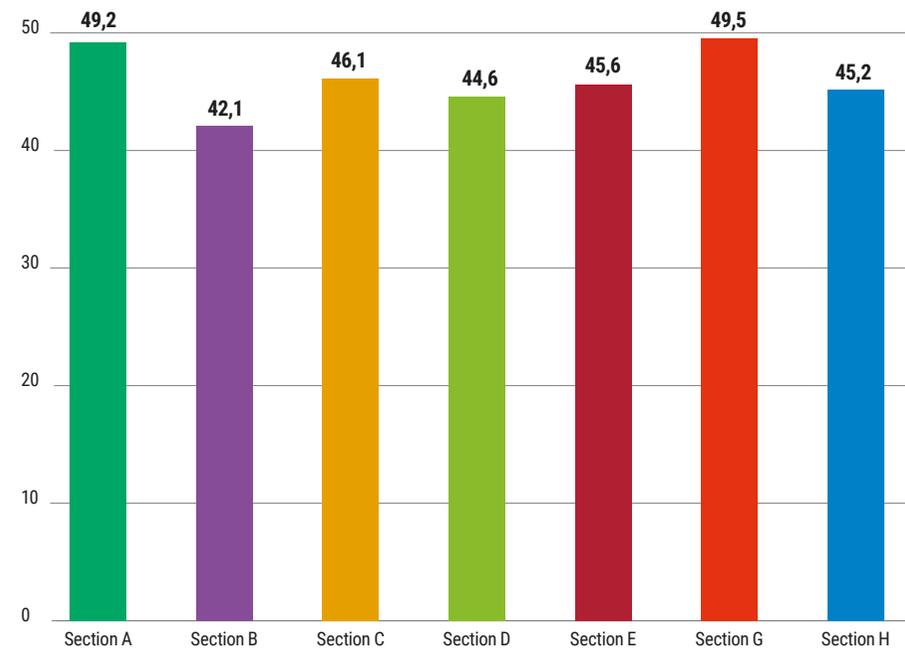
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits à l'Ordre entre 2013 et 2023 (personnes physiques).

La moyenne d'âge est stable sur les dix dernières années tandis que **l'âge médian des pharmaciens inscrits à l'Ordre a baissé de 2 ans depuis 2013.**

4.2 Moyennes d'âge par sections

MOYENNE D'ÂGE PAR SECTION EN 2023



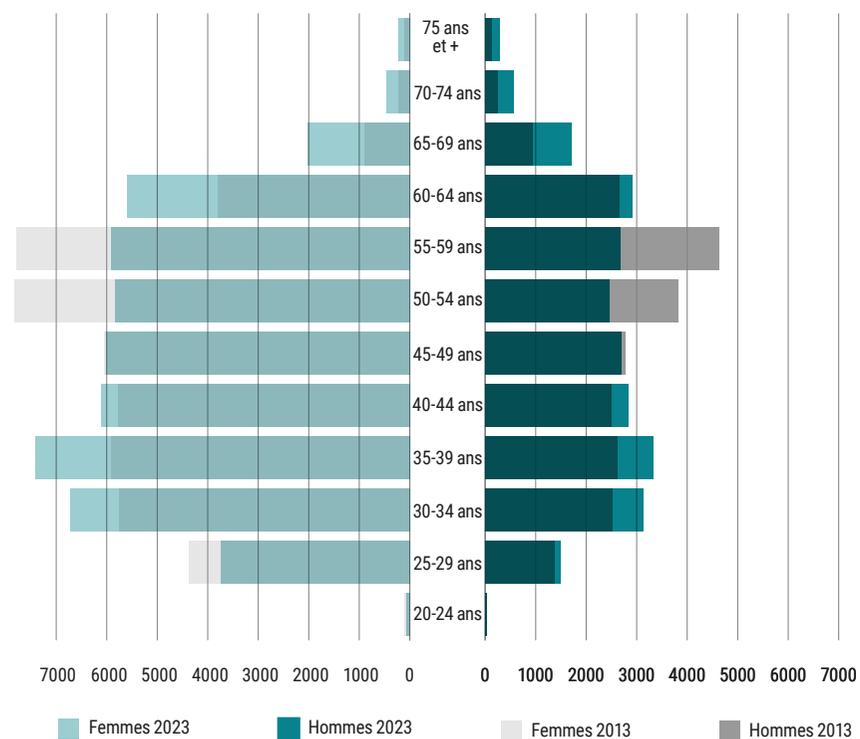
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des 74 219 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2023 (personnes physiques).

Note : les moyennes d'âge ont été réalisées sur la base du nombre de pharmaciens inscrits selon leur section d'inscription principale (activité principale). La comparaison entre les données de la partie générale et celles indiquées dans chacune des sections (qui se basent sur le nombre d'inscrits activité principale ou secondaire) n'est donc pas possible.

La moyenne d'âge des pharmaciens varie en fonction des sections. Les moyennes d'âge les plus élevées sont celles des pharmaciens titulaires d'officine (section A: 49,2 ans) et des pharmaciens biologistes médicaux (section G: 49,5 ans). La population de la section B est la plus jeune avec une moyenne d'âge de 42,1 ans suivie de la section D (44,6 ans).

PYRAMIDE DES ÂGES EN 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des 74 219 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2023 et des 72 874 pharmaciens inscrits en 2013 (personnes physiques).

La pyramide des âges ci-dessus montre que **la part des moins de 40 ans est plus importante chez les femmes** (17 951 sur 50 118) que chez les hommes (7 982 sur 24 101).

Les pharmaciens inscrits à l'Ordre de 60 ans et plus sont 13 776, soit 19% de l'effectif total.

EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE 2013-2018-2023



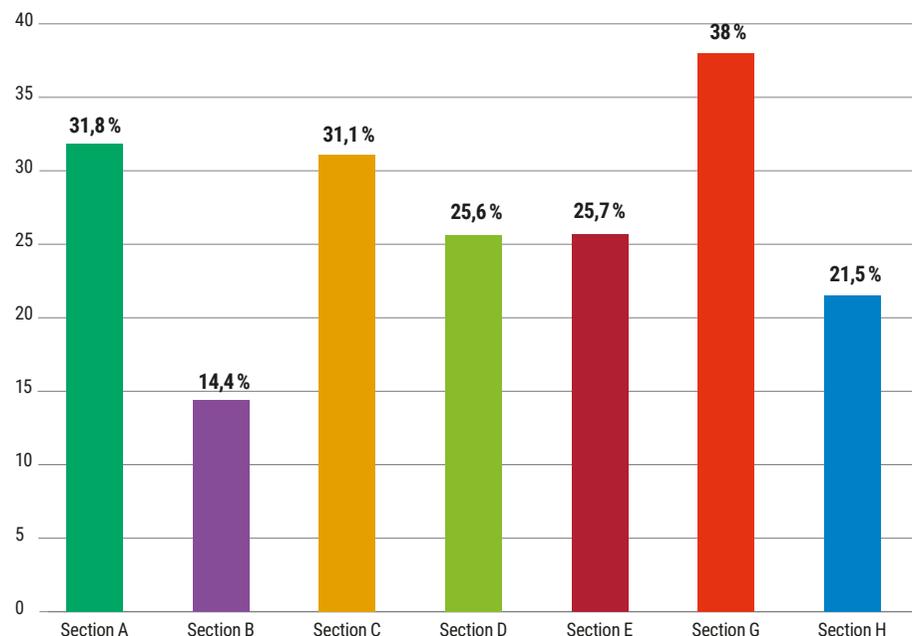
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des personnes physiques inscrites à l'Ordre (72 874 pharmaciens en 2013 ; 74 115 pharmaciens en 2018 ; 74 219 pharmaciens en 2023).

En dix ans, on constate un aplatissement de la courbe des âges à partir de 40 ans et **un allongement des carrières**.

En 2023, la part des moins de 30 ans reste stable à 8% contre 7% en 2018. À l'inverse, les pharmaciens de 60 ans ou plus font un bon de 7% entre 2013 et 2023 pour atteindre **19%**.

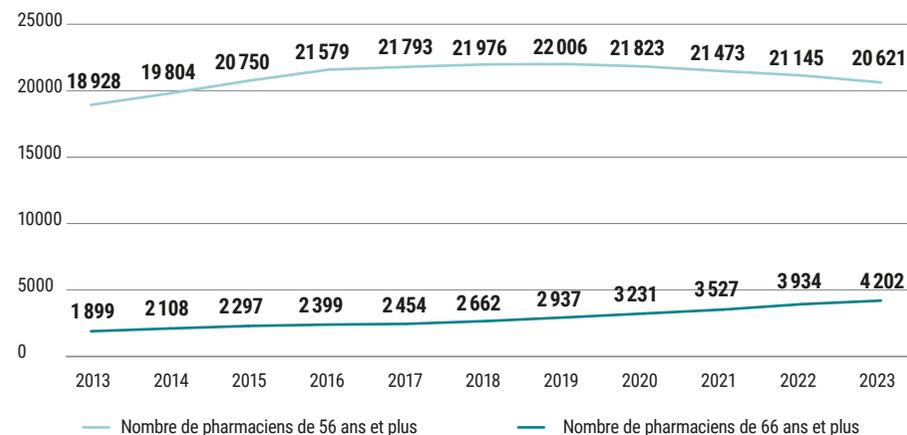
PERSONNES INSCRITES À L'ORDRE EN 2023 DE 56 ANS ET PLUS PAR SECTION



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des 20 621 pharmaciens de plus de 56 ans inscrits à l'Ordre en 2023 (personnes physiques).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS DE 56 ANS ET PLUS ET DE 66 ANS ET PLUS SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des personnes physiques de 56 ans et plus et de 66 ans et plus inscrites à l'Ordre de 2013 à 2023.

Depuis 10 ans, le nombre de pharmaciens inscrits à l'Ordre âgés de 66 ans et plus ne cesse d'augmenter. Cette augmentation peut être liée **aux départs à la retraite qui sont de plus en plus tardifs et aux poursuites d'activité via le cumul emploi retraite**. Les pharmaciens de 66 ans et plus représentent 6% **des pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2023**, contre 3% en 2013.

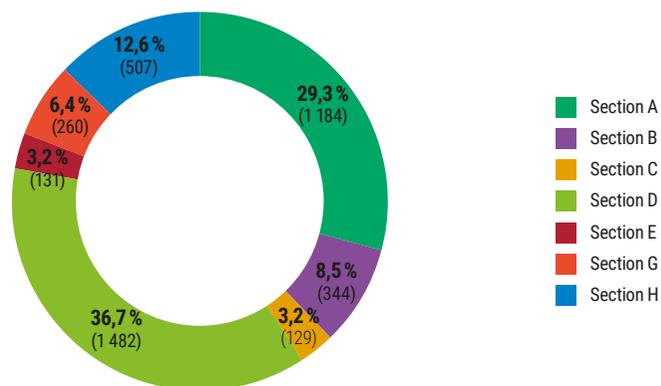
La part des pharmaciens âgés de 56 ans et plus est de **27,4% en 2023** contre 26% en 2013, soit une progression de 1,4 point sur 10 ans. Dans le même temps, la part des moins de 35 ans a légèrement évolué puisqu'elle est passée de 19% à 20%.

4.3 Les cessations d'activité

La cessation d'activité, appelée aussi radiation, s'explique principalement par des départs en retraite, des changements d'activité entraînant dans certains cas une inscription à une autre section, des réorientations professionnelles en cours de carrière ou encore des fins de CDD pour certains pharmaciens.

Les radiations définitives, ou radiations sans réinscription, sont des radiations ne faisant pas l'objet d'une réinscription dans la même année.

RADIATIONS PAR SECTION EN 2023



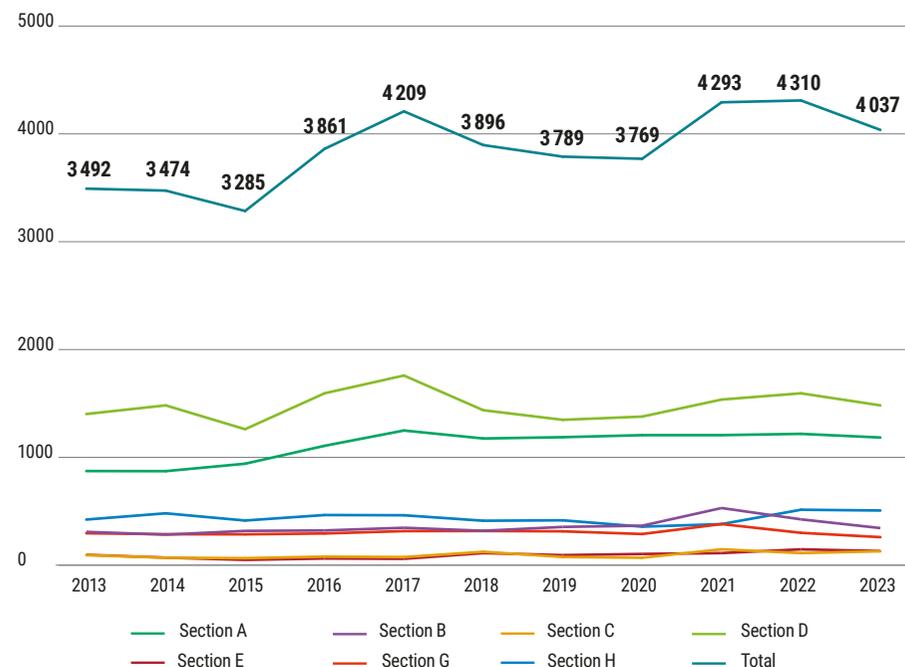
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des 4 037 pharmaciens ayant fait l'objet d'une radiation sans réinscription (définitive) en 2023.

Au total, **4 037 pharmaciens** ont fait l'objet d'une radiation sans réinscription en 2023, majoritairement en sections A et D.

4.4 Évolution du nombre de radiations définitives sur 10 ans au total et par section

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RADIATIONS DÉFINITIVES DEPUIS 2013

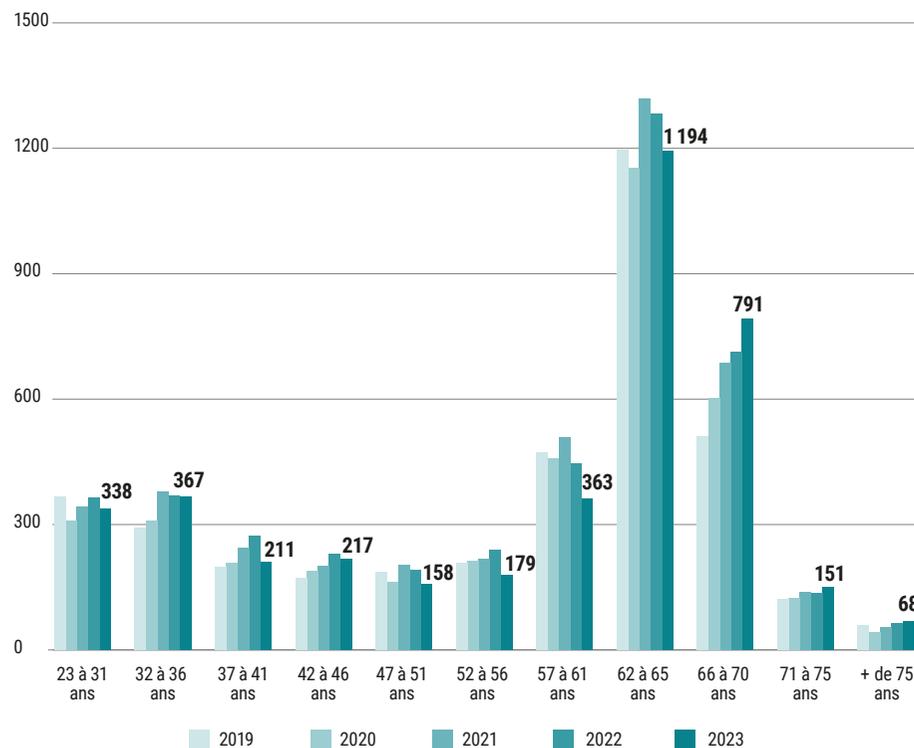


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens ayant fait l'objet d'une radiation définitive de l'Ordre entre 2013 et 2023.

Le nombre total de radiations augmente progressivement depuis 2013, passant de 3 492 à 4 037 (+15,6%). Cette augmentation est notamment liée à celles des sections A, D et H.

RADIATIONS DÉFINITIVES PAR TRANCHE D'ÂGE DE 2019 À 2023



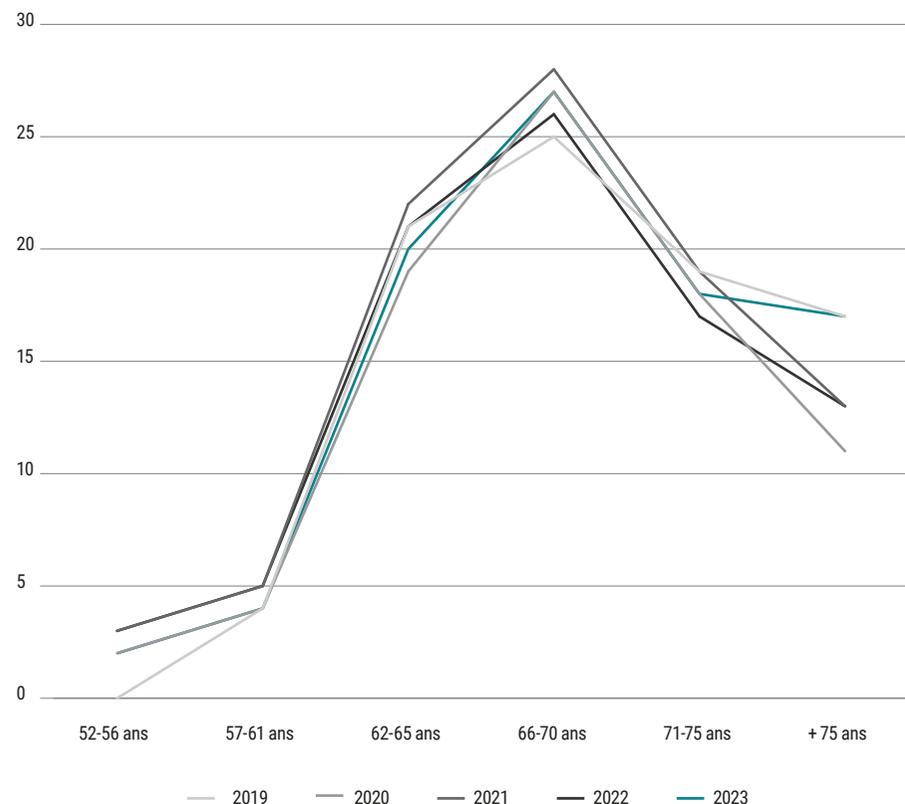
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des 4 037 pharmaciens ayant fait l'objet d'une radiation définitive de l'Ordre en entre 2019 et 2023.

En 2023, l'Ordre a procédé à **4 037 radiations** (contre 4 310 en 2022, soit -6,3% en 2023). Sur l'ensemble des pharmaciens qui sont « sortis » du tableau, la proportion des 62 à 65 ans est largement la plus marquée (1 194 radiations, soit **30% des radiations** contre 1 282 radiations en 2022).

Le nombre de radiations des pharmaciens de 66 à 70 ans augmente également depuis 2019, confirmant ainsi un départ à la retraite de plus en plus tardif.

TAUX DE SORTIE DE 2019 À 2023 DES PHARMACIENS DE 52 ANS OU PLUS



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des 73 795 pharmaciens inscrits à l'Ordre entre 2019 et 2023 (personnes inscrites physiques).

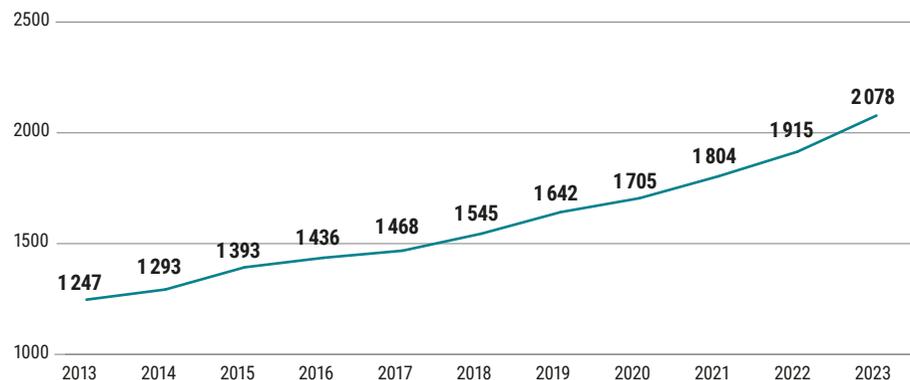
Le taux de sortie mesure le rapport entre le nombre de radiés et le nombre de personnes physiques inscrites à l'Ordre par tranche d'âge. Il montre une sortie relativement importante **à partir de 62 ans**, c'est-à-dire à l'âge de départ à la retraite.

En effet, les personnes radiées entre 62 et 65 ans représentent 20% des pharmaciens de leur tranche d'âge quand les 66 à 70 ans représentent 27%.

5. Répartition et évolution des pharmaciens par nationalité et diplôme

5.1 Évolution et proportion des pharmaciens étrangers

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS ÉTRANGERS ENTRE 2013 ET 2023



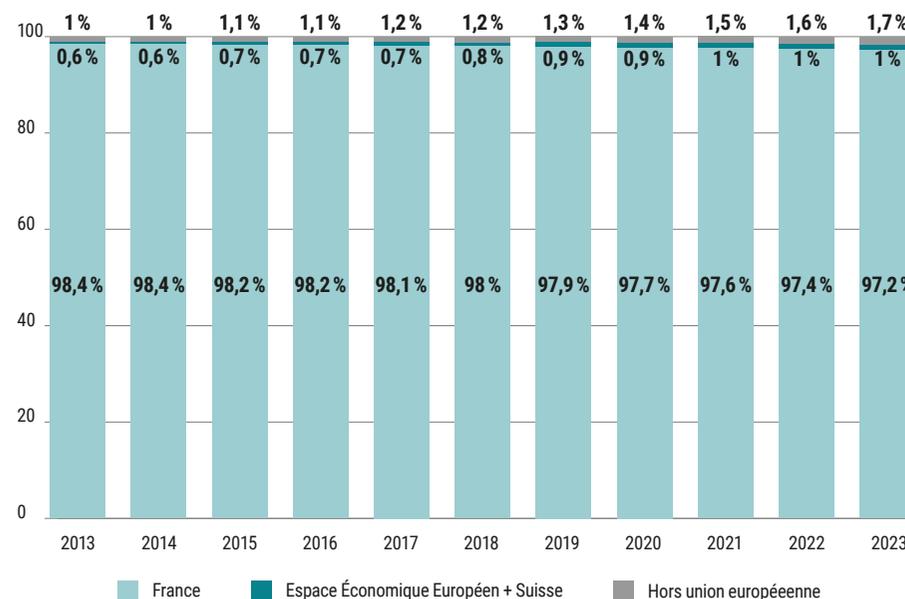
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens de nationalité étrangère inscrits à l'Ordre entre 2013 et 2023 (2 078 pour l'année 2023).

En 2023, l'Ordre national des pharmaciens compte 2078 professionnels de nationalité étrangère, soit 2,8% des effectifs totaux.

Depuis dix ans, le nombre de pharmaciens étrangers inscrits à l'Ordre augmente d'année en année, passant de 1247 en 2013 à 2078 en 2023, soit +831 pharmaciens en dix ans. Cela représente environ +8,5% entre 2022 et 2023, avec des hausses annuelles de 2 à 8% depuis 2013.

ÉVOLUTION DES PHARMACIENS INSCRITS (PERSONNES PHYSIQUES) SUR 10 ANS AVEC LA RÉPARTITION DES PHARMACIENS DE NATIONALITÉ FRANÇAISE/EUROPÉENNE/HORS UE



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits à l'Ordre entre 2013 et 2023 (personnes physiques).

Même si l'on note qu'en 10 ans, les proportions de pharmaciens inscrits de nationalité européenne et hors Union Européenne ont augmenté respectivement de 0,6% à 1% et de 1% à 1,7%, la part des pharmaciens de nationalité française reste grandement majoritaire.

5.2 Répartition des pharmaciens étrangers par secteur

RÉPARTITION DES PHARMACIENS SELON LA NATIONALITÉ ET LE DIPLÔME

Origine du diplôme Nationalité	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique du nord	Amérique du Sud	Asie	EEE + Suisse	Europe hors EEE	France	Moyen-Orient	Océanie	Total
Afrique du Nord	83	1		1		103	1	475			664
Afrique subsaharienne	2	19				70		315			406
Amérique du Nord			4	1				3			8
Amérique du Sud				3		1		3			7
Asie					1	2		53			56
EEE + Suisse			1	2	1	702	1	123	1		831
Europe hors EEE						4		15			19
France	238	55	3	12	6	767	16	70 936	107	1	72 141
Moyen-orient		2				10	1	60	14		87
Total	323	77	8	19	8	1 659	19	71 983	122	1	74 219

Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des 74 219 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2023 (personnes physiques).

2 078 pharmaciens
sont de nationalité étrangère

2 236 pharmaciens
sont diplômés à l'étranger

1 205 pharmaciens français
sont diplômés à l'étranger

74 % des diplômés étrangers
viennent principalement d'EEE

5.3 Répartition des pharmaciens étrangers par section et par diplôme

RÉPARTITION DES PHARMACIENS ÉTRANGERS PAR SECTION

	2022			2023			Répartition par section des pharmaciens étrangers en 2023 (%)
	Ressortissant d'un pays de l'Espace Economique Européen + Suisse	Ressortissant d'un autre Pays Etranger	Total	Ressortissant d'un pays de l'Espace Economique Européen + Suisse	Ressortissant d'un autre Pays Etranger	Total	
Section A	146	351	497	152	379	531	25,6 %
Section B	51	92	143	50	106	156	7,5 %
Section C	10	7	17	12	12	24	1,2 %
Section D	443	451	894	494	491	985	47,4 %
Section E	34	24	58	35	28	63	3 %
Section G	32	125	157	32	144	176	8,5 %
Section H	52	97	149	41	102	143	6,9 %
Total	768	1 147	1 915	816	1 262	2 078	100 %

Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens de nationalité étrangère inscrits à l'Ordre en 2022 et 2023 (personnes physiques).

Le choix des pharmaciens de nationalité étrangère se porte essentiellement sur l'officine, regroupant 73 % d'entre eux (47% en section D, 26% en section A). Les deux sections continuent à observer une augmentation de ces inscriptions.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS DIPLÔMÉS À L'ÉTRANGER PAR SECTION

	2022			2023			Répartition par section des inscrits diplômés à l'étranger ou de l'EEE
	Diplômés d'un pays de l'Espace Economique Européen + Suisse	Diplômés d'un autre Pays Etranger	Total	Diplômés d'un pays de l'Espace Economique Européen + Suisse	Diplômés d'un autre Pays Etranger	Total	
Section A	401	24	425	444	26	470	21 %
Section B	57	9	66	62	8	70	3,1 %
Section C	13	1	14	17	0	17	0,8 %
Section D	841	24	865	937	27	964	43,1 %
Section E	89	21	110	94	20	114	5,1 %
Section G	39	280	240	41	317	358	16 %
Section H	67	173	319	58	185	243	10,9 %
Total	1 507	532	2 039	1 653	583	2 236	100 %

Source : données Cnop, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens diplômés à l'étranger en 2022 et 2023 (personnes physiques).

Note : la comparaison du total des ressortissants diplômés d'un pays de l'EEE n'est pas comparable avec celui de l'Europe du tableau 4.

Le nombre de pharmaciens diplômés à l'étranger a augmenté passant de 2039 en 2022 à 2236 en 2023 (+9,7%). La section D représente la section principale d'inscription de ces pharmaciens (43%).

Le système de reconnaissance des diplômes hors UE favorise l'exercice en établissements de santé. L'inscription des diplômés hors UE se retrouve majoritairement en sections G et H.

5.4 Part des pharmaciens diplômés à l'étranger parmi les primo-inscrits

PART DES DIPLÔMÉS ÉTRANGERS PARMIS LES PRIMO-INSCRITS

	2022			2023			Répartition par section des primo inscrits diplômés de l'EEE et hors EEE 2023 (%)
	Ressortissant d'un pays de l'Espace Economique Européen + Suisse	Ressortissant d'un autre Pays Etranger	Total	Ressortissant d'un pays de l'Espace Economique Européen + Suisse	Ressortissant d'un autre Pays Etranger	Total	
Section A	0	0	0	0	0	0	0%
Section B	6	1	7	8	0	8	3,4%
Section C	0	0	0	2	0	2	0,8%
Section D	131	2	133	152	6	158	66,4%
Section E	10	3	13	14	1	15	6,3%
Section G	1	24	25	2	34	36	15,1%
Section H	4	34	38	0	19	19	8%
Total	152	64	216	178	60	238	100%

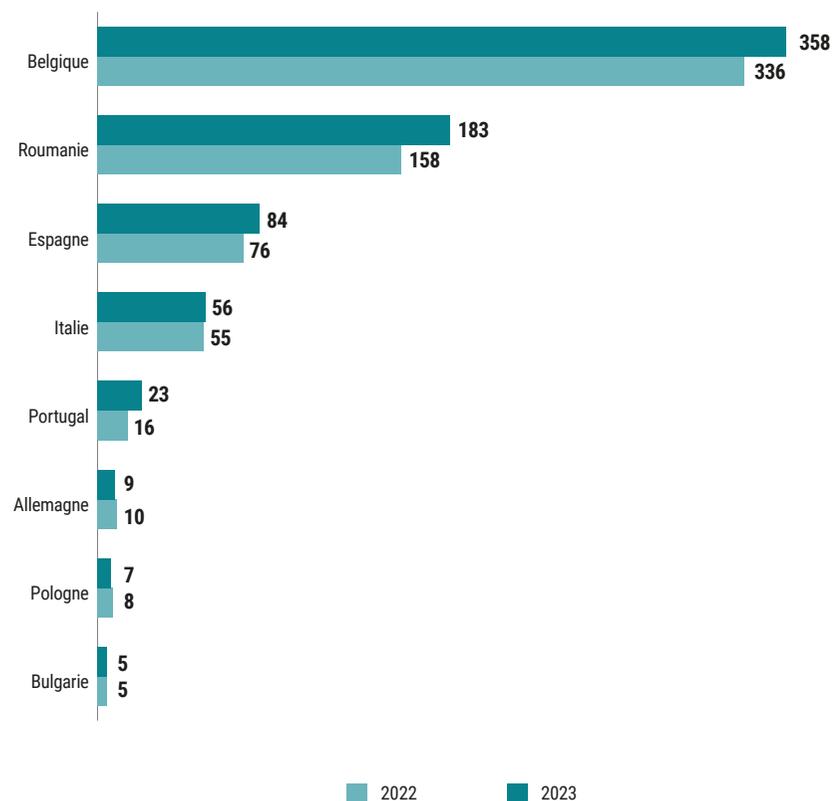
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens étrangers diplômés à l'étranger (EEE et hors EEE) parmi les primo inscrits en 2022 et en 2023 (personnes inscrites physiques).

Les primo-inscrits diplômés en Europe sont très largement inscrits en section D (66,4%). En revanche, les diplômés non européens s'inscrivent à l'Ordre majoritairement en section G et H.

5.5 Pharmaciens français diplômés au sein et hors de l'Espace Économique Européen

PHARMACIENS FRANÇAIS DIPLÔMÉS AU SEIN DE L'EEE EN 2022 ET 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

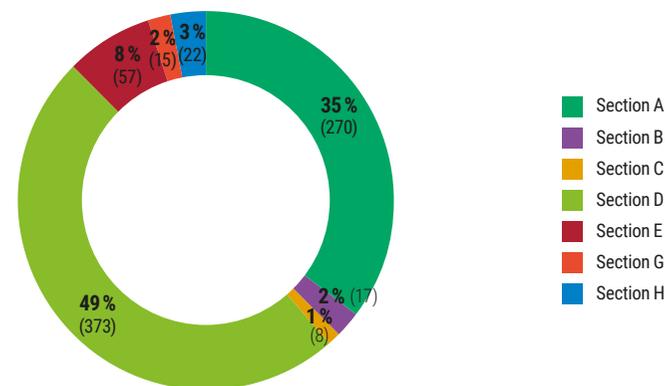
Champ : ensemble des pharmaciens français diplômés au sein de l'EEE en 2022 et 2023 (personnes inscrites physiques).

Note : pour des raisons de lisibilité, tous les pays ne sont pas représentés sur la figure.

En 2023, **69%** des pharmaciens français diplômés dans un Etat membre de l'EEE (autre que la France) ont obtenu ce diplôme dans un pays frontalier (dont 49% en Belgique) et 25% en Roumanie.

Il est à noter également que de plus en plus d'étudiants partent faire leurs études en Espagne (+10,5% par rapport à 2022) et au Portugal (+44%)

SECTIONS D'INSCRIPTION DES PHARMACIENS FRANÇAIS DIPLÔMÉS D'UN PAYS DE L'EEE (HORS FRANCE)

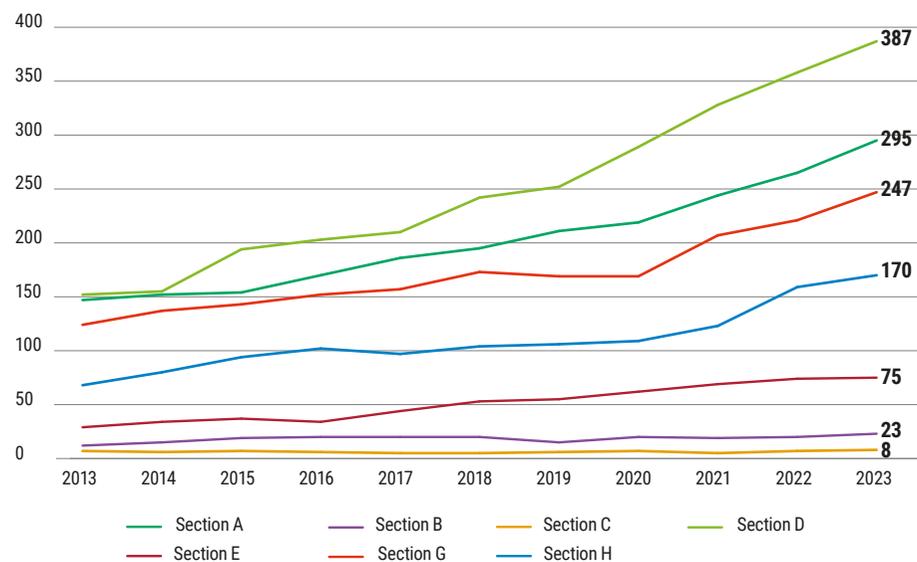


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des 767 pharmaciens français diplômés dans l'EEE en 2023 (personnes inscrites physiques).

Une forte majorité des 767 pharmaciens français diplômés dans un pays de l'EEE (hors France) sont inscrits en section A et D (84%).

PART DES PHARMACIENS FRANÇAIS NON DIPLÔMÉS EN FRANCE - ÉVOLUTION SUR 10 ANS
(DIPLOME EEE ET HORS EEE).



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens français non diplômés en France de 2013 à 2023 (9 462 personnes inscrites physiques).

Depuis 2013, la part des pharmaciens français non diplômés en France et inscrits à l'Ordre augmente progressivement, en particulier dans les sections officinales qui représentent les voies d'entrée principales.

Entre 2022 et 2023, le nombre de pharmaciens français ayant obtenu un diplôme à l'étranger a **augmenté de 9%**, passant de 1104 à 1205. Cette hausse était de 11% entre 2021 et 2022.

SECTION A



Bruno Maleine,
Président de la section A

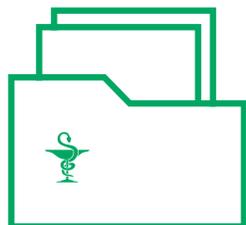
Pharmaciens titulaires d'officine

Cette étude démographique annuelle permet de suivre les sujets d'actualité relatifs à l'évolution de la démographie de la profession de pharmaciens. Cet état des lieux très complet dresse un tableau exhaustif de la situation des titulaires d'officine au niveau national. Il permet aussi de documenter des informations afin de mener des politiques incitatives en faveur de l'attractivité de la profession et de futures évolutions positives du métier de pharmacien d'officine.

La profession reste majoritairement féminine et l'on observe un léger rajeunissement de l'âge d'installation des titulaires cette année. Malgré une infime diminution du nombre de pharmaciens en 2023 sur le territoire national, le maillage territorial se maintient mais mérite toute notre attention pour garantir une desserte optimale de la population en médicaments, tout spécialement sur les territoires en tension. Des dispositions spécifiques sont justifiées pour leur apporter une réponse appropriée (notamment via l'expérimentation des antennes de pharmacie et les modalités d'identification des territoires dits "fragiles"). Il convient cependant de noter que plus du tiers des officines françaises (35 %) constitue le cœur même de l'offre de soins de proximité car elles sont installées au sein de communes de moins de 5 000 habitants. 31 % d'entre elles sont par ailleurs situées dans des communes ayant entre 5 000 et 30 000 habitants.

Enfin, en ce qui concerne les modalités d'exercice de la profession, depuis plus d'une dizaine d'années, les titulaires d'officine choisissent d'exploiter leur pharmacie en association, pour l'essentiel en SEL ou avec, le cas échéant, la participation d'une SPFPL. Ces deux dernières structures juridiques sont en effet en croissance constante.

1. Chiffres clés 2023



24 596

PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINES
INSCRITS À L'ORDRE
-1,3 % par rapport à 2022,
(soit -10,7 % par rapport à 2013)



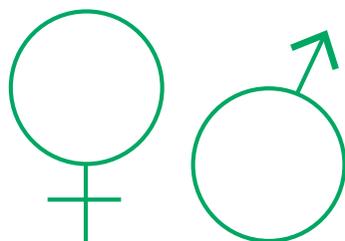
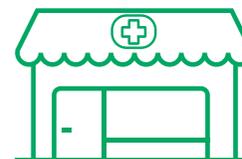
49,2
ÂGE MOYEN
-0,4 an par rapport à 2022



1,2
TITULAIRE PAR OFFICINE
constant depuis 13 ans

19 887

OFFICINES
-1,3 % officine
par rapport à 2022,
contre 21 818 en 2013,
soit -9,7 % en 10 ans.



55,9 %
FEMMES

44,1 %
HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

+66
ans



1 532
PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS
+0,5 % pharmacien par rapport à 2022
(6,2 % des pharmaciens
inscrits en section A)



2,7
TITULAIRES + ADJOINTS PAR OFFICINE
+0,2 % par rapport à 2022

2. Portrait des pharmaciens inscrits en section A

2.1 Caractéristiques démographiques générales

En 2023, 24 596 pharmaciens étaient titulaires de leur officine, représentant environ 33% des pharmaciens inscrits à l'Ordre. Le nombre de titulaires est en baisse de 1,3% par rapport à 2022, et de 10,7% sur les 10 dernières années.

Les femmes sont majoritairement représentées parmi les pharmaciens titulaires d'officine, mais dans une moindre proportion par rapport au nombre total de femmes inscrites à l'Ordre national des pharmaciens. En effet, on compte 55,9% de femmes en 2023 en section A contre 44,1% d'hommes, alors qu'elles représentent 68% des inscrits à l'Ordre toutes sections confondues.

La moyenne d'âge des pharmaciens inscrits en section A est de 49,2 ans. En 2022, elle était de 49,6 ans, ce qui représente une diminution de 0,4 année entre 2022 et 2023.

24 596 pharmaciens titulaires d'officine en 2023

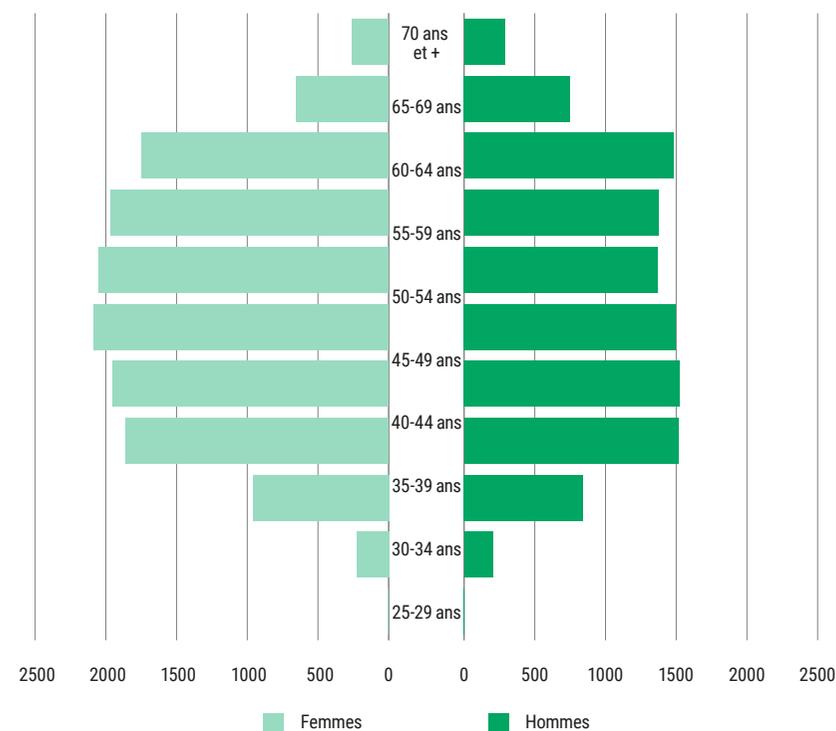
49,2 ans est la moyenne d'âge des inscrits

56 % de femmes et 44 % d'hommes

Presque la moitié des titulaires d'officine en France ont 50 ans et plus (11 934 pharmaciens soit 48,5%). En 2013, 14,9% des pharmaciens titulaires d'officine avaient 60 ans ou plus, alors qu'ils sont 21% en 2023.

En parallèle, les moins de 40 ans sont de plus en plus présents en section A passant de 18,8% en 2013 à 22,8% en 2023.

PYRAMIDE DES ÂGES DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION A



Source : données CNOP, traitement EY.

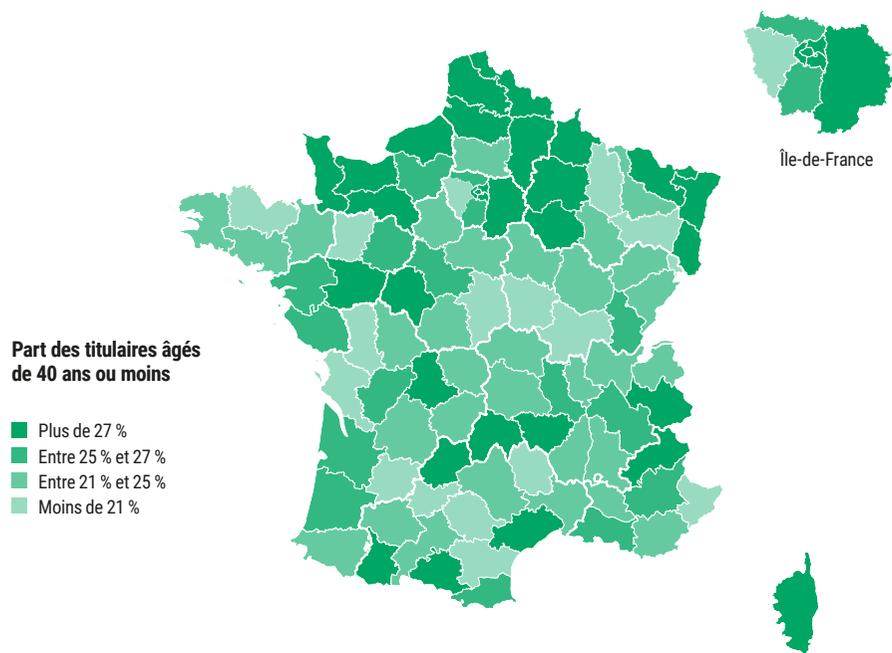
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section A en 2023.

Note : la tranche d'âge « 20-24 ans » comprend trois femmes et un homme.

La répartition des titulaires d'officine âgés de 40 ans ou moins varie d'un département à l'autre.

Les départements ayant la plus forte proportion de pharmaciens titulaires âgés de 40 ans et moins sont l'Orne (35,7%), les Hautes-Alpes (35,6%), la Corse (34,6%) et l'Aube (33,7%). Au total, 9 départements ont une proportion de pharmaciens titulaires âgés de 40 ans et moins supérieure à 30%.

TITULAIRES D'OFFICINE ÂGÉS DE 40 ANS OU MOINS

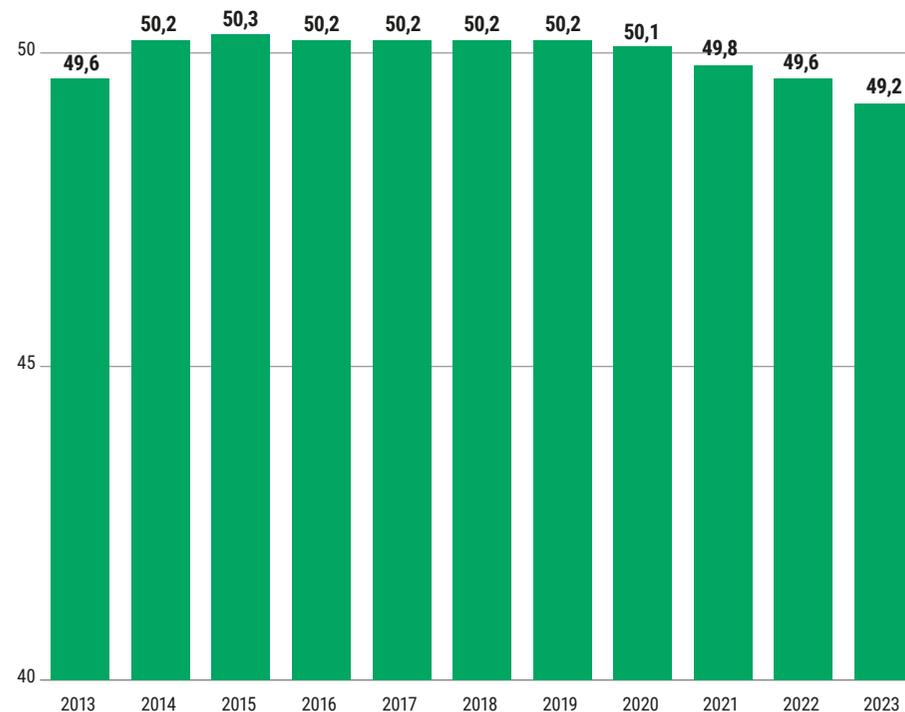


Source : données CNOP, traitement EY.
Champ : pharmaciens titulaires d'officine de 40 ans ou moins en 2023.

Pendant plusieurs années, l'âge moyen des titulaires d'officine était stabilisé autour de 50 ans, avant de diminuer depuis 3 ans pour atteindre 49,2 ans en 2023.

La moyenne d'âge des pharmaciens titulaires est supérieure de 2,7 ans à celle de l'ensemble des pharmaciens inscrits à l'Ordre (46,5 ans en 2023). Cette différence s'explique par le fait que l'engagement dans le titulariat se fait souvent après que les pharmaciens ont acquis une expérience professionnelle de plusieurs années, notamment en tant que pharmaciens adjoints.

ÉVOLUTION DE LA MOYENNE D'ÂGE DES INSCRITS EN SECTION A ENTRE 2013 ET 2023

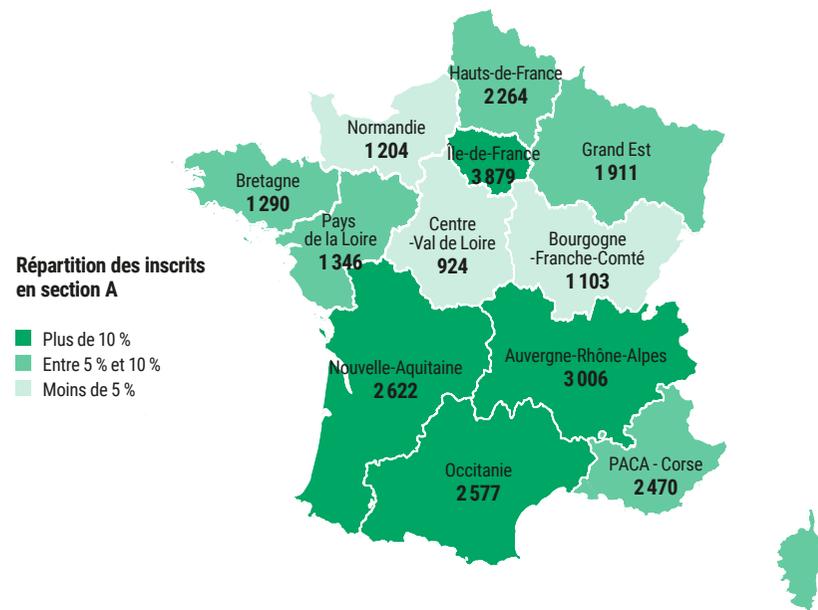


Source : données CNOP, traitement EY.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section A en 2023.

2.2 Évolution et répartition des effectifs

La répartition des pharmaciens titulaires d'officine varie d'une région à l'autre. La majorité des pharmaciens titulaires se situe dans les régions Île-de-France (15,8%) et Auvergne-Rhône-Alpes (12,2%), suivies de la Nouvelle-Aquitaine (10,7%) et de l'Occitanie (10,5%).

RÉPARTITION DES PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE PAR RÉGION



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section A en 2023.

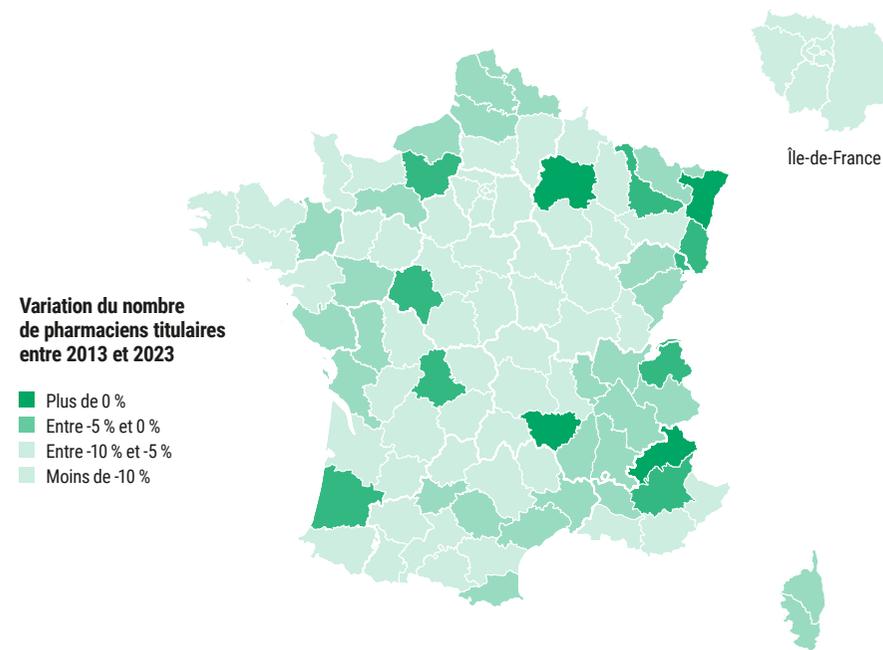
Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA.

Dans un contexte de restructuration du réseau officinal, le nombre de titulaires reste en décroissance par rapport aux années précédentes :

- 317 titulaires de moins par rapport à 2022.
- Le nombre de titulaires d'officine était de 27528 en 2013 contre 24596 en 2023, soit une baisse de 10,7% en 10 ans.

Seuls les départements de la Marne, du Bas-Rhin, de la Haute-Loire et des Hautes-Alpes ne sont pas confrontés à cette baisse du nombre de titulaires.

VARIATION DU NOMBRE DE PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE ENTRE 2013 ET 2023

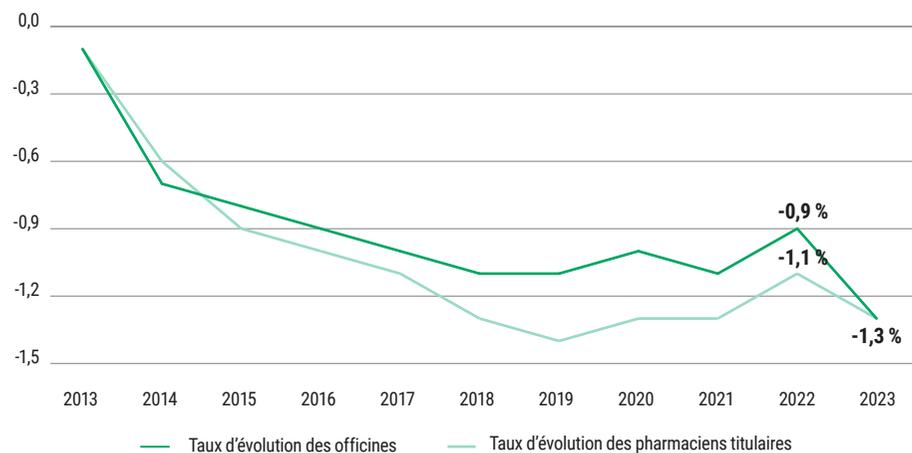


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section A entre 2013 et 2023.

Entre 2015 et 2022, la réduction du nombre de titulaires d'officine était plus forte que celle du nombre d'officines.

ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'OFFICINES ET DE TITULAIRES ENTRE 2013 ET 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

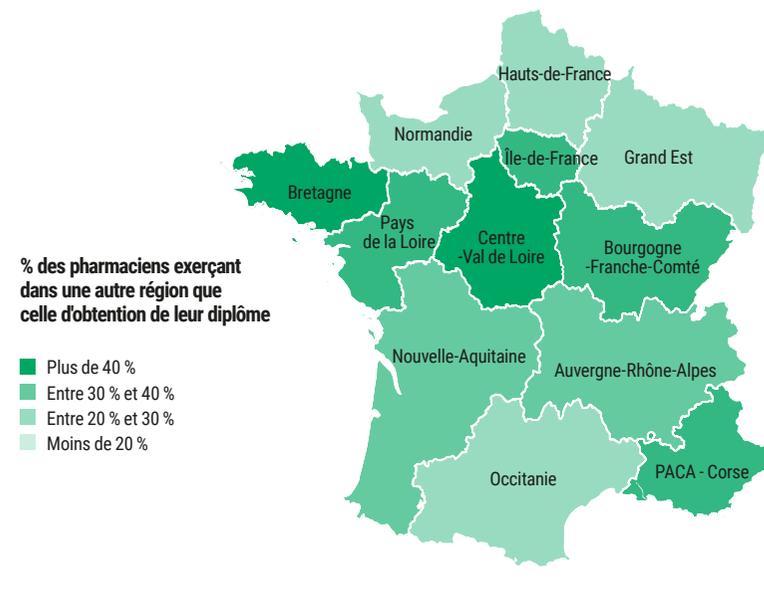
Champ : ensemble des officines et pharmaciens inscrits en section A de 2013 à 2023.

En 2023, la réduction sur un an du nombre d'officines est équivalente à la réduction du nombre de titulaires (-1,3 %). Ces réductions sont plus importantes que celles observées en 2022.

La mobilité des pharmaciens entre la région où ils ont obtenu leur diplôme et celle où ils exercent varie d'un territoire à un autre.

Si la majorité des pharmaciens exercent dans la région d'obtention de leur diplôme, 44,9% des titulaires d'officine de la région Centre-Val de Loire ont été diplômés dans une autre région. C'est également le cas de 43,4% des titulaires de Bretagne.

ORIGINE DU DIPLÔME ET RÉGION D'EXERCICE



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section A en 2023.

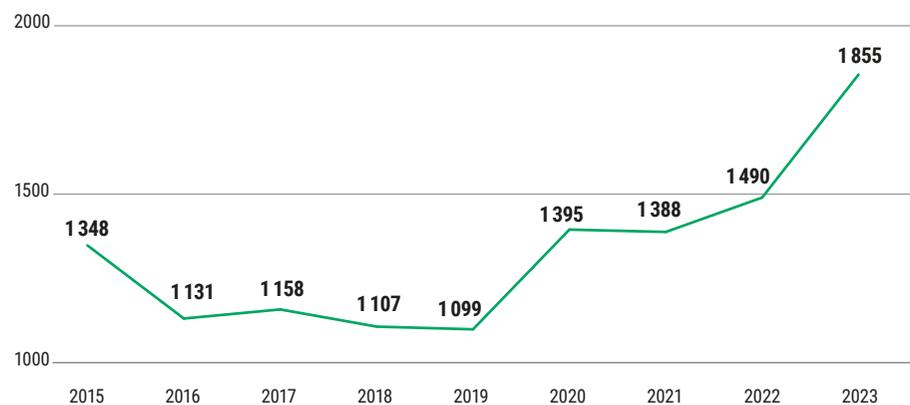
2.3 Certificats de remplacement

Attribué aux étudiants non thésés (ayant validé leur 5^{ème} année d'études et un stage de 6 mois de pratique professionnelle), le certificat de remplacement, délivré par le conseil de l'Ordre compétent, est valable un an sur l'ensemble du territoire français. Il peut être renouvelé dans les mêmes conditions, sur justificatif de la poursuite des mêmes études. Il est à noter que depuis l'année universitaire 2015/2016, la thèse doit être soutenue dans un délai de deux ans après la validation du 3^{ème} cycle court (sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'UFR).

Le certificat de remplacement permet seulement de remplacer un pharmacien titulaire ou un pharmacien adjoint d'officine (dont la présence est obligatoire au regard de l'activité globale de l'officine). La durée du remplacement ne doit pas excéder 4 mois.

1 855 certificats de remplacement ont été délivrés en 2023 contre **1 348** en 2015, ce qui représente une augmentation de **37,6 %**. Ce chiffre est d'ailleurs en constante augmentation depuis 2019.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CERTIFICATS DE REMPLACEMENT SUR LES 8 DERNIÈRES ANNÉES

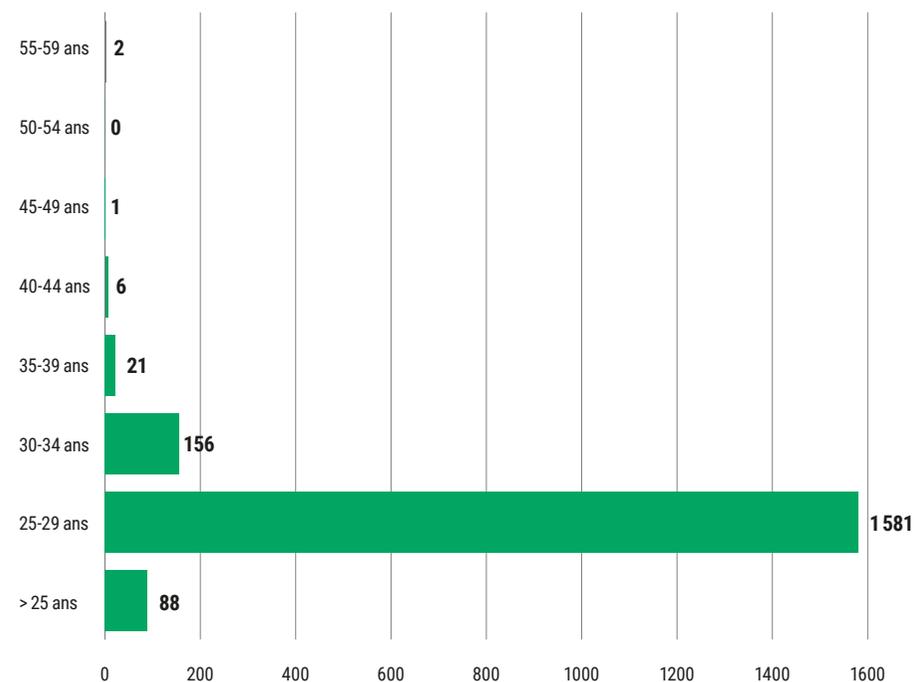


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des certificats de remplacement délivrés à des étudiants de 2015 à 2023.

En 2023, 1669 certificats de remplacement ont été délivrés à des étudiants âgés de moins de 30 ans, soit 90% des certificats délivrés. Ce qui correspond à la tranche d'âge où les étudiants en pharmacie terminent leurs études et débutent leur exercice dans l'attente de la soutenance de leur thèse et l'obtention de leur diplôme.

NOMBRE DE CERTIFICATS DE REMPLACEMENT DÉLIVRÉS EN 2023 PAR CLASSE D'ÂGE



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des étudiants ayant obtenu un certificat de remplacement en 2023.

2.4 Primo-inscriptions en section A

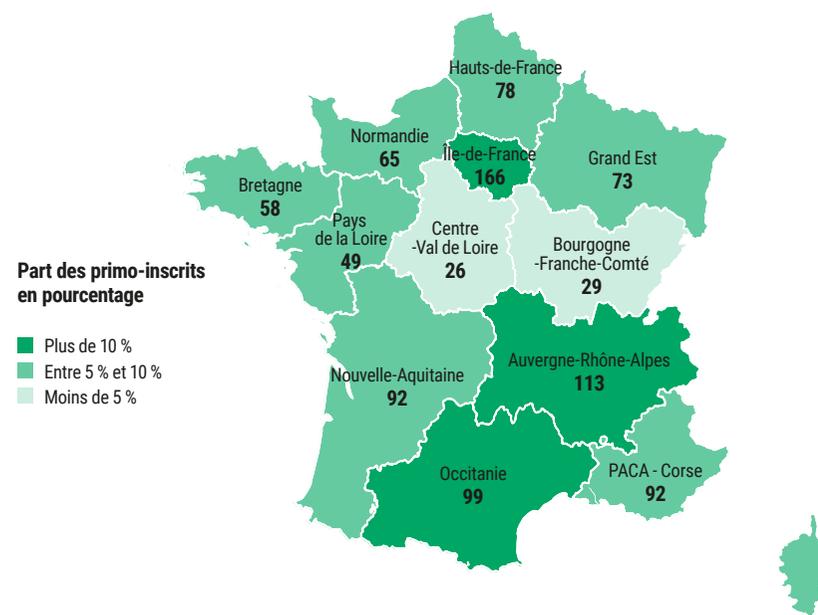
24 596 pharmaciens titulaires
d'officine en France métropolitaine
en 2023 dont 940 nouveaux inscrits
au sein de cette section.

On distingue deux types de profils parmi ces pharmaciens appelés également primo-inscrits :

- ceux qui s'inscrivent pour la première fois à l'Ordre : 49 personnes (+21 pharmaciens par rapport à 2022, soit +75%)
- ceux en provenance d'autres sections : 891 personnes (-74 pharmaciens par rapport à 2022, soit -8%).

La région Île-de-France concentre 17,7% des primo-inscriptions en section A. Elle est suivie par les régions Auvergne-Rhône-Alpes (12%) et Occitanie (10,5%).

RÉPARTITION DES PRIMO-INSCRITS EN SECTION A PAR RÉGION



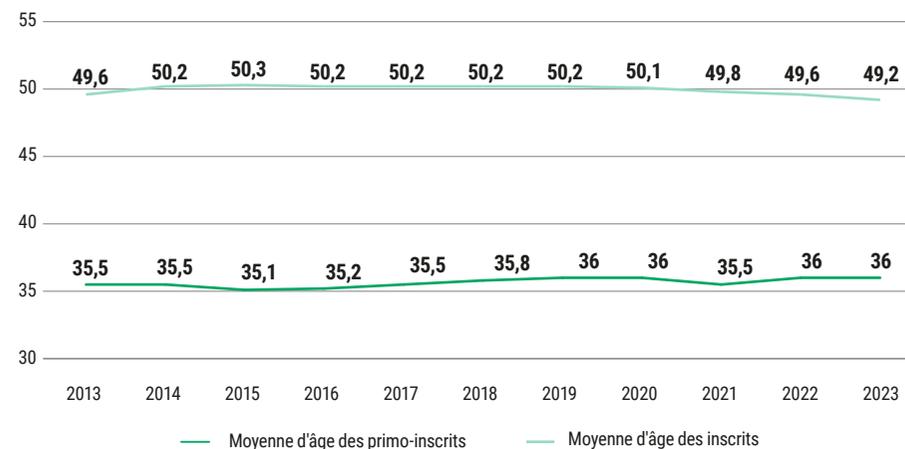
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits pour la première fois en section A en 2023.

Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA.

La moyenne d'âge des primo-inscrits en section A est stable ces dix dernières années et varie entre 35 ans et 36 ans de 2013 à 2023. Celle des inscrits en section A se situe autour de 49 ans.

ÉVOLUTION DE LA MOYENNE D'ÂGE DES PRIMO-INSCRITS PAR RAPPORT À LA MOYENNE D'ÂGE DES INSCRITS EN SECTION A



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des primo-inscrits et inscrits en section A entre 2013 et 2023.

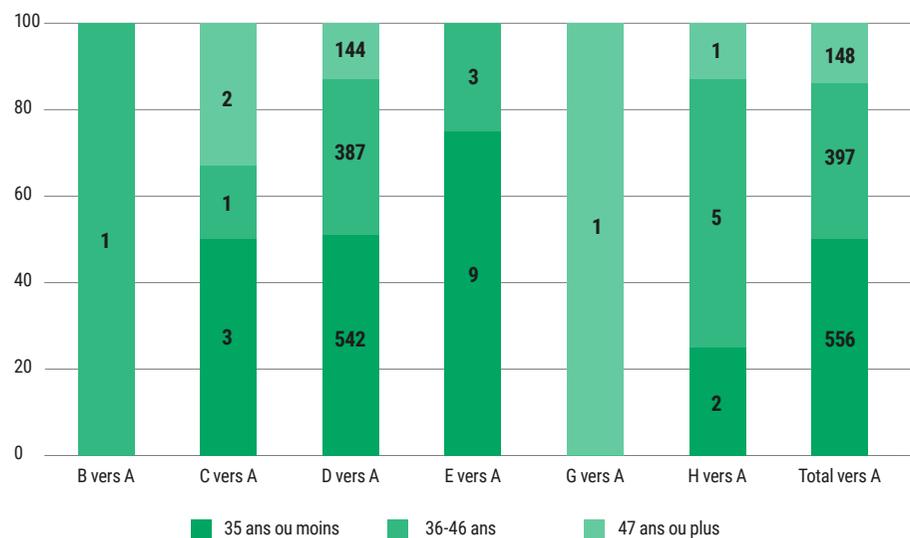
2.5 Mobilité de la section A

En 2023, on observe 1101 passages de pharmaciens, en provenance d'autres sections vers la section A.

50 % d'entre eux étaient effectués par des pharmaciens de moins de 35 ans.

97,5 % des passages en section A font suite à une titularisation d'adjoints.

NOMBRE DE PASSAGES VERS LA SECTION A EN PROVENANCE D'AUTRES SECTIONS

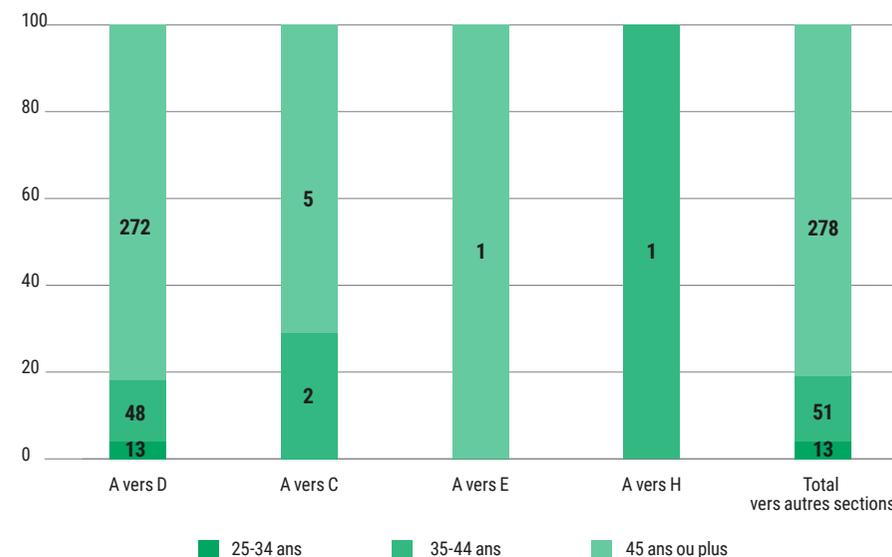


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens nouvellement inscrits en section A en 2023.

Note : un passage n'est pas forcément égal à une personne physique. En effet, une personne inscrite dans deux sections (ex : B et C) et qui changerait pour la section A, va compter pour 2 passages.

NOMBRE DE PASSAGES DE LA SECTION A VERS LES AUTRES SECTIONS



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens quittant la section A pour une autre section en 2023.

En 2023, on observe 342 passages de la section A vers d'autres sections, en augmentation de 8,9% par rapport à 2022. 97,5% concernaient des mouvements vers la section D (pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices). Ces passages sont notamment relevés chez les 45 ans et plus.

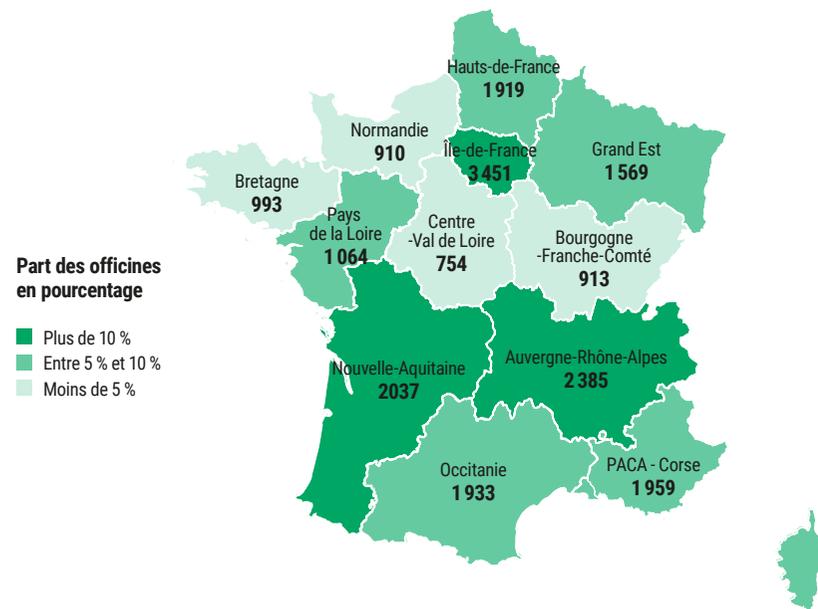
3. Le maillage officinal: un pôle d'accès aux soins

3.1 Présence des officines sur le territoire français

19 887 officines en 2023
 en France métropolitaine contre
 20 142 en 2022, soit une baisse de -1,3 %.

Précisons toutefois qu'une officine peut être exploitée par plusieurs co-titulaires et qu'en conséquence le nombre d'officines n'est pas équivalent au nombre de titulaires exerçant en France. Les régions Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine concentrent près de 40% des officines, avec respectivement 17,4%, 12% et 10,3% du total.

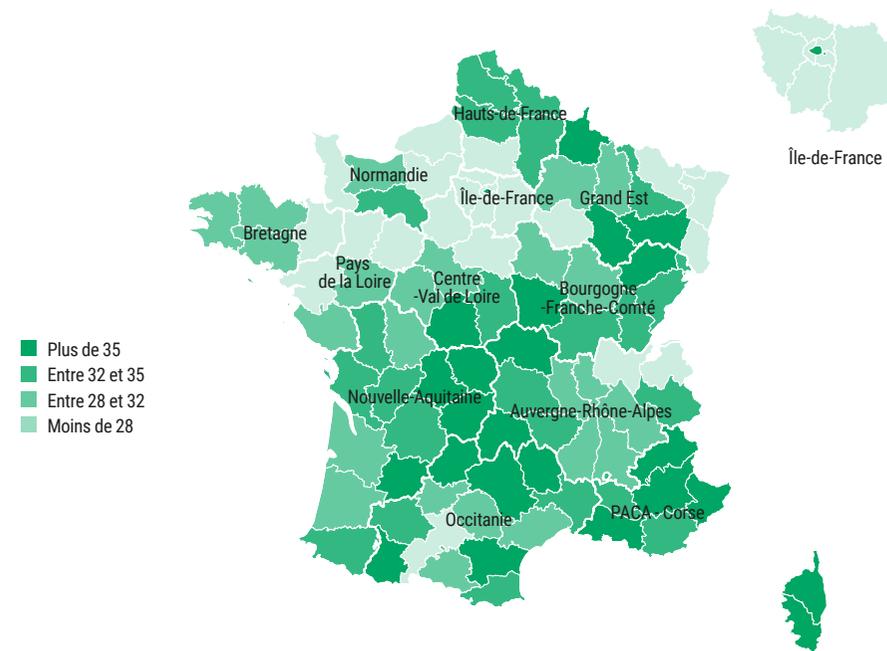
RÉPARTITION DES OFFICINES PAR RÉGION



Source : données CNOP, traitement EY.
 Champ : ensemble des officines sur le territoire métropolitain en 2023.

La carte ci-dessous révèle cependant des différences entre départements. En effet, 62,5% des départements français bénéficient de la présence de plus de 30 pharmacies pour 100 000 habitants, en 2023. En 2022, cela représentait 68% des départements, soit une diminution de 5,5 points.

DENSITÉ D'OFFICINES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE (POUR 100 000 HABITANTS)



Source : données CNOP (nombre d'officines) et INSEE (population), traitement EY.
 Champ : ensemble des officines en France métropolitaine en 2023.

En 2023, la France métropolitaine compte en moyenne :

30 officines pour 100 000 habitants, comme en 2022, mais contre 34 en 2013, soit une baisse de 4 officines pour 100 000 habitants en 10 ans.

3 421 habitants pour 1 officine contre 3 368 en 2022 et 3 005 en 2013.

Plus du tiers (35%) des officines françaises constitue le cœur même de l'offre de soins de proximité car elles sont installées au sein de communes de moins de 5000 habitants.

31% des officines sont situées dans des communes ayant entre 5000 et 30000 habitants.

Ce réseau est la base essentielle qui garantit un maillage territorial efficace et permet une desserte optimale en médicaments sur l'ensemble du territoire français. L'Ordre et les pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour le maintenir à l'existant malgré des difficultés d'attractivité diverses. En outre, ils travaillent sur plusieurs dispositifs dérogatoires permettant de garantir une présence pharmaceutique sur des territoires en tension. L'Ordre s'attache notamment à encourager les expérimentations d'antennes de pharmacie et la possibilité d'installations particulières dans des territoires dits "fragiles".

Pour rappel, l'installation des officines fait l'objet d'une réglementation: les pharmacies d'officine doivent obtenir une autorisation (licence) délivrée par les Agences Régionales de Santé (ARS). L'installation d'une nouvelle officine dans une commune résulte essentiellement d'un transfert d'une officine déjà existante ou du regroupement de plusieurs officines dans un lieu tiers. La création d'une officine ex nihilo est possible mais très peu prise en compte car difficilement réalisable.

Eu égard aux dispositions du code de la santé publique, les nouvelles installations d'officines, que ce soit par transfert ou regroupement, sont seulement possibles dans les communes comptant au moins 2500 habitants (et 3500 habitants pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Au-delà de ce seuil, la réglementation permet l'installation d'une pharmacie supplémentaire à chaque nouvelle tranche de 4500 habitants. Par ailleurs, l'installation d'une officine doit répondre à un autre critère permettant une desserte optimale de la population résidente.

L'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 a apporté des modifications aux conditions d'implantation des pharmacies d'officine sur le territoire métropolitain. Elle définit «l'optimalité» de la desserte d'une officine en fonction de différents critères (accès, locaux, approvisionnement, identification du quartier). La réglementation a pour objectif d'assurer le meilleur maillage territorial des officines afin de favoriser l'accès à des soins de proximité.

RÉPARTITION DES OFFICINES SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE

Taille de la commune en nombre d'habitants	Nombre de communes	Nombre d'officines	% d'officines
< 2 000	29 362	3 620	18 %
2 000 à 5 000	3 273	3 455	17 %
5 000 à 30 000	1 917	6 246	31 %
30 000 à 50 000	159	1 705	9 %
50 000 à 100 000	99	1 527	8 %
100 000 à 200 000	39	1 251	6 %
> 200 000	9	2 083	10 %
TOTAL	34 858	19 887	100 %

Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des officines enregistrées en section A en 2023.

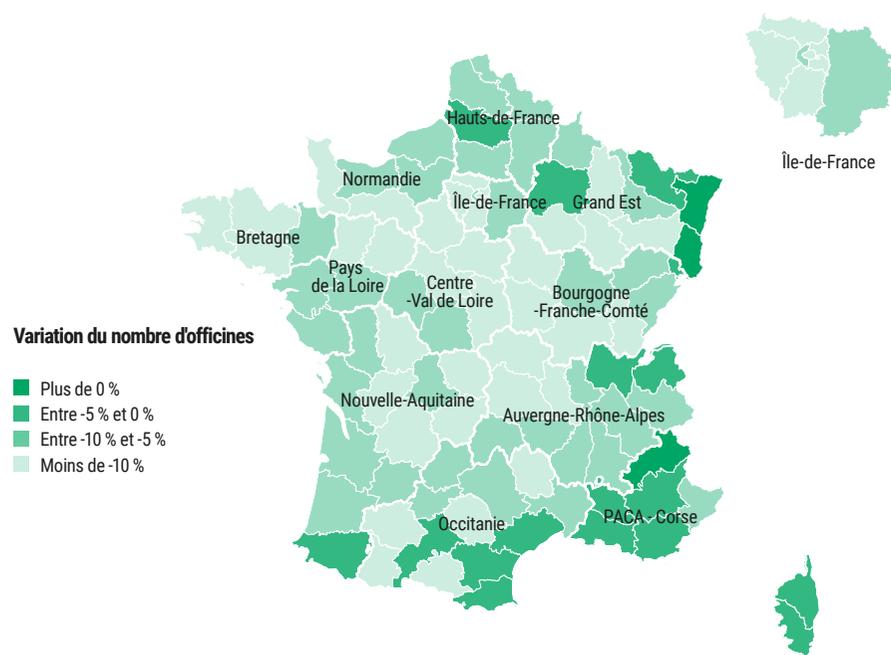
3.2 La restructuration du réseau officinal

On observe depuis les années 2000 une réduction du nombre d'officines en raison, notamment, de la restructuration du réseau officinal.

Entre 2013 et 2023, 2028 officines ont disparu sur le territoire métropolitain, soit une baisse de 9,3% en 10 ans.

Les départements qui ont connu la plus forte réduction du nombre d'officines, en pourcentage d'évolution, sont l'Allier (-22%), l'Ariège (-20%), l'Yonne (-20%), le Gers (-19%) et la Corrèze (-18%).

VARIATION DU NOMBRE D'OFFICINES ENTRE 2013 ET 2023



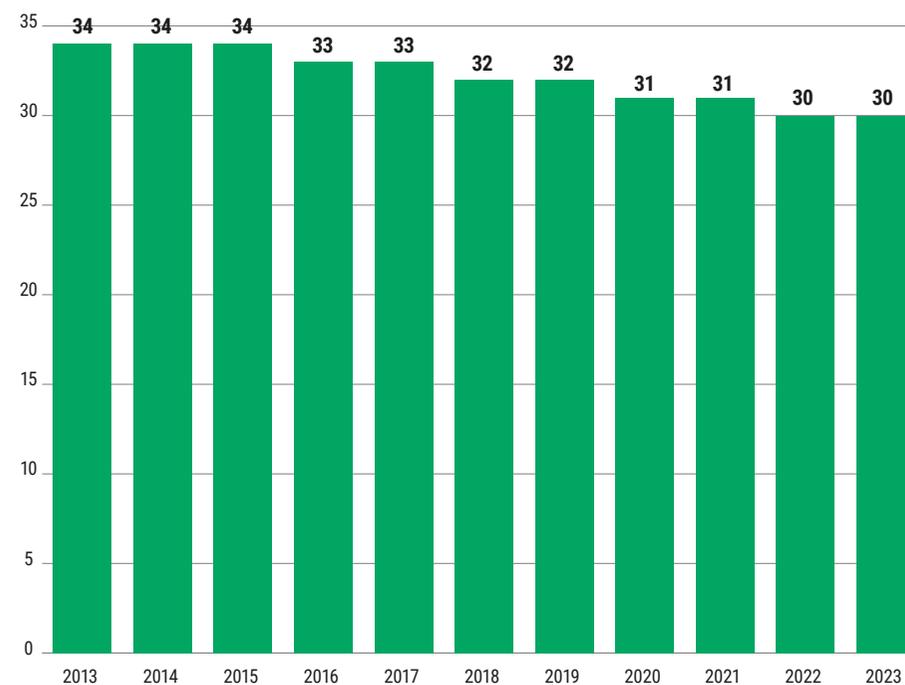
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des officines en France métropolitaine entre 2013 et 2023.

Le nombre d'officines pour 100 000 habitants entre 2013 et 2023 est en baisse de 4, passant **de 30 officines pour 100 000 habitants alors qu'il s'élevait à 34 officines pour 100 000 habitants en 2013.**

On compte **3 421 habitants pour 1 officine en 2023**, contre **2 992 en 2013**, soit une augmentation de 429 habitants par officine.

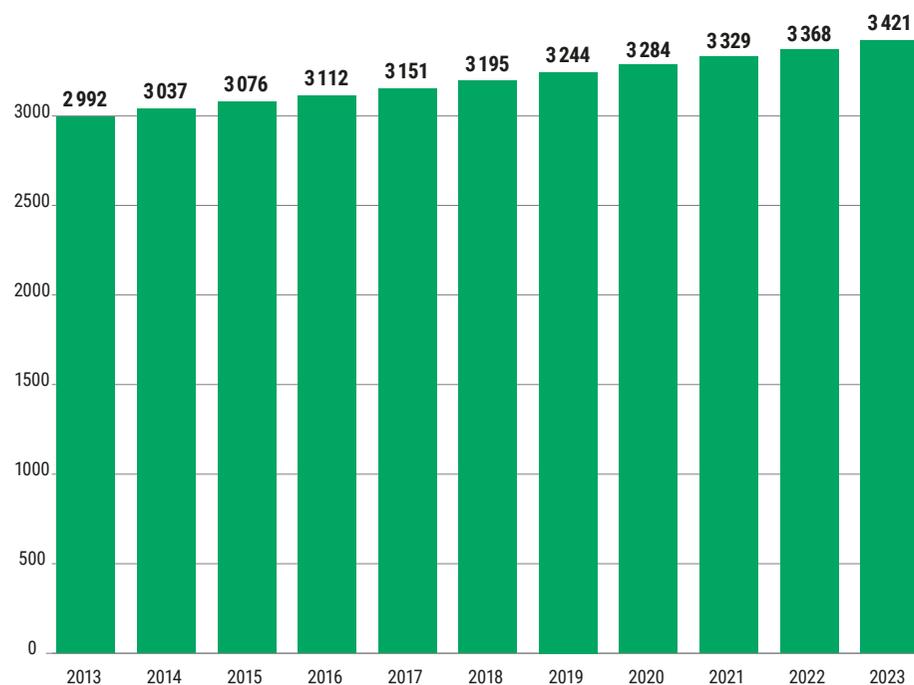
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OFFICINES POUR 100 000 HABITANTS ENTRE 2013 ET 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des officines en France métropolitaine entre 2013 et 2023.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS PAR OFFICINE ENTRE 2013 ET 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des officines en France métropolitaine de 2013 à 2023.

3.3 Les fermetures d'officines

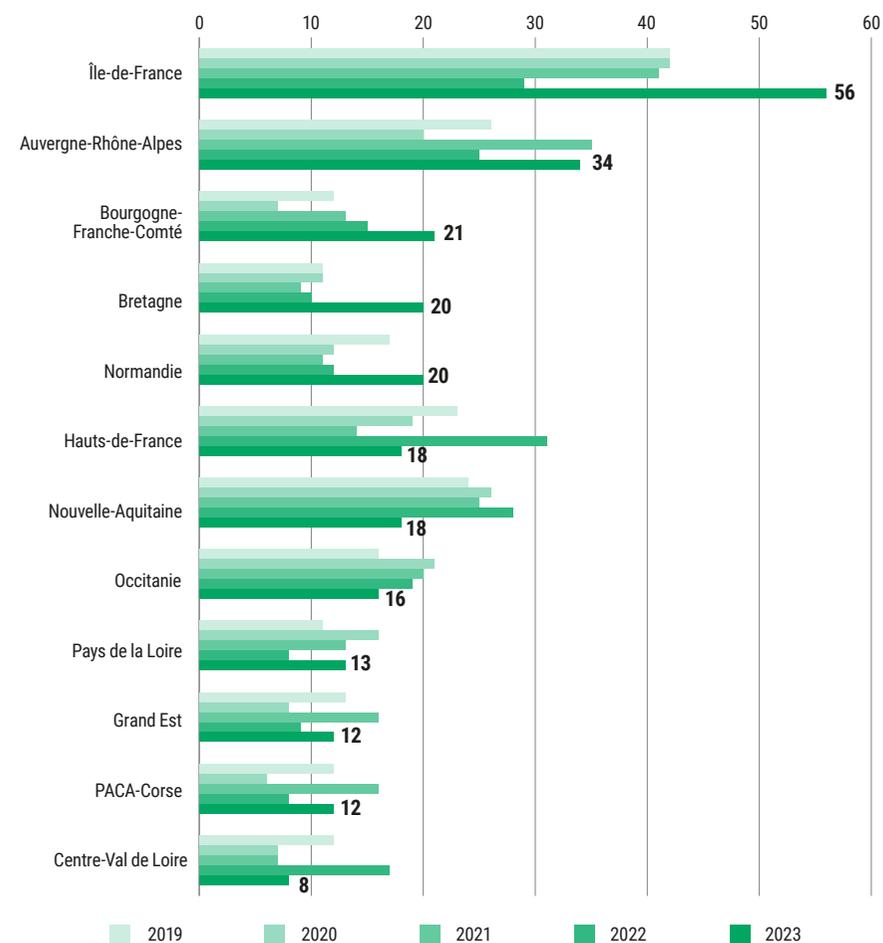
L'année 2023 est marquée par une augmentation du nombre de fermetures d'officines. 248 officines ont fermé contre 211 en 2022, soit +17,5% de fermetures. Entre 2021 et 2022, le nombre de fermetures d'officines avait diminué de 4%.

Il est à noter que l'écart en nombre d'officines entre 2022 et 2023 est de 255. Cet écart s'explique par le fait que les données concernant les fermetures d'officines étudiées dans ce paragraphe proviennent des CROP et d'agences régionales de santé, et il existe parfois un délai entre l'enregistrement des fermetures à l'Ordre et auprès de ces ARS.

Le nombre de fermetures d'officines est de 3,8 officines pour 1000 000 d'habitants, au niveau national. C'est en Bourgogne-Franche Comté que le nombre de fermetures par rapport au nombre d'habitants est le plus élevé (7,5 officines fermées pour 1000000 d'habitants). La Normandie et la Bretagne ont elles aussi une forte densité de fermetures, avec 6 officines fermées pour 1000000 habitants.

La région Ile-de-France compte le plus d'officines fermées en 2023 (56 fermetures d'officines) suivie par Auvergne-Rhône-Alpes (34 fermetures) et Bourgogne Franche-Comté (21 fermetures).

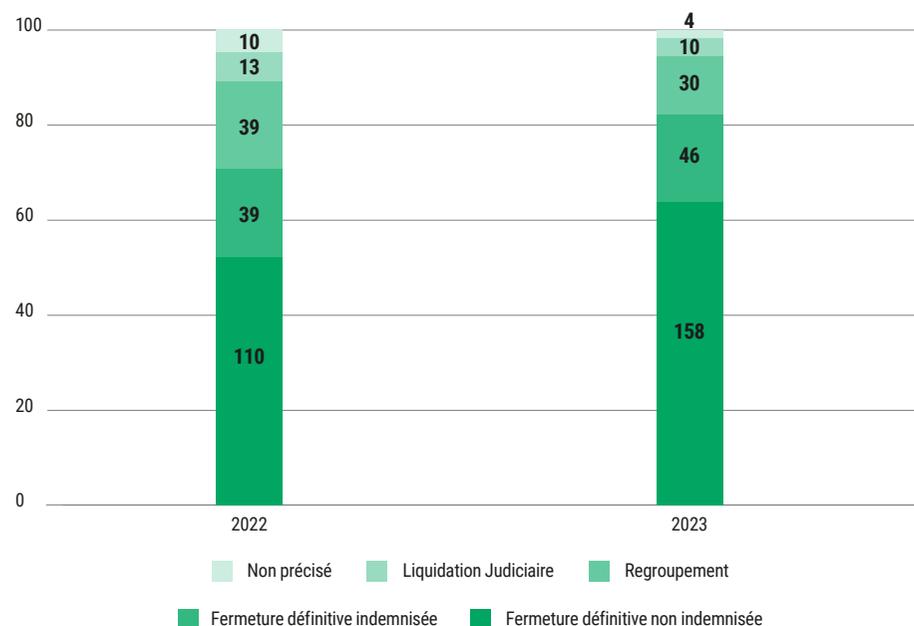
ÉVOLUTION DES FERMETURES D'OFFICINES ENTRE 2019 ET 2023 PAR RÉGION



Source : données CROP, traitement EY.

Champ : fermetures d'officines en France métropolitaine de 2019 à 2023.

RÉPARTITION DES MODES DE FERMETURE EN 2022 ET 2023



Source : données CROP, traitement EY.

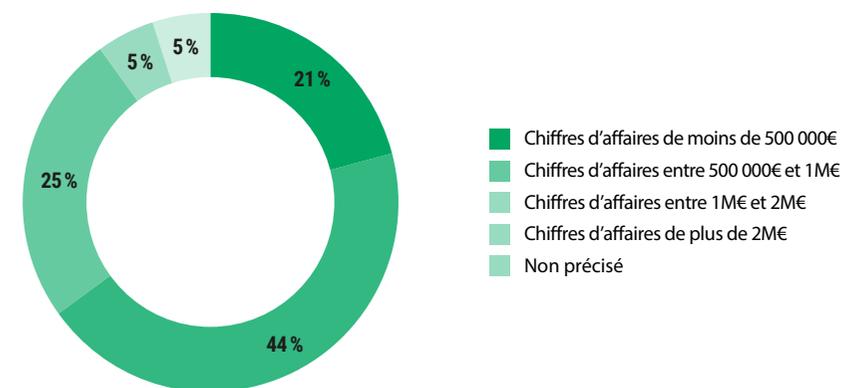
Champ : fermetures d'officines en France métropolitaine en 2022 et 2023.

Certains modes de fermeture d'officines peuvent être qualifiés d'actifs. Il s'agit soit de regroupements visés à l'article L. 5125-5 du CSP (fusion d'officines), soit de fermetures définitives avec restitution de licence à l'ARS et pour lesquelles le titulaire obtient une compensation financière de l'un de ses confrères (art. L. 5125-5-1 du CSP).

Les autres modes de fermeture pourraient être qualifiés de contraints. Il peut s'agir d'une fermeture définitive à défaut de repreneur, sans indemnisation de confrères. Dans ce cas, le titulaire doit restituer sa licence à l'ARS. Il y a également lieu de mentionner les liquidations judiciaires sans option de rachat de l'officine ainsi que les situations engendrant la caducité de la licence suite par exemple à l'expiration du délai de 2 ans de gérance après décès en l'absence d'acquéreur de l'officine (art. L.5125-16) ou de la cessation d'activité réputée définitive si aucune activité n'a été constatée pendant 12 mois consécutifs au sein de l'officine (art. L. 5125-22).

Les principaux modes de fermetures des officines en 2023 sont les fermetures définitives non indemnisées qui concernent 64,2% des fermetures (contre 45,3% en 2022), suivies des fermetures définitives indemnisées (17,7% des fermetures) et des regroupements (12,3% des fermetures) au titre de l'article L. 5125-5 du CSP, des liquidations judiciaires (4,1%) et des fermetures sans motif précisé (1,6%).

RÉPARTITION DES FERMETURES EN FONCTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : fermetures d'officines en fonction du chiffre d'affaires en France métropolitaine en 2023.

44% des fermetures d'officines en 2023 concernent des pharmacies ayant un chiffre d'affaires compris entre 500000 et 1 million d'euros.

3.4 Les structures juridiques des officines

Depuis plus d'une dizaine d'années, les titulaires d'officine choisissent davantage d'exploiter leur pharmacie en association.

En 2013, le nombre d'exploitations en nom propre (11135) était supérieur au nombre d'associations (10 683, dont 7119 associations en SEL et 3564 associations non SEL). Depuis, la dynamique s'est inversée. En effet, en 2023, le nombre d'exploitations en nom propre n'est plus que de 2331 contre 17533 associations (dont 14416 SEL et 3117 associations non SEL).

En 2023, 72,5% des officines étaient exploitées en SEL (+3,5 points par rapport à 2022).

Plusieurs types d'exploitation en association existent :

- Sociétés classiques: les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL), EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée), et les Sociétés en Nom Collectif (SNC)
- Sociétés d'Exercice Libéral (SEL), majoritairement Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée (SELARL) et Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS).

En 2023, on compte 1268 SARL et 1079 EURL.

STRUCTURES JURIDIQUES DES OFFICINES PAR RÉGION

Régions	Nom propre	Copro-priété	SNC	SARL + EURL	SEL	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	287	1	106	388	1 603	2 385
Bourgogne-Franche-Comté	116	1	29	137	630	913
Bretagne	94	-	30	156	713	993
Centre-Val de Loire	94	2	27	76	555	754
Grand Est	183	2	47	82	1 255	1 569
Hauts-de-France	262	1	59	158	1 439	1 919
Île-de-France	576	8	123	193	2 551	3 451
Normandie	79	-	17	97	717	910
Nouvelle-Aquitaine	187	2	75	328	1 445	2 037
Occitanie	183	5	118	336	1 291	1 933
PACA - Corse	166	1	90	190	1 512	1 959
Pays de la Loire	104	-	49	206	705	1 064
Total	2 331	23	770	2 347	14 416	19 887

Source : Données CNOP, traitement EY.

Champ : Types de structures juridiques des officines en France métropolitaine en 2023

NOMBRE DE SPFPL PAR RÉGIONS

Régions	SPFPL
Auvergne-Rhône-Alpes	860
Bourgogne-Franche-Comté	207
Bretagne	403
Centre-Val de Loire	239
Grand Est	413
Hauts-de-France	689
Île-de-France	1 036
Normandie	376
Nouvelle-Aquitaine	720
Occitanie	673
PACA - Corse	603
Pays de la Loire	286
Total	6 505

Source : Données CNOP, traitement EY.

Champ : Nombre de SPFPL en France métropolitaine en 2023

Les sociétés de participations financières de professions libérales (SPFPL) étaient 6505 en 2023, dont 16% en Ile-de-France et 13% en Auvergne-Rhône-Alpes.

3.5 Les cessions d'officines

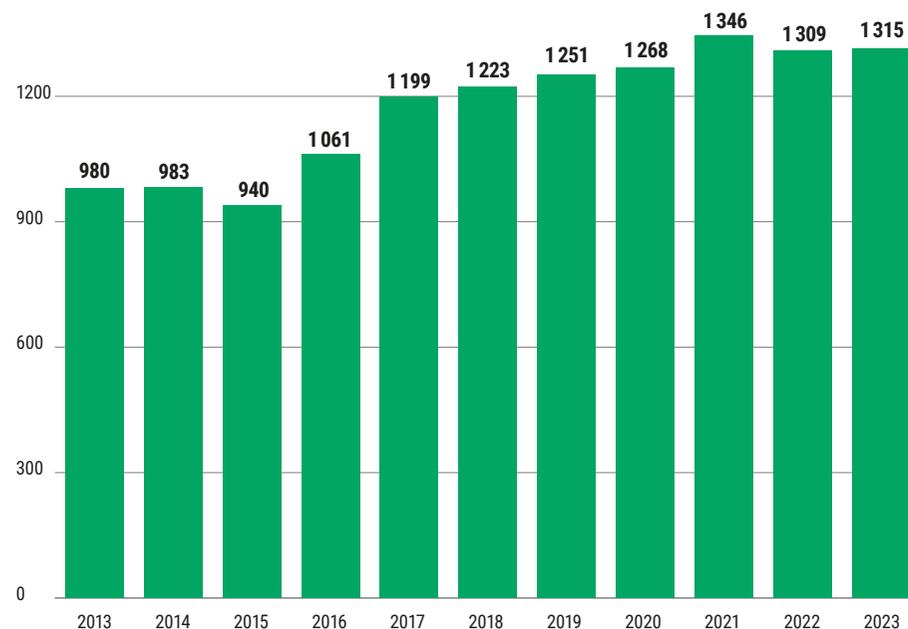
1 315 cessions d'officines
en 2023 contre 1 309 en 2022.

Le fonds de commerce d'une officine peut être cédé à titre onéreux ou gratuit. L'acquéreur de l'officine doit avoir la qualité de pharmacien et remplir les conditions de moralité, diplôme, nationalité, inscription à l'Ordre et enregistrement du diplôme précisés dans le code de la santé publique.

Le nombre de cessions d'officines concerne en majorité des SEL (62% en 2023), principal mode d'exercice en officine. Cette part est en augmentation par rapport à 2022 (61%). La majorité des cessions d'officines exploitées en SEL concerne les SELARL (54%), suivie des SELAS (39%). Les autres cessions concernent des SELASU et des SELEURL.

Plusieurs tendances sont observées sur ces 10 dernières années: entre 2013 et 2015 le nombre de cessions d'officines diminue de 4,1%, pour ensuite augmenter de 43,2% jusqu'en 2021 et diminuer à nouveau de 2,3% entre 2021 et 2023. Cela peut s'expliquer par un nombre important de départs à la retraite entre 2015 et 2021.

ÉVOLUTION DES CESSIONS D'OFFICINES ENTRE 2013 ET 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des cessions d'officine en section A depuis 2013

SECTION D



Jérôme Parésys-Barbier,
Président de la section D

Pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices

En 2023, les effectifs de la section D ont continué de progresser dans la continuité des années précédentes avec désormais 29158 inscrits.

En particulier, le nombre de pharmaciens intérimaires en officine, inscrits pour des remplacements réguliers tout au long de l'année, est à son niveau le plus haut jamais atteint avec pratiquement 3600 inscrits et une hausse d'inscription de 33% en 2023. Choix de mode d'exercice pour certains, période transitoire pour d'autres, dans tous les cas il est à noter que la moitié d'entre eux ont moins de 36 ans.

Parallèlement, le pourcentage de pharmaciens adjoints exerçant à temps plein progresse régulièrement et le nombre d'adjoints par officine augmente encore cette année : 1,5 adjoints par officine en 2023 contre 1,4 en 2022, soit 27 943 pharmaciens adjoints pour moins de 20000 officines. La présence pharmaceutique dans les officines continue d'être renforcée, en lien avec toutes les missions et spécialisations des officines et en particulier l'extension des compétences vaccinales qui a marqué la fin de l'année. Ce chiffre ne doit cependant pas faire oublier que les disparités départementales perdurent, avec une mobilité géographique contrastée selon les régions et départements. Certains territoires demeurent plus attractifs que d'autres.

Aujourd'hui, la section D reste toujours majoritairement la porte d'entrée principale des jeunes diplômés qui représentent plus de 70 % des nouvelles inscriptions au sein de l'institution, y compris pour les pharmaciens diplômés de l'Union Européenne ou hors de l'Union Européenne.

Les effectifs de la section D restent jeunes, avec une moyenne d'âge de 44,6 ans. Les reconversions sont observées en deuxième partie de carrière professionnelle à partir de 45 ans en moyenne et la part des pharmaciens titulaires qui reprennent un poste d'adjoint augmente aussi légèrement.

L'attractivité pour ce métier est également constatée au travers des durées d'exercice des pharmaciens adjoints, puisque près de 19 % des inscrits à la section D exercent depuis plus de 30 ans en officine.

Et n'oublions pas les pharmaciens ayant d'autres types d'exercice, on note en 2023 d'une part une progression des pharmaciens relevant des équipes mobiles de soins intervenant auprès des personnes en précarité, et d'autre part un maintien des pharmaciens conseils de l'assurance maladie et des pharmaciens chargés de la dispensation de l'oxygène à usage médical. La baisse des effectifs à exercices divers s'explique en grande partie par l'arrêt de la vaccination contre la Covid-19 en centre de vaccination.

Après une progression ininterrompue depuis plus de 20 ans, les 674 pharmaciens chargés de la dispensation de l'oxygène à usage médical exercent désormais au sein de 554 structures réparties harmonieusement sur tout le territoire, assurant les installations d'oxygénothérapies au domicile des patients.

Ce rapport annuel de la démographie est l'occasion de saluer encore et toujours le dynamisme et l'investissement de nos Confrères au quotidien et au plus proche des patients, tout en les assurant de notre soutien dans le cadre de leur exercice professionnel.

1. Chiffres clés 2023



29 158

PHARMACIENS
INSCRITS À L'ORDRE¹
+2,3 % inscriptions par rapport à 2022

1 768

PRIMO-INSCRITS
EN SECTION D
+18,1 % par rapport à 2022
(+271 personnes)



1,4

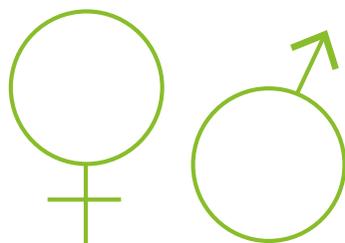
ADJOINT PAR OFFICINE

**-35
ans**



8 567

PHARMACIENS
DE 35 ANS ET MOINS
29,4 % de l'effectif de la section D



78,6 %
FEMMES

21,4 %
HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

**+66
ans**



1 541

PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS
5,3 % de l'effectif de la section D



44,6

ÂGE MOYEN
stable par rapport à 2022,
-1,9 ans par rapport à l'âge moyen des pharmaciens en 2023

¹ Les pharmaciens peuvent être inscrits dans plusieurs sections. Ainsi, le nombre de pharmaciens inscrits dans la section D est de 29 158 tandis que le nombre de pharmaciens rattachés principalement à la section D est de 28 786 personnes.

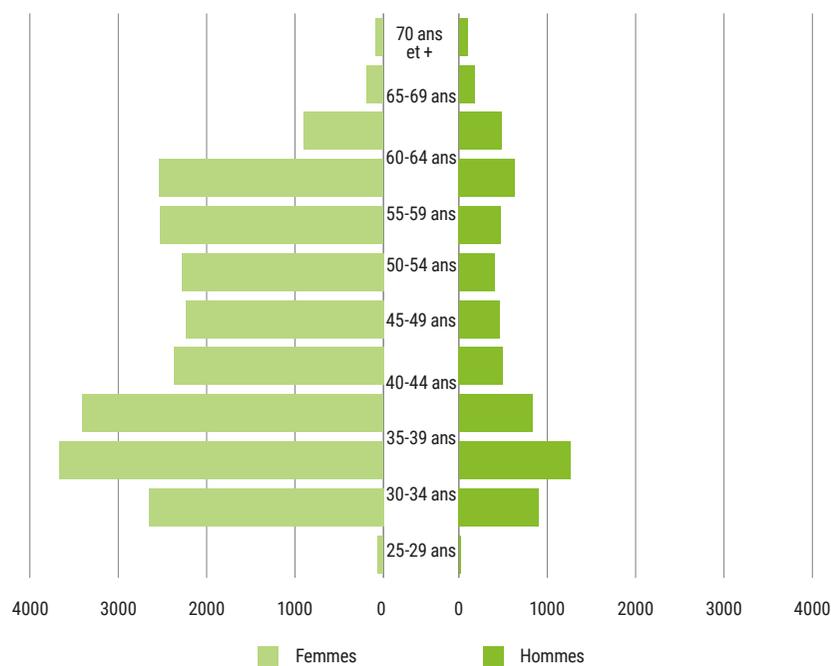
2. Portrait des pharmaciens de la section D

2.1 Caractéristiques démographiques générales

En 2023, 29158 pharmaciens étaient inscrits en section D et 79 % d'entre eux étaient des femmes.

La moyenne d'âge des pharmaciens inscrits en section D est de 44,6 ans, stable par rapport à 2022.

PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION HOMMES / FEMMES



Source : données CNOP, traitement EY.

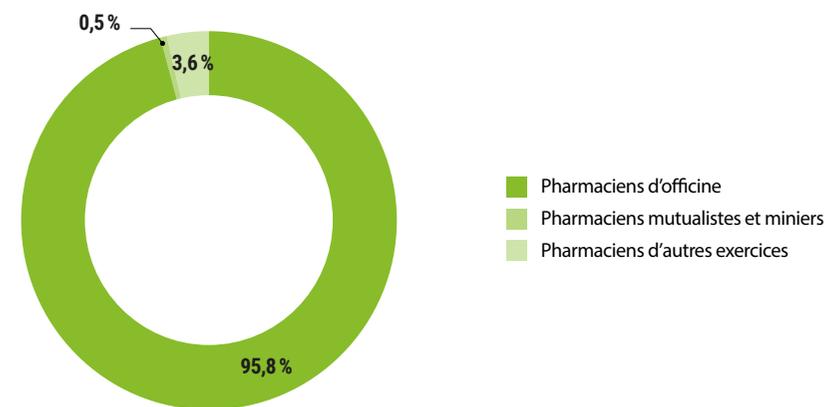
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

Une population jeune (près de 29% ont moins de 35 ans) et féminisée (79% sont des femmes).

2.2 Répartition des effectifs par fonction

2.2.1 Répartition des effectifs par fonction

EFFECTIFS DES PHARMACIENS DE LA SECTION D PAR FONCTION



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

La grande majorité (95,8%) des pharmaciens de la section D exercent en tant qu'adjoints d'officine. 0,5% sont pharmaciens mutualistes et miniers et les 3,6% ont un autre exercice, par exemple dispensateurs d'oxygène à usage médical au domicile des patients.

EFFECTIFS DES PHARMACIENS DE LA SECTION D PAR FONCTION

Effectifs des pharmaciens de la section D par fonction		2022		2023		Évolution 2022-2023
		Effectif	%	Effectif	%	
Pharmaciens d'officine	Pharmaciens adjoints	24 066	84,5 %	24 265	83,2 %	0,8 %
	Pharmaciens d'officine intérimaires	3 104	10,9 %	3 591	12,3 %	15,7 %
	Pharmaciens gérants après décès	29	0,1 %	22	0,1 %	-24,1 %
	Pharmaciens remplaçants titulaires	56	0,2 %	65	0,2 %	16,1 %
	Sous total	27 255	95,6 %	27 943	95,8 %	2,5 %
Pharmaciens mutualistes et miniers	Pharmaciens gérants de pharmacies mutualistes ou des sociétés de secours minières	60	0,2 %	56	0,2 %	-6,7 %
	Pharmaciens adjoints de pharmacies mutualistes ou des sociétés de secours minières	109	0,4 %	102	0,3 %	-6,4 %
	Sous total	169	0,6 %	158	0,5 %	-6,5 %
Pharmaciens d'autres exercices	Pharmaciens chargés de la dispensation des gaz à usage médical	670	2,4 %	674	2,3 %	0,6 %
	Pharmaciens-conseils de l'assurance maladie	207	0,7 %	211	0,7 %	1,9 %
	Pharmaciens relevant des équipes mobiles de soins	86	0,3 %	120	0,4 %	39,5 %
	Pharmaciens exercices divers	109	0,4 %	52	0,2 %	-52,3 %
	Sous total	1 072	3,8 %	1 057	3,6 %	-1,4 %
Total	28 496	100 %	29 158	100 %	2,3 %	

Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

Note : les sous-totaux en pourcentages sont calculés à partir des valeurs absolues et non des pourcentages arrondis.

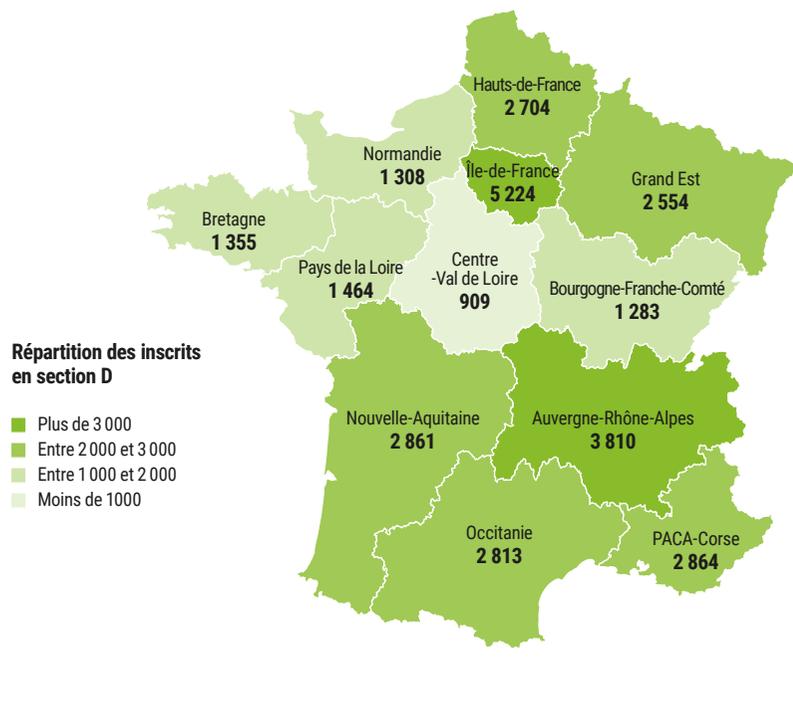
+2,3 % d'inscriptions
en section D par rapport à 2022.

Le nombre de pharmaciens adjoints en officine augmente de 0,8% tandis que le nombre de pharmaciens d'officine intérimaires a augmenté de 15,7% entre 2022 et 2023 après une hausse de 5,4% entre 2021 et 2022. Les pharmaciens d'officine intérimaires représentent maintenant 12,3% des effectifs alors qu'ils étaient autour de 10% avant la crise sanitaire (10,2% en 2019).

La diminution des effectifs de pharmaciens mutualistes et miniers se poursuit: -6,5% en 2023, après une baisse de 12,9% en 2022, tandis que les effectifs de pharmaciens chargés de la dispensation des gaz à usage médical et les pharmaciens relevant des équipes mobiles de soins restent stables.

2.2.2 Répartition des pharmaciens sur le territoire

RÉPARTITION RÉGIONALE DES INSCRITS EN SECTION D



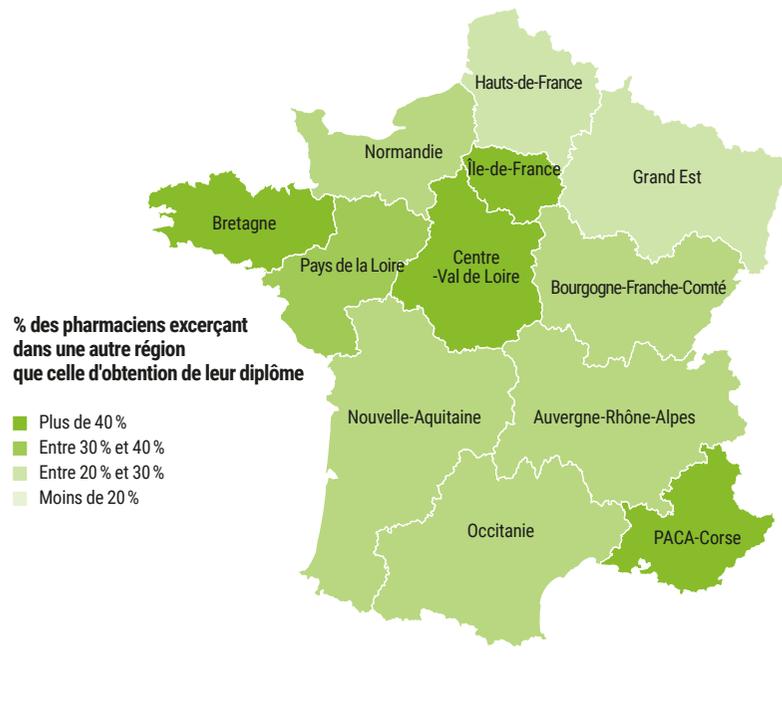
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D

Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA

Les régions Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes sont celles qui renferment le plus grand nombre de pharmaciens inscrits en section D.

MOBILITÉ TERRITORIALE : ORIGINE DU DIPLÔME ET RÉGION D'EXERCICE

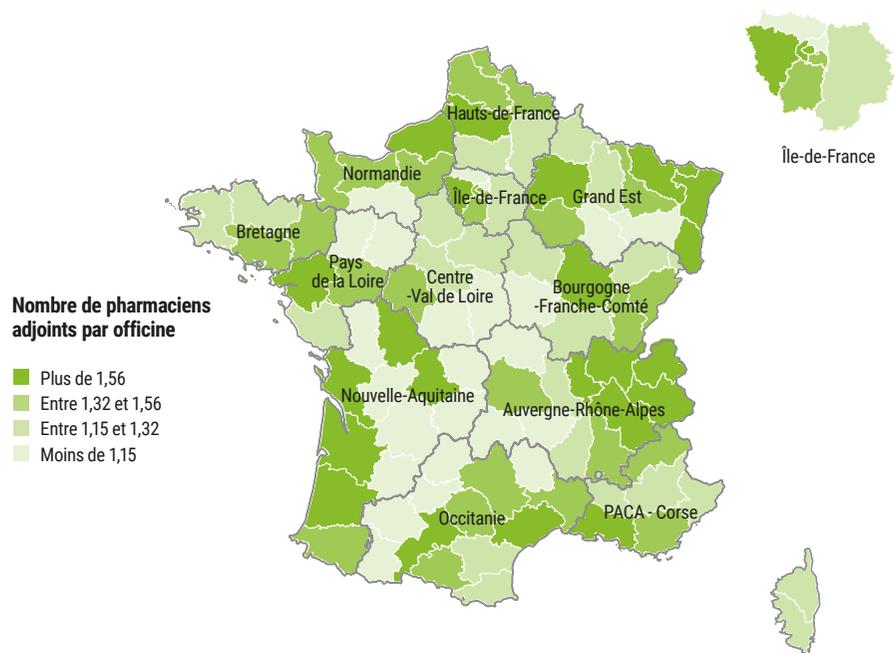


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

En moyenne, 31% des pharmaciens inscrits en section D exercent dans une autre région que celle où ils ont obtenu leur diplôme (en hausse de 2 points par rapport à 2022). Ce pourcentage peut descendre jusqu'à 14% dans la région Grand Est. La mobilité territoriale des pharmaciens adjoints est la plus forte en Bretagne (47%). Des disparités départementales au sein des régions sont constatées.

NOMBRE DE PHARMACIENS ADJOINTS PAR OFFICINE, PAR DÉPARTEMENT



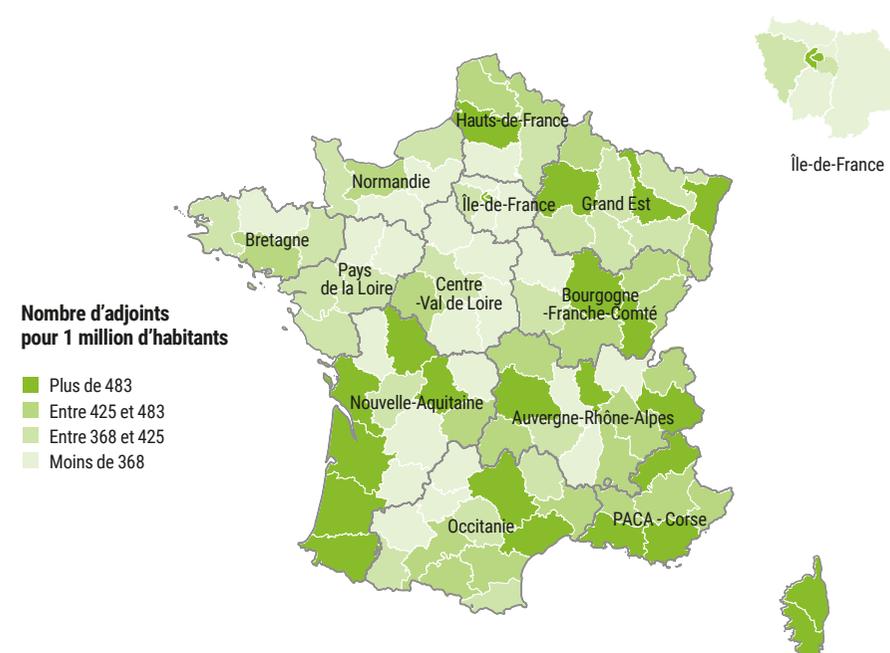
Source : données CNOP, traitement EY.
 Champ : ensemble des pharmaciens adjoints inscrits en section D.

1,4 adjoint par officine
 en 2023, chiffre stable
 par rapport à 2022.

Certains départements ont une moyenne inférieure à un adjoint par officine ce qui explique la difficulté à trouver des collaborateurs pour les pharmaciens titulaires d'officine. Cette carte reflète la nécessité d'améliorer l'attractivité pour cet exercice dans certains départements.

Les départements concernés sont la Creuse, le Cher, la Dordogne, l'Indre, le Lot, le Cantal, la Lozère, le Lot et Garonne et l'Orne. A contrario, d'autres disposent de quasiment 2 adjoints par officine tels que le Rhône, la Haute-Savoie et les Hauts-de-Seine, voire plus de 2 adjoints par officine dans le Bas-Rhin.

DENSITÉ D'ADJOINTS PAR RAPPORT À LA POPULATION, PAR DÉPARTEMENT



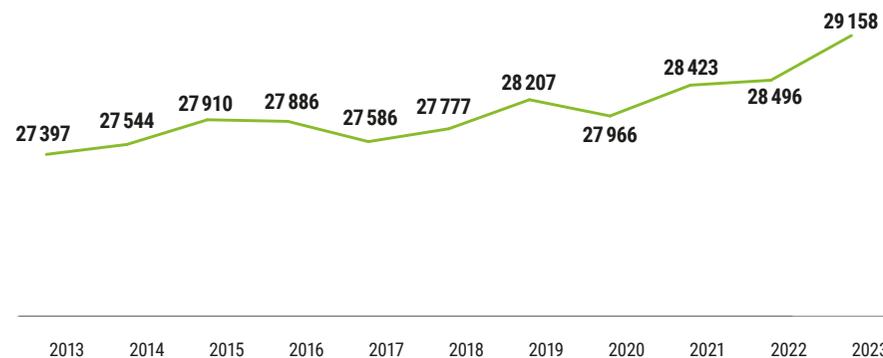
Source : données CNOP, traitement EY.
 Champ : ensemble des pharmaciens adjoints inscrits en section D.

44 pharmaciens adjoints
 pour 100 000 habitants
 en moyenne en 2023.

2 258 habitants
 par pharmacien adjoint
 en 2023.

2.2.3 Évolution des effectifs

UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE PHARMACIENS DE LA SECTION D

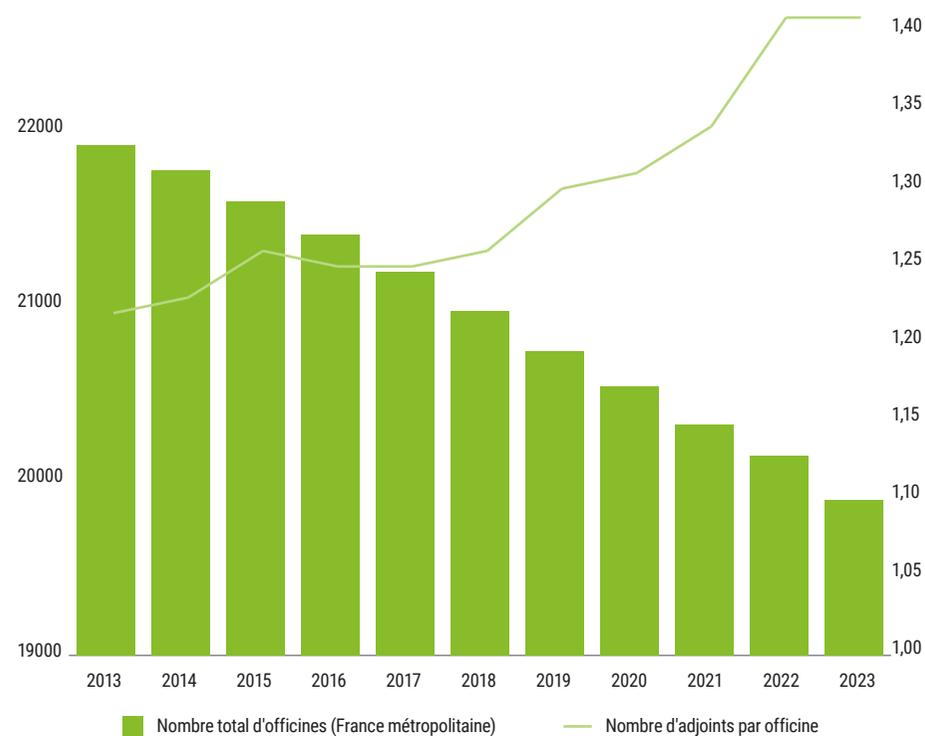


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

Le nombre de pharmaciens inscrits en section D a progressé de 6% en 10 ans.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OFFICINES ET DU NOMBRE D'ADJOINTS PAR OFFICINE

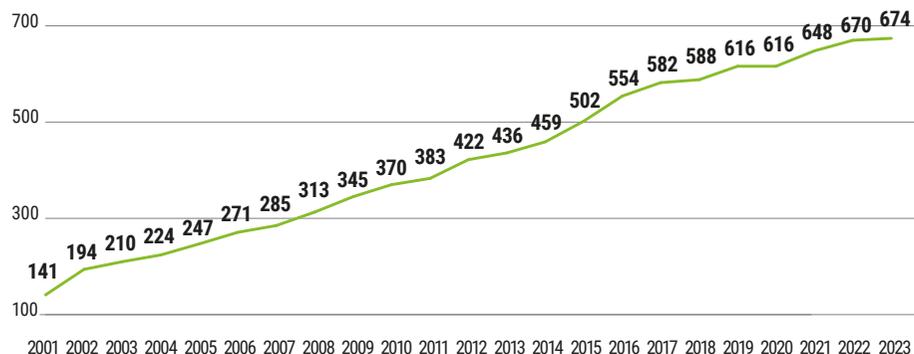


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des officines et adjoints d'officine.

Le graphique ci-dessus illustre le fait que le nombre de pharmaciens adjoints par officine progresse tandis que le nombre d'officines diminue. Cela témoigne d'un nombre croissant de pharmaciens adjoints au sein des officines au fil des années : en effet, le phénomène de regroupement d'officines entraîne la création de structures de taille plus importante. Le nombre d'adjoints par officine (lié à l'activité globale de l'officine) suit donc ce mouvement et tend à augmenter. Ainsi, le nombre d'adjoints par officine évolue de manière corrélée avec les regroupements d'officines, tel qu'illustré sur le graphique ci-dessus.

PHARMACIENS RESPONSABLES OU ADJOINTS DISPENSATEURS DE L'OXYGÈNE À USAGE MÉDICAL AU DOMICILE DES PATIENTS (BPDO)



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens responsables ou adjoints chargés de la dispensation de l'oxygène à usage médical au domicile des patients.

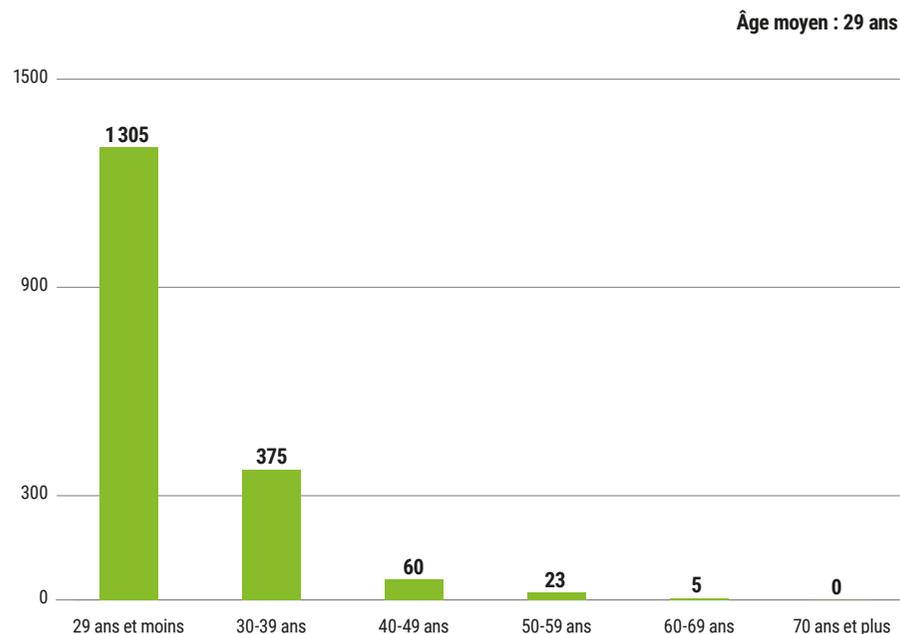
On note une tendance à la hausse d'année en année des pharmaciens responsables ou adjoints chargés de la dispensation de l'oxygène à usage médical au domicile des patients (+55% depuis 2013). Le nombre de pharmaciens responsables ou adjoints chargés de BPDO a presque quadruplé de 2001 à 2016, puis cette croissance a été plus lente, en augmentant de 21,7% depuis 2016. Pour rappel, il existe 554 structures dispensatrices d'oxygène réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Par dérogation au monopole de délivrance au détail des médicaments par les pharmacies d'officine, les structures respectant les bonnes pratiques fixées par l'arrêté du 16 juillet 2015 (Bulletin Officiel Santé-Protection sociale-Solidarité n° 2015/08) peuvent être autorisées à dispenser à domicile des gaz à usage médical, sous la responsabilité d'un pharmacien inscrit à l'Ordre. Ces bonnes pratiques ne concernent que l'oxygène à usage médical, seul gaz à usage médical actuellement dispensé à domicile.

La moitié des départements (50%) ont plus de 42 pharmaciens adjoints BPDO pour 100 000 habitants. Un quart (25%) bénéficient de plus de 48 adjoints pour 100 000 habitants.

2.3 Primo-inscriptions et radiations

RÉPARTITION DES PRIMO INSCRITS DE LA SECTION D PAR TRANCHE D'ÂGE



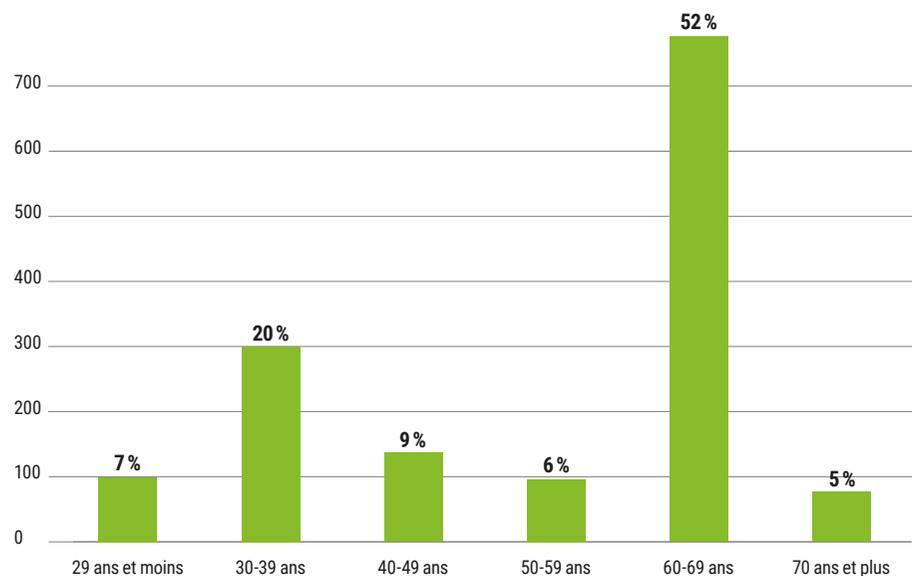
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des nouveaux inscrits en section D.

En 2023, l'Ordre national des pharmaciens a traité 2497 inscriptions. Avec 1768 inscrits pour la première fois à l'Ordre, la section D compte, comme chaque année, plus de deux tiers (71%) des nouvelles inscriptions à l'Ordre. Cette section reste au fil des années la porte d'entrée des jeunes diplômés et des nouveaux inscrits.

Les nouveaux inscrits de la section D ont en moyenne 29 ans, ce qui est proche de l'âge moyen de tous les nouveaux inscrits à l'Ordre (29,6 ans).

ÂGE DES PHARMACIENS DE LA SECTION D AU MOMENT DE LA RADIATION

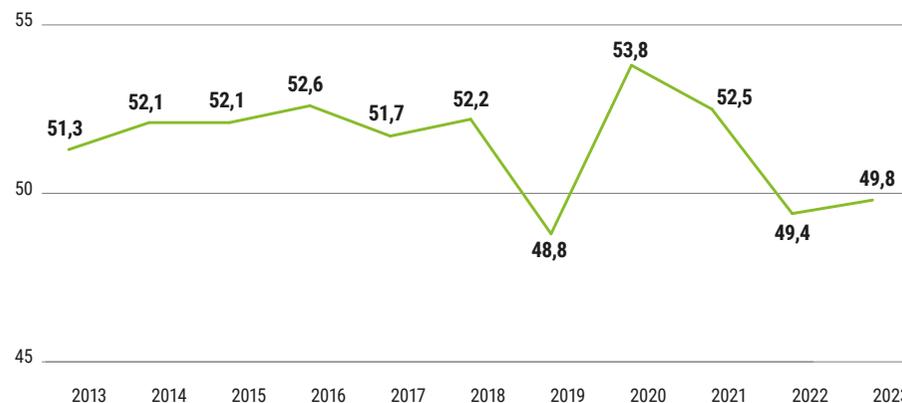


Source : données CNOP, traitement EY.
 Champ : ensemble des radiations définitives en section D.

Pour près d'un pharmacien sur deux, la radiation a lieu entre 60 et 69 ans (soit 776 pharmaciens), correspondant logiquement aux départs en retraite.

Les radiations des jeunes pharmaciens (avant 40 ans, soit 27% des radiations) correspondent généralement à des installations en officine (titulaires) ou des réorientations au sein de la profession.

ÉVOLUTION DE L'ÂGE DES PHARMACIENS AU MOMENT DE LA RADIATION SUR 10 ANS

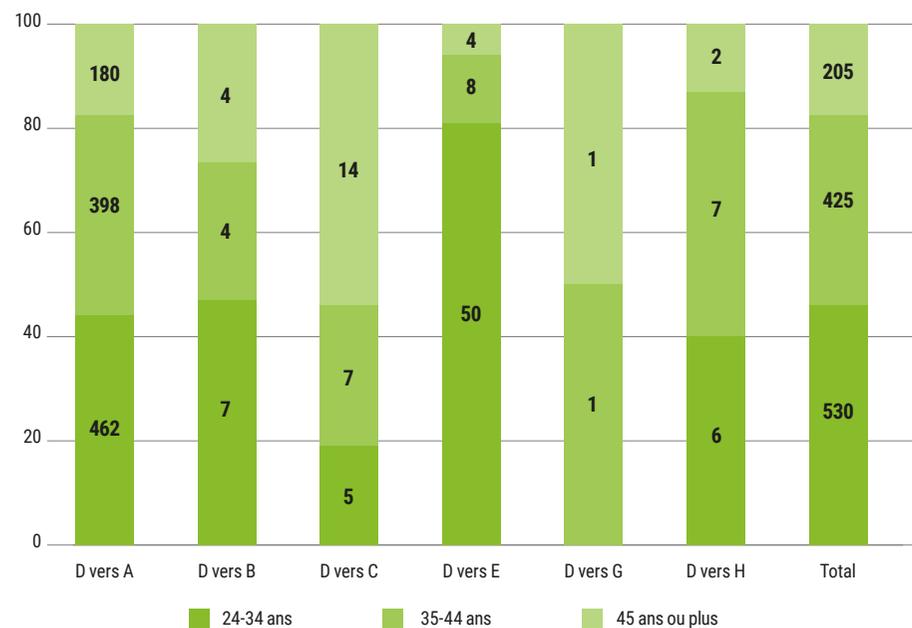


Source : données CNOP, traitement EY.
 Champ : ensemble des pharmaciens radiés en section D entre 2013 et 2023.

En 2023, l'âge moyen au moment de la radiation est de 49,8 ans en section D en 2023, représentant une baisse de 1,5 ans soit près de 3% en 10 ans.

2.4 Mobilité des pharmaciens inscrits en section D et multi inscriptions

MOUVEMENTS DES PHARMACIENS DE LA SECTION D VERS D'AUTRES SECTIONS

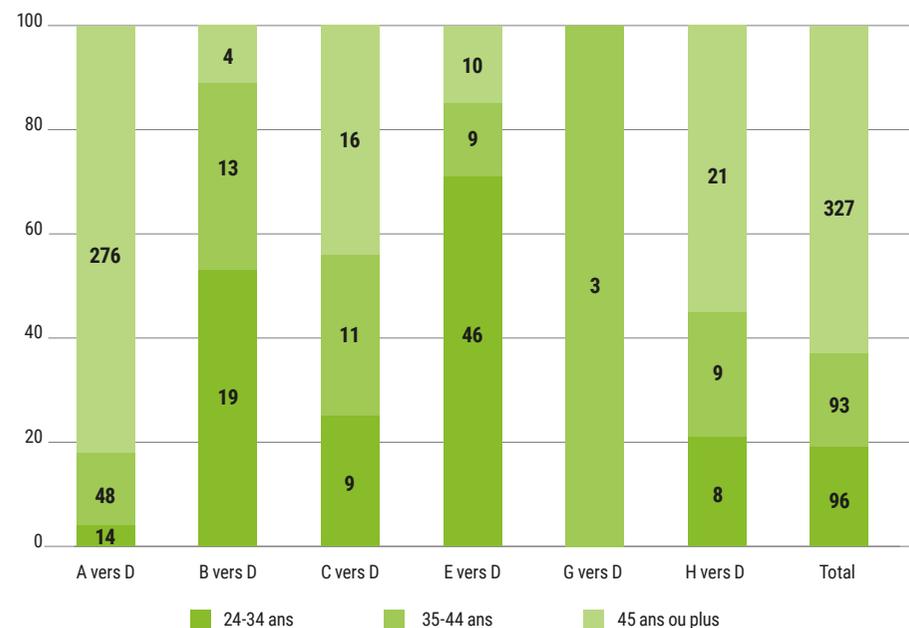


Source : données CNOP, traitement EY

Champ : 1 160 pharmaciens quittant la section D pour une autre section.

En 2023, 1160 inscrits en section D sont passés dans une autre section. Parmi ces changements d'inscriptions, 1040 (soit 90%) ont eu lieu vers la section A, correspondant à la titularisation des pharmaciens adjoints. Les mouvements sont quasiment les mêmes qu'en 2022, avec une baisse de 46,4% vers la section H.

MOUVEMENTS DES PHARMACIENS ISSUS D'AUTRES SECTIONS VERS LA SECTION D



Source : données CNOP, traitement EY

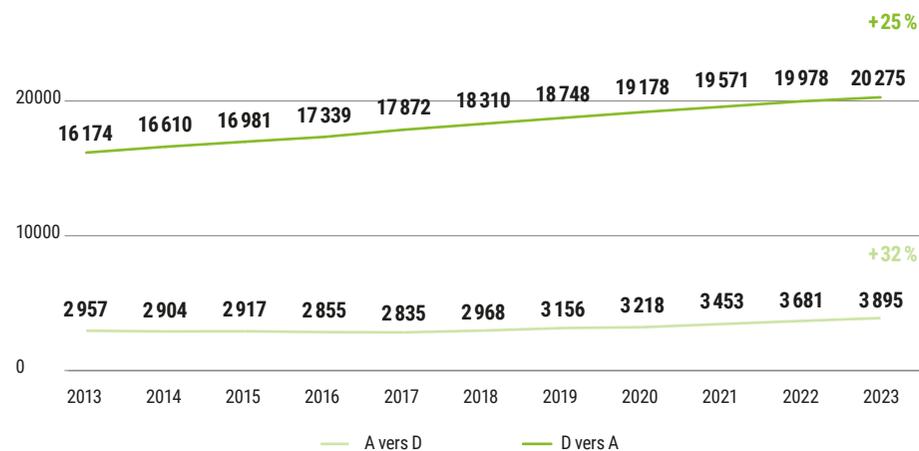
Champ : 462 pharmaciens inscrits en section D et ayant changé de section.

338 passages ont eu lieu depuis la section A vers la section D, soit 66% des 516 mouvements enregistrés. La majorité des changements se font après 45 ans.

Les pharmaciens d'outre-mer (section E) représentent 13% des passages vers la section D, les pharmaciens de la distribution en gros (section C) comme ceux des établissements de santé (section H) 7%. La reconversion de ces derniers vers le poste de pharmacien adjoint leur permet de varier la fin de leur carrière en lui donnant une nouvelle orientation.

Les pharmaciens issus d'autres sections et s'inscrivant en section D ont en moyenne 49,6 ans, confirmant que le passage vers cette section se produit généralement lors de la deuxième partie de carrière professionnelle.

ÉVOLUTION DU PASSAGE DES PHARMACIENS ENTRE LES SECTIONS A ET D : UN ACCÈS À LA TITULARISATION

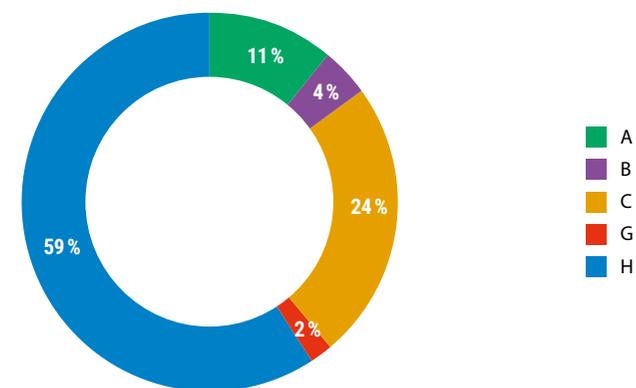


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : pharmaciens qui étaient inscrits en section A et qui sont maintenant exclusivement inscrit en section D et pharmaciens qui étaient exclusivement inscrits en section D et qui sont maintenant inscrits en section A

Entre 2013 et 2023, le mouvement vers la section A pour les pharmaciens adjoints a augmenté de **25%**, passant de 16 174 en 2013 à 20 275 en 2023 (soit 4 101 pharmaciens en plus) mais la part des pharmaciens titulaires qui reprennent un poste d'adjoint augmente de manière plus marquée également (**+32%**; 2 957 en 2013 contre 3 895 en 2023, soit 938 pharmaciens en plus).

MULTI-ACTIVITÉS DES PHARMACIENS DE LA SECTION D



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

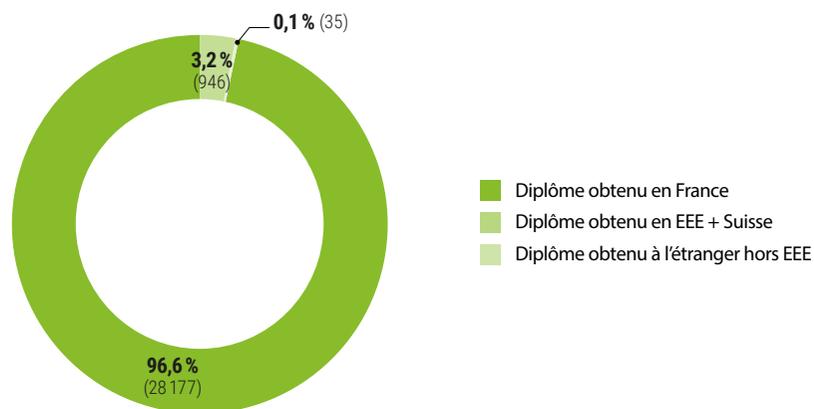
Parmi les pharmaciens inscrits à temps partiel en section D, une partie d'entre eux complètent leur emploi par un exercice relevant d'une autre section. En 2023, 224 doubles inscriptions ont été comptabilisées, soit 0,8% des effectifs de la section D.

59% des pharmaciens inscrits en section D et ayant une multi activité sont inscrits en section H.

2.5 Répartition des pharmaciens par nationalité et diplôme

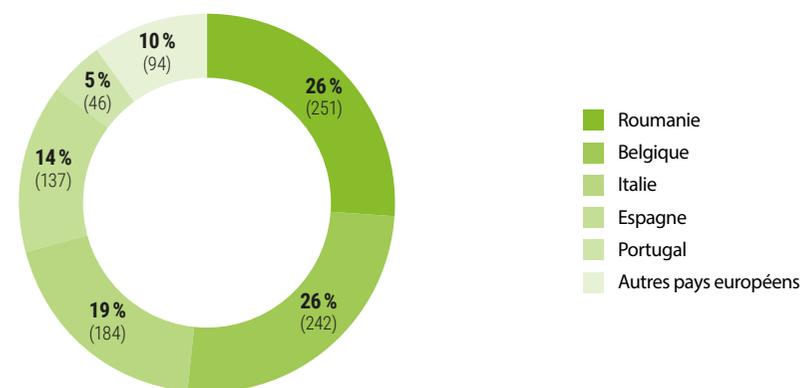
Une très faible proportion (3,4%) des inscrits de la section D sont diplômés d'universités non françaises. Il s'agit principalement d'universités européennes (3,3%).

ORIGINE DES DIPLÔMES DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION D



Source : données CNOP, traitement EY.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

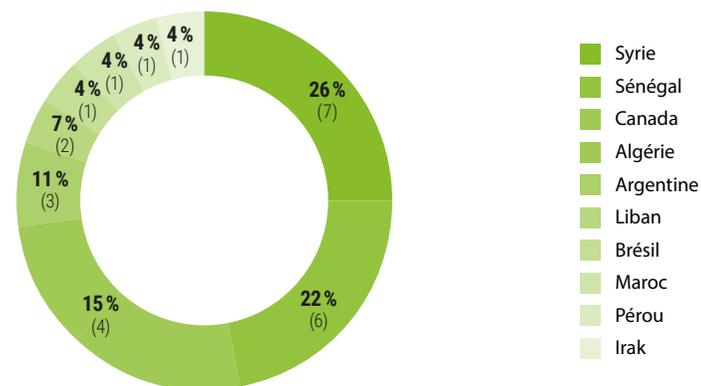
ORIGINE DES DIPLÔMES EUROPÉENS (HORS FRANCE) DE LA SECTION D



Source : données CNOP, traitement EY.
Champ : ensemble des 850 pharmaciens diplômés européens inscrits en section D.

Près des trois quarts des diplômes européens proviennent des universités roumaines, belges et italiennes. Ces chiffres restent plutôt stables par rapport à 2022 avec une augmentation de 1 point pour la Roumanie.

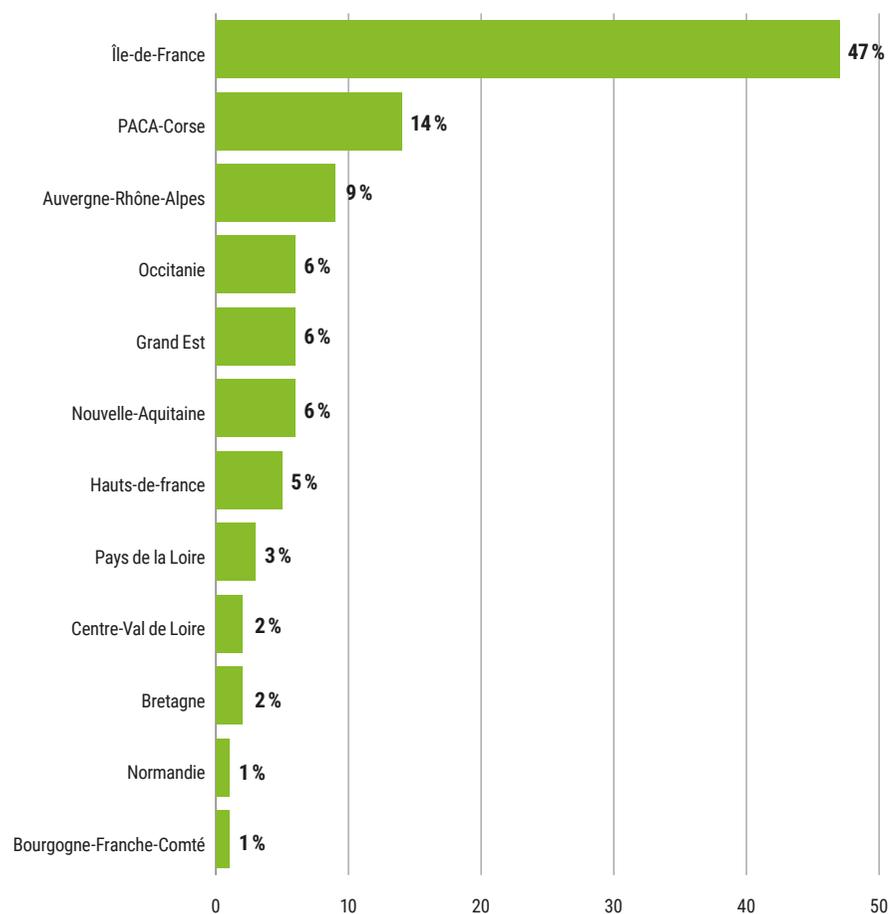
ORIGINE DES DIPLÔMES ÉTRANGERS NON EUROPÉENS DE LA SECTION D



Source : données CNOP, traitement EY.
Champ : ensemble des pharmaciens diplômés non européens inscrits en section D.

Plus d'un quart des diplômes étrangers non européens proviennent de Syrie et 22% proviennent du Sénégal. Le reste est réparti de la manière suivante : 30% d'Amérique, 15% d'Afrique du Nord et 7% du reste du Moyen-Orient.

RÉPARTITION PAR RÉGION D'EXERCICE DES PHARMACIENS DIPLÔMÉS À L'ÉTRANGER INSCRITS EN SECTION D



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens adjoints ayant obtenu leur diplôme à l'étranger.

À noter, les nouveaux confrères ayant obtenu un diplôme à l'étranger s'installent en majorité en Île-de-France (47%), en Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse (14%) et Auvergne-Rhône-Alpes (9%). Ces chiffres sont quasiment stables par rapport à 2021 et 2022.

3. Mode d'exercice des inscrits

3.1 Temps plein/partiel

RÉPARTITION DES TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL EN 2023

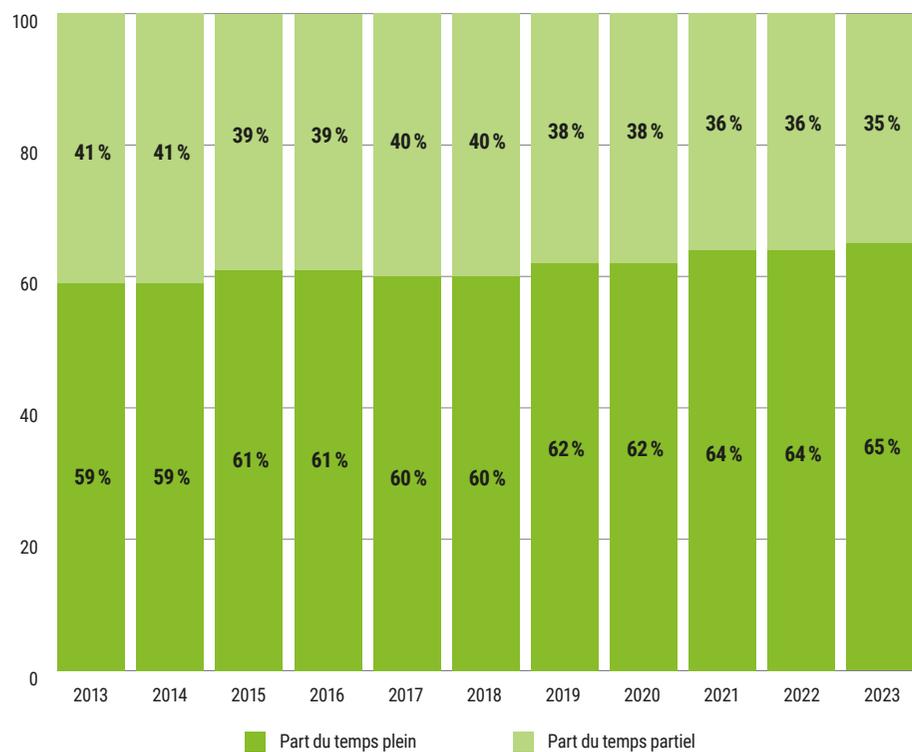
	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel (%)	Temps plein (%)
Hommes	1 480	4 701	24 %	76 %
Femmes	8 525	14 204	38 %	62 %
Total	10 005	18 905	35 %	65 %

Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D. Il existe 248 personnes inscrites en section D pour lesquelles les informations relatives au mode d'exercice ne sont pas renseignées.

65% des inscrits en section D exercent à temps plein (35h). Cette part est similaire à 2022. Les femmes ont plus souvent recours au temps partiel que les hommes (38% contre 24%).

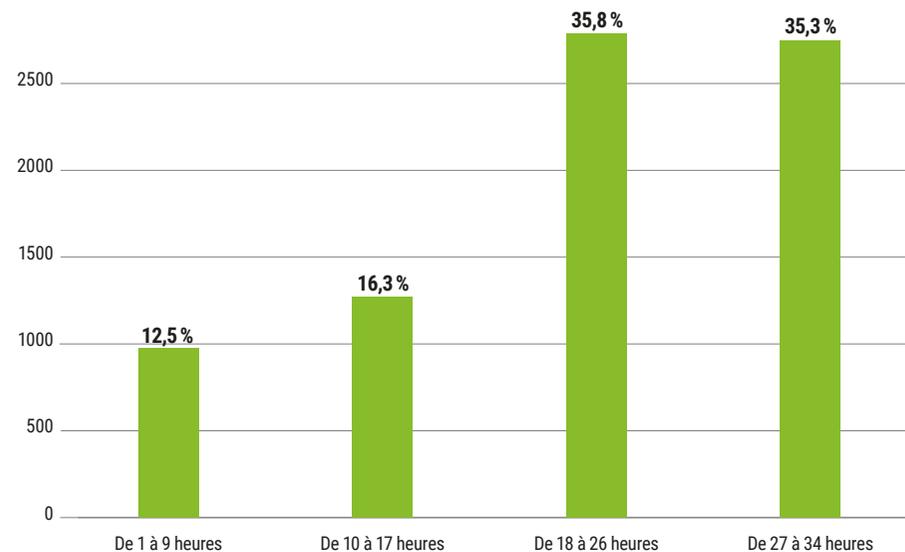
RÉPARTITION DES TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL ENTRE 2013 ET 2023



Source : données CNOP, traitement EY.
 Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

Depuis 10 ans, la part du temps plein augmente de 59% à 65%. Cette augmentation est à mettre en relation avec la diminution du temps partiel chez les femmes.

TEMPS PARTIEL SELON LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE



Source : données CNOP, traitement EY.
 Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D à temps partiel.

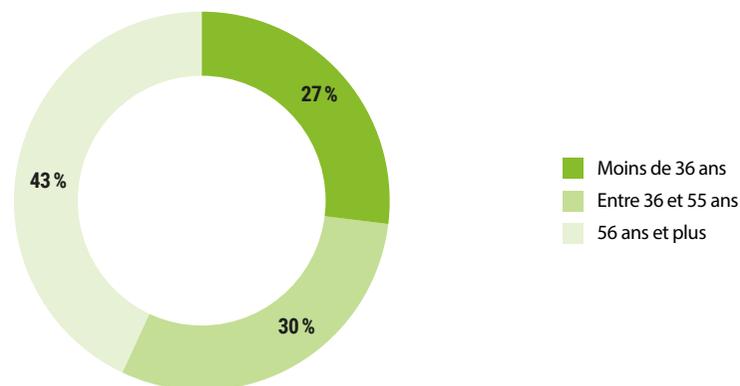
On constate que plus des deux tiers des contrats à temps partiel se situent entre 18 et 34 heures.

3.2 Les pharmaciens intérimaires

L'âge moyen des pharmaciens intérimaires est de 49 ans.

69% des pharmaciens d'officine intérimaires sont des femmes et 31% sont des hommes.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS D'OFFICINE INTÉRIMAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE

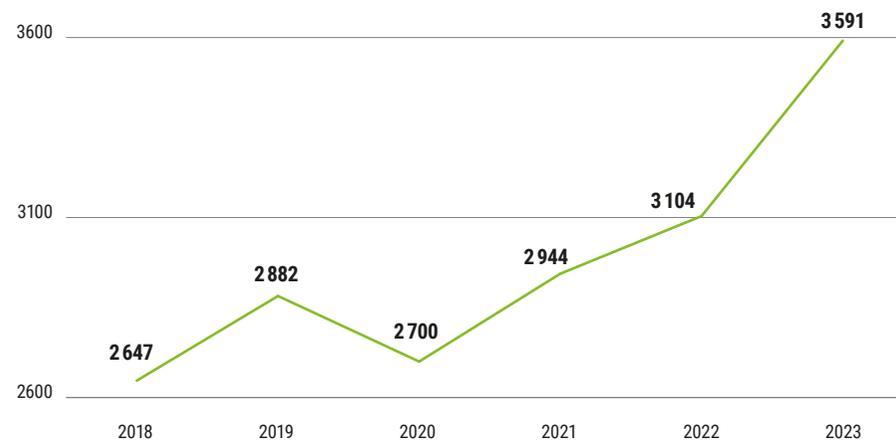


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens d'officine intérimaires inscrits en section D.

57% des pharmaciens d'officine intérimaires ont moins de 56 ans dont la moitié (27%) ont moins de 36 ans.

ÉVOLUTION DES PHARMACIENS INTÉRIMAIRES ENTRE 2018 ET 2023

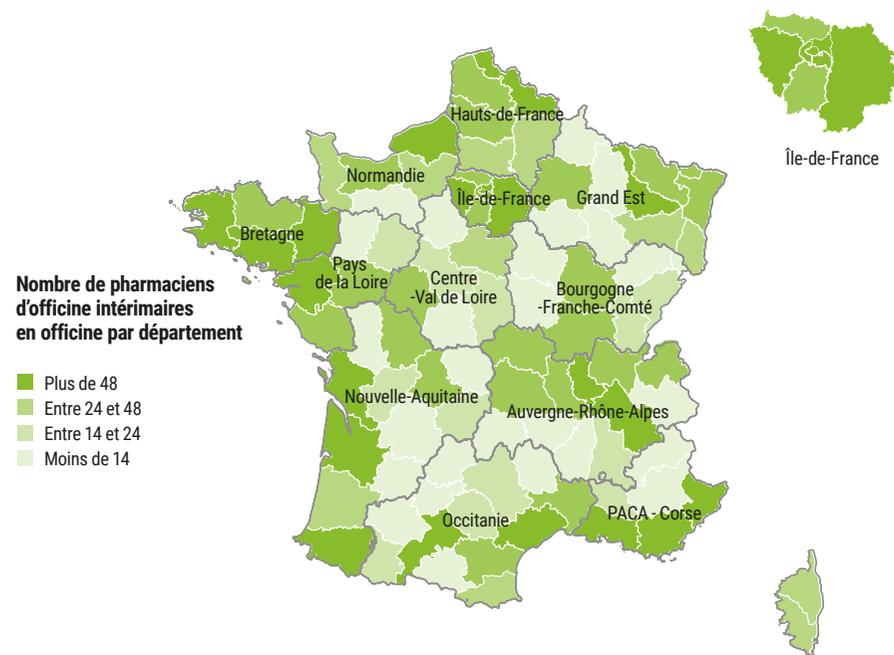


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens d'officine intérimaires inscrits en section D.

Après une baisse en 2020, le nombre de pharmaciens d'officine intérimaires augmente à nouveau en 2021 (+9%), 2022 (+5%) et 2023 (+16%).

Depuis 2020, le nombre de pharmaciens intérimaires a augmenté de près de 33%. Il s'agit d'un mode d'exercice par choix pour certains pharmaciens, et pour d'autres, il s'agit d'une période transitoire dans leur carrière avant de reprendre des fonctions d'adjoints de manière pérenne.



Source : données CNOP, traitement EY.

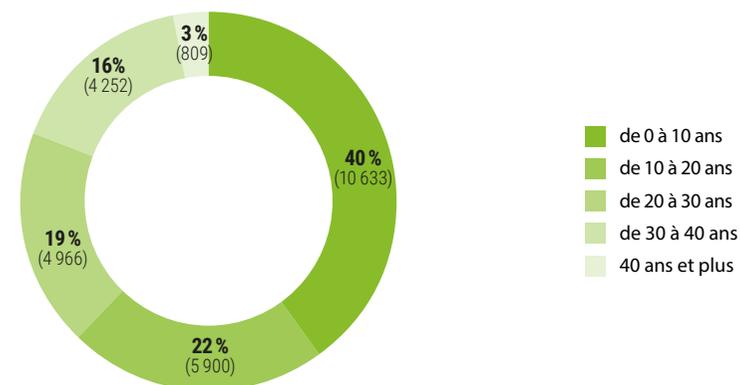
Champ : ensemble des pharmaciens d'officine intérimaires inscrits en section D.

On retrouve un faible taux de pharmaciens d'officine intérimaires dans la Creuse, la Lozère, le Territoire de Belfort, le Tarn-et-Garonne, le Gers et l'Orne. À l'inverse, les départements de Paris, du Nord, du Rhône, de la Gironde et des Bouches-du-Rhône affichent un nombre d'intérimaires plus important.

4. Activités des pharmaciens inscrits en section D

4.1 L'officine

DURÉE D'EXERCICE DES PHARMACIENS ADJOINTS N'AYANT PAS CHANGÉ DE SECTION

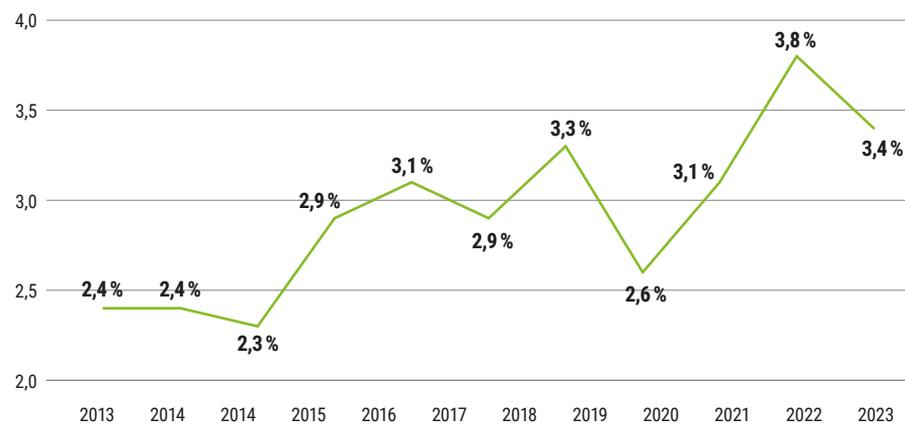


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

40% des pharmaciens adjoints d'officine exercent depuis moins de 10 ans leur métier en officine. À l'inverse, 19% des pharmaciens adjoints d'officine exercent depuis plus de 30 ans en officine (dont 3% depuis plus de 40 ans).

UNE PROPORTION DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DE PHARMACIENS RADIÉS ONT FAIT LEUR CARRIÈRE EXCLUSIVEMENT EN SECTION D

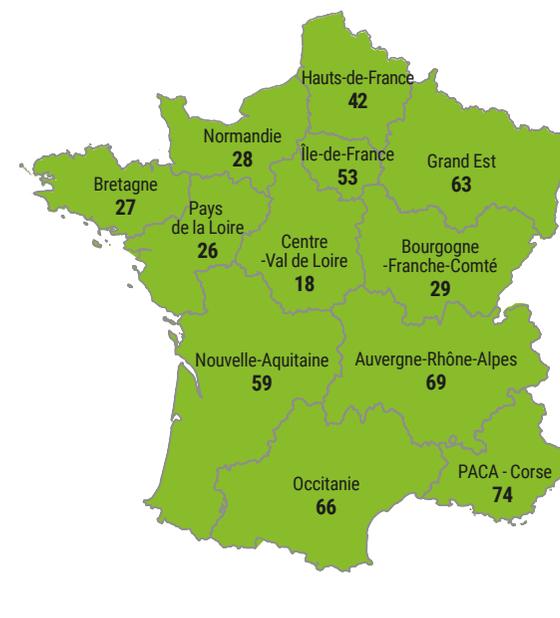


Source : données CNOP, traitement EY.
 Champ : ensemble des pharmaciens radiés en section D.

En 2023, les pharmaciens radiés (de la section D) ayant fait leur carrière exclusivement en qualité de pharmacien adjoint dans cette section, représentent 3,4% (soit 996 pharmaciens) de l'ensemble des inscrits en section D (29158).

4.2 La dispensation de l'oxygène à usage médical au domicile des patients

RÉPARTITION DES STRUCTURES DANS LESQUELLES TRAVAILLENT LES DISPENSATEURS DE L'OXYGÈNE À USAGE MÉDICAL AU DOMICILE DES PATIENTS (BPDO)



Source : données CNOP, traitement EY.
 Champ : ensemble des structures dispensatrices d'oxygène.
 Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA

En 2023, **674 pharmaciens sont chargés de la dispensation de l'oxygène à usage médical au domicile des patients** (contre 436 en 2013).

On dénombre **554 structures dispensatrices** d'oxygène réparties sur le territoire métropolitain en 2023 (contre 381 en 2013), soit une moyenne de **1,2 pharmacien par structure**. Cela témoigne d'une bonne répartition des sites dispensateurs d'oxygène sur la métropole.

SECTION H



Patrick Rambourg,
Président de la section H

H

Pharmaciens des établissements de santé, médico-sociaux et des services d'incendie et de secours

L'effectif de la section H (+0,4%) continue de progresser, confirmant ainsi l'attractivité de la profession auprès des pharmaciens, depuis une dizaine d'années (+20% en 10 ans). Cette vitalité résulte du travail réalisé au quotidien par les pharmaciens exerçant au sein des établissements de santé, médico-sociaux et des services d'incendie et de secours, travail qui valorise tous nos métiers.

C'est grâce à l'investissement de chaque pharmacien dans la mise en place des activités de pharmacie hospitalière en répondant notamment aux besoins de pharmacie clinique, de préparations innovantes et de renouvellement et d'adaptation des prescriptions que la profession est aujourd'hui dynamique. La pharmacie hospitalière est au cœur de la prise en charge thérapeutique du patient, dans tous les établissements disposant d'une pharmacie à usage intérieur.

L'effort de coopération et de mutualisation entre les PUI commence à porter ses fruits à la fois dans le secteur privé comme public, sans impact sur la population pharmaceutique qui poursuit sa progression. La relève arrive avec nos futurs jeunes confrères, actuellement en formation. Sur les trois dernières années, la profession a obtenu une augmentation notable

du nombre de postes à l'internat en pharmacie hospitalière (+140 postes). Ce travail devra être poursuivi dans les prochaines années, afin de valoriser les compétences acquises en pharmacie hospitalière dans le cadre de la formation proposée par l'internat. L'internat est actuellement le seul parcours à même de répondre à la diversité et à la complexité des activités réalisées au sein de nos PUI.

Un autre challenge à venir consiste en l'élaboration de règles pour permettre les reconversions professionnelles et faciliter la mobilité entre les établissements.

Le pharmacien hospitalier est un acteur à part entière de l'équipe de soins au plus près du patient et il contribue quotidiennement à l'amélioration de la prise en charge thérapeutique, à travers des compétences diversifiées et pointues dans le champ des missions des pharmacies à usage intérieur.

1. Chiffres clés 2023



432

PHARMACIENS EXERÇANT
DANS LES SERVICES
D'INCENDIE
ET DE SECOURS



73 %
FEMMES

RÉPARTITION
GLOBALE



27 %
HOMMES



45,2

ÂGE MOYEN

Stable par rapport à 2022
-1,3 an par rapport à l'âge moyen
de l'ensemble des pharmaciens



160

PHARMACIENS EXERÇANT
DANS LES CPEF, EFS, CSAPA
ET DISPENSAIRES
ANTITUBERCULEUX³

SECTEUR PUBLIC

5 638 pharmaciens inscrits

7 780

PHARMACIENS
INSCRITS À L'ORDRE¹

SECTEUR PRIVÉ

2 142 pharmaciens inscrits



+66
ans

218

PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS
201 en 2022, soit +8,5 %

EN PUI PUBLIQUES

4 804

(Soit +1,3 % par rapport à 2022)

EN PUI PRIVÉES

2 247

(Soit -0,8 % par rapport à 2022)

HORS PUI

594

568
PUBLICS

26
PRIVÉS

401

POSTES D'INTERNES
« DES de pharmacie hospitalière »
OUVERTS AU CONCOURS
POUR LA RENTRÉE
2023-2024

338 pour la rentrée 2022-2023
441 pour la rentrée 2024-2025

2 188 PUI

soit +2,1 % par rapport à 2022

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

973

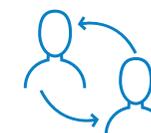
-0,1 % par rapport à 2022



ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

1 215

-3 % par rapport à 2022



311

PRIMO-INSCRITS
332 en 2022, soit -6 %

¹ Les pharmaciens peuvent être inscrits dans plusieurs sections. Ainsi, le nombre de pharmaciens inscrits dans la section H est de 7 780 tandis que le nombre de pharmaciens rattachés principalement à la section H est de 7 489 personnes.

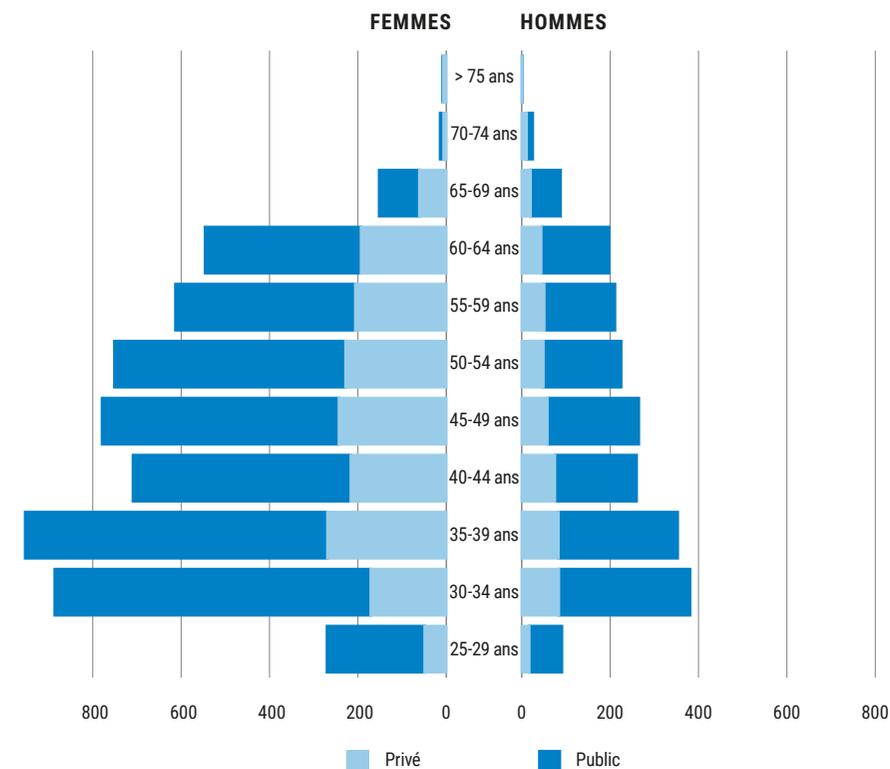
² 696 pharmaciens ont plusieurs activités au sein de la section H, le nombre d'activités est donc supérieur au nombre de pharmaciens.

³ Hors pharmaciens hygiénistes et autres fonctions

2. Portrait des pharmaciens inscrits en section H

2.1 Caractéristiques démographiques générales

PYRAMIDE DES ÂGES



L'âge moyen des inscrits en section H est de 45,2 ans.

La population pharmaceutique hospitalière de la section H est **représentée presque aux trois quarts par des femmes** (73%).

40% des pharmaciens exerçant dans le public ont moins de 40 ans, tandis que leur part dans le privé est de 31%. La population du public est plus jeune que celle du privé, notamment en raison du recrutement plus important de jeunes diplômés dans le public (assistants spécialistes et hospitalo-universitaires).

44,6 ans est l'âge moyen des pharmaciens inscrits en section H exerçant dans le secteur public. (+0,1 an par rapport à 2022)

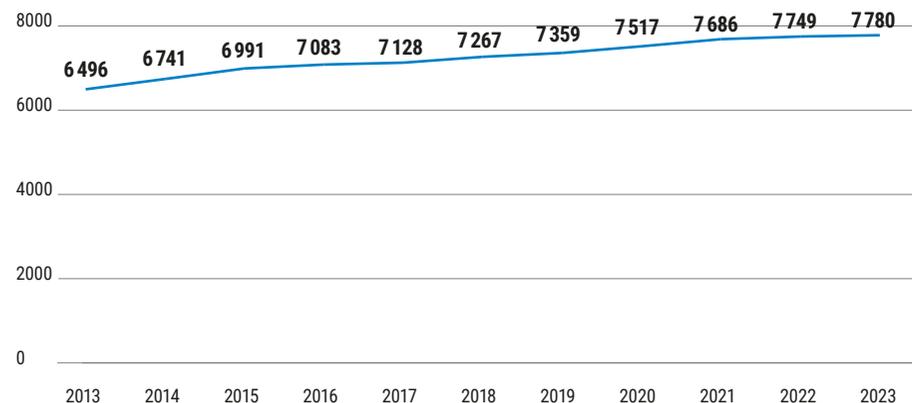
46,8 ans est l'âge moyen des pharmaciens inscrits en section H exerçant dans le secteur privé. (-0,1 an par rapport à 2022)

Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H en 2023.

2.2 Évolution et répartition des effectifs

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION H



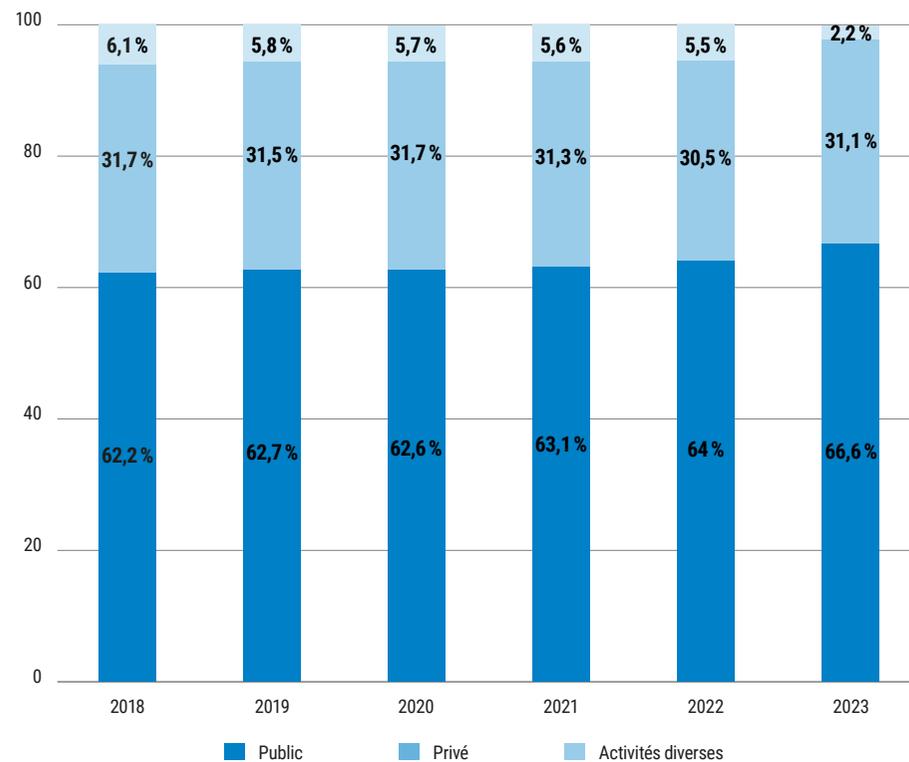
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H entre 2013 et 2023.

Le nombre de pharmaciens inscrits en section H poursuit son augmentation sur toute la période 2013-2023, avec une progression de 20% sur 10 ans, soit un taux de croissance annuel moyen de 1,8%.

La progression est moins dynamique en 2022 et 2023, avec un taux de progression de 0,4% alors qu'il était de 2,2% en 2019-2020. L'effectif des pharmaciens inscrits en section H continue d'évoluer à la hausse, mettant en évidence l'attractivité de la profession.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES INSCRIPTIONS DES PHARMACIENS PAR TYPE DE PUI



Source : données CNOP, traitement EY.

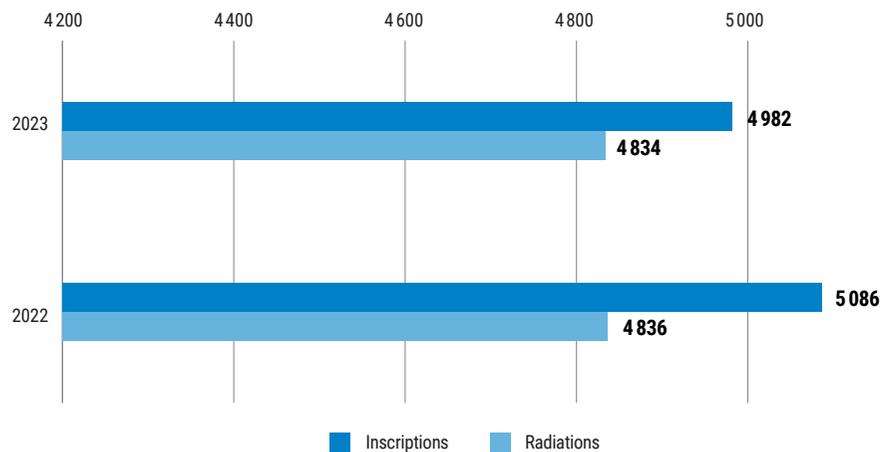
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H entre 2018 et 2023.

Le secteur public représente la majorité des inscriptions des pharmaciens en section H. Cette proportion a connu une augmentation entre 2018 et 2023, en passant de 62,2% à 66,6%

Depuis 2018, le nombre d'inscriptions dans le secteur privé est stable, passant de 2248 postes en 2018 à 2314 en 2023 (soit +2,9%).

2.3 Primo-inscriptions et radiations

INSCRIPTIONS VS RADIATIONS EN 2022 ET 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits et radiés de la section H en 2022 et 2023.

Au regard des mouvements au tableau, c'est-à-dire d'inscriptions ou de réinscriptions, le nombre **d'inscriptions reste supérieur au nombre de radiations**. En 2023, on comptait 4 982 inscriptions contre 4 834 radiations, soit 148 inscriptions de plus que de radiations.

Le nombre élevé d'inscriptions et de radiations s'explique par le nombre de mouvements opérés par la section H puisque chaque remplacement fait l'objet d'une inscription puis d'une radiation quand celui-ci est terminé.

ÉVOLUTION SUR 10 ANS DU NOMBRE DE PRIMO-INSCRITS

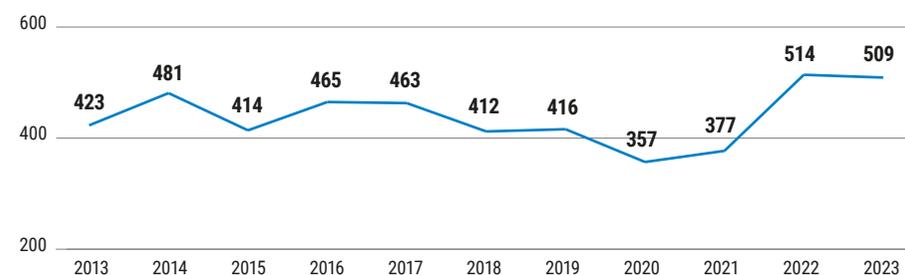


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des primo-inscrits en section H entre 2013 et 2023

Le nombre de primo-inscrits est stable depuis 2013 (+4,4%), en légère baisse sur un an (-6,3% par rapport à 2022).

ÉVOLUTION SUR 10 ANS DU NOMBRE DE RADIATIONS DÉFINITIVES EN SECTION H



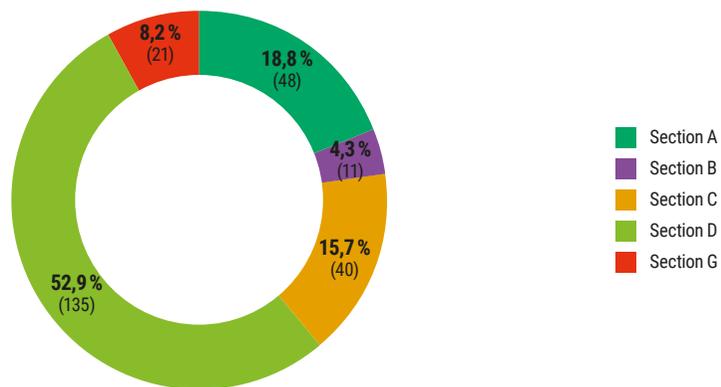
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens radiés de la section H entre 2013 et 2023

Le nombre de radiations définitives de la section H est stable par rapport à 2022 avec 509 radiations en 2023. Celles-ci correspondent aux départs à la retraite et à la cessation d'activités pharmaceutiques au sein de la section H. L'âge moyen des pharmaciens définitivement radiés de la section H était de 56,7 ans en 2023.

2.4 Multi-inscriptions

RÉPARTITION DES AUTRES INSCRIPTIONS DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION H ET DANS UNE AUTRE SECTION



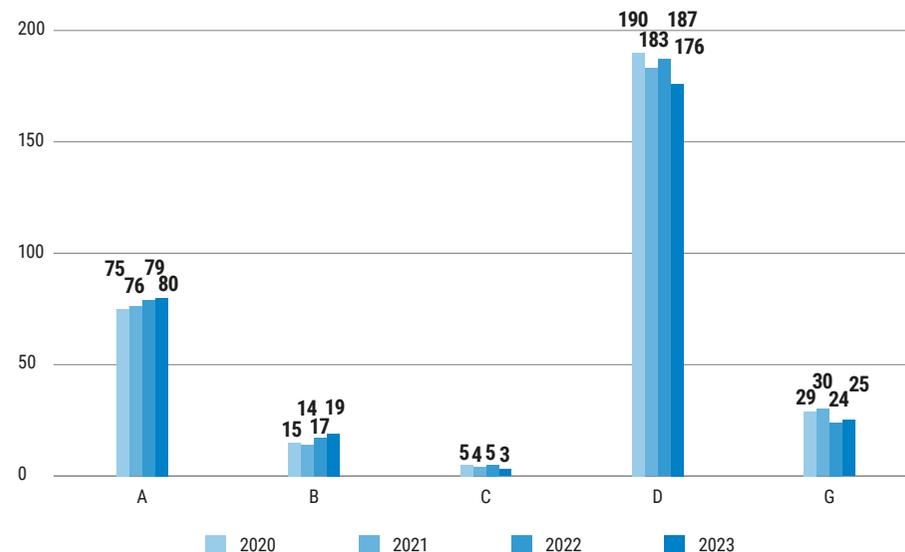
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : répartition des inscriptions des pharmaciens inscrits en section H et secondairement dans d'autres sections en 2023

Les 255 pharmaciens ayant une inscription principale en section H et secondaire dans une autre section sont majoritairement inscrits en section D (52,9%) et presque un sur cinq sont inscrits en section A (18,8%).

Les pharmaciens de la section A disposant d'une activité secondaire en section H sont essentiellement des sapeurs-pompiers volontaires.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS SECONDAIRES EN SECTION H DES PHARMACIENS INSCRITS PRINCIPALEMENT DANS UNE AUTRE SECTION



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : nombre d'inscriptions secondaires des pharmaciens en section H entre 2020 et 2023.

Le nombre d'inscriptions secondaires en section H est relativement stable au cours du temps. Il était de 314 en 2020 contre 303 en 2023.

2.5 La mobilité des pharmaciens depuis leur région d'origine

En 2023, en moyenne 61% des pharmaciens en exercice travaillent dans leur région d'internat, contre 62% en 2022.

MOBILITÉ DES PHARMACIENS

Région d'étude	Région d'exercice											
	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Grand Est	Hauts-de-France	Île-de-France	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	PACA Corse	Pays de la Loire
Auvergne-Rhône-Alpes	67 %	7 %	1 %	2 %	3 %	1 %	5 %	1 %	3 %	4 %	4 %	2 %
Bourgogne-Franche-Comté	11 %	56 %	1 %	2 %	11 %	1 %	5 %	2 %	3 %	3 %	5 %	1 %
Bretagne	2 %	0 %	69 %	3 %	0 %	1 %	3 %	5 %	5 %	0 %	1 %	10 %
Centre-Val de Loire	3 %	3 %	7 %	49 %	1 %	2 %	10 %	3 %	7 %	2 %	2 %	11 %
Grand Est	6 %	5 %	3 %	2 %	63 %	4 %	6 %	2 %	3 %	2 %	3 %	1 %
Hauts-de-France	3 %	1 %	2 %	1 %	3 %	74 %	5 %	2 %	3 %	2 %	2 %	2 %
Île-de-France	5 %	1 %	3 %	3 %	2 %	3 %	64 %	3 %	5 %	3 %	4 %	3 %
Normandie	3 %	2 %	6 %	1 %	2 %	3 %	9 %	60 %	4 %	3 %	2 %	6 %
Nouvelle-Aquitaine	3 %	1 %	3 %	4 %	1 %	1 %	4 %	1 %	64 %	10 %	3 %	4 %
Occitanie	7 %	2 %	1 %	1 %	2 %	1 %	4 %	1 %	10 %	59 %	11 %	2 %
PACA Corse	8 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %	3 %	0 %	3 %	6 %	71 %	2 %
Pays de la Loire	2 %	1 %	16 %	6 %	2 %	3 %	5 %	5 %	4 %	2 %	1 %	54 %
Étranger	6 %	3 %	2 %	4 %	5 %	7 %	61 %	2 %	2 %	3 %	2 %	1 %

Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H en 2023.

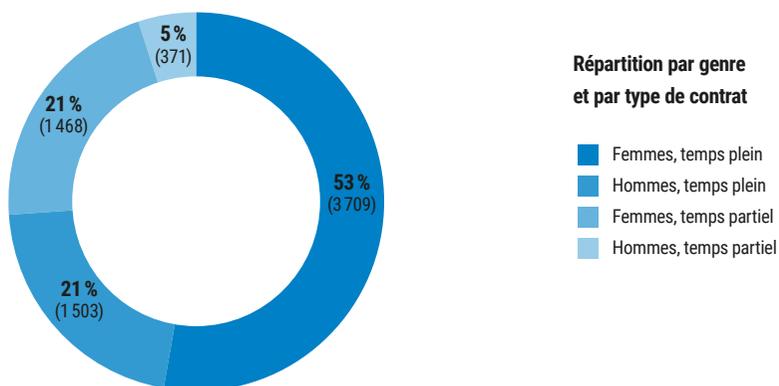
Note de lecture : Ce tableau se lit horizontalement. Par exemple, parmi l'ensemble des diplômés d'Auvergne-Rhône-Alpes inscrits en section H, 67 % exercent en Auvergne-Rhône-Alpes, 7 % en Bourgogne-Franche-Comté etc.

On constate une plus importante mobilité interrégionale des diplômés en Centre-Val de Loire et dans les Pays de la Loire.

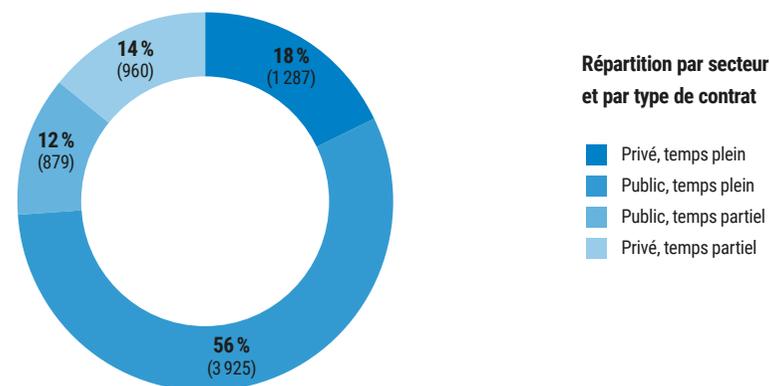
3. Mode d'exercice des inscrits selon le temps d'activité

3.1 Types de contrats

RÉPARTITION PAR GENRE ET PAR TYPE DE CONTRAT



RÉPARTITION PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CONTRAT



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H en 2023.

La répartition des pharmaciens par secteur, genre et type de contrat **reste stable par rapport à 2022**. L'érosion régulière du poids du temps partiel se confirme, (26% en 2023, contre 28% en 2022, et 29% en 2021) au profit du temps plein qui représente plus de deux tiers des effectifs (74% en 2023, contre 72% en 2022 et 71% en 2021).

Les établissements publics représentent toujours **les deux tiers des emplois en section H** (68% en 2023, 2022 et 2021). Il s'agit surtout d'emplois à temps plein dans 81,7% des cas, ce qui représente 55,7% de l'ensemble des emplois dans le privé et le public.

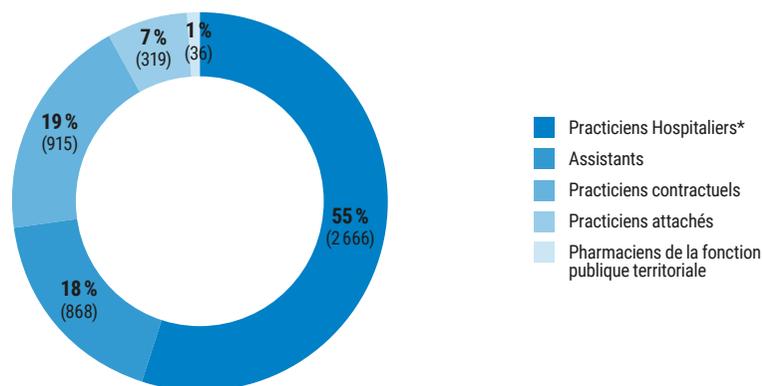
L'emploi à temps partiel concerne surtout les établissements privés: 42,7% des emplois totaux du privé sont en temps partiel, en corrélation avec les activités qui y sont pratiquées.

3.2 Pharmaciens de la fonction territoriale

3.2.1 En établissements de santé

Les pharmaciens peuvent avoir plusieurs emplois différents, comptés dans les figures suivantes en différentes inscriptions.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR STATUT DES PHARMACIENS DANS LES PUI DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS



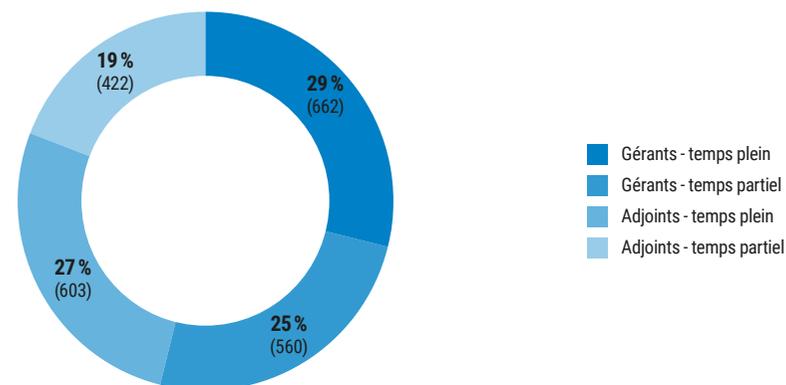
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des 4 804 inscriptions des pharmaciens en section H occupant un poste en établissement public en 2023.

*Professeurs, Maîtres de conférences et Gérants inclus

Dans le secteur public, les praticiens hospitaliers représentent plus de la moitié des emplois (55%), tandis que les assistants et les praticiens contractuels représentent respectivement 18% et 19% des emplois. À compter de l'entrée en vigueur du décret n° 2022-135 du 5 février 2022 relatif aux nouvelles règles applicables aux praticiens contractuels, soit le 7 février 2022, aucun contrat de praticien attaché ne peut plus être conclu. En parallèle de ces inscriptions dans le cadre d'un exercice en PUI, on dénombre 568 inscriptions de pharmaciens ayant un exercice en établissement public mais n'exerçant pas en PUI. Ces pharmaciens peuvent exercer en tant que pharmaciens correspondants en gestion des risques, pharmaciens hygiénistes ou encore dans le domaine de la pharmacovigilance.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR STATUT DES PHARMACIENS DANS LES PUI DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des 2 247 inscriptions des pharmaciens en section H occupant un poste en établissement privé en 2023.

Dans les établissements privés, le temps partiel décroît parmi les gérants, -2% par rapport à 2022, après une baisse de 9% entre 2021 et 2022. La population des gérants à temps plein reste stable par rapport à 2022 après une augmentation de +3% l'année précédente. Les effectifs d'adjoints à temps plein augmentent de 3% quand ceux des adjoints à temps partiel perdent 1%. En parallèle de ces inscriptions dans le cadre d'un exercice en PUI, on compte 26 inscriptions de pharmaciens ayant un exercice en établissement privé mais n'exerçant pas en PUI. Comme dans les établissements publics, ces pharmaciens peuvent exercer en tant que pharmaciens hygiénistes, en gestion des risques ou encore en pharmacovigilance.

L'augmentation du temps plein dans le privé traduit une évolution des besoins, en lien notamment avec la spécificité et la complexité de l'exercice pharmaceutique en milieu hospitalier.

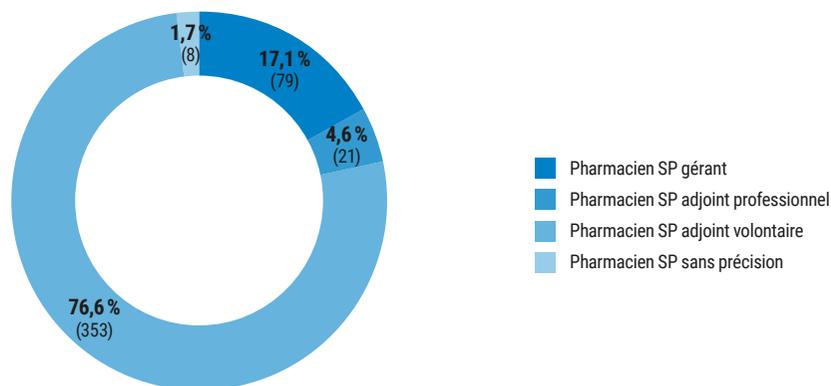
3.2.2 En services d'incendie et de secours

Dans le cadre des pharmacies à usage intérieur des services d'incendie et de secours, les pharmaciens sapeurs-pompiers (SP) professionnels ou volontaires exercent au sein du service de santé et de secours médical¹.

On compte 432 pharmaciens sapeurs-pompiers en 2023, contre 438 en 2022, soit une baisse de 1,4%.

Cette population est composée de pharmaciens SP professionnels et de pharmaciens SP volontaires. Les pharmaciens SP volontaires peuvent être inscrits dans plusieurs sections, autres que la section H, en raison d'un dispositif dérogatoire. Certains pharmaciens sapeurs pompiers exerçant dans plusieurs PUI de SDIS, un total de 461 inscriptions est comptabilisé.

RÉPARTITION DES INSCRIPTIONS DES PHARMACIENS SAPEURS-POMPIERS



Source : données CNOP, traitement EY.

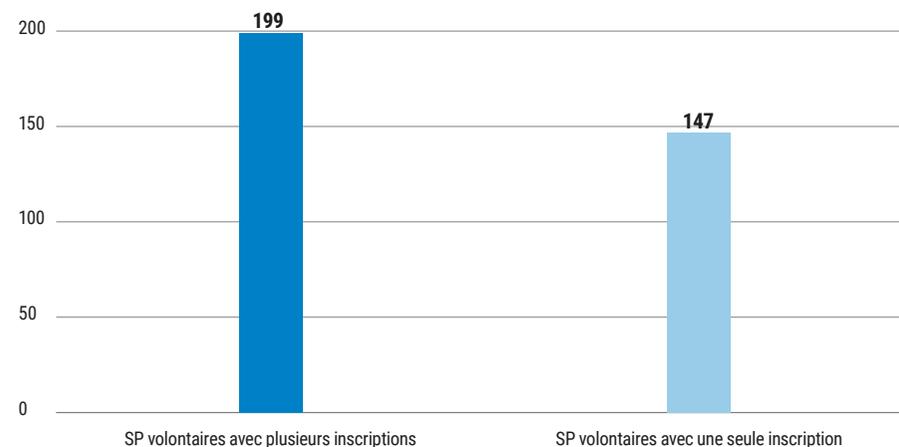
Champ : ensemble des inscriptions des pharmaciens sapeurs-pompiers inscrits à l'Ordre en 2023, hors remplaçants.

Les 100 pharmaciens sapeurs-pompiers professionnels sont majoritairement des gérants de PUI.

Les pharmaciens sapeurs-pompiers adjoints **volontaires représentent 76,6% des inscriptions de pharmaciens sapeurs-pompiers**, soit 353 inscriptions.

¹ Source : Ordre National des Pharmaciens, <http://www.ordre.pharmacien.fr/Les-pharmaciens/Le-metier-du-pharmacien/Fiches-metiers/Etablissements-de-sante/Pharmacien-de-sapeurs-pompiers-professionnels-ou-volontaires>.

PHARMACIENS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AYANT UNE OU PLUSIEURS INSCRIPTIONS



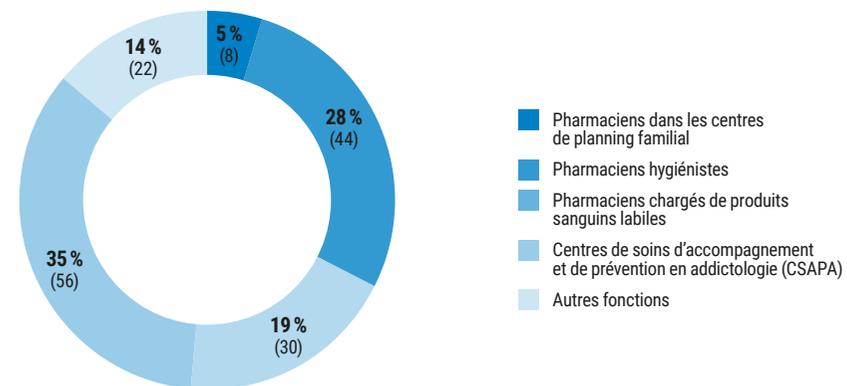
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : les pharmaciens sapeurs-pompiers volontaires inscrits à l'Ordre en 2023.

Parmi les 432 pharmaciens sapeurs-pompiers, 346 sont des volontaires dont 199 ont au moins une inscription dans une autre section.

3.2.3 En activités diverses

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DIVERSES



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H en activité diverses en 2023.

NOMBRE DE PHARMACIENS EXERÇANT DES ACTIVITÉS DIVERSES

Activités diverses	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Pharmaciens dans les centres de planning familial	45	27	27	16	8	8
Pharmaciens hygiénistes	32	34	36	37	40	44
Pharmaciens chargés de produits sanguins labiles	39	40	36	35	31	30
Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)	58	58	53	54	53	56
Autres fonctions	29	26	26	25	22	22
Total	203	185	178	167	154	160

Source : données CNOF, traitement EY.

Champ : ensemble des inscriptions des pharmaciens en section H en activités diverses hors radiopharmaciens et Pharmaciens des SDIS entre 2018 et 2023.

Parmi les 160 pharmaciens exerçant des activités diverses, **plus d'un tiers exerce dans les CSAPA (Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie)**, tandis que 28% exercent en tant que pharmaciens hygiénistes.

La part des activités de pharmaciens dans les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie progressent régulièrement depuis 2018, passant de 29% du total des activités diverses à 35% en 2023, soit 56 pharmaciens. La part de pharmaciens hygiénistes est également en progression, avec 44 pharmaciens en 2023 contre 32 pharmaciens en 2018. Le nombre de pharmaciens dans les centres de planning familial continue à se réduire et représente 8 pharmaciens en 2023. Cependant, une partie des pharmaciens a été remplacée par des pharmaciens territoriaux exerçant en centre de planning familial.

Les pharmaciens exerçant d'autres fonctions sont des pharmaciens exerçant par exemple en EFS, ou en tant que pharmaciens réservistes.

3.3 Postes de pharmaciens pourvus et vacants dans les établissements publics de santé

En 2023, les données fournies par le Centre National de Gestion recensent 3895 postes de pharmaciens praticiens hospitaliers en France métropolitaine, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de différents types de structures du secteur public: 72% dans des centres hospitaliers généraux (CHG), 26% dans des centres hospitaliers universitaires (CHU), le restant en centres hospitaliers régionaux (CHR), établissements médico-sociaux (EMS) et groupements de coopération sanitaire (GCS).

Les données disponibles concernent uniquement le secteur public et ne permettent pas d'observer le renouvellement de la population de la section H dans les établissements du secteur privé.

NOMBRE DE POSTES DE PRATICIENS HOSPITALIERS POURVUS ET VACANTS EN PHARMACIE

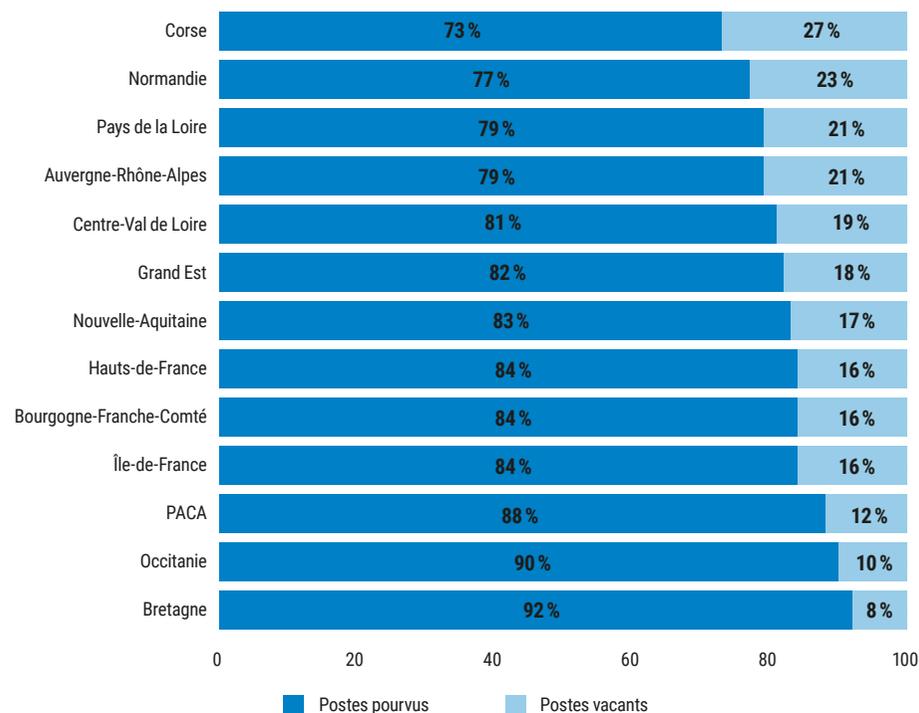
État	Postes	% Total
Pourvu	3 238	83,1 %
Vacant	657	16,9 %
Total	3 895	100 %

Source : données CNG – Nombre de postes de praticiens hospitaliers en janvier 2024, traitement EY.

Champ : nombre total de postes en pharmacie en France métropolitaine, en 2023.

16,7% des postes de praticiens hospitaliers sont vacants en 2023 contre 15,5% en 2022.

ÉTAT DES POSTES PAR RÉGION



Source : données CNG – Nombre de postes de praticiens hospitaliers en mars 2023, traitement EY.

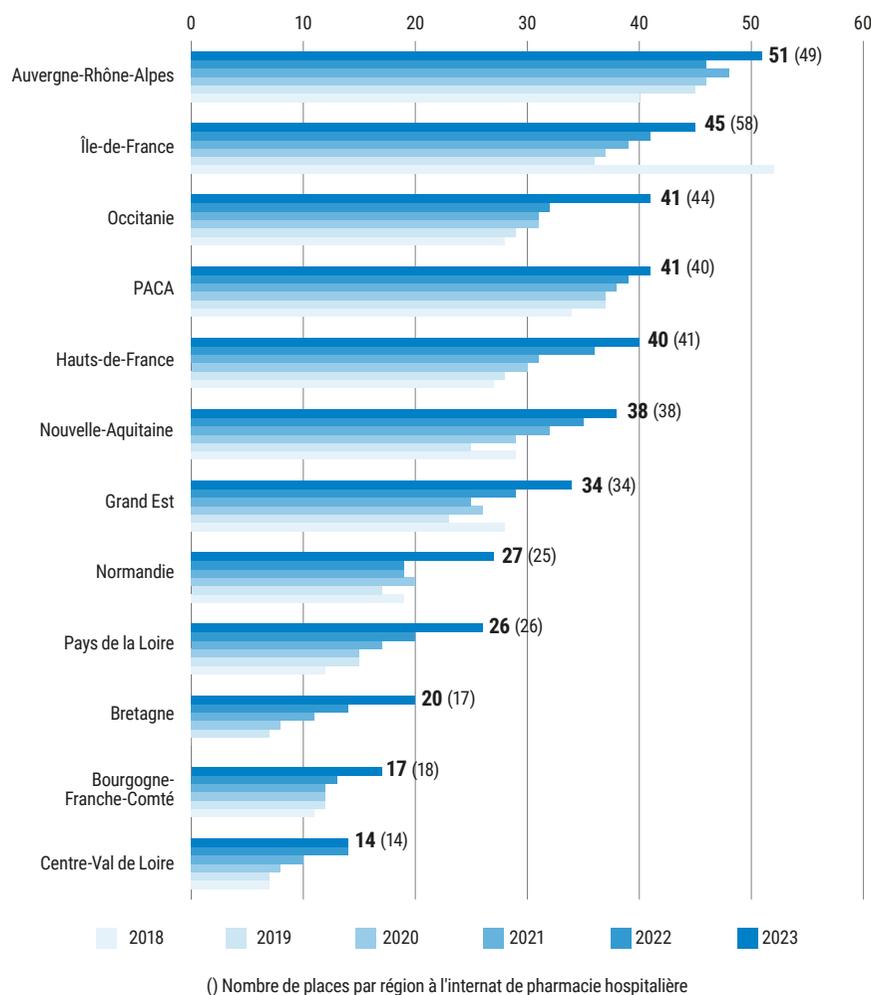
Champ : nombre total de postes en pharmacie en France métropolitaine.

Les vacances de postes vont de 8% en Bretagne jusqu'à 27% en Corse.

4. Les internes en pharmacie hospitalière

La population d'internes en pharmacie hospitalière enregistrés au RPPS **augmente régulièrement**, passant de 287 nouveaux internes enregistrés en 2018 à 394 en 2023. L'âge, la région d'affectation ainsi que le nombre de primo-inscriptions permettent de mieux comprendre les caractéristiques et les évolutions de cette population.

NOMBRE D'INTERNES PAR RÉGION ET ANNÉE



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des 1 912 internes en pharmacie enregistrés au RPPS de 2018 à 2023.

La première région **d'exercice des internes en pharmacie hospitalière est la région Auvergne-Rhône-Alpes**, avec 51 affectations, suivie de l'Île-de-France (45) et de l'Occitanie (41). Sur la période 2018-2023, le nombre de postes offerts par région progresse dans chaque région à l'exception de l'Île-de-France.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRIMO-INSCRITS (ANCIENNEMENT INTERNES) VS NOMBRE D'INTERNES

	Postes offerts en internat	Nombre de primo-incrits anciennement internes		Taux de fuite
Rentrée universitaire 2019 - 2020	301	2023	235	22 %
Rentrée universitaire 2018 - 2019	295	2022	263	11 %
Rentrée universitaire 2017 - 2018	295	2021	237	20 %
Rentrée universitaire 2016 - 2017	293	2020	163	44 %

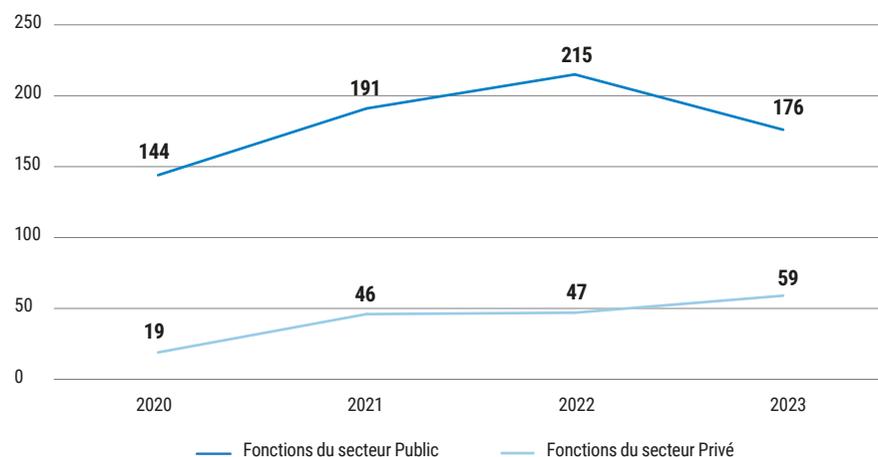
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des primo-inscriptions en section H pour 2023.

235 primo-incrits (anciennement internes) pour 301 internes en première année d'internat quatre ans plus tôt. En faisant l'hypothèse que la durée des études serait de 4 ans, le taux de fuite serait donc de 22 %.

Toutefois, cette estimation du taux de fuite est à interpréter avec précaution en raison du fait que certains internes effectuent des années de recherches ou se mettent en disponibilité pour motif personnel (par exemple congé parental) ce qui allonge d'autant la durée des études. Les anciens internes qui n'exercent pas en tant que pharmacien hospitalier s'orientent vers d'autres secteurs d'activité de la pharmacie, comme l'industrie, ou encore vers des carrières dans l'administration (ARS, ministères, ANSM...).

NOMBRE DE PRIMO-INSCRITS ANCIENNEMENT INTERNES SELON LE SECTEUR

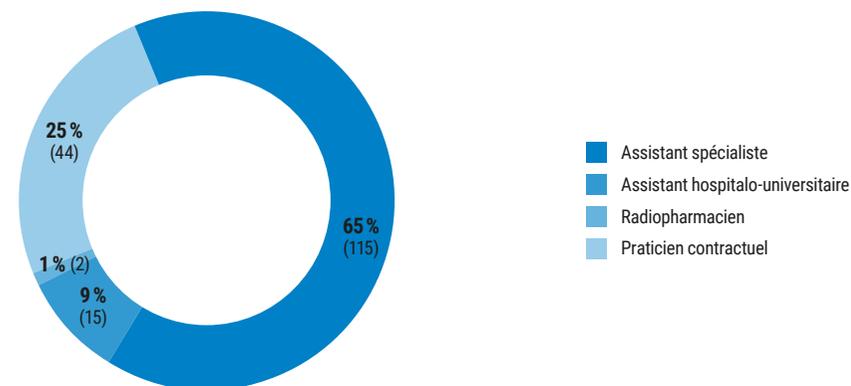


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des primo-inscriptions des anciens internes en section H entre 2020 et 2023.

En 2023, trois quart des jeunes diplômés anciennement internes ont intégré des postes **dans le secteur public**. Ce chiffre est en baisse de 18% par rapport à l'année passée.

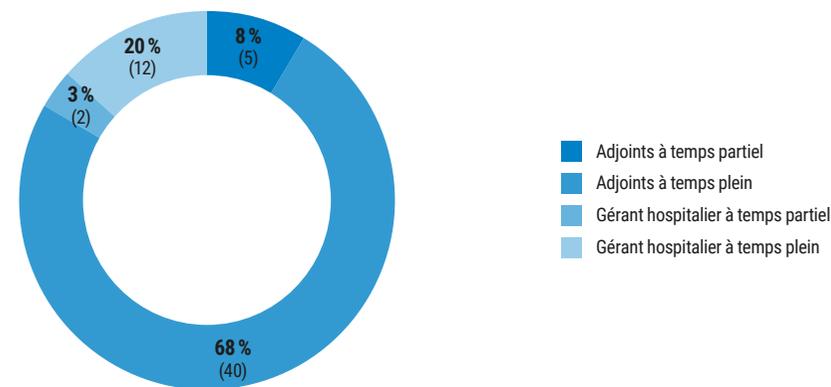
STATUT DES RÉPARTITION DES PRIMO-INSCRITS ANCIENNEMENT INTERNES DANS LE SECTEUR PUBLIC DANS LES FONCTIONS DU PUBLIC À LEUR PRISE DE FONCTION



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : primo-inscrits anciennement internes inscrits à l'Ordre entre janvier et décembre 2023 et exerçant dans le secteur public.

STATUT DES PRIMO-INSCRITS ANCIENNEMENT INTERNES DANS LE SECTEUR PRIVÉ



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : primo-inscrits anciennement internes inscrits à l'Ordre entre janvier et décembre 2023 et exerçant dans le secteur privé

Les jeunes diplômés primo-inscrits entre janvier et décembre 2023, exerçant dans le privé, occupent majoritairement des postes d'adjoints à temps plein tandis que ceux exerçant dans le public occupent principalement des postes d'assistant spécialiste.

5. Les Pharmacies à Usage Intérieur (PUI)

5.1 Répartition des PUI selon le secteur

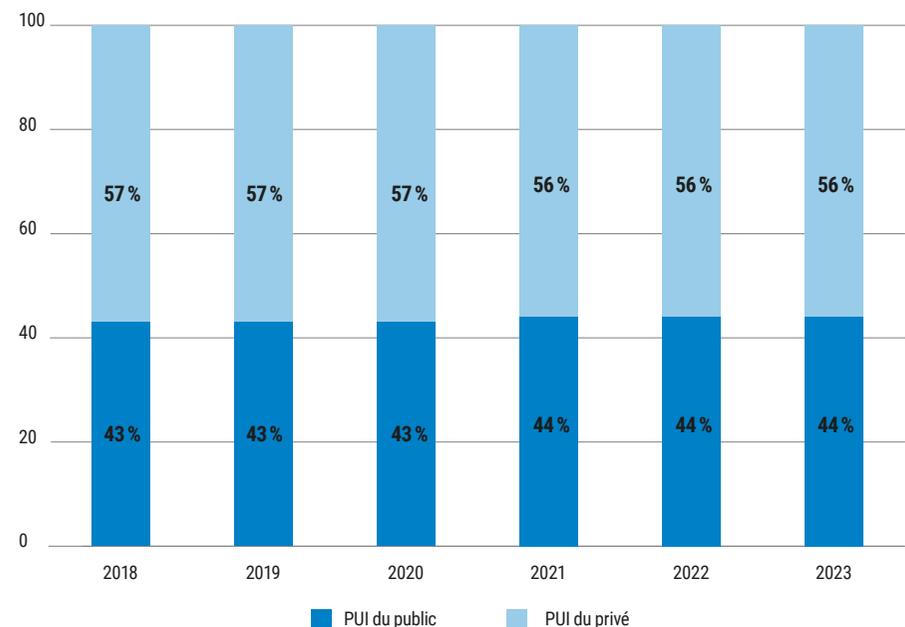
EXERCICE SELON LE TEMPS D'ACTIVITÉ : RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ PUBLIC/PRIVÉ

Secteur	PUI 2022	PUI 2023	Évolution PUI 2022-23	Postes 2022	Postes 2023	Évolution Postes 2022-23
Public	974	973	-0,1 %	4 692	4 804	2,4 %
Privé	1 253	1 215	-3 %	2 328	2 247	-3,5 %
Total	2 227	2 188	-1,8 %	7 020	7 051	0,4 %

Source : données CNOP, traitement EY.
Champ : pharmacies à usage intérieur (PUI) en 2022 et 2023.

Le nombre de pharmacies à usage intérieur (PUI) poursuit sa baisse (-1,8% en 2023, -2,1% en 2022 et -2,1% en 2021), notamment en raison de regroupements ou de fusions de structures hospitalières, mais également des suppressions pour défaut de recrutement (surtout dans le secteur privé).

PART DES PUI DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVÉES ENTRE 2018 ET 2023

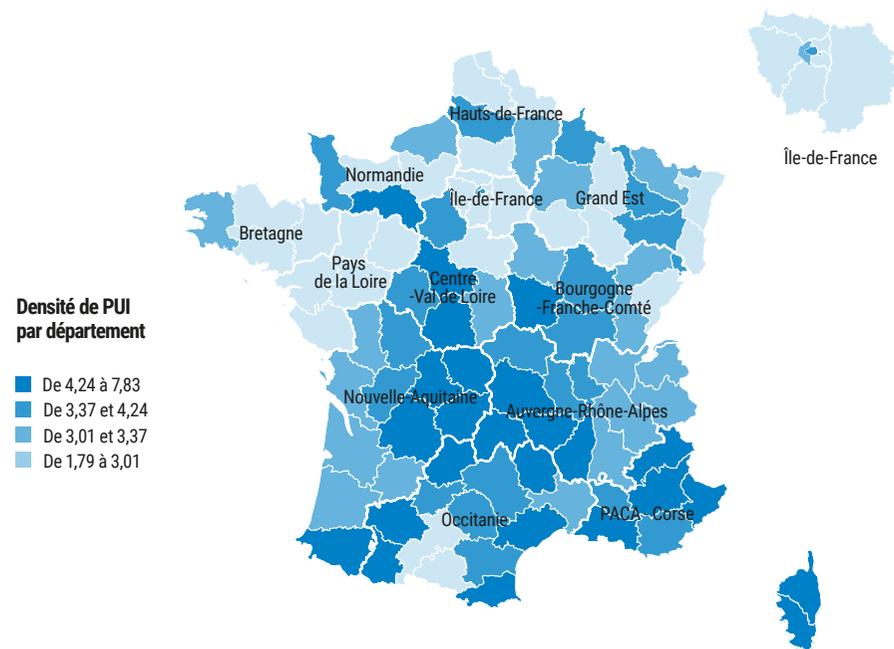


Source : données CNOP, traitement EY.
Champ : nombre de PUI de 2018 à 2023.

La répartition des PUI entre les établissements privés et publics reste stable, avec respectivement 56% et 44%.

5.2 Répartition territoriale des PUI

DENSITÉ DES PUI POUR 100 000 HABITANTS, PAR DÉPARTEMENT



Source : données CNOP, traitement EY.
Champ : pharmacies à usage intérieur (PUI) en 2023.

3,32 PUI / 100 000 habitants
en moyenne

La **densité des PUI est en légère baisse depuis 4 ans** : leur répartition est en moyenne 3,32 PUI pour 100 000 habitants en 2023, contre 3,38 en 2022, 3,49 en 2021, 3,5 en 2020 et 2019 et 3,7 en 2018. Certains territoires comptent un faible nombre d'établissements de santé, donc un nombre de PUI peu élevé mais une présence rapportée au nombre d'habitants souvent supérieure à la moyenne : Creuse (7,9 PUI/100 000 habitants), Hautes Alpes (7,8 PUI/100 000 habitants), Alpes de Haute Provence (6,6 PUI/100 000 habitants), Lozère (6,5 PUI/100 000 habitants).

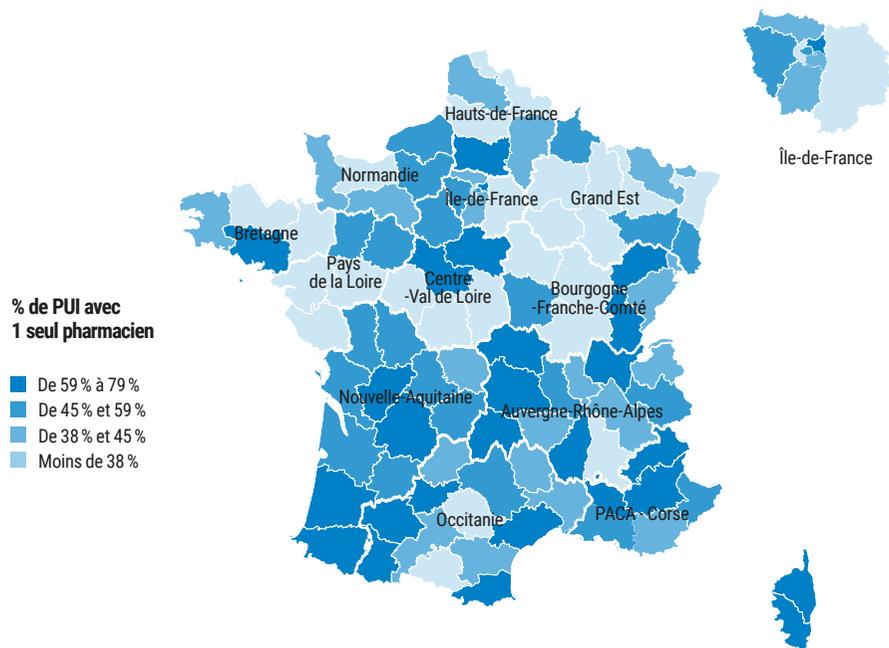
La moitié des départements affichent une densité de PUI pour 100 000 habitants inférieure à la moyenne nationale et ce, quel que soit le type de territoire. Près de trente départements affichent une densité inférieure à 3 et sont situés en région Ile-de-France, Grand Est, Centre-Val de Loire, Bretagne, Pays de la Loire, Hauts-de-France et Occitanie. Les départements présentant la densité la plus faible sont la Meuse (1,68 PUI/100 000 habitants) et la Haute-Marne (1,79 PUI/100 000 habitants). Notons également la faible densité de certains départements en Ile-de-France, avec une moyenne de 1,92 en Seine-et-Marne et 1,96 en Val-d'Oise.

3,3 PUI
pour 1 000 km²
en moyenne

Cette densité territoriale est le reflet de la qualité de l'accès aux soins pour les patients en France et de la nécessité pour les pharmaciens exerçant en PUI de maintenir cet exercice de proximité.

5.3 Répartition territoriale des PUI avec un seul pharmacien

DENSITÉ DE PUI AVEC 1 SEUL PHARMACIEN



Source : données CNOP, traitement EY.

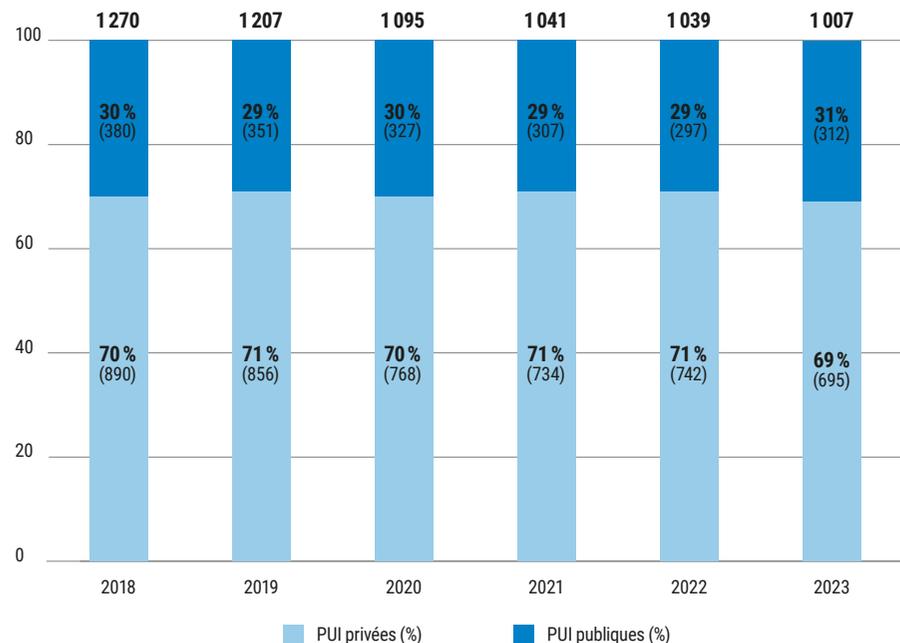
Champ : pharmacies à usage intérieur (PUI) avec 1 seul pharmacien en 2023.

46 % de PUI avec
un seul pharmacien en moyenne

Dans certains départements, le nombre de PUI avec un seul pharmacien est supérieur au nombre de PUI où exercent plusieurs pharmaciens. C'est le cas de 40 départements, notamment le Jura (79%), l'Isère (79%), les Landes (79%), le Gers (73%) et la Haute Saône (71%).

Seuls 11% des PUI du Bas-Rhin ont un seul pharmacien ainsi que 14% des PUI du Tarn, 17% des PUI de la Haute-Marne et 19% des PUI des Côtes d'Armor.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PUI DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVÉES DISPOSANT D'UN SEUL PHARMACIEN ENTRE 2018 ET 2023



Source : CNOP, traitement EY.

Champ : nombre de PUI avec 1 seul pharmacien de 2018 à 2023.

Depuis 2018, le nombre total de PUI disposant d'un seul pharmacien diminue, passant de 1270 établissements en 2018 à 1007 en 2023, soit -21%. Cette diminution s'explique par le nombre croissant de coopération et de mutualisation des activités et par la fermeture de PUI ne pouvant assurer leurs missions en conformité avec la réglementation en vigueur.

La répartition entre le nombre de PUI privées et publiques avec un seul pharmacien est stable depuis 2018 représentant respectivement, en 2023, 69% et 31%. Le nombre de PUI avec un seul pharmacien est ainsi plus de deux fois supérieur dans le privé que dans le public.

SECTION G



Philippe Piet,
Président de la section G

Pharmaciens biologistes médicaux

Alors que de nombreuses professions de santé s'émeuvent et alertent sur l'insuffisance de leurs actifs tout en ayant un solde entrée/sortie d'activité positif, Les biologistes médicaux formés à la sémiologie clinique, la physiopathologie, au cours d'un internat commun aux pharmaciens et médecins, de 4 années, soit 9 à 10 années d'études post bac, constatent d'année en année une amplification de la régression de leurs effectifs. Depuis 10 ans, le nombre de biologistes médicaux pharmaciens en activité n'a cessé de baisser. Il diminue en moyenne de 90 chaque année avec une nette accélération depuis 2017 (7655 en 2013 contre 6684 en 2023). Cette situation est d'autant plus regrettable que les biologistes médicaux, avec une contribution à près de 70% des diagnostics, une proximité assurée à la population française dont 94% est située à moins de 10 minutes d'un des 4863 sites de laboratoire auxquels 500.000 patients ont recours chaque jour, constituent la plaque tournante de l'orientation du patient dans le parcours de soin tant pour les soins non programmés que pour la prévention, le diagnostic et le dépistage. Ils peuvent et doivent donc être utilisés comme recours dans les territoires en situation critique d'offre de soins.

Malgré une prise de conscience récente par les pouvoirs publics de la nécessité d'augmenter le numerus clausus de l'internat en biologie médicale, cette augmentation reste très insuffisante et doit être impérativement amplifiée eu égard à la ressource que représentent les biologistes médicaux face à la crise actuelle. Dans l'attente d'un possible rattrapage, comme pour toute pénurie, il est indispensable d'optimiser la ressource par une vigilance sur la répartition sur le territoire en fonction des besoins de santé publique.

L'effectif de 6684 pharmaciens biologistes médicaux inscrits en section G, au 1^{er} janvier 2024, est en trompe l'œil quasi stable par rapport à l'année passée. Avec seulement 169 primo-

inscriptions, la cessation d'activité des 262 pharmaciens biologistes enregistrés en 2023 (âge moyen de 61,7 ans), a été en grande partie compensée par une reprise d'activité d'anciens pharmaciens biologistes retraités.

L'accroissement du numerus clausus et du nombre de postes ouverts au concours d'internat qualifiant de 4 ans consécutif à des études de pharmacie porté à 228 pour la rentrée 2023-2024 et à 253 pour la rentrée 2024-2025, peine à lui seul à maintenir les effectifs de diplômés à court et à moyen terme. Les 25 places supplémentaires offertes au concours d'internat en pharmacie en biologie médicale sont insuffisantes pour compenser les 262 départs en 2023 et assurer le renouvellement de la profession.

On note que les pharmaciens biologistes du secteur privé sont toujours plus nombreux que ceux exerçant à l'hôpital public, respectivement 56% (3723 pharmaciens biologistes exerçant dans le secteur privé) contre 44% (2961 pharmaciens biologistes exerçant dans le secteur public).

L'âge moyen de 49,5 ans des pharmaciens biologistes est stable et reste toujours un peu plus élevé dans le secteur privé avec un âge moyen de 52,3 ans par rapport à 45,9 ans pour ceux qui exercent dans le public. La différence est particulièrement notable pour la tranche d'âge des 60-64 ans, qui représente 17% des effectifs dans le privé alors que 51% des effectifs du secteur public a moins de 45 ans. Les jeunes pharmaciens biologistes continuent de plébisciter l'exercice hospitalier où les femmes représentent 66% des effectifs contre 56% dans le privé. Depuis 2019, la proportion de femmes parmi les pharmaciens biologistes reste stable à 60% et majoritaire par rapport aux 40% d'hommes.

Au 1^{er} janvier 2023, le Conseil National de gestion relevait 566 postes vacants de praticiens hospitaliers en biologie médicale.

Les sociétés qui exploitent un LBM poursuivent leurs restructurations en 2023. Leur nombre a diminué de 5,5% par rapport à l'an passé (273 sociétés privées en 2023 contre 289 en 2022). Parallèlement, le nombre de sites de LBM rattachés aux sociétés privées continue d'augmenter en 2023, avec un nombre de 4136 en 2023 contre 3994 en 2022 (soit +3,5% en un an). Par rapport au nombre de sites de LBM dans le public de 727 en 2023, les sites privés représentent donc 85% des sites de LBM, soit plus de quatre sur cinq sites de LBM.

En conséquence, avec un total de 4863 sites de LBM publics et privés, le nombre moyen de sites de LBM par habitant progresse légèrement par rapport à 2022 pour atteindre 7,4 sites de LBM pour 100 000 habitants au niveau national en 2023. Avec 1 site de LBM pour 12 500 habitants, le maillage territorial des laboratoires continue donc d'être bien assuré puisqu'en 2023, 99% de la population française est située à moins de 20 minutes d'un site de LBM.

Enfin, selon les données transmises par le Conseil National de l'Ordre des Médecins, le nombre de médecins exerçant la biologie médicale en activité en 2023 est de 3159 médecins (en légère diminution de 25 par rapport à 2022), ce qui porte à 9843 le nombre total de biologistes médicaux actifs (dont 1/3 de médecins et 2/3 de pharmaciens). L'âge moyen des médecins biologistes augmente également. Il est de 50,7 ans avec 60% des médecins biologistes âgés de plus de 50 ans, contre 50% pour les pharmaciens biologistes.

1. Chiffres clés 2023



228

PLACES AU CONCOURS D'INTERNAT
EN BIOLOGIE MÉDICALE
POUR LA RENTRÉE 2023-2024
(202 pour la rentrée 2022 - 2023)
(253 pour la rentrée 2024 - 2025)



96,6 %

POURCENTAGE D'INTERNES
DIPLÔMÉS EN 2018 DANS LE NOMBRE
DE PRIMO INSCRITS DE 2023
(93,8 % en 2020)



785

INTERNES PHARMACIENS
(de 2020 à 2023)



60,5 %

FEMMES



39,5 %

HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

6 684

PHARMACIENS INSCRITS À L'ORDRE¹
soit +0,2 % par rapport à 2022

SECTEUR PUBLIC

44 %

2 961 pharmaciens



SECTEUR PRIVÉ

56 %

3 723 pharmaciens²



NOMBRE
D'ENTRANTS/SORTANTS

En 2023 : 169 primo-inscrits
et 262 pharmaciens radiés,
soit un solde négatif de 93



776

PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS
+8,4 % par rapport à 2022



727

SITES PUBLICS
HOSPITALIERS



4 136

SITES RATTACHÉS AUX
SOCIÉTÉS PRIVÉES
+142 par rapport à 2022



262

RADIATIONS SANS RÉINSCRIPTION
DANS L'ANNÉE
(âge moyen : 61,7 ans)

49,5

ÂGE MOYEN
Égal à 2022

SECTEUR PUBLIC

45,9

ÂGE MOYEN

Soit -0,3 an par rapport à 2022



SECTEUR PRIVÉ

52,3

ÂGE MOYEN

Soit +0,4 an par rapport à 2022



273

SOCIÉTÉS PRIVÉES
-4,5 % par rapport à 2022
Exploitées sous forme de SEL : 269
Exploitées sous forme de SCP : 4

¹ Les pharmaciens peuvent être inscrits dans plusieurs sections, mais aussi être inscrits plusieurs fois dans la même section. Ainsi, le nombre de pharmaciens inscrits dans la section G est de 6 684 tandis que le nombre de pharmaciens rattachés principalement à la section G est de 6 679 personnes.
² dont 9 exercent aussi dans le secteur public

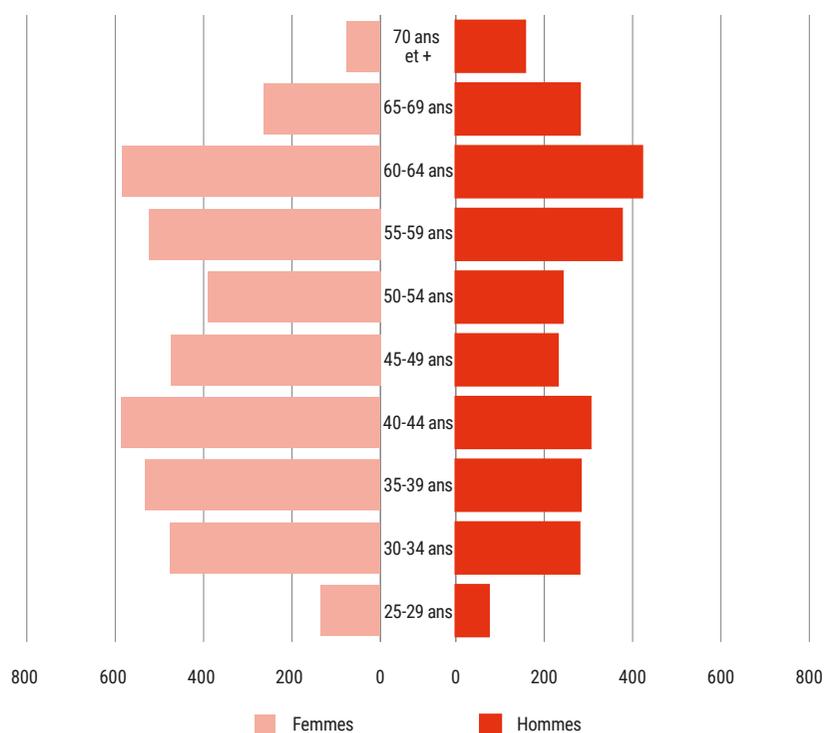
2. Portrait des pharmaciens inscrits en section G

2.1 Caractéristiques démographiques générales

Depuis 2019, les femmes sont majoritaires parmi les pharmaciens biologistes. En effet, on compte 60% de femmes en 2023 en section G contre 40% d'hommes.

La moyenne d'âge des pharmaciens inscrits en section G est de 49,5 ans, stable par rapport à 2022.

PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

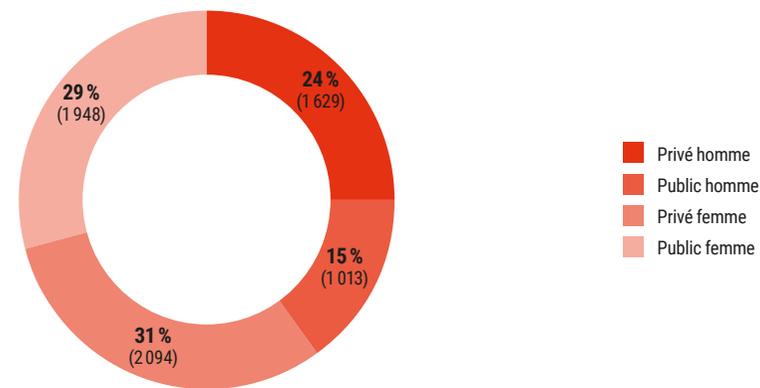


Source : données CNOP, traitement EY
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G

Les pharmaciens de 45 à 54 ans représentent 20% des effectifs, contre 25,5% pour les 35-44 ans et 37,9% pour les 50-64 ans. En proportion, cette dernière tranche d'âge a évolué de plus de 7 points par rapport à 2022.

2.2 Caractéristiques démographiques selon le secteur

RÉPARTITION DES HOMMES ET FEMMES PAR SECTEUR

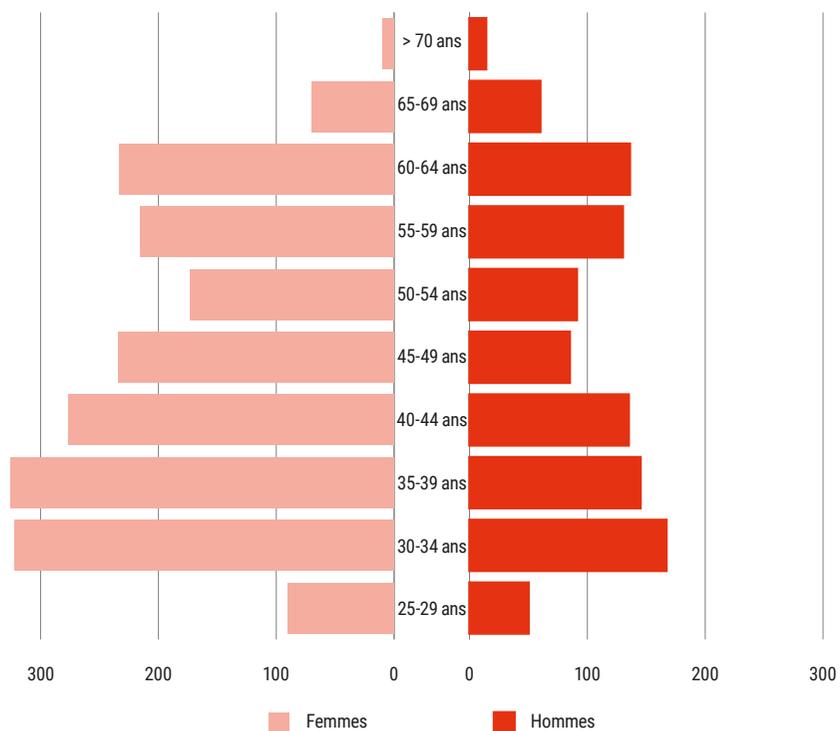


Source : données CNOP, traitement EY
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G

Les pharmaciens biologistes médicaux sont 3 723 dans le secteur privé et 2 961 dans le secteur public pour un total de 6 684 pharmaciens, soit 56% pour le secteur privé et 44% pour le secteur public.

La population féminine est plus importante dans le public que dans le privé : alors qu'elles représentent 66% des effectifs du public, cette proportion passe à 56% dans le privé.

PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION HOMMES/FEMMES – SECTEUR PUBLIC

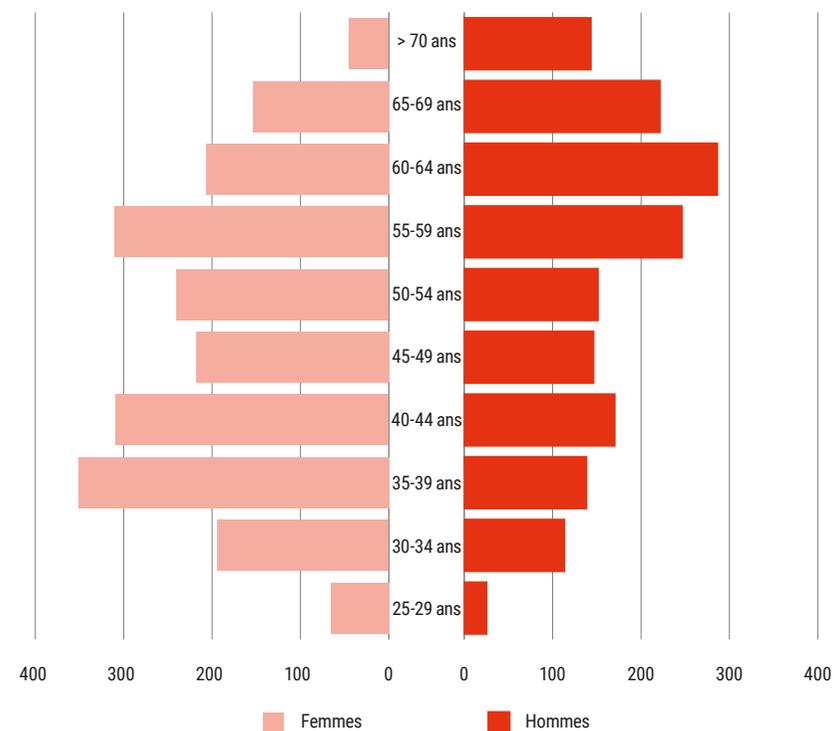


Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G en 2023 dans le secteur public

Parmi les 2961 pharmaciens biologistes médicaux exerçant dans le secteur public, 1948 sont des femmes et 1013 sont des hommes. L'âge moyen des pharmaciens exerçant dans le public est de 45,9 ans.

PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION HOMMES/FEMMES – SECTEUR PRIVÉ

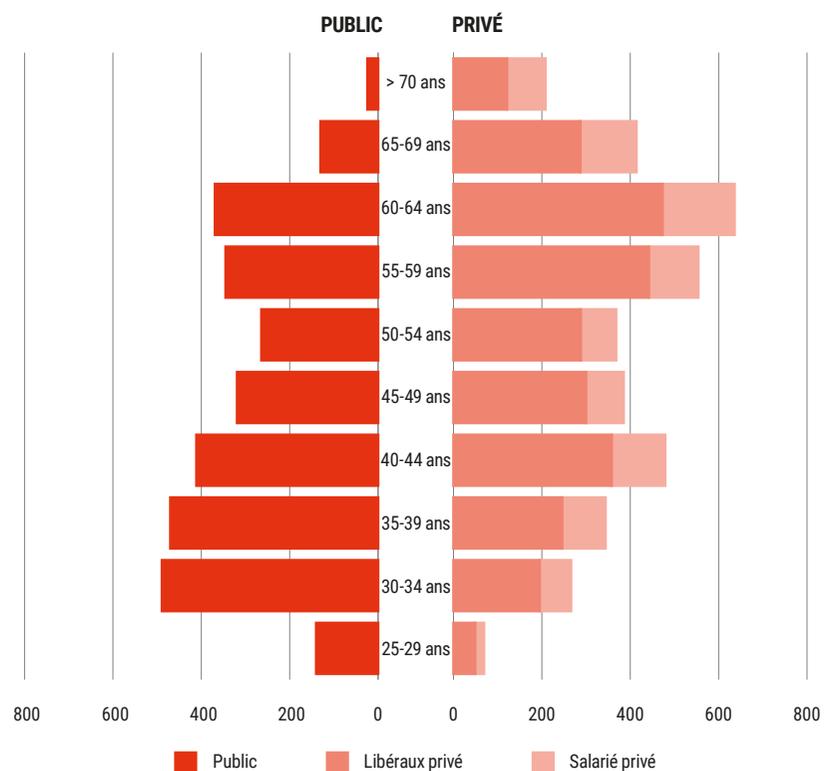


Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G en 2023 dans le secteur privé

Parmi les 3723 pharmaciens biologistes médicaux exerçant dans le secteur privé, 2094 pharmaciens sont des femmes et 1629 des hommes. L'âge moyen dans le privé est de 52,3 ans.

PYRAMIDE DES ÂGES PAR SECTEUR ET STATUT



Source : données CNOP, traitement EY
 Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G

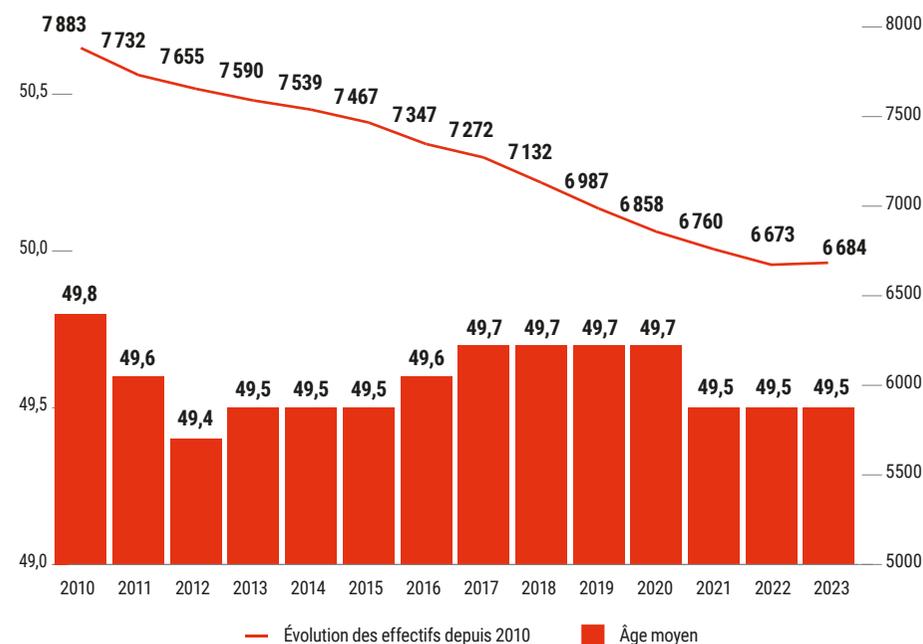
Les pyramides des âges du secteur public et du secteur privé ne se ressemblent pas. La population est sensiblement plus âgée dans le secteur privé que dans le public.

La différence est particulièrement notable pour la tranche d'âge des 60-64 ans, qui représente 17% des effectifs dans le privé, contre 12% dans le public.

51% de la population du secteur public a moins de 45 ans, contre 31% dans le secteur privé. Cette différence s'explique notamment par le fait que les jeunes pharmaciens biologistes médicaux plébiscitent des carrières hospitalières.

2.3 Évolution des effectifs en section G

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE LA MOYENNE D'ÂGE ENTRE 2010 ET 2023



Source : données CNOP, traitement EY
 Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G

Tandis que les effectifs diminuent de manière structurelle, la moyenne d'âge est relativement stable entre 2010 à 2023.

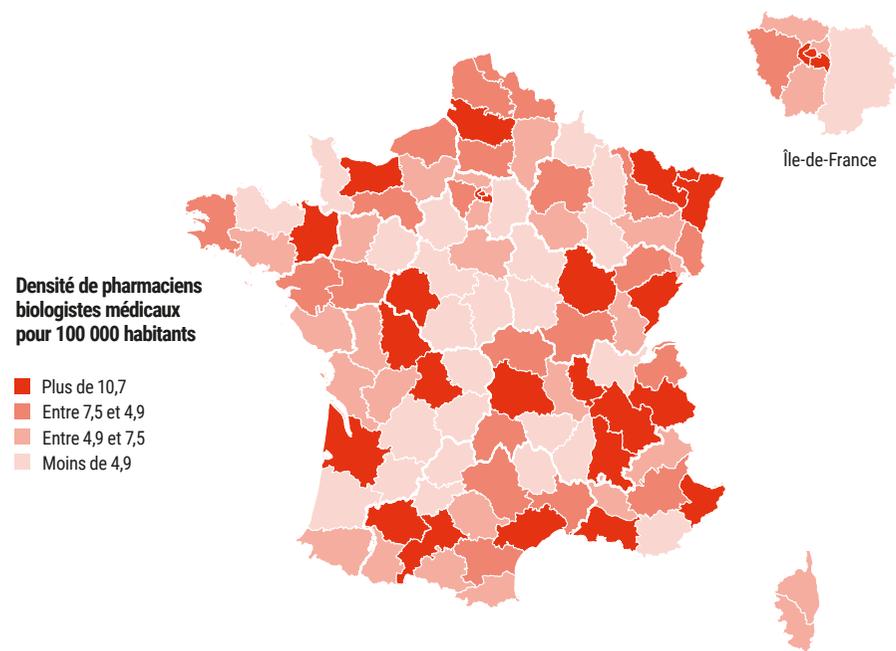
Sur cette période, l'effectif diminue de 15,2% avec une perte de 1199 pharmaciens biologistes médicaux.

LES RADIATIONS EN SECTION G:

En 2023, il y a eu 262 radiations définitives (radiations sans réinscriptions dans l'année). L'âge moyen des radiations définitives a augmenté passant de 60,6 ans à 61,7 ans entre 2022 et 2023.

2.4 Répartition des pharmaciens biologistes médicaux sur le territoire

DENSITÉ DE PHARMACIENS BIOLOGISTES MÉDICAUX



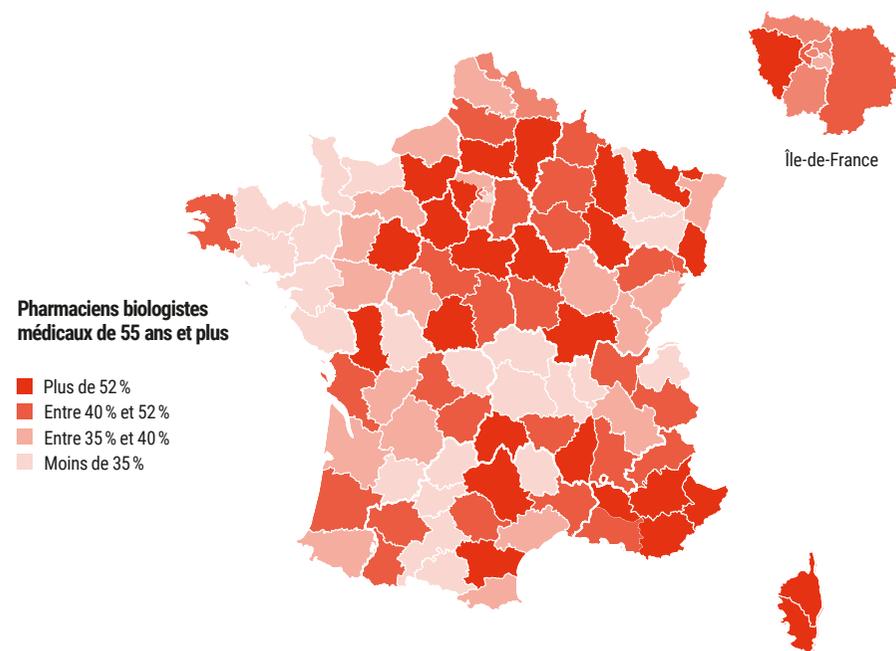
Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en 2023 en section G

La densité nationale de pharmaciens biologistes médicaux est de 10,2 pour 100 000 habitants. Les départements avec la densité de pharmaciens biologistes médicaux la plus importante sont Paris (31 pour 100 000 habitants), les Bouches-du-Rhône (20 pour 100 000 habitants) et le Rhône (19 pour 100 000 habitants).

À l'inverse, les départements avec la densité de pharmaciens biologistes médicaux la plus faible sont l'Indre, (1,4 pour 100 000 habitants), la Meuse (1,7 pour 100 000 habitants), la Corrèze (2,1 pour 100 000 habitants) et le Tarn-et-Garonne (2,3 pour 100 000 habitants).

RÉPARTITION DES PHARMACIENS BIOLOGISTES MÉDICAUX DE 55 ANS OU PLUS



Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en 2023 en section G de 55 ans et plus.

40,1% des pharmaciens biologistes médicaux ont 55 ans et plus, soit 2 680.

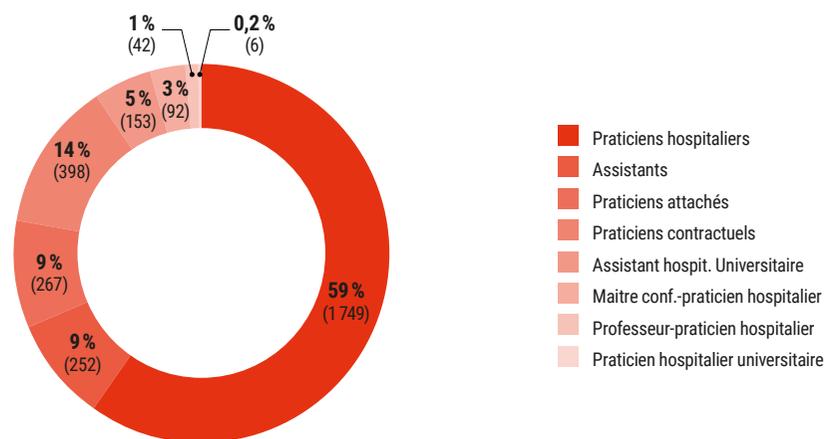
Les départements avec la part la plus importante de pharmaciens biologistes médicaux de 55 ans et plus sont l'Indre (100%), la Haute-Marne (85,7%), l'Yonne (71,4%), les Alpes-de-Haute-Provence (69,2%), le Loiret (68,6%) et la Meuse (66,7%).

À l'inverse, les départements avec la part de pharmaciens de 55 ans et plus la plus faible sont le Lot (0%), le Tarn-et-Garonne (0%), la Lozère (0%), la Creuse (20%) et le Calvados (20,9%).

3. L'exercice des pharmaciens biologistes médicaux

3.1 Répartition des pharmaciens biologistes médicaux par activité et par secteur

RÉPARTITION DES POSTES STATUTAIRES OCCUPÉS PAR DES PHARMACIENS BIOLOGISTES MÉDICAUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PUBLICS

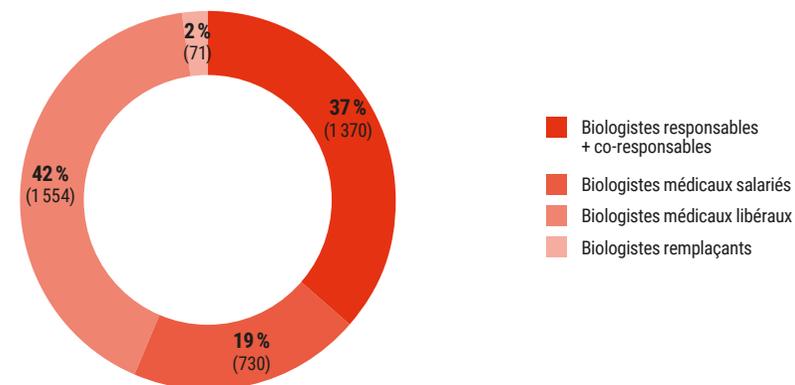


Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en 2023 en section G

Une grande majorité de pharmaciens biologistes médicaux (59,1%) exerce en tant que praticiens hospitaliers dans le secteur public en 2023. Les praticiens assistants et attachés représentent respectivement 8,5 % et 9% des effectifs.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS BIOLOGISTES MÉDICAUX PAR FONCTION DANS LES LABORATOIRES PRIVÉS



Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en 2023 en section G

Dans le secteur privé, il y a une majorité de pharmaciens biologistes médicaux responsables ou co-responsables (36,8% des effectifs). Les biologistes médicaux libéraux représentent 41,7% des effectifs, soit 1554 pharmaciens en 2023.

Dans les laboratoires exploités par des sociétés d'exercice libéral ou des sociétés civiles professionnelles, il est exigé pour être nommé biologiste responsable ou co-responsable du laboratoire d'être associé au capital social de la société et détenteur d'un mandat social de représentation. De plus, sont présents dans le laboratoire des biologistes médicaux qui sont salariés ou biologistes médicaux libéraux.

3.2 L'exercice hospitalier des pharmaciens biologistes médicaux

ÉTAT DES POSTES DE PRATICIENS HOSPITALIERS EN BIOLOGIE MÉDICALE

État	Total	%
Pourvu	2 206	79,6 %
Vacant	566	20,4 %
Total	2 772	100 %

Source : données CNG – Nombre de postes de praticiens hospitaliers au 1er janvier 2024, traitement EY

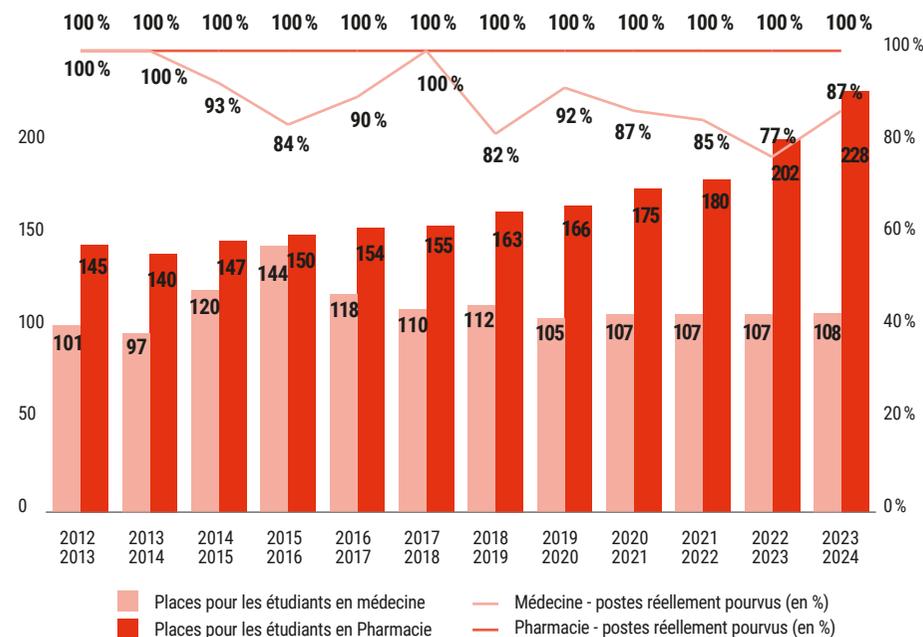
Champ : nombre total de postes de praticiens hospitaliers en biologie médicale en 2023

En 2023, 566 postes de biologistes médicaux en centre hospitalier sont vacants.

4. Les internes en biologie médicale

Le nombre de postes d'interne en biologie médicale augmente constamment depuis 2013 pour les étudiants en pharmacie afin de compenser les défections des étudiants en médecine et assurer le renouvellement de la profession.

NOMBRE DE PLACES AU CONCOURS DE BIOLOGIE MÉDICALE POUR LES INTERNES ET PROPORTION DE POSTES POURVUS PAR RENTRÉE UNIVERSITAIRE



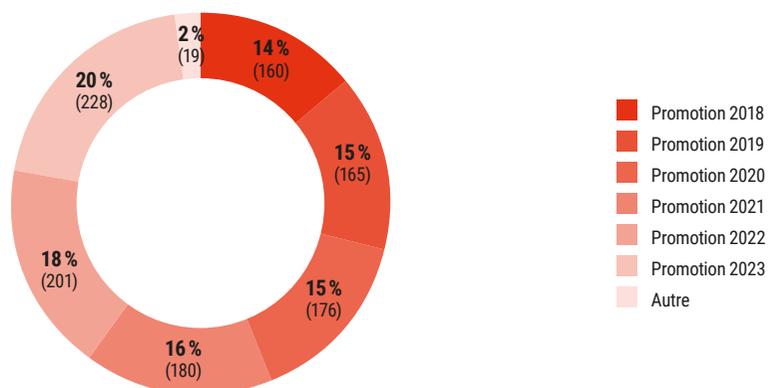
Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble des places au concours de biologie médicale pour les internes

Alors que 100% des postes d'internes en biologie médicale sont pourvus chez les étudiants en pharmacie durant toute la période, le nombre de postes d'internes pourvus chez les étudiants en médecine atteint 87% (94 postes pourvus pour 108 ouverts).

Les quatre dernières promotions d'internes représentent 785 pharmaciens et 253 postes sont ouverts pour l'internat de pharmacie de biologie médicale pour la rentrée 2024-2025. Le nombre de postes ouverts pour l'internat de pharmacie de biologie médicale augmente constamment passant de 163 pour la rentrée 2018-2019 à 253 pour la rentrée 2024-2025. Cependant cela ne suffit pas à combler le nombre de pharmaciens ayant cessé définitivement leur activité (262).

RÉPARTITION DES INTERNES EN PHARMACIE EN BIOLOGIE MÉDICALE SELON LEUR ANNÉE DE PROMOTION

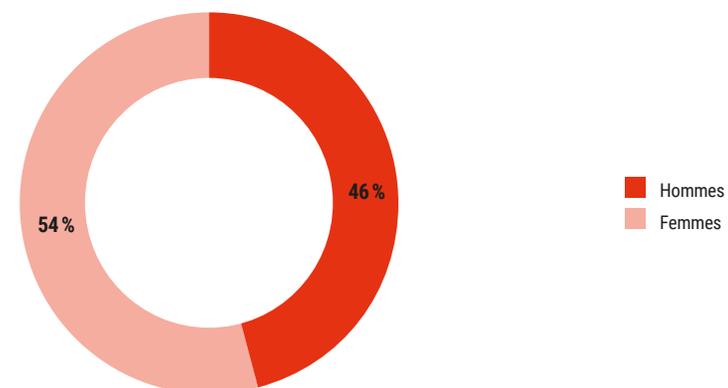


Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble des internes en pharmacie en biologie médicale en 2023

2023 est l'année où la proportion d'internes est la plus importante, avec 228 internes en biologie médicale. Le nombre d'internes ne cesse d'augmenter depuis 2018 (+43%).

RÉPARTITION DES INTERNES SELON LE GENRE

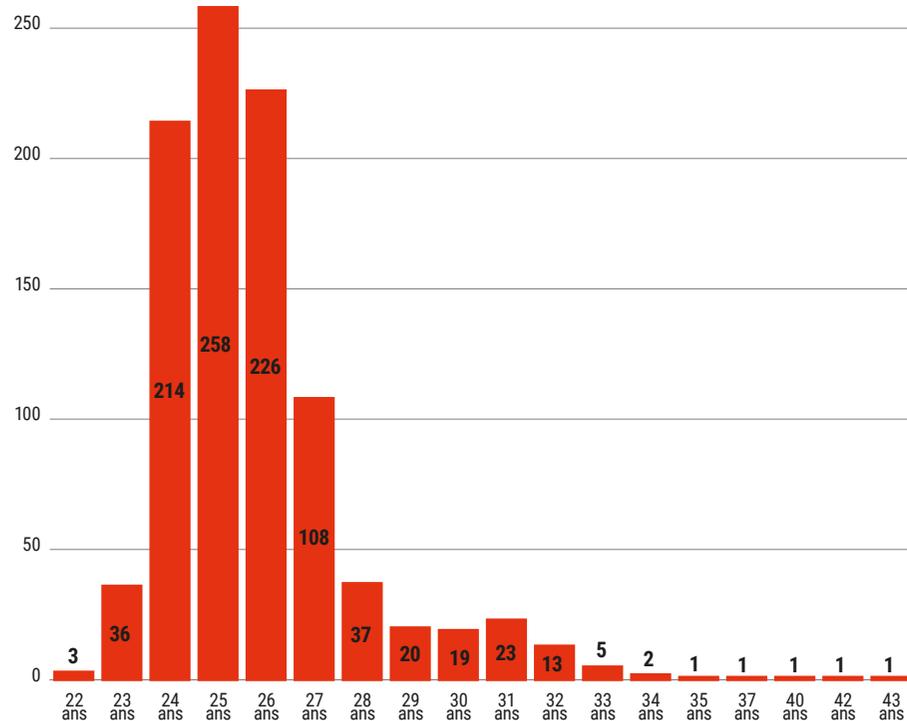


Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble des internes en pharmacie en biologie médicale en 2023

En 2023, il y a 54% de femmes internes de pharmacie en biologie médicale, contre 46% d'hommes. Les femmes représentaient 70% en 2022. Ces chiffres coïncident avec les éléments de la démographie générale des pharmaciens et permettent de projeter la future démographie des biologistes médicaux.

RÉPARTITION DES INTERNES SELON L'ÂGE (EN EFFECTIF)

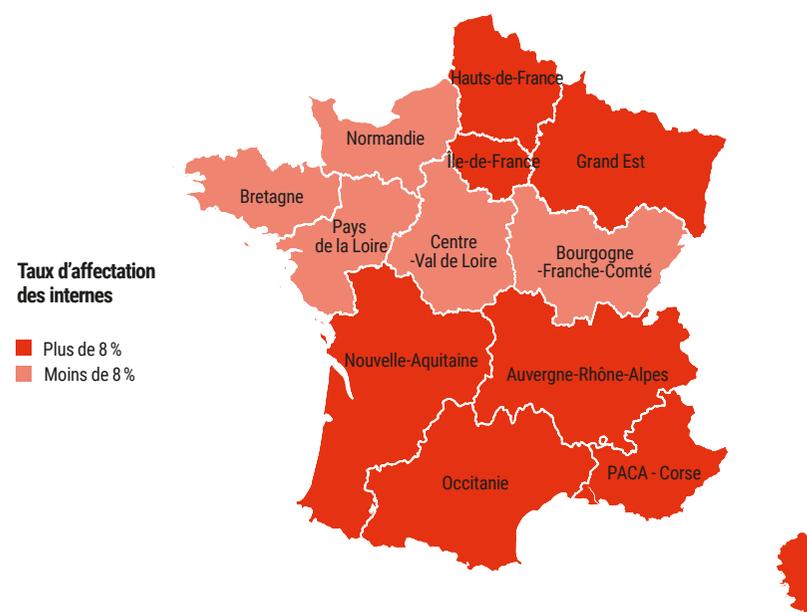


Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble des internes en biologie médicale en 2023

Le plus jeune des internes en 2023 est âgé de 22 ans tandis que le plus âgé a 43 ans. La majorité des internes sont âgés de 25 ans (258 internes sur 969 en 2023).

RÉPARTITION DES INTERNES SELON LA RÉGION D'AFFECTATION



Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble des internes en biologie médicale en 2023

Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA

Les trois principales régions d'affectation sont comme l'an dernier, l'Ile-de-France (13,2%), l'Auvergne-Rhône-Alpes (13,2%) et la Nouvelle-Aquitaine (11%).

5. Les médecins biologistes

Cette partie a été réalisée à partir des données transmises par le CNOM.

Médecins biologistes inscrits en 2023	4 076
Âge moyen des inscrits	55,2
Médecins biologistes actifs	3 159
Âge moyen des actifs	50,7
Répartition public/privé¹	
Public: 47,7% Privé: 49,9% Mixte: 1,9%	

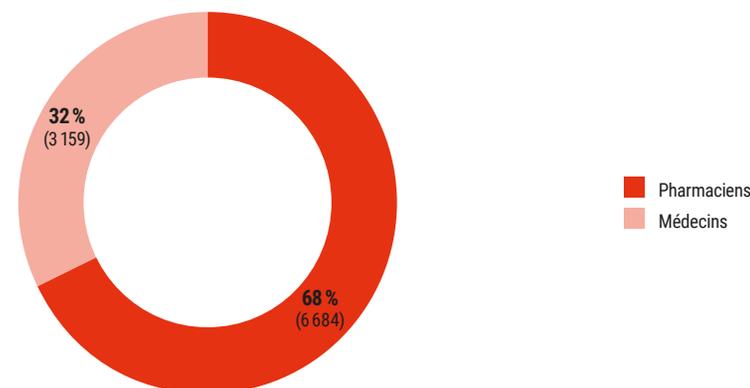
Selon les données du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), on dénombre, au 1^{er} janvier 2023, 4 076 médecins biologistes. Sur l'ensemble de cet effectif, 3 159 médecins biologistes sont considérés comme actifs. La part des non-actifs comprend les médecins à la retraite et non à la retraite sans activité. À noter, seuls les pharmaciens biologistes médicaux actifs sont inscrits au Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens.

Comme pour les pharmaciens biologistes médicaux, les statuts des médecins biologistes peuvent varier selon leur activité. On compte 47,7% de médecins biologistes exerçant dans le public et 49,9% exerçant dans le secteur privé. Cette répartition public/privé varie donc considérablement entre les deux filières.

Il est à noter que 1,9% des médecins biologistes partagent leur activité entre le privé et le public (< 1% pour les pharmaciens biologistes médicaux, soit 9 pharmaciens).

¹ Le total ne donne pas 100 % en raison d'une catégorie « divers » hors classement public, privé ou partagé.

NOMBRE DE PHARMACIENS BIOLOGISTES MÉDICAUX ET DE MÉDECINS BIOLOGISTES ACTIFS



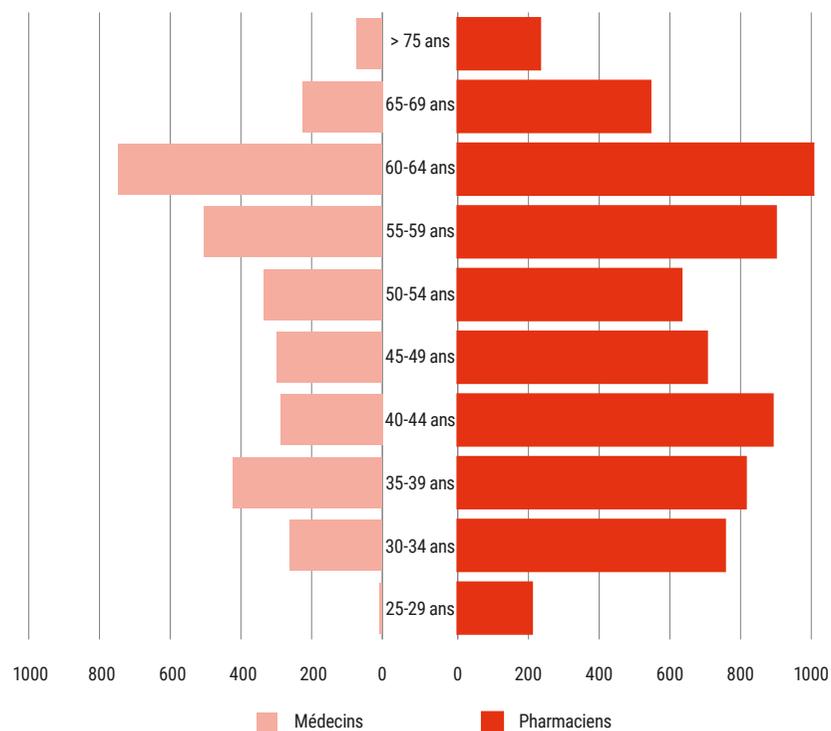
Source : données CNOP pour les pharmaciens, données CNOM pour les médecins, traitement EY

Champ : ensemble des pharmaciens biologistes médicaux inscrits et des médecins biologistes actifs inscrits

Les pharmaciens biologistes médicaux sont majoritaires (68%) dans l'exercice de la biologie médicale tandis que les médecins représentent 32%. En effet, en 2023, il y avait 6 684 pharmaciens biologistes médicaux et 3 159 médecins biologistes.

Les médecins biologistes représentés sur cette figure sont les médecins actifs au 1^{er} janvier 2024 inscrits au Conseil de l'Ordre des Médecins.

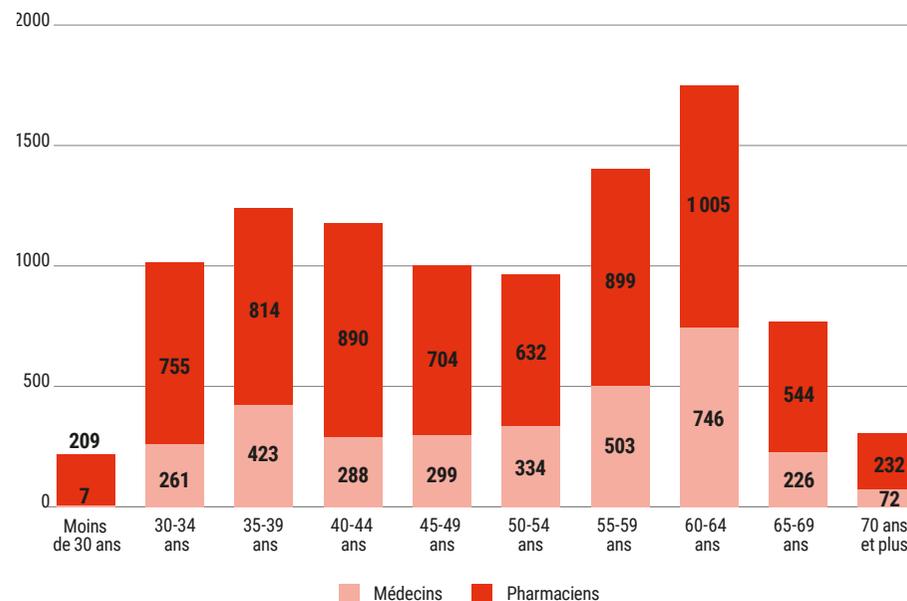
PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION MÉDECINS/PHARMACIENS BIOLOGISTES MÉDICAUX



Source : données CNOP pour les pharmaciens, données CNOM pour les médecins, traitement EY
 Champ : ensemble des pharmaciens et des médecins en biologie médicale

La population des médecins biologistes actifs est légèrement plus âgée que celle des pharmaciens. **L'âge moyen des médecins biologistes est de 50,7 ans versus 49,5 ans pour les pharmaciens biologistes médicaux.** Lorsque l'on compare les effectifs par classe d'âge, on constate que 60% des médecins biologistes ont plus de 50 ans contre 50% pour les pharmaciens biologistes médicaux.

RÉPARTITION DES MÉDECINS ET PHARMACIENS BIOLOGISTES MÉDICAUX PAR CLASSE D'ÂGE



Source : données CNOP pour les pharmaciens, données CNOM pour les médecins, traitement EY
 Champ : ensemble des pharmaciens et des médecins en biologie médicale

RÉPARTITION DES PHARMACIENS ET DES MÉDECINS BIOLOGISTES SELON LE SECTEUR PUBLIC/PRIVÉ

	Médecins		Pharmaciens	
	Statut	Répartition	Statut	Répartition
Privé	Biologiste responsable	26 %	Biologiste responsable + co-responsable	18 %
	Biologiste libéral	11 %	Biologiste médical libéral	23 %
	Biologiste salarié	6 %	Biologiste médical salarié	13 %
	Libéral - Autre libéral	1 %	Biologiste remplaçant	1 %
	Salarié - Autre salarié	6 %		
Public	Hospitalier - Praticien hospitalier	21 %	Praticien hospitalier	28 %
	Hospitalier - Chef de clinique / assistant des hôpitaux	9 %	Assistant	6 %
	Hospitalier - Praticien attaché	4 %	Praticien attaché	4 %
	Hospitalier - Praticien contractuel	9 %	Praticien contractuel	6 %
	Hospitalier - Statut hospitalier inconnu	2 %		
	Salarié - Médecin de transfusion	3 %		
Non déterminé	Activité intermittente	3 %		
	Non renseigné	0,0 %		0,1 %
	Total	100 %	Total	100 %

Source : données CNOP pour les pharmaciens, données CNOM pour les médecins, traitement EY

Champ : ensemble des pharmaciens et des médecins en biologie médicale

Note : les chiffres sont arrondis

Les pharmaciens biologistes médicaux travaillent dans le secteur privé à près de 56% contre 50% pour les médecins biologistes.

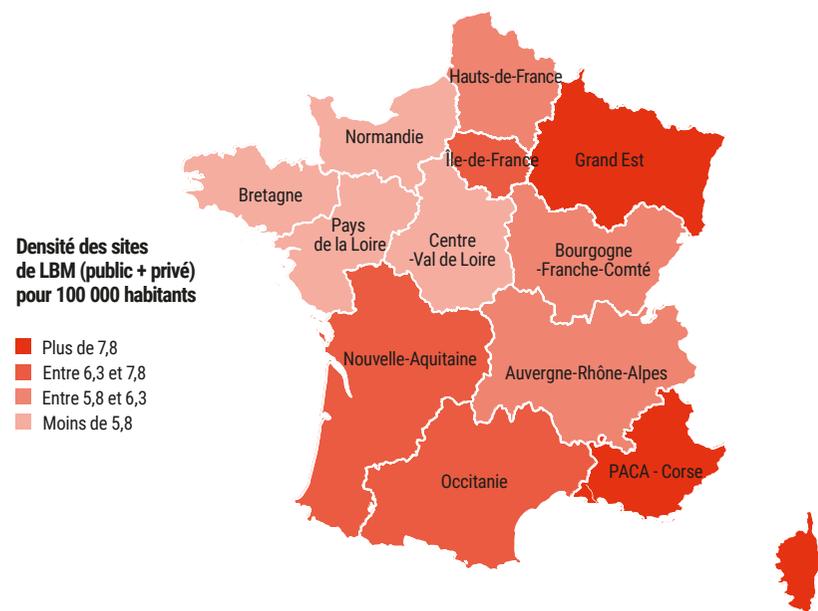
La répartition des statuts des médecins biologistes a été réalisée sur la base de l'activité principale déclarée au CNOM par ceux-ci.

6. Les laboratoires de biologie médicale en France

6.1 Présence des laboratoires de biologie médicale sur le territoire français

On compte 4863 sites de laboratoires de biologie médicale en 2023 en France métropolitaine.

DENSITÉ DES SITES DE LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE (PUBLIC + PRIVÉ) POUR 100 000 HABITANTS



Source : données CNOP, traitement EY

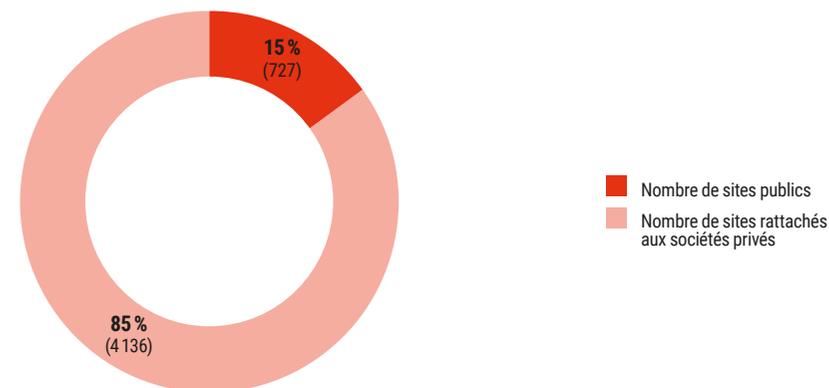
Champ : ensemble de sites de laboratoire de biologie médicale

Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA

4 863 sites de LBM
publics et privés

7,4 sites de LBM
(public et privé)
pour 100 000 habitants
(-0,1 par rapport à 2022),
soit 1 site de LBM
pour 13 538 habitants

SITES PUBLICS ET PRIVÉS

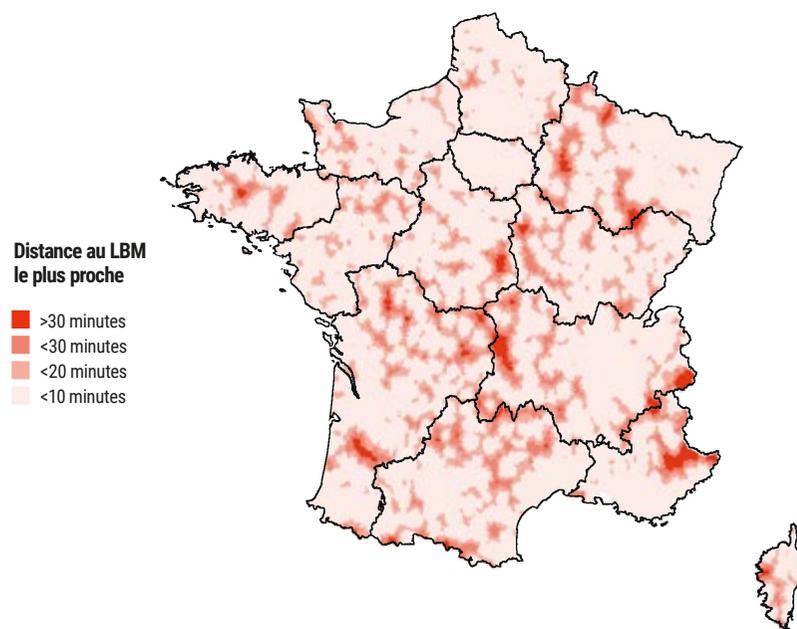


Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble de sites en section G

Le nombre de LBM exploités par les sociétés privées constituent la grande majorité des sites, plus de quatre sur cinq (soit 4136 sites en 2023, avec une augmentation de 3,6% en un an).

ACCÈS AUX LABORATOIRES PUBLICS ET PRIVÉS



Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble des laboratoires publics et privés inscrits en section G en 2023

En 2023, 94% des Français avaient accès à un LBM en moins de 10 minutes, 98,8% en moins de 20 minutes et 99,8% en moins de 30 minutes.

Cette forte densité du maillage se retrouve dans une majorité des départements français :

- Dans tous les départements français, plus de 95% de la population a accès à un LBM en moins de 30 minutes.
- Dans plus de 4 départements sur 5, plus de 95% de la population a accès à un LBM en moins de 20 minutes (77 départements sur 96).

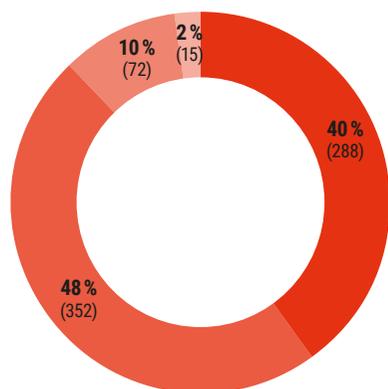
Dans certains territoires ruraux sous-denses, les LBM présentent un très bon maillage territorial. Ainsi, L'Eure-et-Loir a la plus faible densité de médecins généralistes de tous les départements métropolitains : 71,4 pour 100 000 habitants contre 122 en France entière.

Cependant, 100% de ses habitants ont accès à un LBM en moins de 30 minutes et 99,3% en moins de 20 minutes.

Cette carte fait apparaître des zones « blanches » ne disposant pas d'une excellente accessibilité à un laboratoire de biologie médicale. Elles sont communes à l'ensemble des offreurs de soins français.

6.2 Nombre des pharmaciens par laboratoire de biologie médicale

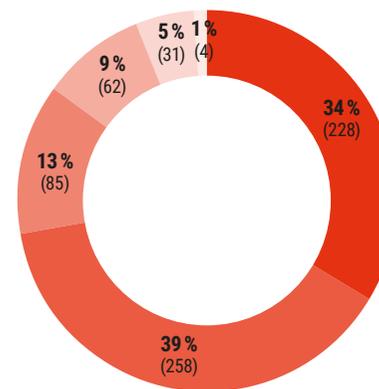
SITES PUBLICS



STRUCTURES PUBLIQUES

- 1 pharmacien biologiste
- De 2 à 5 pharmaciens biologistes
- De 6 à 10 pharmaciens biologistes
- De 11 à 20 pharmaciens biologistes

SITES PRIVÉS



STRUCTURES PRIVÉES

- 1 pharmacien biologiste
- De 2 à 5 pharmaciens biologistes
- De 6 à 10 pharmaciens biologistes
- De 11 à 20 pharmaciens biologistes
- De 21 à 50 pharmaciens biologistes
- + de 50 pharmaciens biologistes

Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G en 2023

Dans les établissements publics, la grande majorité des laboratoires de biologie médicale (88 %) ont au maximum 5 pharmaciens biologistes médicaux : 40 % ont 1 seul pharmacien biologiste et 48 % ont entre 2 et 5 pharmaciens biologistes médicaux. Les établissements publics de 6 à 20 pharmaciens biologistes médicaux représentent 10 % du total.

Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G en 2023

Note : À la différence des biologistes hospitaliers, les biologistes du secteur privé sont rattachés au LBM et non sur les sites d'exercice

Dans le secteur privé, le poids des petites structures est également important. Presque les trois quarts (73 %) ont entre 1 et 5 pharmaciens biologistes médicaux. Les structures entre 6 et 20 pharmaciens biologistes médicaux représentent presque un quart des structures privées (22 %), tandis que les plus grandes (plus de 21 biologistes) représentent 6 % du total.

6.3 Les structures juridiques des laboratoires de biologie médicale

Les laboratoires de biologie médicale peuvent être exploités selon différentes formes juridiques: les SEL (sociétés d'exercice libéral), les SCP (Sociétés Civiles Professionnelles), les GCS (Groupements de Coopération Sanitaire) et l'exploitation en nom propre.

Les SEL sont les structures les plus courantes. Pour mémoire, une Société d'Exercice Libérale (SEL) est une forme juridique dont l'objet social représente une profession libérale réglementée. Pour revendiquer le statut de SEL, le capital social de la société doit être détenu par des associés qui exercent la profession libérale concernée à hauteur de 50% minimum et les dirigeants de la société doivent être des associés qui exercent la profession libérale concernée au sein même de la SEL. On distingue 4 types de SEL: SELARL, SELAS, SELAFA et SELCA.

Des structures en Sociétés de Participations Financières de Professions Libérales (SPFPL) existent également. La société de participation financière de profession libérale de biologistes médicaux est une forme sociale qui est destinée aux pharmaciens biologistes médicaux, ayant pour objectif de leur permettre la détention d'une ou plusieurs participations dans des SEL.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SPFPL ET DE SEL DE LA SECTION G ENTRE 2022 ET 2023

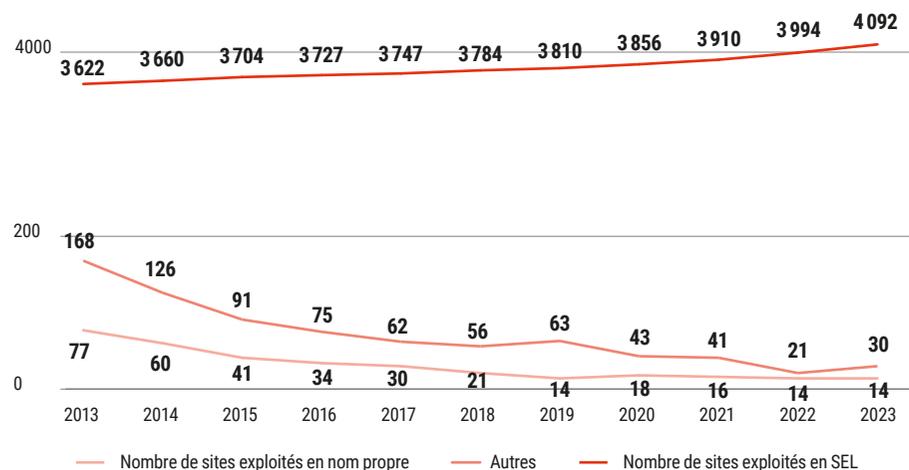
Région	Nombre de SPFPL			Nombre de SEL			Nombre d'exploitations en nom propre		
	2022	2023	% 2022 / 2023	2022	2023	% 2022 / 2023	2022	2023	% 2022 / 2023
Auvergne-Rhône-Alpes	27	22	-19%	27	26	-4%	1	1	0%
Bourgogne-Franche-Comté	26	25	-4%	16	16	0%	2	2	0%
Bretagne	21	17	-19%	13	11	-15%	0	0	0%
Centre-Val de Loire	6	5	-17%	11	10	-9%	2	2	0%
Grand Est	25	25	0%	18	15	-17%	1	1	0%
Hauts-de-France	15	13	-13%	31	30	-3%	0	0	0%
Île-de-France	22	16	-27%	46	47	2%	3	3	0%
Normandie	31	33	6%	25	26	4%	0	0	0%
Nouvelle-Aquitaine	34	28	-18%	26	25	-4%	0	0	0%
Occitanie	8	6	-25%	28	23	-18%	0	0	0%
Pays de la Loire	31	29	-6%	16	16	0%	0	0	0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse	12	13	8%	27	24	-11%	5	5	0%
Total général	258	232	-10%	284	269	-5%	14	14	0%

Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble de SEL et SPFPL

En 2023, le nombre de SPFPL et de SEL diminue respectivement de -10,1% et -5,3%. Le nombre de sociétés d'exploitations en nom propre est stable.

ÉVOLUTION DE LA FORME JURIDIQUE D'EXPLOITATION D'UN SITE DE LBM ENTRE 2013 ET 2023



Source : données CNOP, traitement EY

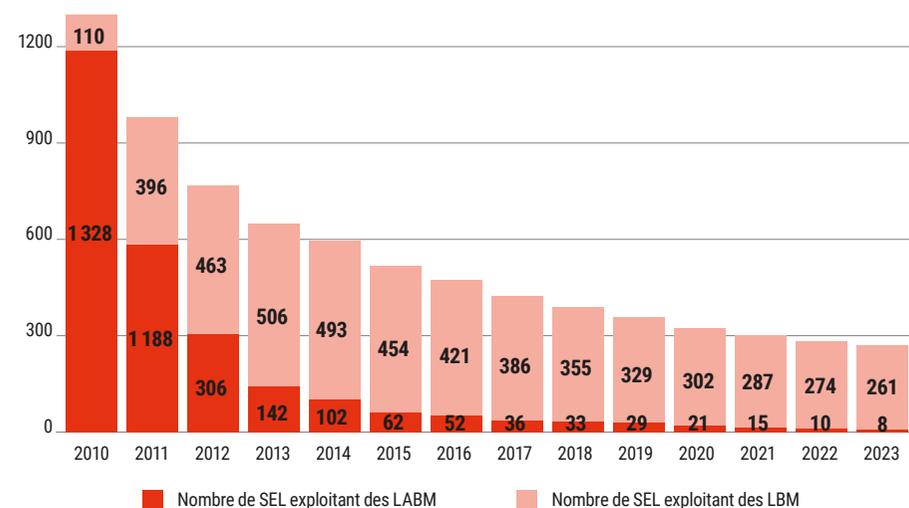
Champ : ensemble de sites en section G (les exploitations en SEL comprennent les SELARL, SELAFA, SELCA et SELAS) entre 2013 et 2023

Le nombre de sites de LBM exploités en sociétés d'exercice libéral (SEL) continue d'augmenter et atteint 4 092 (+98 sites en 1 an), tandis que les autres formes d'exploitation demeurent minoritaires: 14 exploitations en nom propre (identique à 2022) et 29 exploitations sous une autre forme juridique (SCP...).

Rappelons qu'une SARL et une EURL ne peuvent plus exploiter un LBM depuis la réglementation de 2013 (article 145-7 alinéa 1 du règlement, du rapport sur la mise en application de la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale).

6.3.1 Les Sociétés d'Exercice Libéral (SEL)

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TYPES DE LABORATOIRES PRIVÉS EXPLOITÉS PAR LES SEL ENTRE 2010 ET 2023



Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble de laboratoires privés exploités par les SEL entre 2010 et 2023

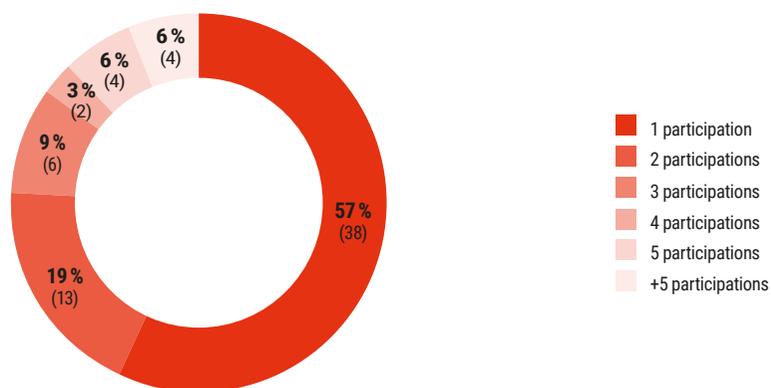
Le nombre de laboratoires privés exploités par des SEL continue de diminuer (269 en 2023 contre 284 SEL en 2022, soit une diminution de 5,3%).

Les SEL exploitant des laboratoires de biologie médicale dits LBM (nouvelle terminologie) demeurent proportionnellement plus nombreuses que les SEL exploitant des LABM (ancienne terminologie des SEL qui pouvaient exploiter jusqu'à 5 laboratoires au maximum).

La part de SEL exploitant des LABM est passée progressivement de 60% en 2011 à 3% en 2023. Il ne reste plus que 8 structures qui ne sont pas des laboratoires multisites au regard de l'ordonnance de 2010.²

² L'ordonnance du 13 janvier 2010 réforme le secteur de la biologie médicale en harmonisant les dispositions relatives aux laboratoires publics et privés, en édictant des mesures propres à assurer la pérennité de l'offre de soins et en fixant les formes sociétales d'exercice. Parallèlement, la qualité est renforcée à travers une redéfinition des missions du biologiste et l'accréditation obligatoire. Cette réforme qui affirme la médicalisation de la profession conduit ainsi à une restructuration importante des laboratoires.

NOMBRE DE SEL AYANT DES PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SEL

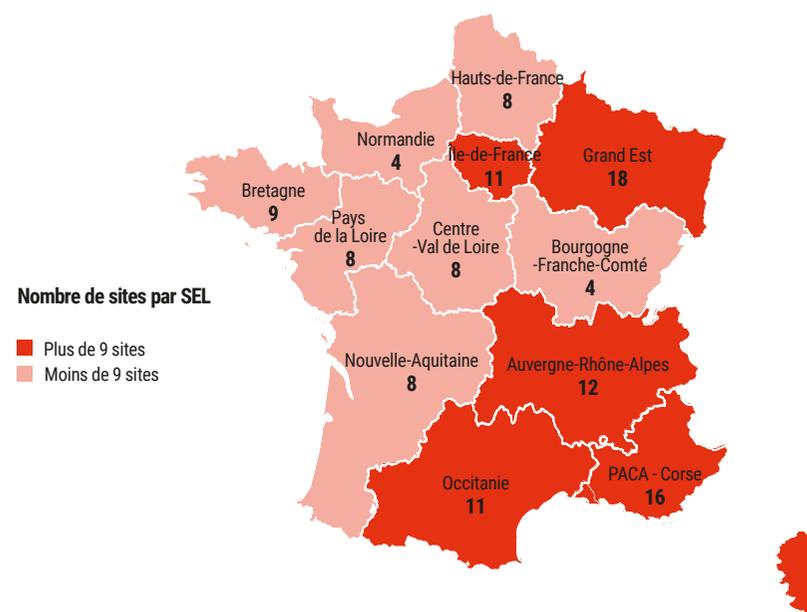


Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble de sites en section G (les exploitations en SEL comprennent les SELARL, SELAFA, SELCA et SELAS) en 2023

En 2023, le nombre de SEL ayant des participations dans d'autres SEL est de 67 soit 25% des SEL. En revanche, seulement 4 SEL ont des participations dans plus de 5 autres SEL: une dans 12, une dans 16, une dans 18 et une dans 25.

NOMBRE DE SITES PAR SEL



Source : données CNOP, traitement EY

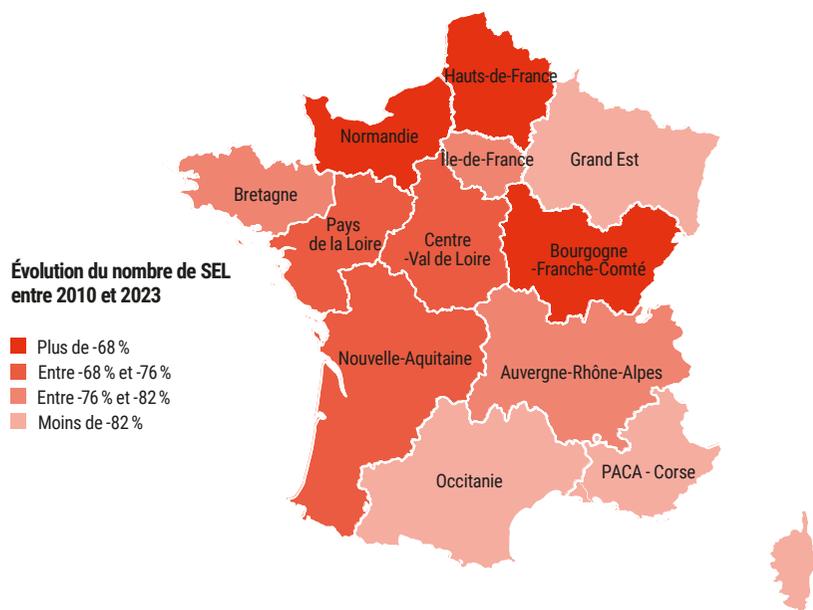
Champ : ensemble de sites exploités par des SEL inscrites en section G en 2023

Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA

4 092 sites pour 269 SEL,
soit 15,2 sites par SEL

On observe des disparités régionales assez nettes sur le nombre de sites par SEL. Ce dernier est particulièrement élevé dans le Grand Est (18 sites par SEL) et en PACA-Corse (16 sites par SEL) et faible en Normandie (4 sites par SEL) ainsi qu'en Bourgogne-Franche-Comté (4 sites par SEL).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SEL ENTRE 2010 ET 2023



Source : données CNOP, traitement EY

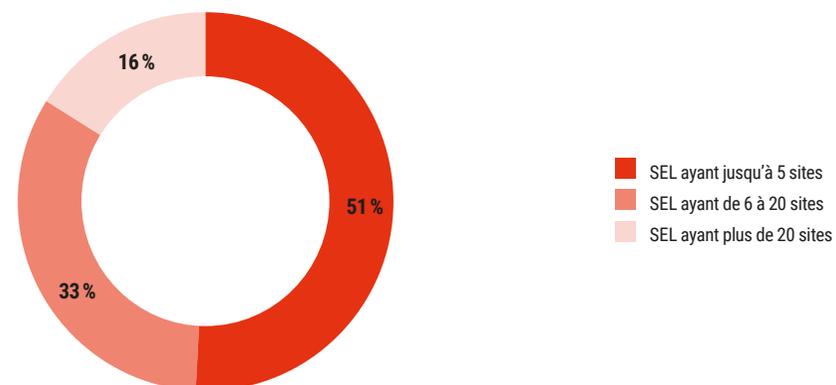
Champ : ensemble de SEL en section G entre 2010 et 2023

Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA

-959 SEL
entre 2010 et 2023, soit -78 %

Depuis 2010, le nombre de SEL a globalement beaucoup diminué (-78% au niveau national, passant de 1228 en 2010 à 269 en 2023). La baisse a été particulièrement marquée en PACA-Corse (-87%), Grand-Est (-85%) et Occitanie (-84%).

RÉPARTITION DES SEL PAR NOMBRE DE SITES EN 2023



Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble de SEL inscrites en section G en 2023

Les Sociétés d'Exercice Libéral demeurent majoritairement sous l'ancien format de LBM avec maximum 5 sites (51%). Le nombre de SEL exploitant 20 sites et plus augmente légèrement en 2023 avec 58 entreprises (contre 52 en 2022, 57 en 2021, 52 en 2020 et 47 en 2019).

33 % des SEL exploitent
entre 6 et 20 sites (32 % en 2022)

16 % des SEL exploitent
plus de 20 sites (13 % en 2022)

6.3.2 Les Sociétés de Participations Financières de Professions Libérales (SPFPL)

Ces dernières années, on constate une baisse du nombre de SPFPL.

NOMBRE DE SPFPL INSCRITES AU TABLEAU DE LA SECTION G EN 2022 ET 2023

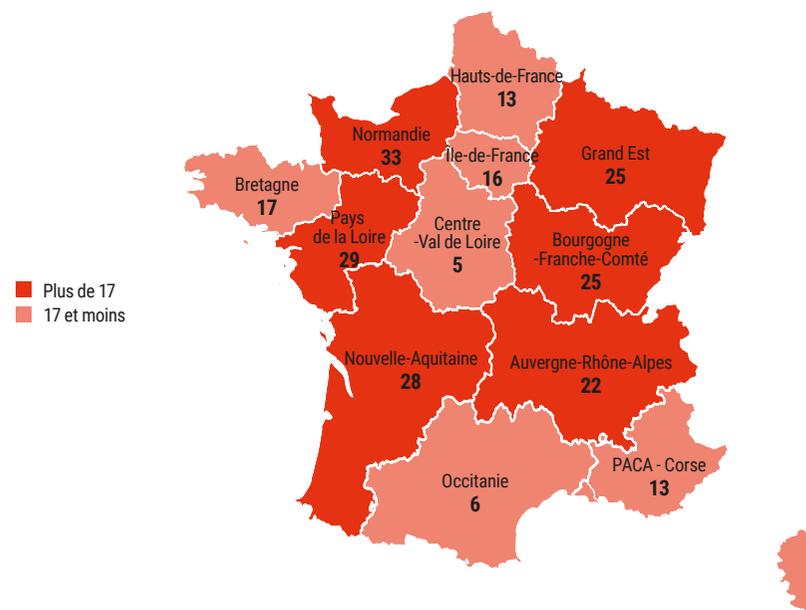
	2022	2023	Évolution 2022-2023
Nombre de SPFPL avec des pharmaciens investisseurs en exercice dans une SEL détenue par la SPFPL	258	232	-10,1 %
Nombre de SPFPL ayant des participations dans des SEL	79	74	-6,3 %

Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble de SPFPL inscrites en 2022 et 2023 en section G

232 SPFPL en 2023
(-10 % par rapport à 2022)

RÉPARTITION DU NOMBRE DE SPFPL DE PHARMACIENS BIOLOGISTES MÉDICAUX PAR RÉGION



Source : données CNOP, traitement EY

Champ : ensemble de SPFPL inscrites en 2023 en section G

Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA

19 SPFPL
par région en moyenne

SECTION C



Laure Brenas,
Présidente de la section C

Pharmaciens de la distribution en gros



Les pharmaciens de la distribution jouent un rôle essentiel dans la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique, contribuant ainsi à la lutte contre les pénuries de médicaments ainsi qu'à l'augmentation des besoins de santé.

Avec une forte croissance 4.2%, soit 568 établissements présents sur l'ensemble du territoire, les distributeurs assurent une présence territoriale croissante, garantissant ainsi l'accès sécurisé aux produits de santé pour tous les pharmaciens et leurs patients, qu'ils soient en milieu urbain, hospitalier ou dans d'autres établissements de soins.

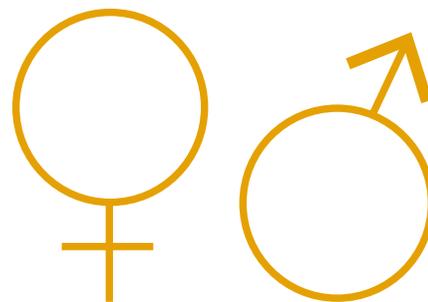
Malgré une légère diminution des effectifs des pharmaciens de la distribution, qui s'explique par une perte de disponibilité de ces professionnels sur le marché, le secteur offre de nombreuses opportunités d'emploi, permettant aux professionnels d'accéder à des carrières diversifiées et à des postes à haute responsabilité.

1. Chiffres clés 2023



1 170

PHARMACIENS INSCRITS À L'ORDRE¹
soit -3 % par rapport à 2022



56,9 %
FEMMES

43,1 %
HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE



46,1

ÂGE MOYEN

+0,1 an par rapport à 2022
soit -0,4 an par rapport à l'âge moyen des pharmaciens



568

ÉTABLISSEMENTS
+4,2 % par rapport à 2022



232

ENTREPRISES
Identique à 2022



+66
ans

84

PHARMACIENS DE 66 ANS ET PLUS
7,2 % des pharmaciens inscrits en section C,
(soit +6,3 % par rapport à 2022)

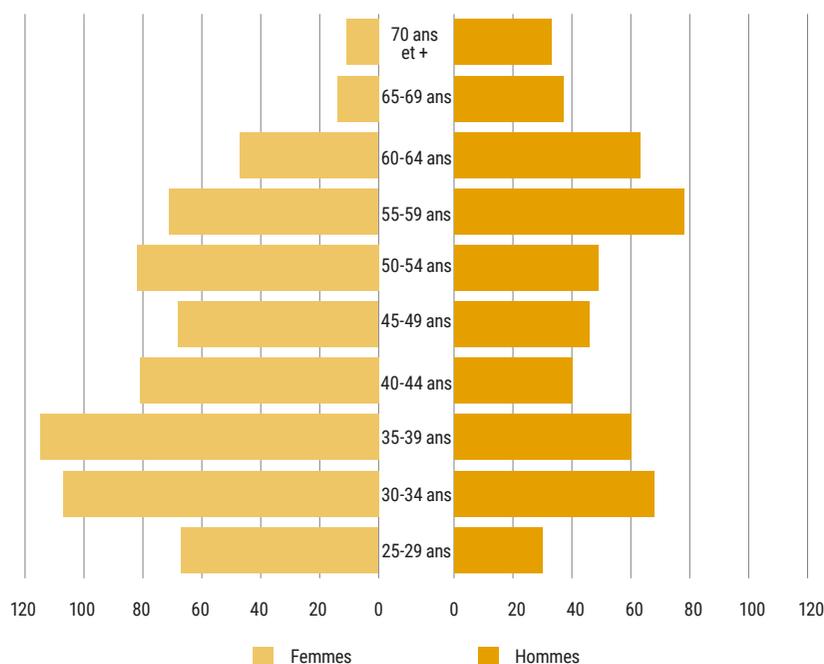
¹ Les pharmaciens peuvent être inscrits dans plusieurs sections. Ainsi, le nombre de pharmaciens inscrits en section C est de 1 170 tandis que le nombre de pharmaciens rattachés principalement à la section C est de 633 personnes.

2. Portrait des pharmaciens inscrits en section C

2.1 Caractéristiques démographiques générales

En 2023, la répartition hommes/femmes est encore assez équilibrée en section C avec **56,9%** de femmes et **43,1%** d'hommes tandis qu'en moyenne, la profession compte 67,5% de femmes et 32,5% d'hommes.

PYRAMIDES DES ÂGES DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION C EN 2023



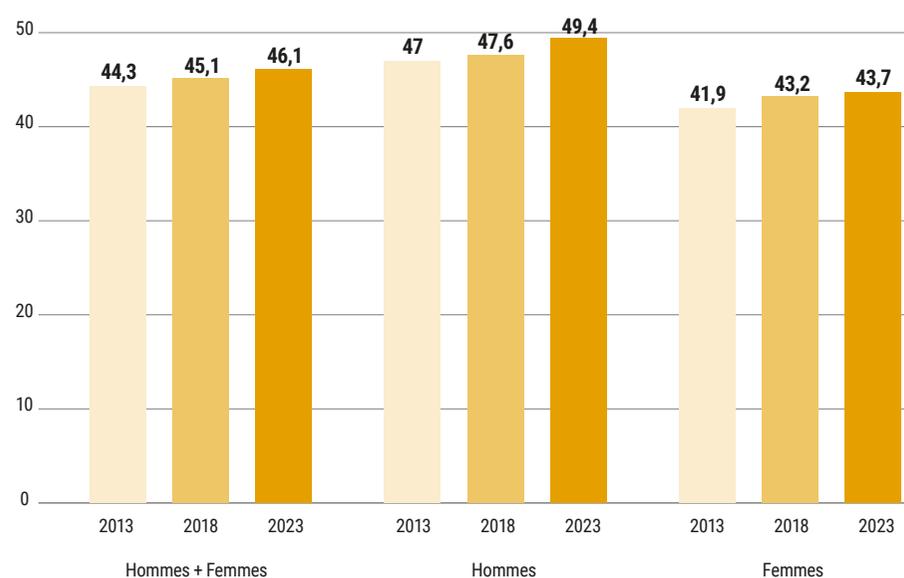
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : pharmaciens inscrits en section C comme section principale ou secondaire en 2023.

Note : 1 femme de 23 ans et 2 femmes de 24 ans ont été ajoutées dans la tranche d'âge « 25-29 ans » pour des raisons de facilité de lecture.

La proportion de femmes inscrites en section C représente 69% chez les 25-29 ans contre 27% chez les 65-69 ans.

ÉVOLUTION DE LA MOYENNE D'ÂGE DES INSCRITS EN SECTION C EN 2013, 2018 ET 2023 PAR GENRE



Source : données CNOP, traitement EY.

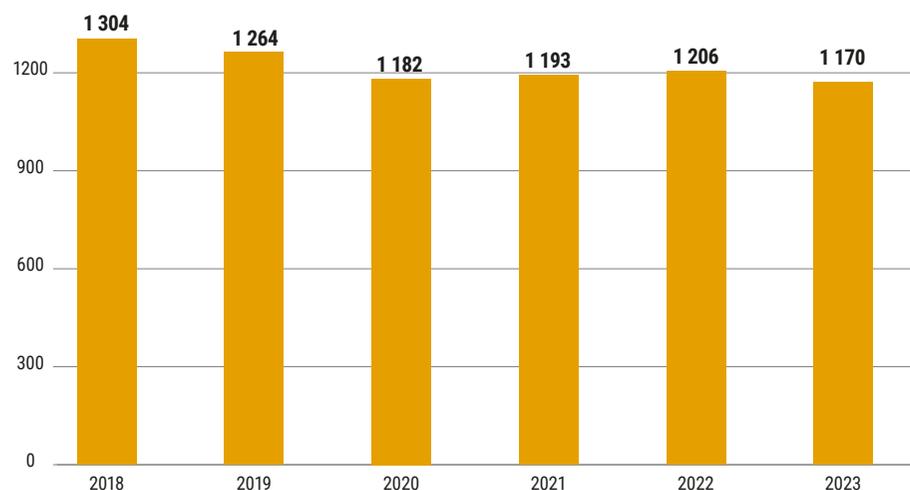
Champ : pharmaciens inscrits en section C comme section principale ou secondaire en 2013, 2018 et 2023 selon le genre déclaré.

En 2023, l'âge moyen des femmes est de 43,7 ans et celui des hommes de 49,4 ans. L'âge moyen des hommes augmente de 1,8 an par rapport à 2018 et celui des femmes de 0,5 an.

En moyenne, en section C, les femmes sont plus jeunes que les hommes d'environ 5,7 ans. Cet écart se creuse sur dix ans (5,2 ans en 2013, 4,4 ans en 2018 puis 5,7 ans en 2023).

2.2 Évolution du nombre d'inscrits en section C

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRITS DE 2018 À 2023 EN SECTION C



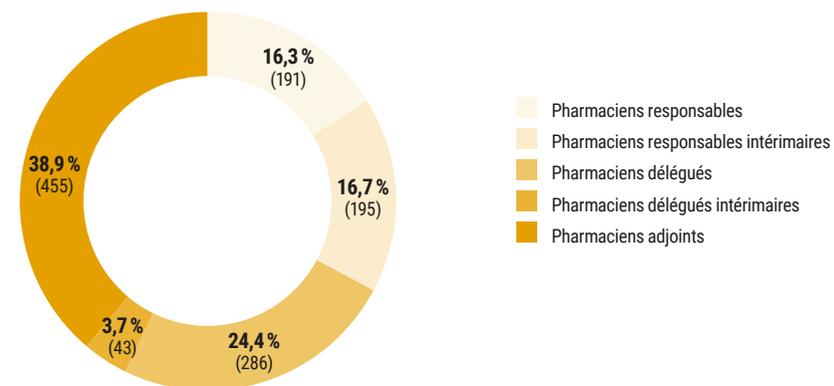
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : pharmaciens inscrits en section C comme section principale ou secondaire entre 2018 et 2023..

Entre 2020 et 2022, le nombre d'inscriptions en section C a montré une légère augmentation, atteignant 1 206 pharmaciens en 2022. Cependant, l'année 2023 marque une baisse des inscriptions pour atteindre **1 170**, soit une diminution de **3 %** par rapport à 2022.

2.3 La diversité des fonctions de la section C

RÉPARTITION DES PHARMACIENS EN SECTION C PAR FONCTION



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : pharmaciens inscrits en section C comme section principale ou secondaire en 2023.

Dans le secteur de la distribution en gros, les pharmaciens adjoints sont les plus nombreux et représentent environ 38,9 % de l'effectif total. Près d'un tiers des pharmaciens est soit pharmacien responsable, soit pharmacien responsable intérimaire (**33 %**). Les pharmaciens délégués et leurs intérimaires représentent **28,1 %** du total.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS EN SECTION C PAR FONCTION

Répartition des pharmaciens de la section C par fonction	2022	2023	évolution 2022/2023
Pharmaciens responsables	200	191	-4,5 %
Pharmaciens responsables intérimaires	188	195	3,7 %
Pharmaciens délégués	330	329	-0,3 %
Pharmaciens adjoints	488	455	-6,8 %
Total	1 206	1 170	-3 %

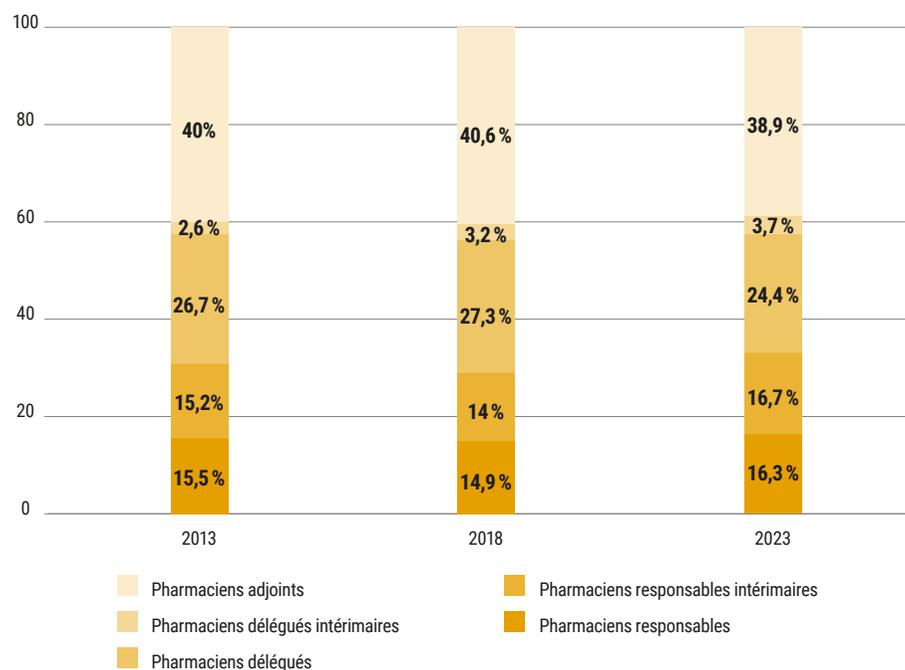
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : pharmaciens inscrits en section C comme section principale ou secondaire en 2022 et 2023.

Note : les pharmaciens délégués comprennent 43 intérimaires en 2023 contre 36 en 2022.

Certains pharmaciens de la section C peuvent être conjointement inscrits à la section B. Ceci s'explique par la nature même des activités de ces sections: certaines entreprises peuvent combiner, par exemple, des activités d'exploitant et de dépositaire, ou de fabrication limitée au conditionnement secondaire et dépositaire.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS EN SECTION C PAR FONCTION EN 2013, 2018 ET 2023



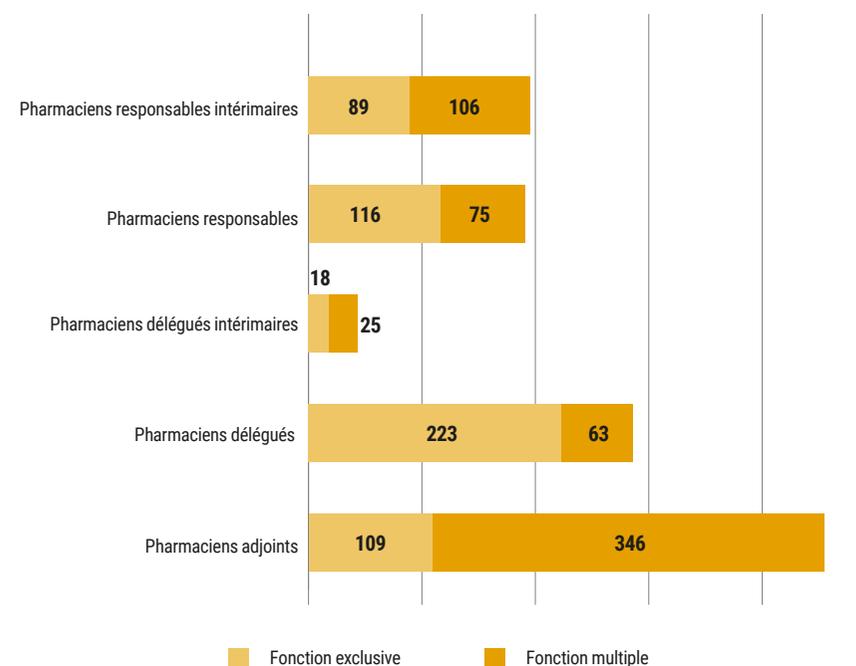
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : pharmaciens inscrits en section C comme section principale ou secondaire en 2013, 2018 et 2023.

L'évolution des effectifs au cours des dix dernières années a peu modifié la répartition des pharmaciens de la section C dans les différentes fonctions. Il y a toujours environ 40% de pharmaciens adjoints, 30% de pharmaciens responsables (intérimaires compris) et 30% de pharmaciens délégués (intérimaires compris). Cela est lié à l'organisation de la responsabilité pharmaceutique, incluant les différentes fonctions, définie par le Code de la santé publique.

En 2023, les pharmaciens responsables intérimaires sont plus nombreux (50,5% de l'ensemble des pharmaciens responsables et responsables intérimaires) que les pharmaciens délégués intérimaires (13,1%). Là aussi, cette différence s'explique par les règles de remplacement des fonctions de pharmaciens responsables et délégués précisées dans le Code de la santé publique qui disposent qu'au moins un pharmacien responsable intérimaire est systématiquement associé à un pharmacien responsable portant la responsabilité au niveau de l'entreprise, alors que le délégué, responsable au niveau d'un établissement, peut être remplacé par un pharmacien adjoint.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR FONCTIONS EXCLUSIVES OU MULTIPLES



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : pharmaciens inscrits en section C comme section principale ou secondaire en 2023.

Les pharmaciens de la section C peuvent exercer une seule fonction ou bien en cumuler plusieurs. Par exemple, un pharmacien adjoint ou un pharmacien délégué peut aussi être pharmacien responsable intérimaire.

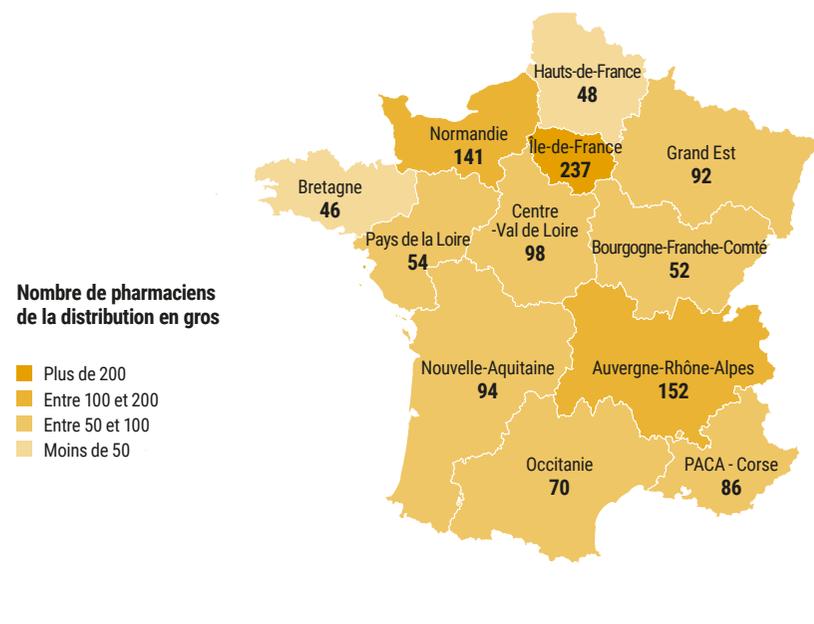
De même, un pharmacien responsable peut, selon l'activité pharmaceutique de l'entreprise où il exerce, être inscrit dans 2 sections différentes, comme C et B.

3. Une répartition sur l'ensemble du territoire de la métropole

3.1 Une répartition homogène des pharmaciens de la section C sur le territoire

Les pharmaciens de la distribution en gros sont présents sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des officines et hôpitaux.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS DE LA SECTION C SUR LE TERRITOIRE



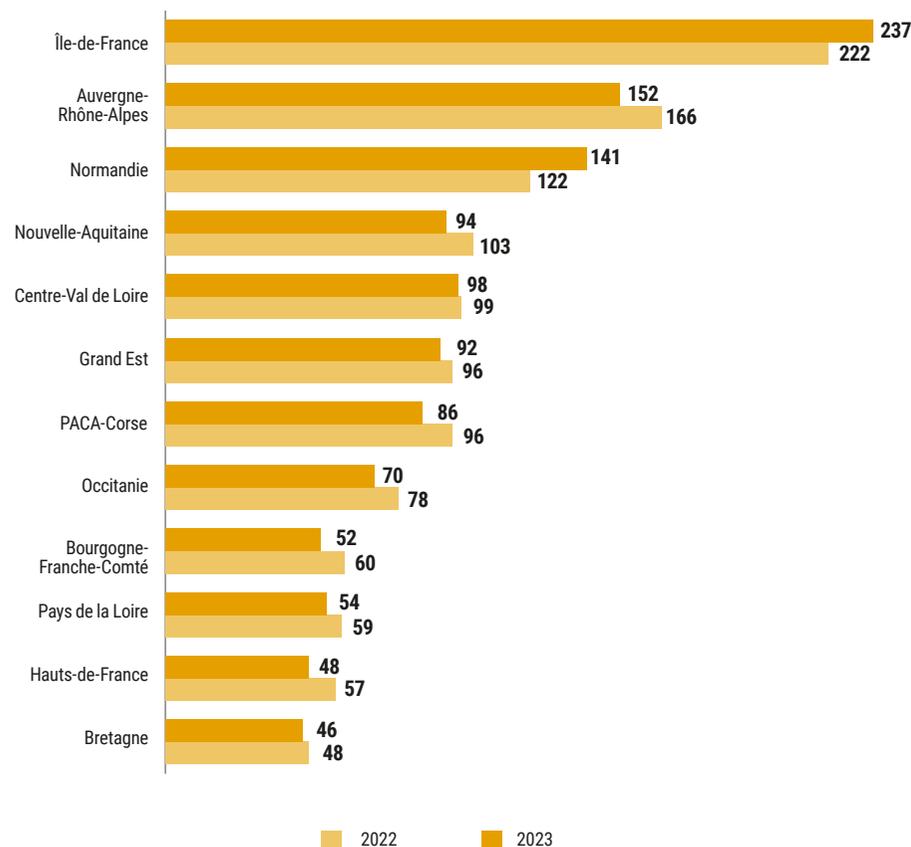
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : pharmaciens inscrits en section C comme section principale ou secondaire en 2023.

1170 pharmaciens inscrits en section C en France métropolitaine.

Au niveau régional, l'Île-de-France regroupe la plus grande part des pharmaciens inscrits en section C avec 20,3% des pharmaciens, suivie des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Normandie avec respectivement 13% et 12,1%.

RÉPARTITION RÉGIONALE DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION C



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : pharmaciens inscrits en section C comme section principale ou secondaire en 2022 et 2023.

Il existe des tendances d'évolution différentes selon les régions mais les effectifs sont globalement stables.

NOMBRE DE PHARMACIENS PAR FONCTION DANS LES RÉGIONS

	Pharmaciens responsables			Pharmaciens délégués			Pharmaciens adjoints
	Responsables (dont intérimaires)	Responsables (hors intérimaires)	Responsables intérimaires	Délégués (dont intérimaires)	Délégués (hors intérimaires)	Délégués intérimaires	
Auvergne-Rhône-Alpes	46	24	22	46	36	10	60
Bourgogne-Franche-Comté	10	6	4	23	21	2	19
Bretagne	10	7	3	20	19	1	16
Centre-Val de Loire	25	14	11	26	23	3	47
Grand Est	35	19	16	30	28	2	27
Hauts-De-France	10	5	5	26	22	4	12
Île-de-France	111	51	60	26	19	7	100
Normandie	31	14	17	18	16	2	92
Nouvelle-Aquitaine	25	14	11	37	33	4	32
Occitanie	24	10	14	33	30	3	13
Pays de la Loire	21	9	12	22	19	3	11
PACA-Corse	38	18	20	22	20	2	26

Source : Données CNOF, traitement EY.

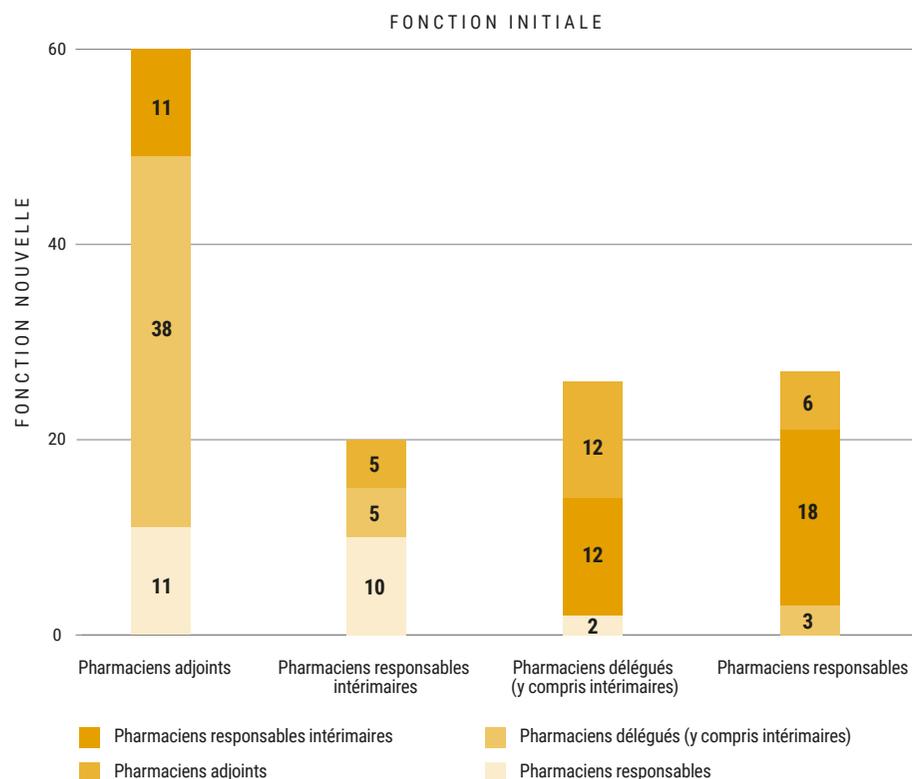
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C en 2023.

4. La mobilité des inscrits en section C

4.1 Les changements de fonction au sein de la section C

4.1.1 Répartition des mouvements internes au sein de la section C

RÉPARTITION DES MOUVEMENTS AU SEIN DE LA SECTION SELON LA FONCTION INITIALE ET LA FONCTION NOUVELLE



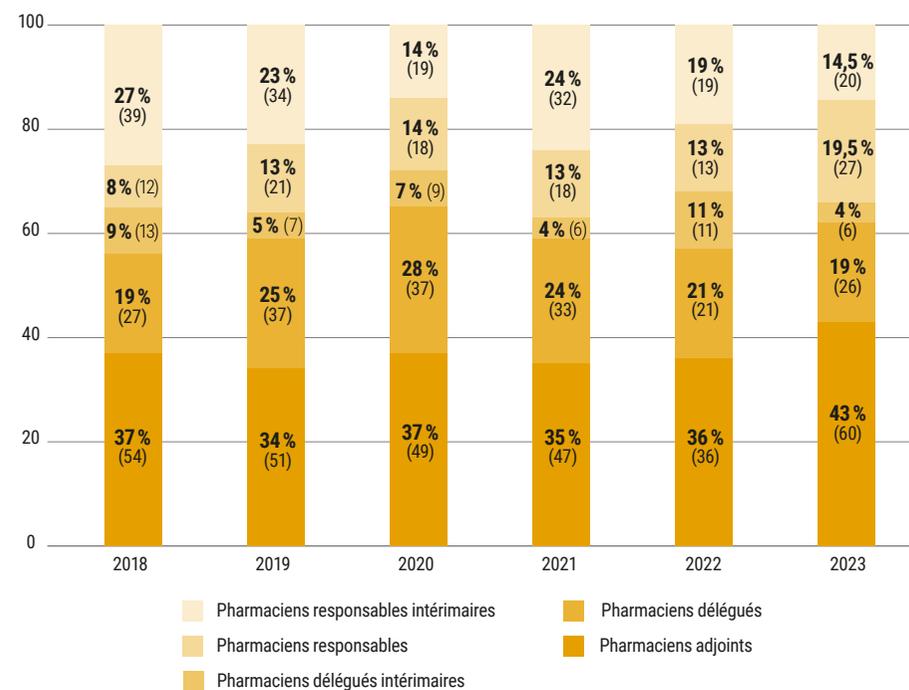
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C ayant changé de fonction en 2023.

Les pharmaciens adjoints représentent 45,1% de la mobilité interne et se dirigent majoritairement vers des postes à plus fortes responsabilités, notamment de pharmaciens délégués.

4.1.2 Évolution de la mobilité au sein de la section depuis 2017

TAUX DE MOUVEMENTS AU SEIN DE LA SECTION C PAR FONCTION INITIALE DE 2018 À 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

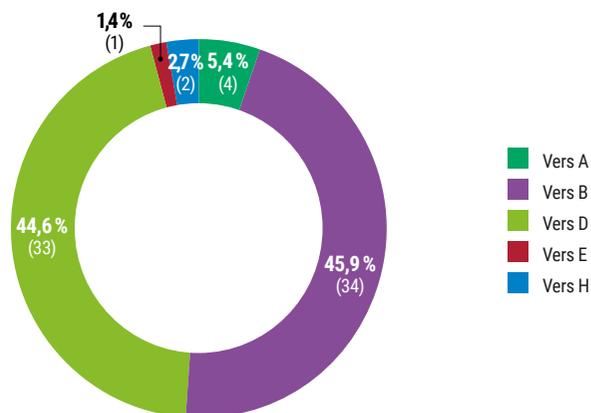
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C ayant changé de fonction entre 2018 et 2023..

Depuis 2018, les mouvements au sein de la section C concernent dans plus d'un tiers des cas les pharmaciens adjoints (43% en 2023) suivis des pharmaciens délégués, y compris intérimaires (24% en 2023).

4.2 Les mouvements d'une section à une autre

4.2.1 Les mouvements depuis et vers la section C

MOUVEMENTS DES PHARMACIENS DE LA SECTION C VERS D'AUTRES SECTIONS



Source : données CNOP, traitement EY.

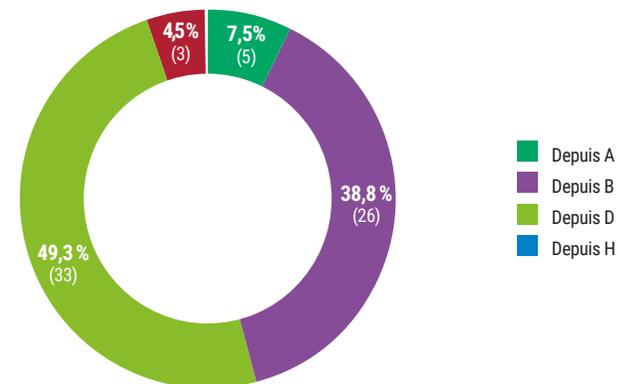
Champ : ensemble des pharmaciens en section C ayant changé de section en 2023.

En 2023, 74 pharmaciens quittaient la section C pour une autre section, contre 58 en 2022, soit une augmentation de 27,6%.

45,9% des mouvements depuis la section C se font vers la section B.

44,6% des mouvements depuis la section C se font vers la section D.

MOUVEMENTS DES PHARMACIENS VERS LA SECTION C DEPUIS D'AUTRES SECTIONS



Source : données CNOP, traitement EY.

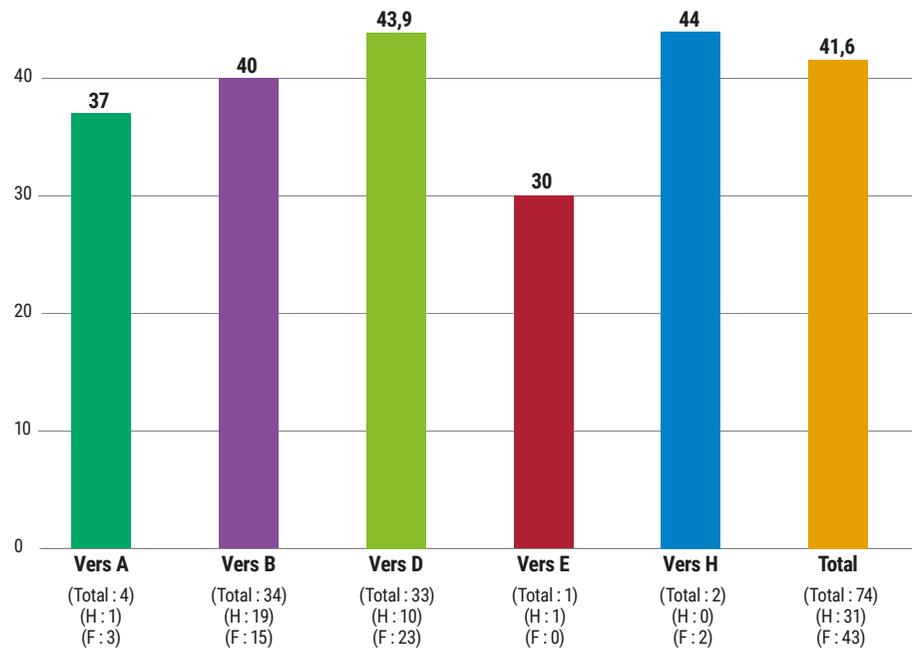
Champ : ensemble des pharmaciens ayant changé de section pour la section C en 2023.

En 2023, 67 pharmaciens issus d'une autre section s'inscrivaient en section C, contre 59 en 2022, soit une augmentation de 13,6%.

49,3% des mouvements vers la section C se font depuis la section D et 38,8% depuis la section B. Il est à noter qu'il y a davantage de pharmaciens quittant la section C pour une autre section que de pharmaciens s'inscrivant en section C en provenance d'autres sections.

4.2.2 L'âge moyen des pharmaciens ayant changé de section

MOYENNE D'ÂGE DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION C AYANT EFFECTUÉ UN CHANGEMENT VERS D'AUTRES SECTIONS



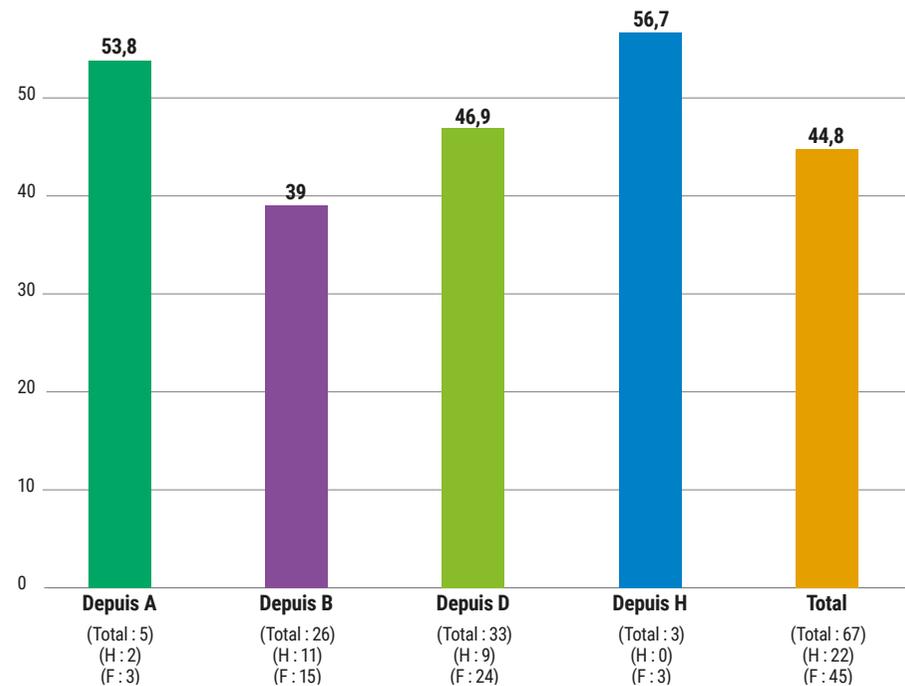
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens en section C ayant changé de section en 2023.

Note : Les moyennes d'âges ne sont pas interprétables lorsque l'effectif des pharmaciens est trop faible.

Les changements depuis la section C se font entre 40 et 45 ans pour la majorité des cas.

MOYENNE D'ÂGE DES PHARMACIENS AYANT EFFECTUÉ UN CHANGEMENT VERS LA SECTION C



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens ayant changé de section pour la section C en 2023.

Note : Les moyennes d'âges ne sont pas interprétables lorsque l'effectif des pharmaciens est trop faible.

Les changements vers la section C se font entre 39 et 47 ans pour la majorité des cas.

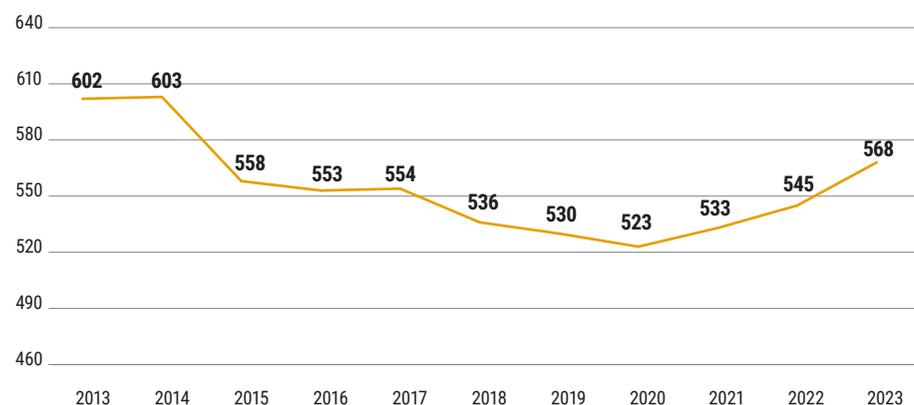
5. L'évolution du nombre d'établissements et d'entreprises en section C

5.1 Les établissements en section C

Les activités relatives à la distribution en gros sont décrites dans le Code de la santé publique à l'article R. 5124-2 (4° au 15°) pour le médicament humain et R. 5142-1 pour le médicament vétérinaire. L'ouverture d'un établissement pharmaceutique, quelle que soit son activité, est subordonnée à une autorisation délivrée par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) ou ANMV-ANSES pour le médicament vétérinaire, qui peut être suspendue ou retirée en cas d'infraction (article L. 5124-3 du Code de la santé publique).

5.1.1 Typologie des établissements en section C

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS EN SECTION C DE 2013 À 2023



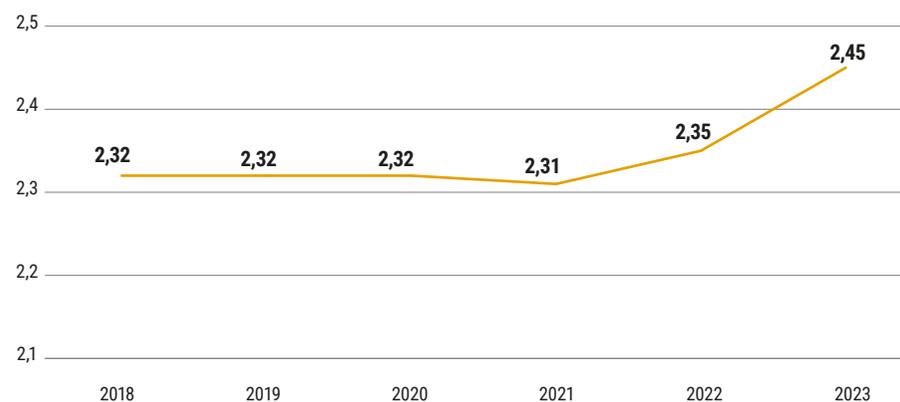
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des établissements de la section C entre 2013 et 2023.

En 2023, on dénombre 568 établissements en section C, soit environ 5,6% de moins en 10 ans mais 4,2% de plus qu'en 2022.

Après une période de baisse significative entre 2014 et 2020, le nombre d'établissements tend à augmenter de nouveau progressivement pour atteindre 568 établissements en 2023 (+8,6% par rapport à 2020). La hausse du nombre d'établissements s'explique en partie par l'entrée en vigueur des nouvelles obligations de stockage des Médicament d'Intérêt Thérapeutique Majeur (MITM) (2 à 4 mois de stock chez les exploitants ou leur dépositaire), dans le cadre de la lutte contre les pénuries de médicaments.

ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN D'ÉTABLISSEMENTS PAR ENTREPRISE DEPUIS 2018



Source : données CNOP, traitement EY.

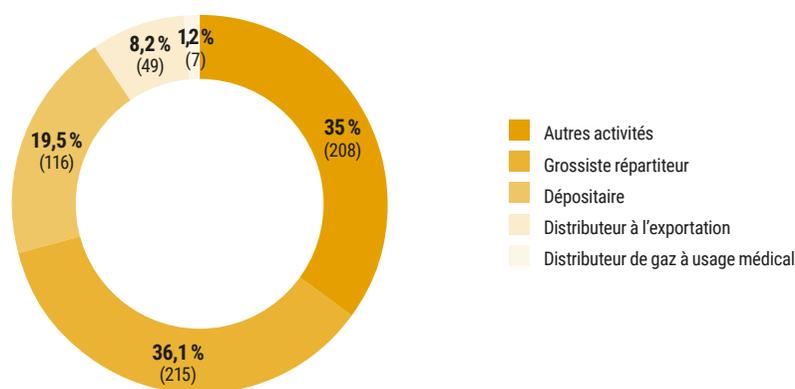
Champ : ensemble des établissements et des entreprises de la section C entre 2018 et 2023.

Le nombre d'établissements par entreprise est stable entre 2018 et 2021.

À compter de 2022, la moyenne du nombre d'établissements par entreprise augmente pour atteindre 2,45 en 2023 (+4,22% par rapport à 2022).

Cette hausse résulte pour partie de la concentration des entreprises de la distribution en gros.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON L'ACTIVITÉ AUTORISÉE



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : Ensemble des activités déclarées par les établissements de la section C en 2023.

Note : un établissement peut avoir plusieurs activités.

La part « grossiste répartiteur » représente environ 36 % des activités des établissements de la section C avec 215 établissements en France. Cette activité regroupe l'achat, le stockage et la distribution des produits du monopole pharmaceutique, les dispositifs médicaux et autres produits de santé auprès des officines, des pharmacies à usage intérieur d'établissements de santé et de certains établissements autorisés (ex. CSAPA, centres de vaccination, etc.). Les établissements grossistes répartiteurs sont tenus au respect des bonnes pratiques de distribution et de leurs obligations de service public. Ces dernières prévoient notamment la détention de 90 % des références de médicaments existants, un stock d'au moins deux semaines de vente, la livraison en 24 h de toutes les pharmacies de son secteur et le service à toutes les officines de pharmacie qui leur en font la demande dans leur territoire d'activité déclaré. Les grossistes répartiteurs sont propriétaires de leur stock et sont livrés directement par les laboratoires pharmaceutiques ou par leurs dépositaires.

La part « dépositaire » représente 19,5 % des activités des établissements de la section C, soit 116 établissements en 2023. Leur activité, pour le compte d'un ou plusieurs exploitants, fabricants ou importateurs de médicaments, concerne le stockage de médicaments, produits, objets ou articles dont ils ne sont pas propriétaires. Ils se conforment au cahier des charges établi avec le laboratoire dans le respect du Code de la santé publique et des bonnes pratiques de distribution.

La part « distributeur en gros à l'exportation » représente 49 établissements, soit 8,2 % des activités des établissements de la section C.

La part « distributeur en gros de gaz à usage médical » représente 1,2 % des activités des établissements de la section C (soit 7 établissements).

La part restante des activités (35 %) réalisée par les établissements de la section C correspond à une autre activité autorisée de distribution de gros concernant la distribution

humaine (centrales d'achats pharmaceutiques, distributeurs de médicaments expérimentaux, distributeurs en gros de plantes médicinales, de produits pharmaceutiques autres que les médicaments, à vocation humanitaire et établissements pharmaceutiques pour la protection de la population face aux menaces sanitaires graves) ou la distribution animale (distributeurs d'aliments médicamenteux, de médicaments vétérinaires soumis à des essais cliniques, distributeurs en gros de médicaments vétérinaires, de médicaments vétérinaires antiparasitaires, spécialisés à l'exportation).

RÉPARTITION DES AUTRES ACTIVITÉS DÉCLARÉES

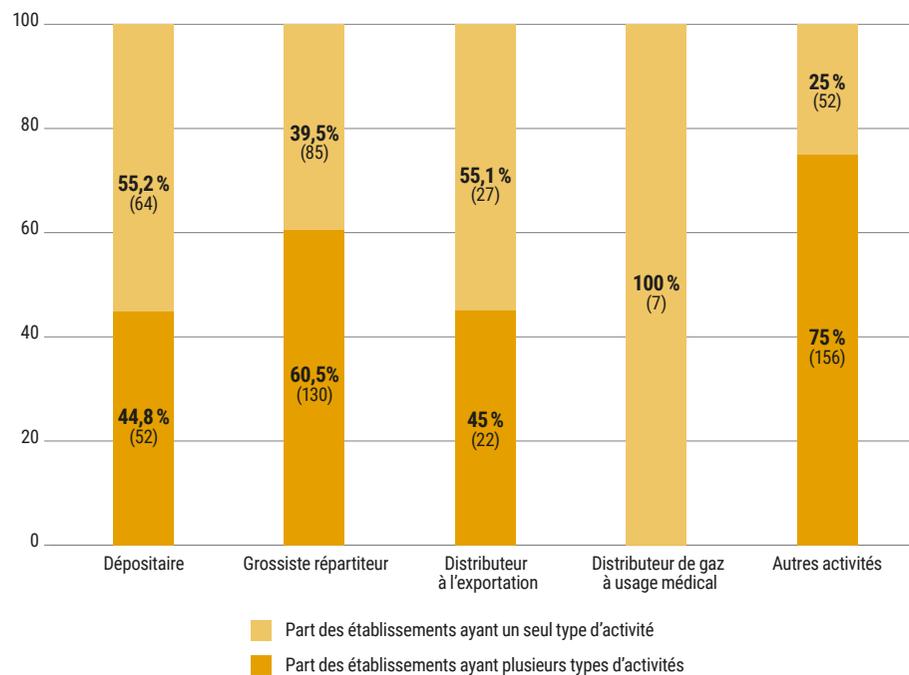
Détail des 11 autres activités de la distribution en gros	Activités
Distribution humaine	
Distributeur en gros de produits pharmaceutiques autres que médicaments	17
Centrales d'achats pharmaceutiques	20
Distributeur de médicaments expérimentaux	22
Distributeur en gros de plantes médicinales	5
Distributeur en gros à vocation humanitaire	5
Établissement pharmaceutique pour la protection de la population face aux menaces sanitaires graves	2
Distribution animale	
Distributeur en gros de médicaments vétérinaires	33
Distributeur de médicaments vétérinaires soumis à des essais cliniques	8
Distributeur en gros de médicaments vétérinaires antiparasitaires	1
Distributeur en gros spécialisé à l'exportation	2
Distributeur d'aliments médicamenteux	1
Non renseigné	123
Total	239

Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des autres activités de la distribution en gros déclarées par les établissements de la section C en 2023.

Un établissement peut cumuler plusieurs types d'activités ou se consacrer à un seul type d'activité.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS AYANT UNE SEULE OU PLUSIEURS ACTIVITÉS

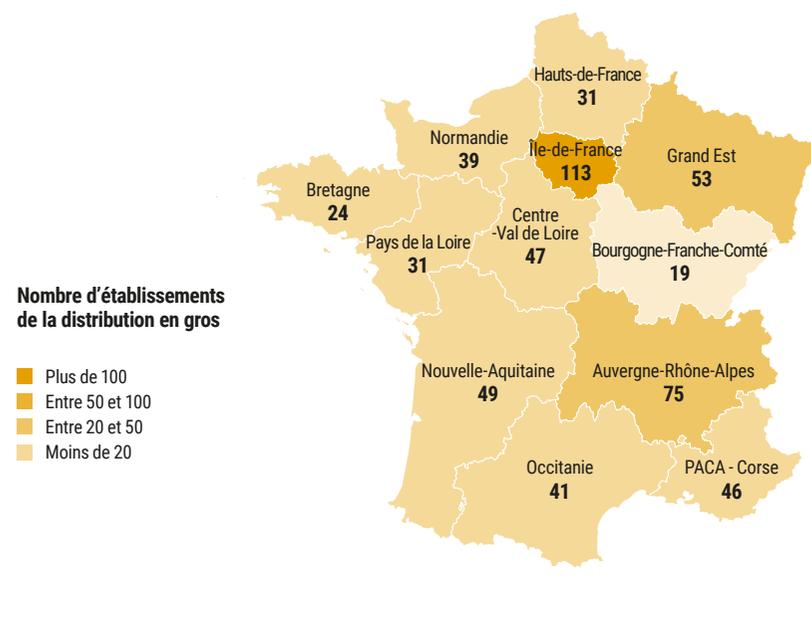


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des établissements enregistrés en section C ayant au moins une activité en 2023.

5.1.2 Répartition des établissements sur le territoire

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DISTRIBUTEURS PAR RÉGION

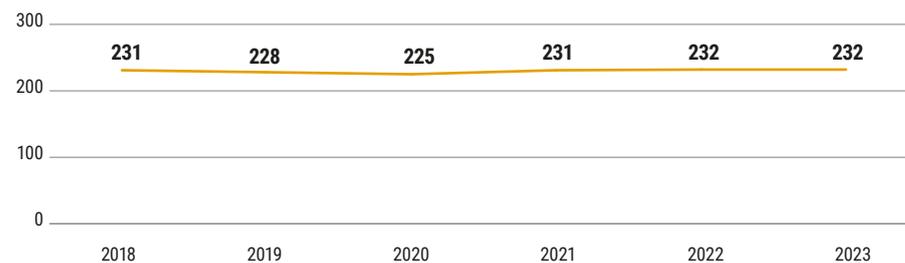


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des établissements enregistrés en section C en 2023.

5.2 Les entreprises en section C

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EN SECTION C ENTRE 2018 ET 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des entreprises enregistrées en section C entre 2018 et 2023.

232 entreprises sont répertoriées en section C en 2023 et disposent d'un ou plusieurs établissements répartis sur le territoire régional ou national. Ce nombre est stable ces dernières années.

SECTION B



Stéphane Simon,
Président de la section B

Pharmaciens de l'industrie

L'anticipation de la nouvelle réglementation européenne laisse présager la préservation du modèle actuel dans le secteur pharmaceutique français, offrant ainsi aux jeunes générations une opportunité sans précédent de s'engager en toute confiance.

Dans ce contexte prometteur, la section B se distingue par une population parmi les plus jeunes des différents métiers de la chaîne du médicament, affichant une moyenne d'âge de **42,1 ans**. Elle attire fortement les nouveaux venus, avec **13 %** des nouvelles inscriptions à l'Ordre toutes sections confondues, faisant de cette communauté un véritable pôle d'attraction dans le domaine pharmaceutique.

L'année 2023 a confirmé le rôle crucial des pharmaciens au sein de l'industrie pharmaceutique, avec une croissance significative de **+1,7%**. Dans un contexte mondial marqué par des tensions autour des médicaments, les pharmaciens industriels demeurent des garants de la qualité et de la sécurité des médicaments, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé publique.

Malgré une légère baisse du nombre d'entreprises, on observe une augmentation notable du nombre d'établissements, avec **+43 nouveaux établissements sur le territoire** pour cette année. Cette tendance souligne l'importance de renforcer la chaîne pharmaceutique en France.

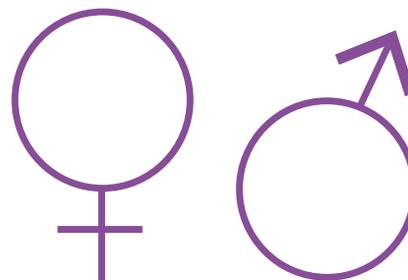
De plus, ce secteur offre de nombreuses opportunités de carrière, avec des perspectives de montée en compétences et d'accès à des postes de haute responsabilité, tels que celui de pharmacien responsable qui requiert une solide expérience.

1. Chiffres clés 2023



4 150

PHARMACIENS INSCRITS À L'ORDRE¹
+1,7 % par rapport à 2022



65,3 %

FEMMES

34,7 %

HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE



42,1

ÂGE MOYEN

-0,1 an par rapport à 2022



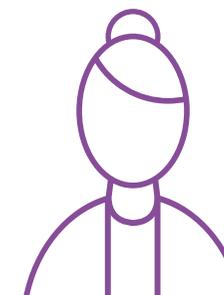
839

ÉTABLISSEMENTS
+43 établissements par rapport à 2022
(soit +5,4 %)



486

ENTREPRISES
-2 entreprises par rapport à 2022
(soit -0,4 %)



**+66
ans**

62

PHARMACIENS DE 66 ANS ET PLUS
+1 pharmacien par rapport à 2022
(soit 1,5 % des inscrits en section B en 2023)

¹ Les pharmaciens peuvent être inscrits dans plusieurs sections. Ainsi, le nombre de pharmaciens inscrits en section B est de 4 150 tandis que le nombre de pharmaciens rattachés principalement à la section B est de 4 077.

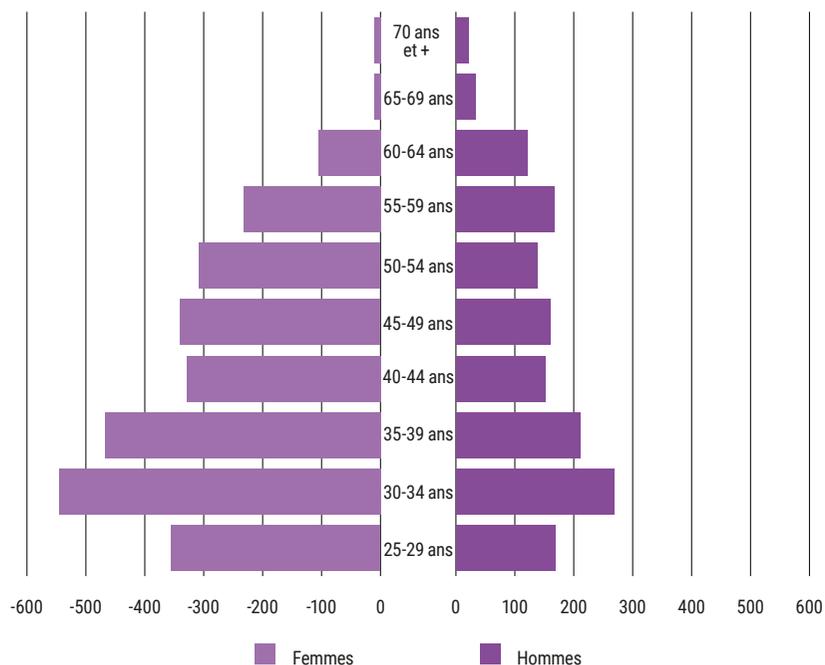
2. Portrait des pharmaciens inscrits en section B

En 2023, **65,3%** des inscrits en section B sont des femmes et **34,7%** des hommes. L'âge moyen des inscrits en section B est de **42,1 ans**. Comme en 2022, les femmes inscrites sont relativement plus jeunes que leurs confrères masculins (**41,2 ans** pour les femmes et **43,7 ans** pour les hommes).

- **50,7%** des femmes inscrites en section B ont moins de 40 ans, contre **44,9%** pour les hommes.
- **4,7%** des femmes inscrites en section B ont 60 ans ou plus contre **12,2%** des hommes.

Bien que la moyenne d'âge des inscrits en section B soit stable, la part des moins de 40 ans est passée de 52,5% en 2022 à 48,7% en 2023.

PYRAMIDE DES ÂGES



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou secondaire en 2023.

Note : La tranche d'âge « moins de 25 ans » comprend 3 femmes de 24 ans

3. Répartition et évolution des effectifs

3.1 Évolution du nombre d'inscriptions sur les 10 dernières années

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION B DE 2013 À 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

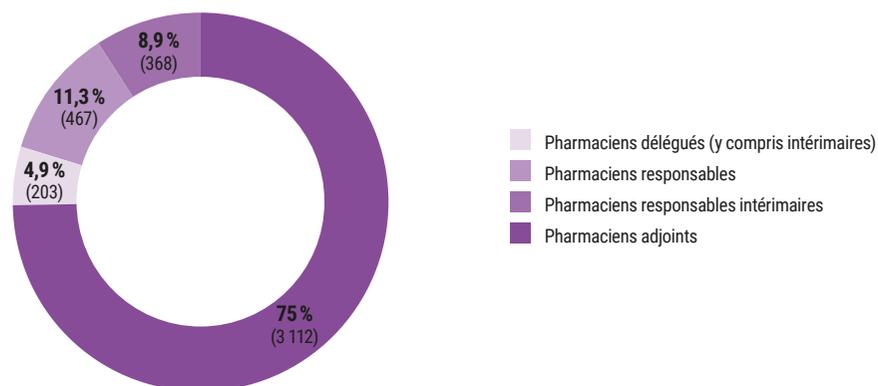
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou secondaire entre 2013 et 2023.

Le nombre d'inscrits en section B a évolué de **19,8%** sur 10 ans, passant de 3 464 en 2013 à 4 150 en 2023. Hormis une légère baisse en 2021, le nombre d'inscrits augmente régulièrement passant notamment de 4 081 en 2022 à 4 150 en 2023 (soit +1,7% par rapport à 2022).

+19,8%
d'inscrits sur 10 ans

3.2 Effectifs des pharmaciens de la section par fonction

RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'INSCRITS PAR FONCTION



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou secondaire en 2023.

Note : Parmi les pharmaciens inscrits en section B, 92 pharmaciens adjoints et 26 pharmaciens délégués exercent une activité cumulée avec celle de pharmacien responsable intérimaire. Cette fonction cumulée n'est pas représentée dans le diagramme ci-dessus.

La répartition par fonction est sensiblement similaire à 2022.

75% des effectifs sont des pharmaciens adjoints. Viennent ensuite les pharmaciens responsables et pharmaciens responsables intérimaires qui représentent près de 20% des effectifs et enfin, les pharmaciens délégués y compris intérimaires (4,9%).

Cette répartition s'explique par le fonctionnement des entreprises pharmaceutiques placées sous la responsabilité pleine et entière d'un pharmacien responsable, mandataire social, supplée par des pharmaciens délégués, responsables d'établissements et par des pharmaciens adjoints. Le nombre de pharmaciens adjoints par établissement pharmaceutique est fixé en fonction de l'effectif du personnel réalisant des opérations pharmaceutiques (articles R. 5124-38 à R. 5124-41 du Code de la santé publique).

ÉVOLUTION DES INSCRITS EN SECTION B PAR FONCTION

	2022	2023	Évolution 2022/2023
Pharmaciens adjoints	3 045	3 112	2,2 %
Pharmaciens responsables	475	467	-1,7 %
Pharmaciens responsables intérimaires	361	368	1,9 %
Pharmaciens délégués (y compris intérimaires)	200	203	1,5 %
Total	4 081	4 150	1,7 %

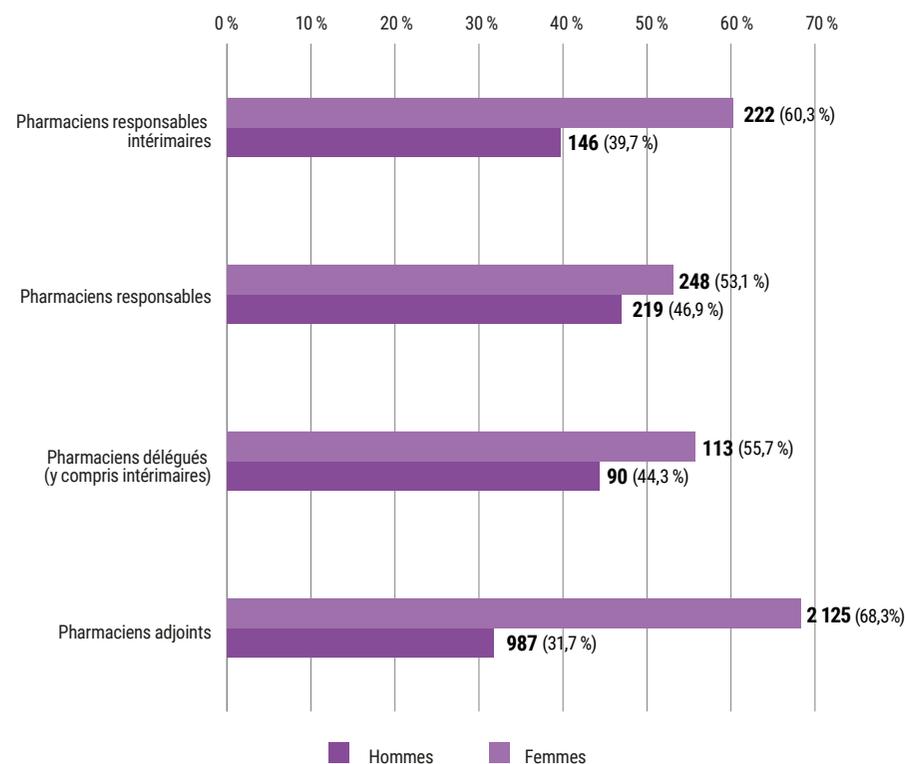
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou secondaire en 2022 et 2023.

Les effectifs de la section sont en légère hausse (**+1,7%** entre 2022 et 2023), avec une forte croissance due au nombre de pharmaciens adjoints (**+2,2%** en valeur absolue entre 2022 et 2023). On note donc une croissance entre 1,5% et 2,2% dans toutes les fonctions sauf pour les pharmaciens responsables qui connaissent une diminution de **-1,7%** de leurs effectifs en 2023.

3.3 Des profils de pharmaciens différents selon les fonctions

EFFECTIFS DES PHARMACIENS DE L'INDUSTRIE EN 2023, PAR GENRE ET PAR FONCTION



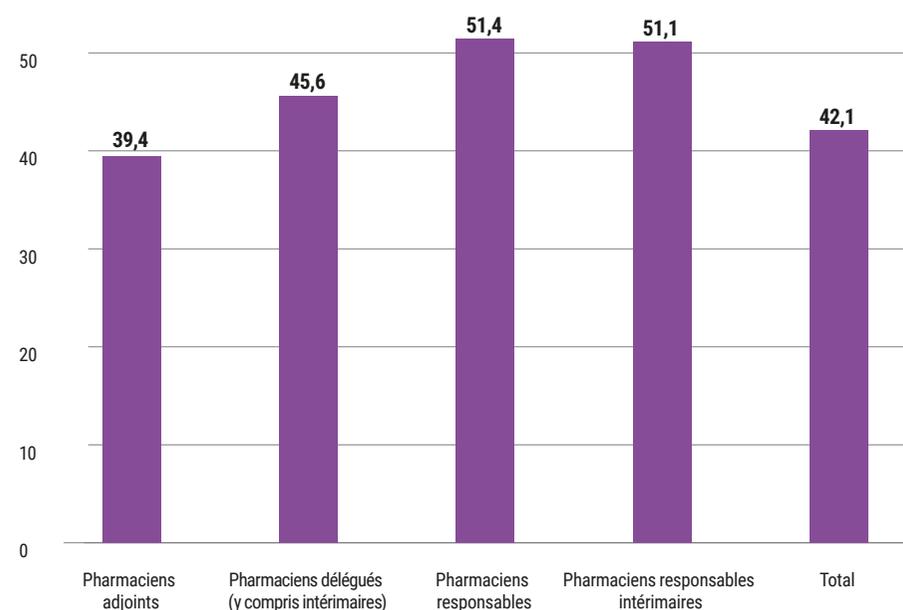
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou secondaire en 2023.

La présence féminine au sein même de la section B est variable en fonction des postes. Ainsi, les femmes représentent **68,3%** des pharmaciens adjoints contre **53,1%** des pharmaciens responsables. **60,3%** des pharmaciens responsables intérimaires sont des femmes, soit 7,2 points de plus que pour les pharmaciens responsables.

Le nombre de femmes augmente avec les jeunes générations, la proportion d'hommes reste corrélée à l'âge et au niveau de responsabilités.

ÂGE MOYEN SELON LA FONCTION EN 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

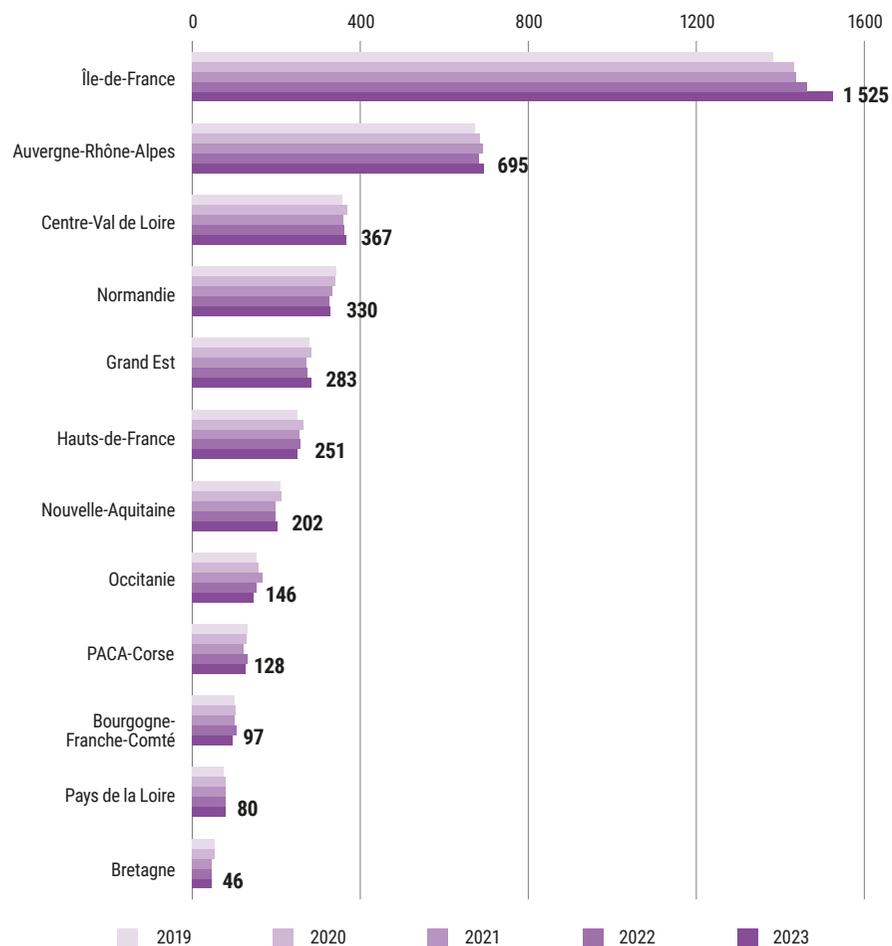
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou secondaire en 2023.

Comme en 2022, l'âge moyen diffère selon la fonction. Les pharmaciens adjoints sont la population la plus jeune, tandis que les pharmaciens responsables (intérimaires compris) demeurent les plus âgés, ce qui s'explique par le fait qu'une expérience avancée est nécessaire pour exercer ces fonctions à haute responsabilité.

3.4 Répartition des inscrits en section B par région

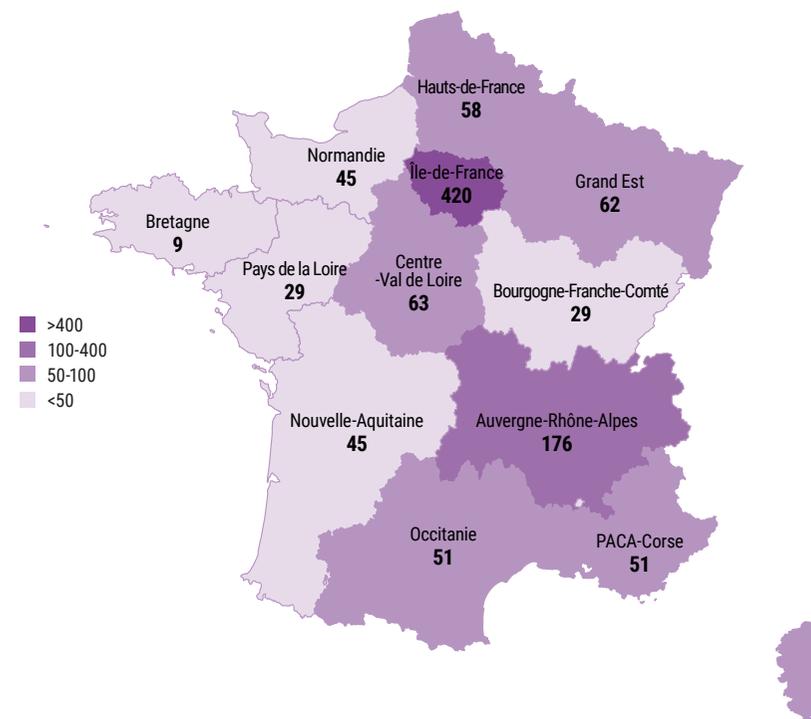
Les pharmaciens inscrits se concentrent fortement en Ile-de-France (**36,8%**), en raison notamment de l'implantation des sièges sociaux des entreprises à activité d'exploitant et en Auvergne-Rhône-Alpes (**16,7%**) qui concentre de nombreux sites de production et de centres de recherche et développement.

RÉPARTITION RÉGIONALE ET ÉVOLUTION DES INSCRITS EN SECTION B DE 2019 À 2023



Source : Données CNOP, traitement EY.
 Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou secondaire entre 2019 et 2023.

NOMBRE DE PHARMACIENS RESPONSABLES ET DÉLÉGUÉS (Y COMPRIS INTÉRIMAIRES) PAR RÉGION EN 2023



Source : données CNOP, traitement EY.
 Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou secondaire en 2023.

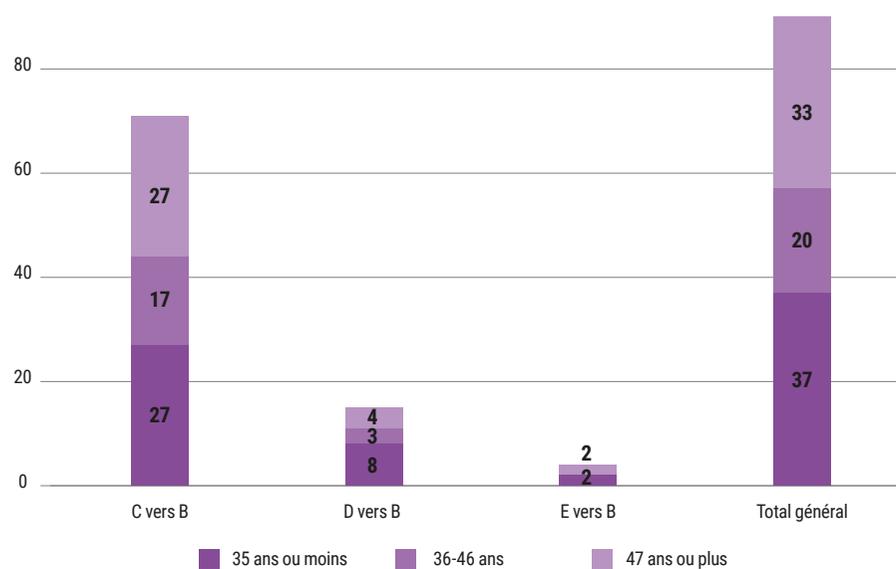
En 2023, on dénombre au total 467 pharmaciens responsables et 368 pharmaciens responsables intérimaires. Ils se concentrent fortement en Ile-de-France (**46,1%** d'entre eux sont situés dans cette région).

Les pharmaciens délégués et délégués intérimaires sont respectivement au nombre de 154 et de 49, **17,2%** d'entre eux exercent en Ile-de-France.

4. Mobilité de la section

4.1 Nombre de passages vers la section B en provenance d'autres sections

NOMBRE DE PASSAGES DE PHARMACIENS INSCRITS VERS LA SECTION B EN 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

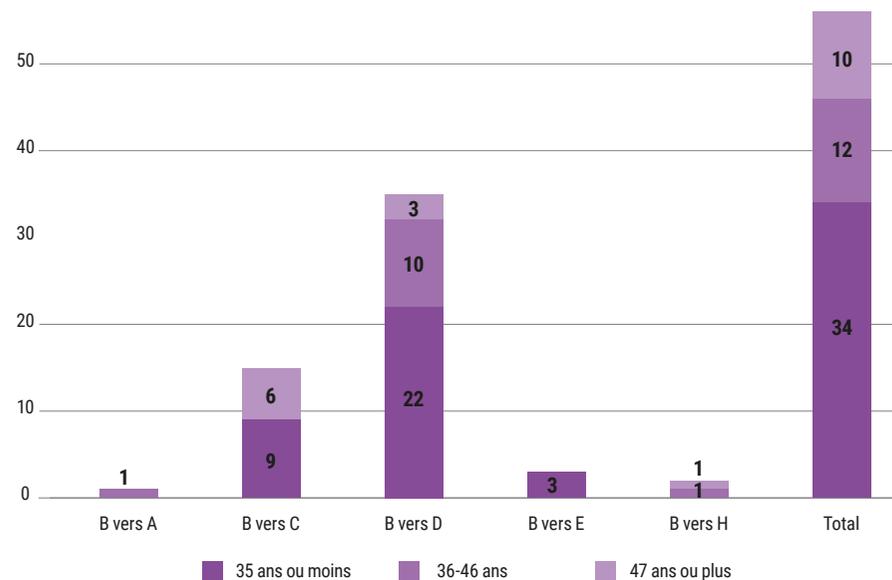
Champ : nombre de passages d'inscrits à l'Ordre national des pharmaciens vers la section B en 2023.

Au total, 90 passages d'inscrits vers la section B ont été constatés en 2023, contre 72 en 2022, soit une augmentation de 25%. Ils proviennent majoritairement de la section C (78,9% des changements). On peut noter que la part des moins de 35 ans passant en section B a augmenté depuis 2022, passant de 26,4% à 41,1%.

Ces mouvements s'expliquent par le fait que les établissements pharmaceutiques relevant des sections B et C sont pour partie soumis à une réglementation et des bonnes pratiques communes et qu'un certain nombre d'établissements sont autorisés pour des activités relevant de ces deux sections. La fonction la plus accessible pour le passage de la section C vers la section B est celle de pharmacien adjoint, l'accès aux fonctions de délégué ou de pharmacien responsable (dont intérimaire) requérant une expérience pratique industrielle «fabriquant» ou «exploitant».

4.2 Nombre de passages de la section B vers les autres sections

NOMBRE DE PASSAGES DE LA SECTION B VERS LES AUTRES SECTIONS EN 2023



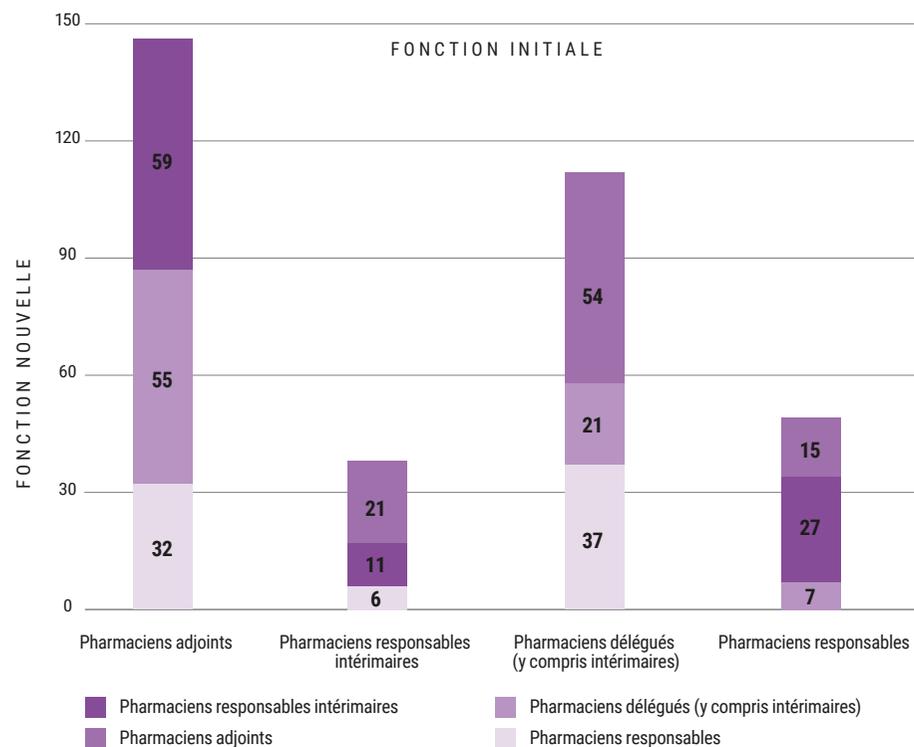
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : nombre de passages d'inscrits à l'Ordre national des pharmaciens depuis la section B en 2023.

En 2023, 56 inscrits en section B ont changé de section et se sont inscrits majoritairement en section D (62,5% des changements) et en section C (26,7%). En 2022, ils étaient 37, soit une augmentation de 51,4% en 2023. Ces passages concernent principalement les moins de 35 ans (60,7%).

4.3 Répartition de la mobilité interne

RÉPARTITION DE LA MOBILITÉ AU SEIN DE LA SECTION B EN 2023



Source : données CNOF, traitement EY.

Champ : nombre de changements de fonction en section B en 2023.

345 pharmaciens ont changé de fonction au sein de la section B en 2023 :

- 146 étaient pharmaciens adjoints, soit 45,9% de la mobilité interne.
- 38 étaient pharmaciens délégués (y compris intérimaires).
- 112 étaient pharmaciens responsables intérimaires, soit 28,9% de la mobilité interne.
- 49 étaient pharmaciens responsables.

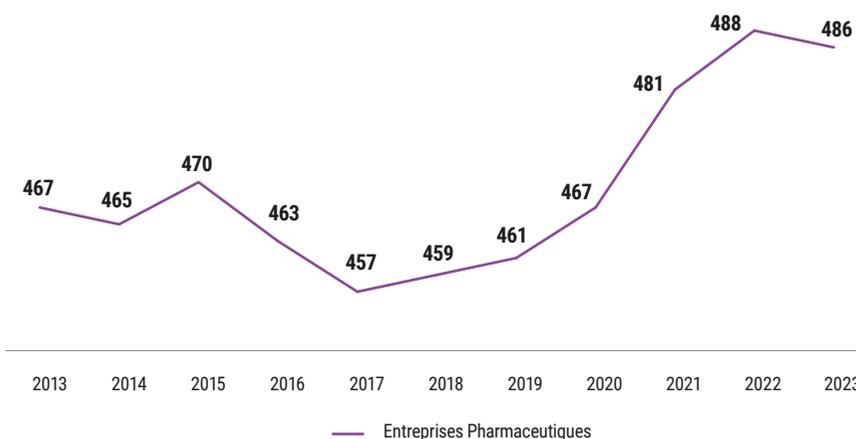
Ces changements peuvent être dus à des changements de fonction, d'activité ou d'entreprise. Certaines fonctions peuvent être cumulées. C'est notamment le cas de pharmaciens responsables intérimaires ou délégués intérimaires qui sont également adjoints dans leur exercice quotidien ou de quelques délégués qui sont aussi pharmaciens responsables intérimaires.

5. Entreprises et établissements pharmaceutiques

En 2023, un total de **839 établissements pour 486 entreprises** a été comptabilisé. C'est donc en 2023 un ratio de 1,7 établissement par entreprise.

5.1 Évolution du nombre d'entreprises

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES



Source : données CNOF, traitement EY.

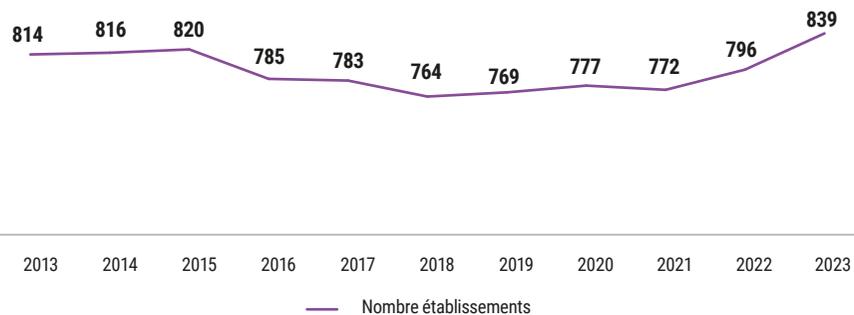
Champ : entreprises enregistrées en section B entre 2013 et 2023.

Une entreprise peut disposer d'un ou plusieurs établissements et un établissement pharmaceutique peut cumuler plusieurs activités autorisées. Un pharmacien responsable porte la responsabilité pharmaceutique de l'entreprise.

Après une augmentation continue depuis 2017, le nombre d'entreprises est en légère baisse de 0,4% pour la première fois cette année. Globalement, le nombre d'entreprises pharmaceutiques a augmenté de **4%** sur 10 ans (2013 – 2023).

5.2 Évolution du nombre d'établissements depuis 10 ans

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DEPUIS 10 ANS



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : établissements enregistrés en section B entre 2013 et 2023.

Un établissement pharmaceutique est un lieu de réalisation des opérations pharmaceutiques soumis à autorisation d'ouverture délivrée par l'ANSM.

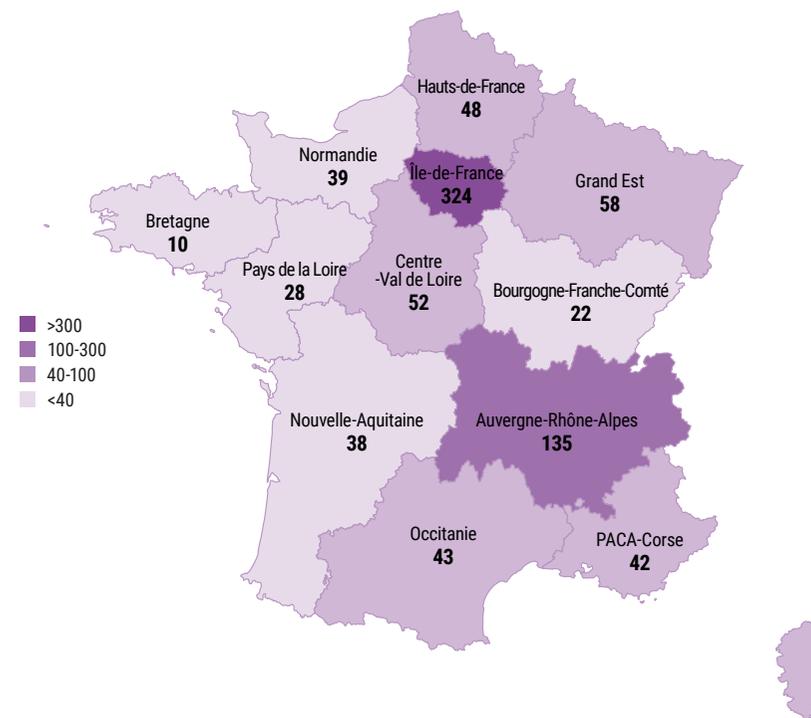
La responsabilité pharmaceutique de l'établissement est portée par le pharmacien responsable dans l'établissement où il exerce ou par un pharmacien délégué sur les autres sites. Les modifications substantielles de l'autorisation d'un établissement pharmaceutique sont soumises à autorisation.

Le nombre d'établissements a significativement augmenté cette année, avec une hausse de **43** établissements par rapport à 2022 (**soit +5,4%**), alors que le nombre d'entreprises a peu varié sur la même période (-0,4%).

+3,1 %
d'augmentation sur 10 ans

5.3 Répartition des établissements par région

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR RÉGION



Source : Données CNOP, traitement EY.

Champ : établissements enregistrés en section B en 2023.

L'Ile-de-France concentre 38,6% des établissements suivie de la région Auvergne-Rhône-Alpes où se situent 16,1% des établissements.

5.4 Activités des établissements

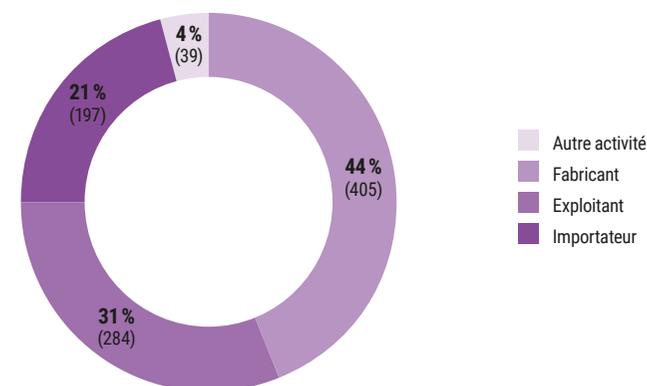
Le Code de la santé publique définit différents types d'activités pharmaceutiques à l'article R. 5124-2 pour les médicaments à usage humain et l'article R. 5142-1 pour les médicaments vétérinaires, notamment:

- **La fabrication** concerne l'achat des matières premières et des articles de conditionnement, les opérations de production, de contrôle de la qualité, de libération des lots, ainsi que les opérations de stockage des médicaments;
- **L'importation recense** les activités d'importation, de stockage, de contrôle de la qualité et de la libération des médicaments;
- **L'exploitation** comprend les opérations de vente en gros ou de cession à titre gratuit, de publicité, d'information, de pharmacovigilance, de suivi des lots et, s'il y a lieu, de leur retrait ainsi que, le cas échéant, les opérations de stockage correspondantes.

Les autres activités regroupent les établissements pour lesquels les activités précédentes ne s'appliquent pas, ou pas complètement, par exemple les établissements de production de médicaments vétérinaires, ou encore les dépositaires ayant une activité de conditionnement.

Les autorisations d'ouverture d'établissement pharmaceutique sont délivrées par l'ANSM (ou l'ANMV-ANSES pour le médicament vétérinaire) et sont consultables dans la base européenne EUDRA. Elles précisent les activités autorisées ainsi que leur périmètre qui peut être limité à certaines opérations (exemple: fabrication limitée au conditionnement secondaire).

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS AUTORISÉES POUR LES ÉTABLISSEMENTS PHARMACEUTIQUES



Source : Données CNOP, traitement EY.

Champ : établissements enregistrés en section B et pharmaciens ayant une activité dans ces établissements en 2023.

En 2023, 925 activités autorisées étaient réparties entre 839 établissements industriels regroupés dans 486 entreprises.

La majorité des autorisations octroyées (44%) concernent la fabrication de médicaments.

SECTION E



Brigitte Berthelot-Leblanc,
Présidente de la section E

Pharmaciens des départements et collectivités d'outre-mer

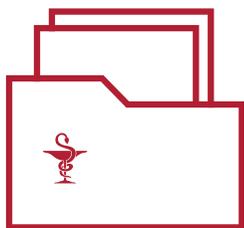
Exercer la profession de pharmacien en outre-mer, c'est réaliser un exercice de proximité avec les patients dans un environnement multiculturel, c'est répondre à des problématiques de santé publique majorées comme le diabète ou le grand âge, c'est être un acteur clé dans la recherche et dans la prise en charge de pathologies rares, c'est gérer des épidémies comme la dengue ou le paludisme, c'est exercer dans des organisations sanitaires atypiques. Autant de spécificités qui attirent les pharmaciens de tous les métiers vers nos territoires.

Après une baisse exceptionnelle en 2022, le nombre de pharmaciens inscrits en section E repart à la hausse en 2023, renouant avec l'augmentation constante de ses effectifs depuis 10 ans. La section E est même cette année la section qui connaît la plus forte hausse de ses inscriptions à l'Ordre.

Signe de l'attractivité de nos territoires, le nombre de premières inscriptions en section E a augmenté de 2,4% en 2023. Et pour les pharmaciens exerçant déjà en outre-mer, ils y exercent plus longtemps.

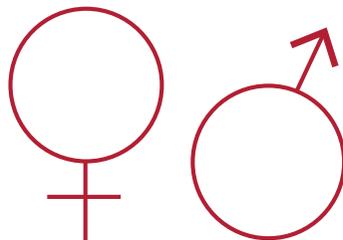
Nous devons poursuivre nos actions en faveur de l'attractivité, localement auprès des collégiens et lycéens pour leur présenter la diversité des métiers de la pharmacie et également dans les facultés de l'Hexagone pour faire connaître aux étudiants en pharmacie les spécificités de l'outre-mer et leur donner envie d'y exercer. Mais c'est l'ouverture de filières de pharmacie dans les territoires ultra-marins comme cela a pu être le cas cette année avec la création d'une filière cycle long en Guadeloupe, qui seront des vecteurs d'attractivité efficaces pour les prochaines années.

1. Chiffres clés 2023



1 959

PHARMACIENS
INSCRITS À L'ORDRE
+46 inscriptions par rapport à 2022,
soit +2,4 %



58 %
FEMMES

42 %
HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE



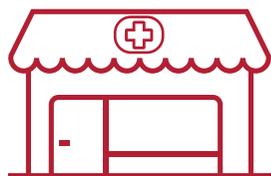
45,6

ÂGE MOYEN
-0,2 an par rapport à 2022
-0,9 an par rapport
à l'âge moyen des pharmaciens



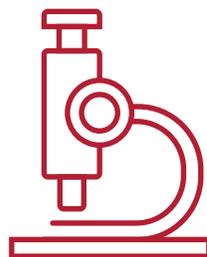
207

PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS
+7 pharmaciens par rapport à 2022
10,6 % des pharmaciens inscrits en section E



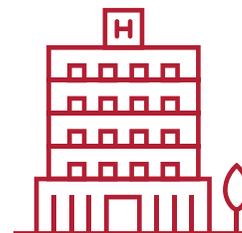
615

OFFICINES
Identique à 2022



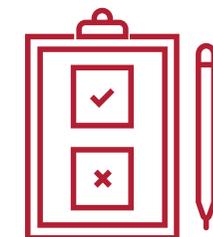
123

SITES DE BIOLOGIE MÉDICALE
-1 par rapport à 2022,
soit -0,8%



70

PUI PRIVÉES ET PUBLIQUES
(40 PUI publiques et 30 PUI privées)
Identique à 2022
(+1 PUI publique et -1 PUI privée)



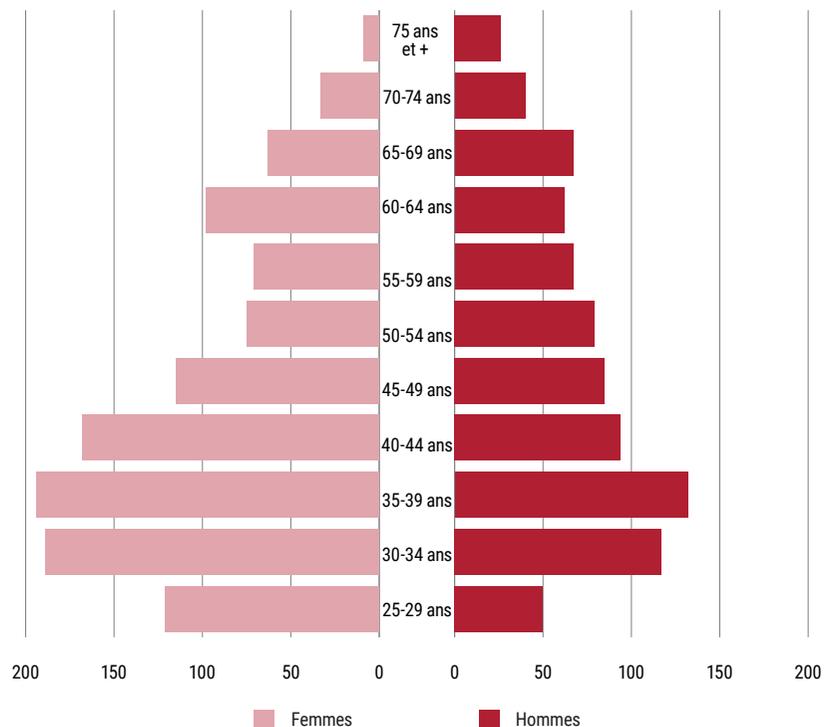
131

RADIATIONS
SANS RÉINSCRIPTION
EN 2023
-16 par rapport à 2022

2. Portrait des pharmaciens inscrits en section E

2.1 Caractéristiques démographiques générales

PYRAMIDE DES ÂGES DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E EN 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

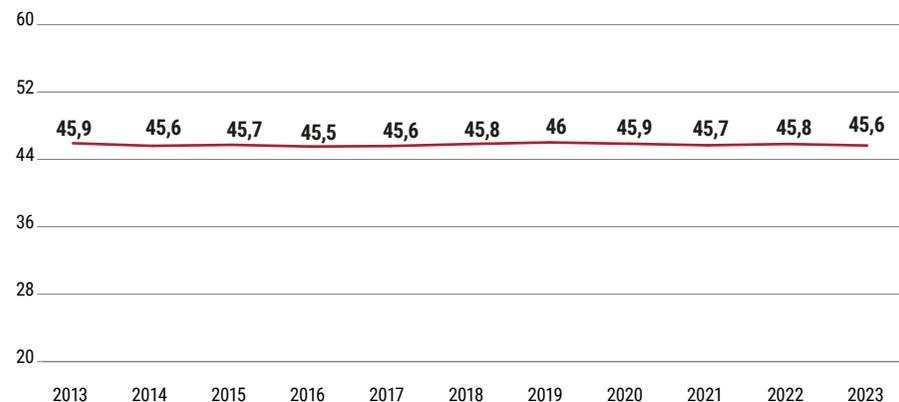
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E en 2023.

Note : En-dessous de la tranche des « 25-29 ans », il y a 1 homme de 24 ans, et 3 femmes de 24 ans.

Au sein de la section E, les femmes sont majoritaires (58%).

Elles représentent 62,3% des pharmaciens âgés de moins de 50 ans inscrits en outre-mer, contre 60% pour l'ensemble des pharmaciens. Au-delà de cet âge, le ratio hommes/femmes s'équilibre (49,4% pour les hommes et 50,6% pour les femmes).

ÉVOLUTION DE LA MOYENNE D'ÂGE DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E SUR 10 ANS

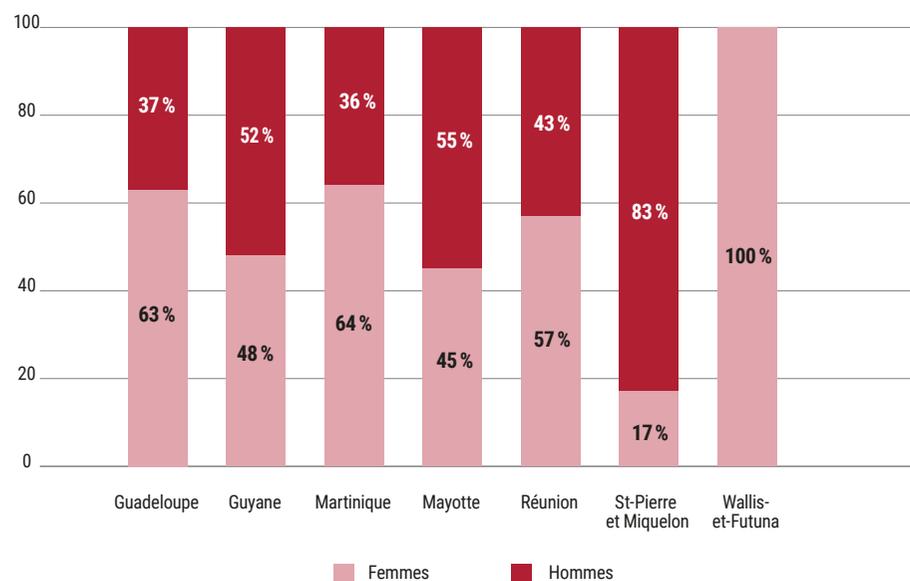


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : moyenne d'âge des pharmaciens inscrits en section E de 2013 à 2023.

L'âge moyen des pharmaciens de la section E est relativement constant sur 10 ans avec une baisse de 0,18 an par rapport à 2022.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E PAR TERRITOIRE ET PAR GENRE EN 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E en 2023.

Comme dans l'Hexagone, la proportion de femmes est plus élevée que celle des hommes en outre-mer, à l'exception de Saint-Pierre et Miquelon (5 hommes et 1 femme) et Mayotte (53 hommes et 43 femmes). Les trois territoires ayant la part de femmes la plus importante sont : Wallis-et-Futuna (100%), la Martinique (64%) et la Guadeloupe (63%).

2.2 Répartition et évolution des effectifs

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E PAR ACTIVITÉ ET PAR TERRITOIRE EN 2023

	Titulaires d'officine	Pharmaciens adjoints d'officine	Pharmaciens de la distribution en gros	Pharmaciens de l'industrie	pharmaciens biologistes médicaux	Pharmaciens des établissements de santé	Total	%
Guadeloupe	173	191	15	-	41	50	470	24,0%
Guyane	57	54	4	-	18	20	153	7,8%
Martinique	144	128	16	-	40	45	373	19,0%
Mayotte	30	44	5	-	7	10	96	4,9%
Réunion	300	354	19	3	88	96	860	43,9%
St-Pierre et Miquelon	1	1	-	-	1	3	6	0,3%
Wallis-et-Futuna	-	-	-	-	-	1	1	0,1%
Total	705	772	59	3	195	225	1959	100%

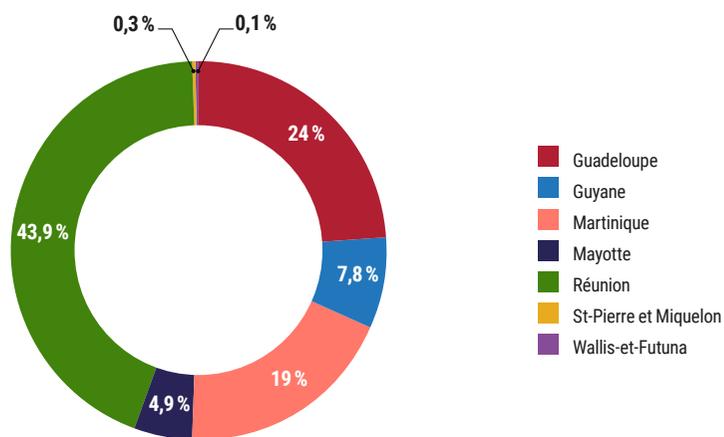
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E en 2023.

Note : 8 pharmaciens de la distribution en gros exercent aussi le métier de pharmacien de l'industrie.

Le nombre de pharmaciens inscrits en section E a augmenté de 2,4% en 2023. Les hausses les plus importantes ont eu lieu à la Réunion (+26), en Guyane (+14) et en Martinique (+9). Les activités ayant enregistré des augmentations du nombre d'inscriptions sont celles des adjoints d'officine (+14), des titulaires d'officine (+1), des pharmaciens des établissements de santé (+1) et des pharmaciens de la distribution de gros (+10).

RÉPARTITION DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E PAR TERRITOIRE EN 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

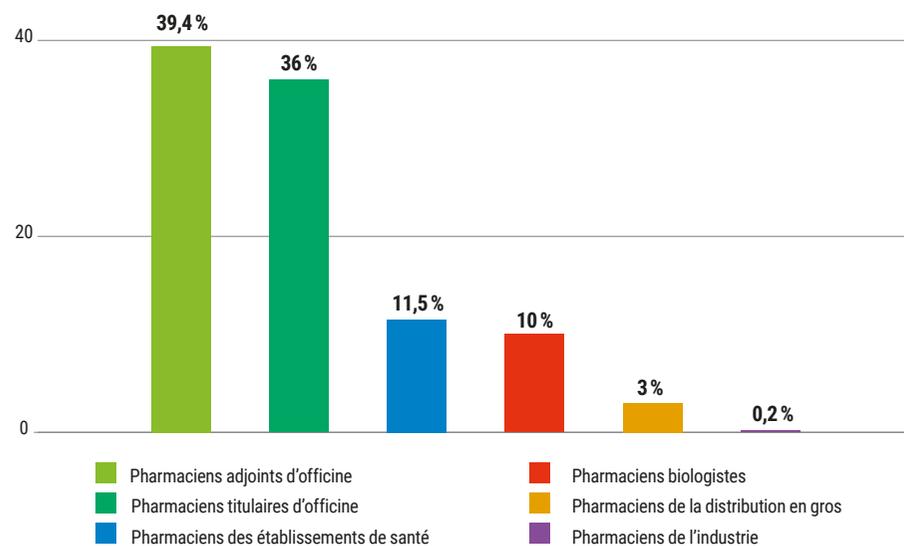
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E en 2023.

Plus de 86% des effectifs sont concentrés sur :

- La Réunion (43,9%)
- La Guadeloupe (24,0%)
- La Martinique (19%)

Cette situation est relativement stable par rapport à 2022.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E PAR ACTIVITÉ EN 2023

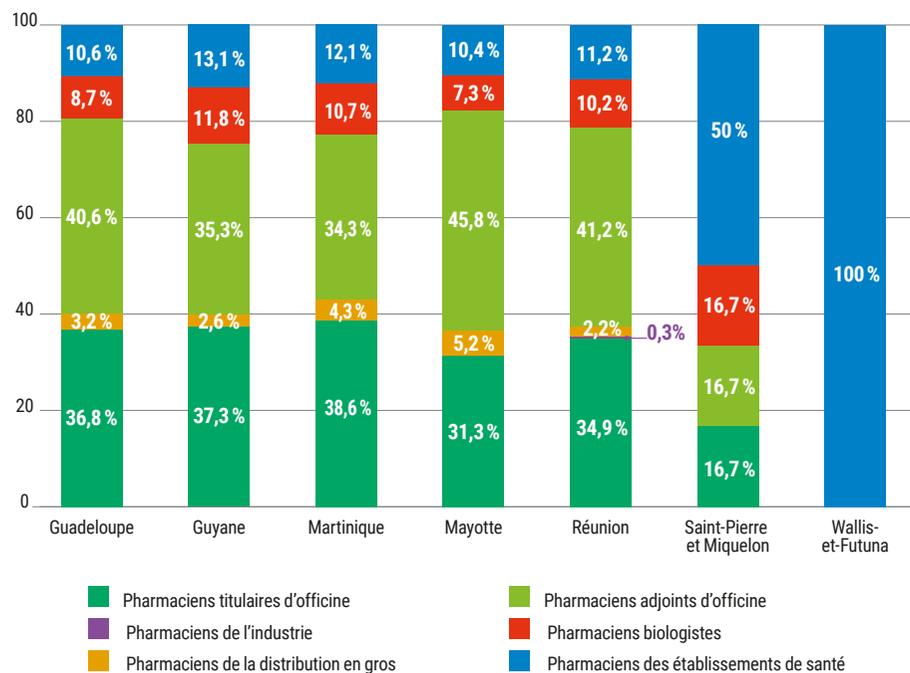


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E en 2023.

En 2023, **75,4%** des pharmaciens d'outre-mer exercent en officine, soit 3/4 de l'effectif. Cette situation est comparable à l'Hexagone où 72% des pharmaciens exercent en officine.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E PAR ACTIVITÉ ET TERRITOIRE EN 2023



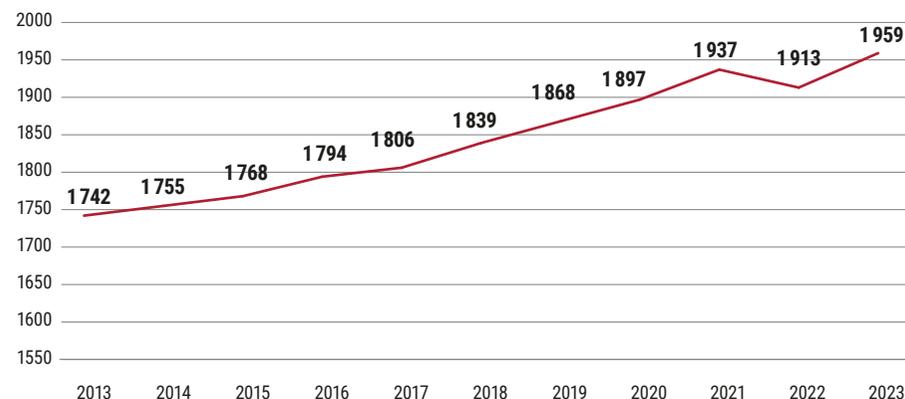
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E en 2023.

Note : 8 pharmaciens de la distribution en gros exercent aussi le métier de l'industrie.

La répartition entre les différents exercices de la pharmacie est relativement équivalente entre la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et la Réunion. Dans les plus petits territoires comme Saint-Pierre et Miquelon et Wallis-et-Futuna, l'exercice en établissement de santé est majoritaire.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E SUR 10 ANS



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E de 2013 à 2023.

+12,5%

d'inscrits en section E en 10 ans.

L'année 2023 présente une augmentation de 46 pharmaciens inscrits en section E par rapport à l'année 2022. Cette hausse est particulièrement forte à la Réunion (+26 pharmaciens inscrits). Par ailleurs, l'accroissement du nombre de pharmaciens adjoints d'officine (+14 pharmaciens inscrits) est la plus importante.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E PAR ACTIVITÉ SUR 10 ANS

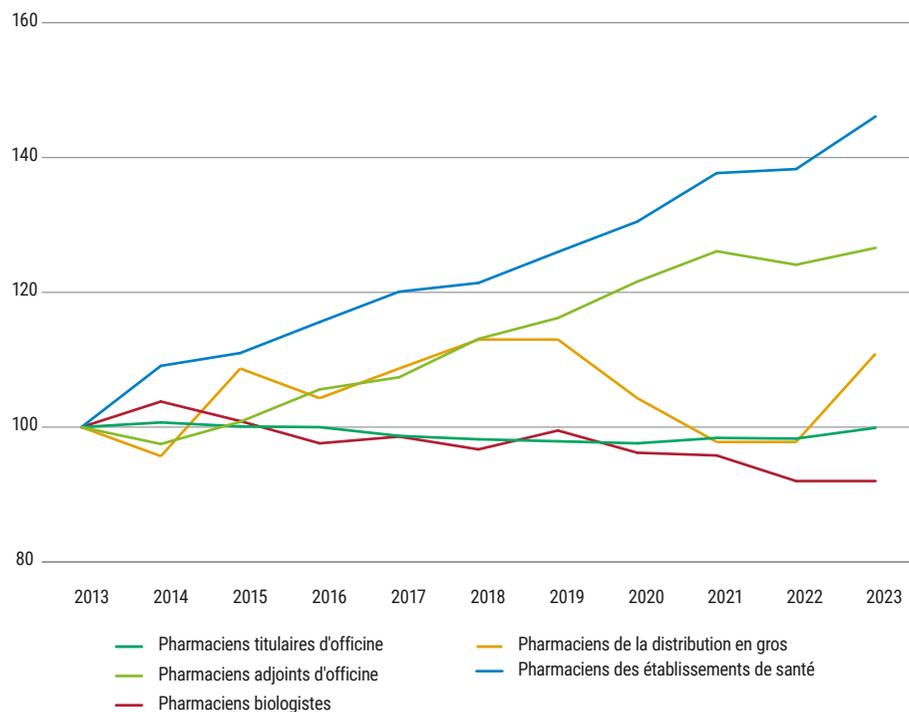
Métier	Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution sur 1 an (2022-2023)	Évolution sur 10 ans (2013-2023)
	Pharmaciens titulaires d'officine		706	711	707	706	697	693	691	689	695	694	705	1,6 %
Pharmaciens adjoints d'officine		610	595	615	644	655	687	709	742	769	758	772	1,8 %	26,6 %
Pharmaciens biologistes		212	221	215	208	209	208	212	205	204	195	195	0 %	-8 %
Pharmaciens des établissements de santé		154	169	172	179	186	188	195	202	213	214	225	5,1 %	46,1 %
Pharmaciens de la distribution en gros		58	57	57	55	57	61	60	56	53	49	59	20,4 %	1,7 %
Pharmaciens de l'industrie		2	2	2	2	2	2	1	3	3	3	3	0 %	50 %
Total		1 742	1 755	1 768	1 794	1 806	1 839	1 868	1 897	1 937	1 913	1 959	2,4 %	12,5 %

Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E de 2013 à 2023.

Note : en 2023, 8 pharmaciens de la distribution en gros exercent aussi le métier de l'industrie.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E PAR ACTIVITÉ SUR 10 ANS (BASE 100 EN 2013)



Source : données CNOP, traitement EY.

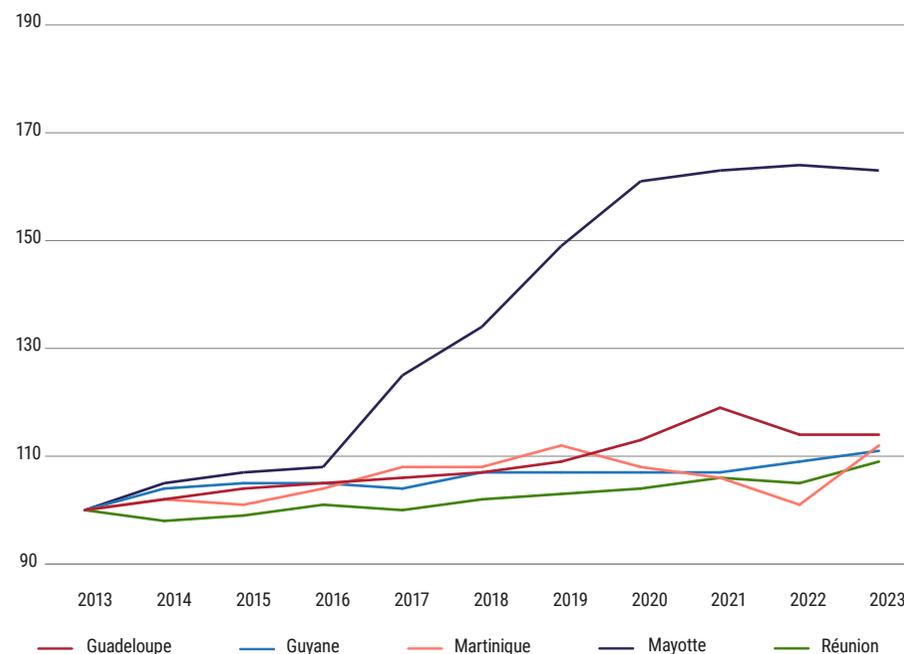
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E de 2013 à 2023.

Note de lecture : l'indice en base 100 pour l'année 2013 nous permet de mesurer l'évolution du nombre de pharmaciens de la section E par activité exercée en partant d'une même grandeur de départ. Par exemple, pour les pharmaciens biologistes, l'indice est passé d'une base 100 en 2013 à 92,4 en 2023. Cela signifie que les effectifs de pharmaciens biologistes médicaux ont baissé de 8%. Les pharmaciens de l'industrie ne sont pas représentés pour une question de lisibilité.

On observe que les effectifs de **pharmaciens des établissements de santé** et de **pharmaciens adjoints d'officine** poursuivent une augmentation générale sur les dix dernières années (respectivement **+46,1%** et **+26,6%**). L'année 2023 marque l'accélération de cette croissance pour les pharmaciens des établissements de santé et la reprise de la croissance pour les pharmaciens adjoints d'officine, après une légère baisse en 2022.

Le nombre de **pharmaciens de la distribution en gros** connaît une hausse significative de 20,4% sur l'année 2023.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS PAR TERRITOIRE SUR 10 ANS (BASE 100 EN 2013)



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E de 2013 à 2023.

Note de lecture : l'indice en base 100 pour l'année 2013 nous permet de mesurer l'évolution du nombre de pharmaciens dans chaque territoire d'outre-mer en partant d'une même grandeur de départ. Par exemple, pour la Guyane, l'indice est passé d'une base 100 en 2013 à 112 en 2023. Cela signifie que les effectifs des pharmaciens en Guyane ont augmenté de 12% sur cette période.

Remarque : les collectivités Wallis-et-Futuna et Saint-Pierre et Miquelon ne sont pas représentées sur ce graphique pour une question de lisibilité. En 2023, on compte 6 pharmaciens à Saint-Pierre et Miquelon et 1 pharmacien à Wallis-et-Futuna contre respectivement 6 et 2 pharmaciens en 2013.

Mayotte est le territoire d'outre-mer à avoir connu la plus forte hausse du nombre de pharmaciens entre 2013 et 2023, ses effectifs passant de 59 pharmaciens à 96 (+62,7%). Cependant, cette hausse qui a surtout été marquée entre 2016 et 2020 tend à ralentir. La deuxième évolution la plus forte en termes d'effectifs concerne la Guadeloupe (+14,1% sur cette période), suivie par la Guyane (+11,7%), la Martinique (+11,3%) et la Réunion (+8,7%).

Au total, entre 2013 et 2023, le nombre de pharmaciens a augmenté de **12,5%**.

2.3 Répartition des pharmaciens par nationalité et diplôme

RÉPARTITION DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E PAR NATIONALITÉ ET DIPLÔME EN 2023

origine du diplôme Nationalité	Afrique du Nord	Afrique sub-saharienne	Amérique du Nord	Amérique du sud	Europe	France	Moyen-Orient	Total
Asie						2		2
Afrique du Nord					1	7		8
Afrique sub-saharienne					1	14		15
Amérique du Nord			1					1
Europe					36	1		37
France	5	5	1	2	61	1821	1	1896
Total	5	5	2	2	99	1845	1	1959

Source : données CNOP.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E en 2023.

Note : dans la catégorie Europe, la France n'est pas comptabilisée.

En 2023, **97%** des pharmaciens de la section E étaient de nationalité française.

63 pharmaciens inscrits en section E étaient de nationalité étrangère et 114 pharmaciens disposaient d'un diplôme étranger (dont 99 un diplôme européen).

2.4 Primo-inscriptions

RÉPARTITION DES PRIMO-INSCRITS EN SECTION E PAR TERRITOIRE EN 2023

Département	1 ^{ères} inscriptions en section E	Dont primo-inscription à l'Ordre
Guadeloupe	48	24
Guyane	14	6
Martinique	36	24
Mayotte	10	3
Réunion	74	34
St-Pierre et Miquelon	0	0
Wallis-et-Futuna	1	0
Total	183	91

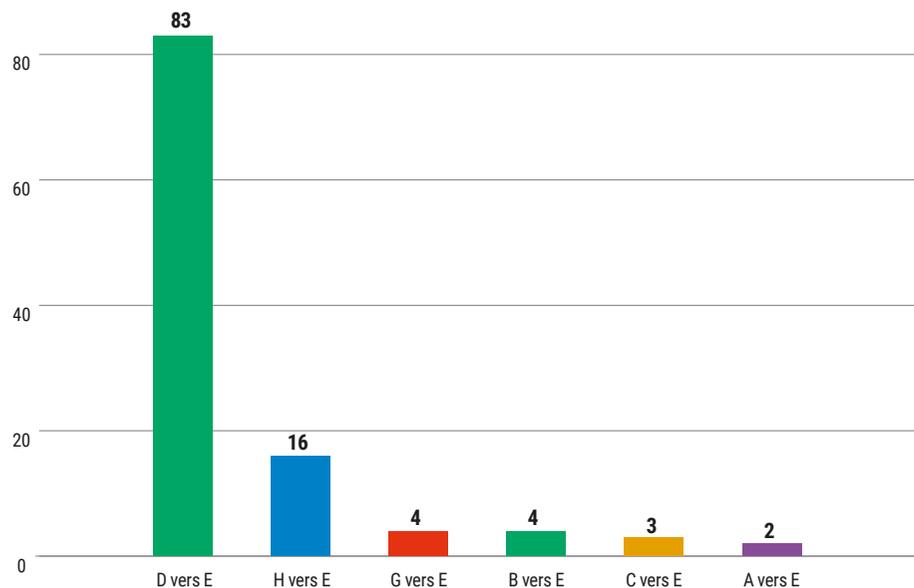
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E en 2023.

183 pharmaciens se sont inscrits pour la première fois la section E en 2023, en hausse de 24% par rapport à 2022. Pour la moitié d'entre eux, il s'agissait de la première inscription à l'Ordre.

2.5 Mobilité de la section

NOMBRE DE PASSAGES VERS LA SECTION E EN PROVENANCE D'AUTRES SECTIONS EN 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

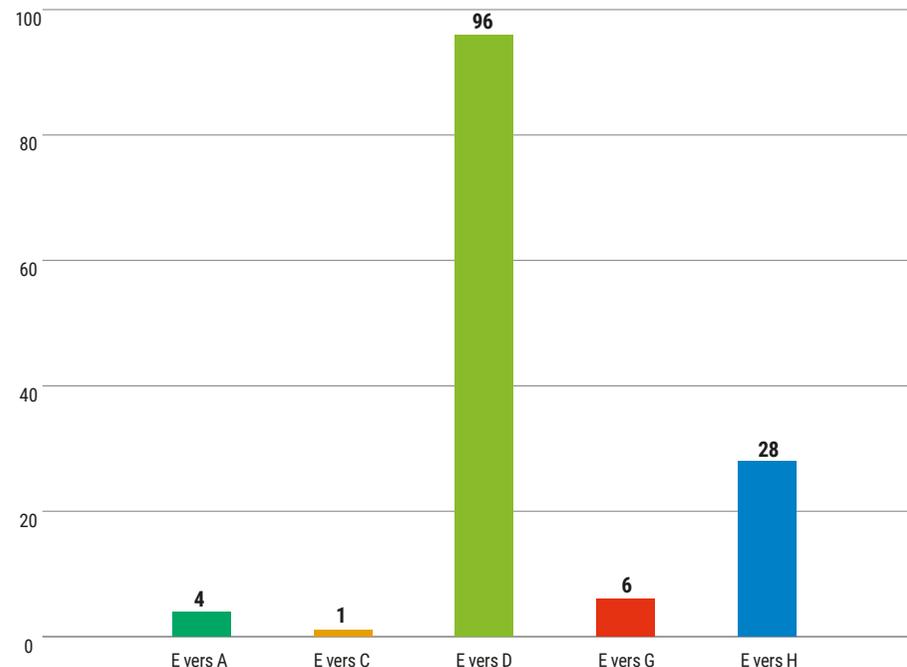
Champ : nombre de passages d'inscrits à l'Ordre national des pharmaciens vers la section E en 2023.

Note de lecture : les valeurs affichées dans ce graphique représentent le nombre de pharmaciens inscrits en sections A, B, C, D, G, H en 2022 et passés en section E en 2023.

112 pharmaciens issus d'autres sections sont passés en section E, soit 5,72 % des pharmaciens d'outre-mer en 2023.

74% d'entre eux étaient inscrits en section D.

NOMBRE DE PASSAGES DE LA SECTION E VERS LES AUTRES SECTIONS EN 2023



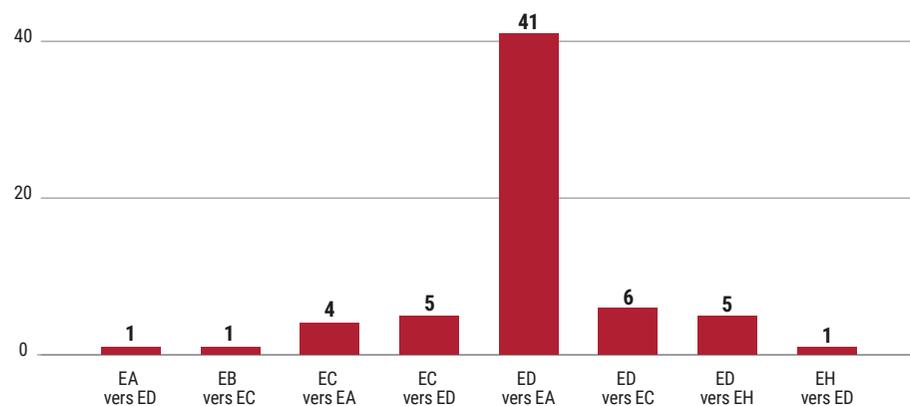
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : nombre de passages d'inscrits de la section E vers les autres sections de l'Ordre national des pharmaciens en 2023.

135 pharmaciens sont passés de la section E à une autre section. Parmi eux, 96 pharmaciens sont devenus adjoints d'officine dans l'hexagone en 2023.

Ainsi, le solde entre les entrées en section E et les sorties vers les autres sections est de **-23 pharmaciens**.

MOUVEMENTS AU SEIN DE LA SECTION E EN FONCTION DES ACTIVITÉS EN 2023



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : nombre de changements d'activité en section E en 2023.

En 2023, **64** pharmaciens ont changé d'activité au sein de la section E: **41** pharmaciens adjoints sont devenus pharmaciens titulaires d'officine. Ce mouvement intra-section est la principale évolution notable. Elle représente 64% des mouvements au sein de la section E.

3. Structures dans lesquelles les pharmaciens exercent

RÉPARTITION DES PUI ET OFFICINES PAR TERRITOIRE EN 2022 ET 2023

Département	Nombre de PUI		Nombre d'officines		Nombre d'officines pour 100 000 habitants		Nombre de LBM	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Guadeloupe	20	19	159	158	42	42	10	11
Guyane	6	6	50	50	16,9	16,6	6	7
Martinique	21	20	134	133	38	38,3	11	10
Mayotte	1	1	25	27	8,4	8,7	2	2
Réunion	20	22	246	246	28,3	28,2	16	16
St-Pierre et Miquelon	1	1	1	1	16,9	16,9	0	1
Wallis-et-Futuna	1	1	0	0	0	0	0	0
Total	70	70	615	615	0	0	45	47

Source : données CNOP.

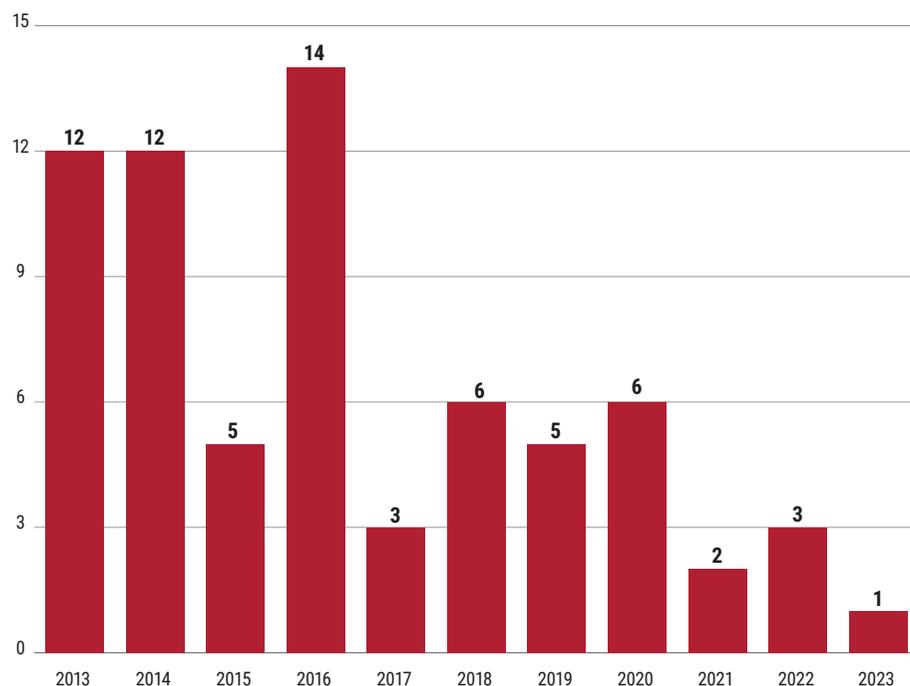
Champ : ensemble des pharmacies (officines et PUI publiques et privées en 2022 et 2023).

615 officines en outre-mer, en 2023. La Réunion est le département qui compte le plus d'officines, suivie de la Guadeloupe et la Martinique.

70 Pharmacies à Usage Intérieur (PUI), dont 40 PUI publiques et 30 PUI privées en 2023.

Les chiffres globaux restent inchangés par rapport à 2022.

NOMBRE DE FERMETURES D'OFFICINES EN OUTRE-MER SUR 10 ANS

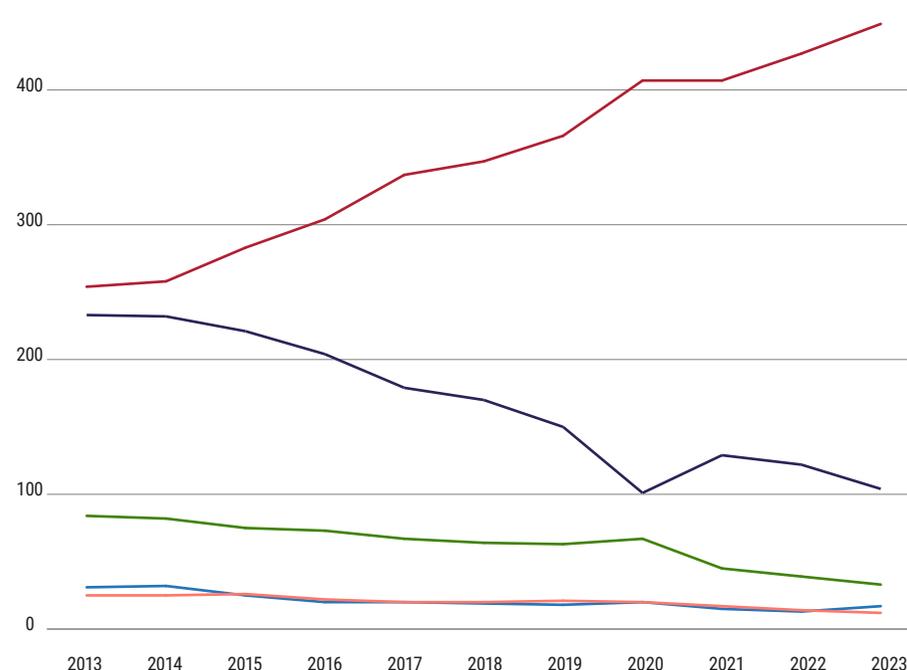


Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : nombre de fermetures d'officines en outre-mer de 2013 à 2023.

Le nombre de fermetures d'officine dans les territoires d'outre-mer suit une tendance à la baisse depuis 10 ans pour atteindre 1 fermeture en 2023.

ÉVOLUTION DU MODE D'EXPLOITATION DES PHARMACIES EN OUTRE-MER SUR 10 ANS



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des pharmacies d'outre-mer de 2013 à 2023.

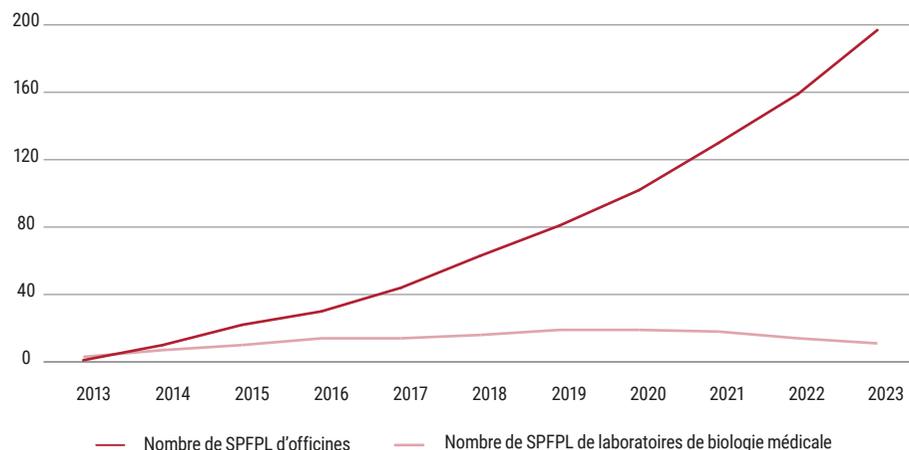
Note de lecture : les pourcentages indiqués à côté des étiquettes en légende indiquent la proportion de chaque mode d'exploitation juridique dans le total.

De 2013 à 2023, le nombre d'officines exploitées en Société d'Exercice Libéral (SEL) dans les départements et collectivités d'outre-mer a montré une croissance constante pour atteindre 449 officines en 2023. Ce mode d'exploitation concerne **73%** des officines en outre-mer, réparti de la façon suivante :

- Les Sociétés d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) : 64%
- Les Sociétés d'Exercice Libéral par Actions Simplifiées (SELAS) : 24,5%
- Les SELARL Unipersonnelles : 7%
- Les SELAS Unipersonnelles : 3%.

Le nombre d'entreprises choisissant cette forme juridique (SEL) a presque doublé depuis 2013 (**+77%**) alors que le nombre de sociétés exploitées en nom propre diminue de moitié (**-55%**) et représente **17%** des officines.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SOCIÉTÉS DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE PROFESSIONS LIBÉRALES (SPFPL) EN OUTRE-MER DE 2013 À 2023



Source : données CNOP, traitement EY.
 Champ : ensemble des SPFPL de 2013 à 2023

En 2023, le nombre de Sociétés de Participations Financières de Professions Libérales (SPFPL) inscrites en section E était de **197** pour l'activité officine et de **11** pour les laboratoires de biologie médicale.

Sur 10 ans, on observe une croissance exponentielle de SPFPL, en officine.

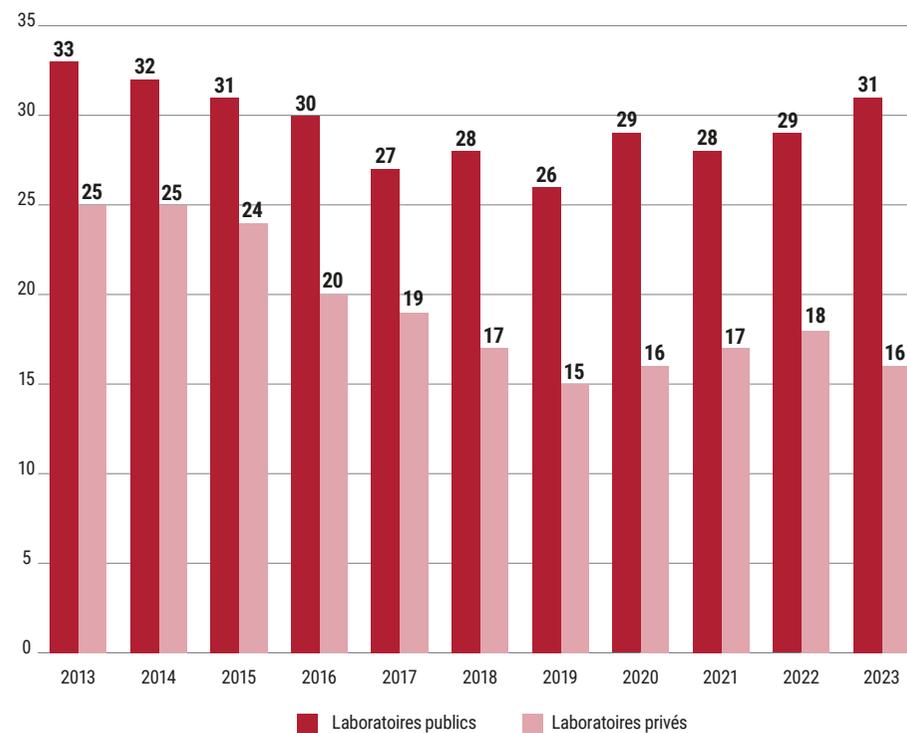
197

SPFPL d'officines
 +38 par rapport à 2022.

11

SPFPL de laboratoires de biologie médicale
 -3 par rapport à 2022.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE PUBLICS ET PRIVÉS EN OUTRE-MER SUR 10 ANS



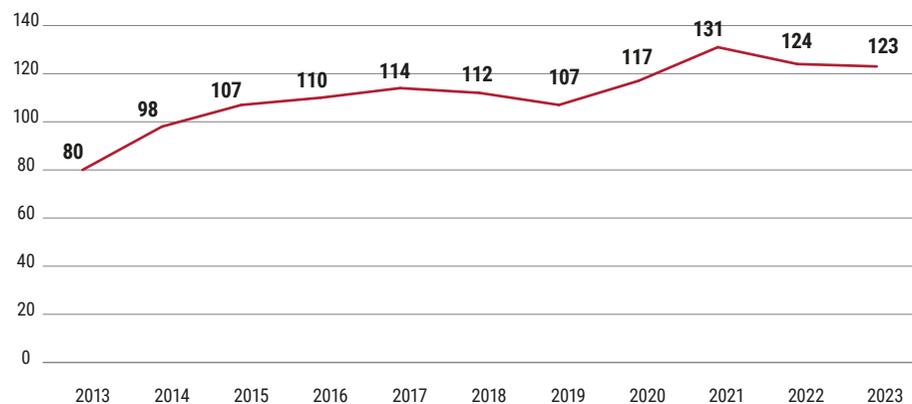
Source : données CNOP.
 Champ : laboratoires de biologie médicale en outre-mer de 2013 à 2023.

Le nombre total de laboratoires de biologie médicale est passé de 58 en 2013 à 47 en 2023.

De 2013 à 2019, le nombre de laboratoires publics et privés a régulièrement diminué (-7 laboratoires publics et -10 laboratoires privés). Cependant, depuis 2019, le nombre de laboratoires augmente à nouveau (+5 laboratoires publics et +1 laboratoire privé). En tendance, l'écart se creuse entre le nombre de laboratoires publics et le nombre de laboratoires privés: il y avait 57% de laboratoires publics en 2013 contre 66% en 2023.

Pour la première fois depuis 2019, le nombre de laboratoires privés a baissé en 2023 (-2 sur un an).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE EN OUTRE-MER SUR 10 ANS



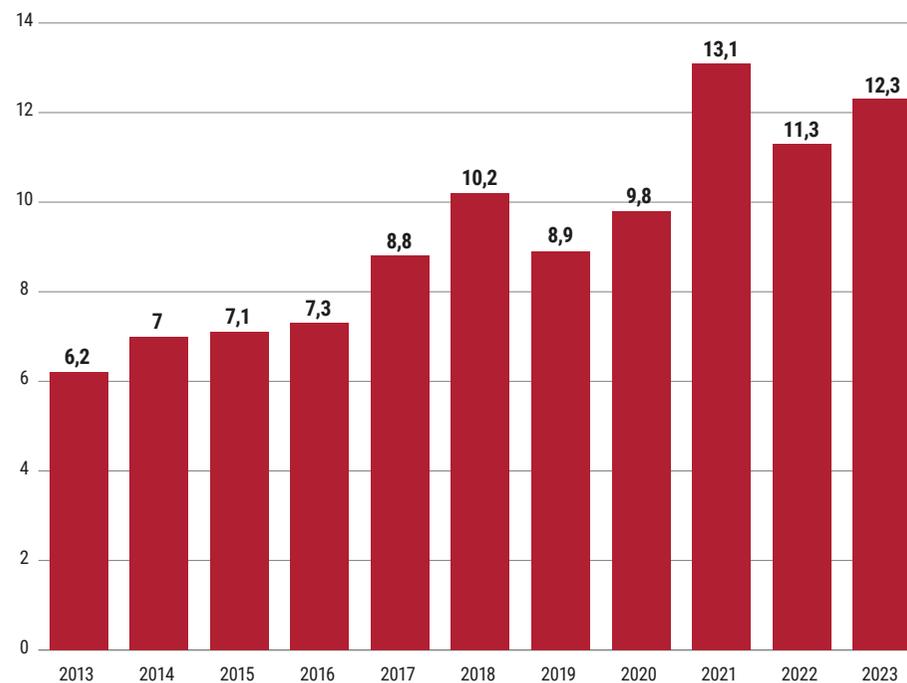
Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des laboratoires de biologie médicale en outre-mer de 2013 à 2023.

Note : Le chiffre de 2022 est celui du nombre de sites au 1er mars 2023. En effet, en raison d'un phénomène de restructuration ayant entraîné de nombreuses fermetures fin 2022 pour des réouvertures début 2023, le chiffre au 31 décembre 2022 n'est pas représentatif.

En 2023, le nombre de sites s'élève à 123, soit une hausse de 54% par rapport à 2013. On note la fermeture d'un site en 2023 (-0,8% par rapport à 2022).

ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE SITES PAR ENTREPRISE DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE EN OUTRE-MER SUR 10 ANS



Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des laboratoires et établissements LBM en outre-mer de 2013 à 2023.

Le nombre moyen de sites par entreprise de laboratoire de biologie médicale est passé de **6,2** en 2013 à **12,3** en 2023. On note aussi une hausse du nombre moyen de sites par entreprise de laboratoire de biologie médicale en 2023 (+1 par rapport au 1^{er} mars 2023).

RÉPARTITION D'ÉTABLISSEMENTS PHARMACEUTIQUES ET DE DISTRIBUTION EN GROS
PAR TERRITOIRE EN 2023

Département	Nombre d'établissements pharmaceutiques	Nombre d'établissements de distribution en gros
Guadeloupe	3	10
Guyane	2	4
Martinique	2	10
Mayotte	0	3
Réunion	2	14
Total	9	41

Source : données CNOP, traitement EY.

Champ : ensemble des établissements pharmaceutiques en outre-mer en 2023.

En 2023, les territoires ultra-marins disposaient de **9** établissements pharmaceutiques industriels répartis sur les départements de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Guyane et de la Martinique et **41** établissements de distribution en gros répartis sur ces mêmes départements et Mayotte. Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2022.